هكذا من الاصل

QUARANTIÈME ANNÉE – N° 12102 – SAMEDI 24 DÉCEMBRE 1983

General Motors et Toyota fabriqueront probablement en commun une voiture de moyenne cylindrée

LIRE PAGE 21



Fondateur : Hubert Beuve-Méry
Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 19

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Washington veut relancer le plan Reagan sur le Proche-Orient

L'O.L.P. menacée d'éclatement

En assurant, seul, la responsabilité de renouer le dialogue avec l'Egypte, unique Etat arabe à avoir signé un traité de paix avec Israël, M. Yasser Arafat paraît avoir choisi une stratégie périlleuse pour son avenir politique.

Certes, les médias égyptiens le porte aux nues en le qualifiant d'« Ulysse » et de « chef modéré du peuple palestinien », le gouvernement américain le congratule – une fois n'est pas coutume – pour avoir pris une initiative « encourageante et utile ». Le Caire et Washington estiment – peut-être à tort – que le président de l'O.L.P. a d'ores et déjà décidé de faire table rase des *résolutions* du Conseil national palestinien, la plus haute instance de la résistance, qui, sans rejeter expressément le plan Reagan, l'avait jugé « insuffisant » faute de reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination et à un Etat indépendant.

Il faudrait évidemment davantage que cette double caution pour permettre à M. Yasser Arafat de rétablir sa position sur la scène internationale. Sa démarche n'a sans doute pas été appréciée par l'U.R.S.S. Quant aux Etats de la Communauté européenne, ils tardent à réagir.

De même les Etats arabes « modérés » n'ont pas encore fait connaître leur position. Sans doute favorables aux retrouvailles du Caire, des pays comme l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Irak et la Jordanie attendent vraisemblablement la suite des événements avant de soutenir un homme qui risque de devenir un « deuxième Sadate ». Leur prudence, au lendemain de la visite à Jérusalem de l'ancien chef de l'Etat égyptien, avait fini par se transformer en une condamnation catégorique et sans appel. On ne saurait exclure que les « modérés » du monde arabe, ou certains d'entre eux, s'alignent à nouveau sur les Etats « progressistes », Syrie en tête.

Il est vrai qu'il est difficile aux capitales arabes de se prononcer sur un événement de cette importance alors qu'elles ignorent comment évoluera la situation au sein du camp palestinien. Les compatriotes de M. Yasser Arafat, dans les territoires occupés comme dans la diaspora, n'ont pas encore eu l'occasion de s'exprimer. Mais les différents mouvements que rassemble l'O.L.P. se sont tous élevés, plus ou moins violemment, contre l'initiative de leur président. Trois d'entre eux exigent son limogeage pur et simple. Le comité exécutif de la centrale des fedayin, qui représente tous les courants d'opinion au sein de la résistance, appelle à une « réunion urgente » destinée à « protéger la révolution et ses acquisitions ». Le président du Conseil national palestinien (Parlement), M. Khaled El Fahoum, pourtant un « modéré » entre tous, accuse M. Arafat d'avoir commis « une violation claire et flagrante ».

Le plus inquiétant réside ailleurs. Contre toute attente, la majorité des membres du comité central du Fath – la propre organisation de M. Yasser Arafat, qui regroupe plus de 80 % des fedayin – a désavoué son chef. Dans un communiqué publié à Tunis, le comité central se plaint de ne pas avoir été consulté et juge le comportement du président de l'O.L.P. comme constituant une « violation du principe de la direction collégiale (...).

M. Yasser Arafat a réagi à l'égard de ses plus proches collaborateurs avec une sérénité qui peut paraître étrange si l'on songe aux graves menaces qui pèsent sur l'Organisation palestinienne. Plutôt que d'aller les rencontrer à Tunis, il a pris le bateau, comme prévu, pour le Yémen du Nord.

Les Etats-Unis se félicitent de la rencontre Arafat-Moubarak qui provoque une levée de boucliers au sein du mouvement palestinien

De notre correspondant

La visite de M. Arafat au Caire a suscité de violentes réactions au sein des diverses organisations de fedayin, y compris le Fath, qui jugent la démarche comme une *« violation flagrante »* des principes et de la politique de l'O.L.P. Le gouvernement israélien estime, pour sa *part, que les retrouvailles* égypto-palestiniennes portent *« un coup très dur à la paix »*.

Washington. – Les autorités américaines ont salué, jeudi 22 décembre, avec une vive satisfaction les entretiens qu'avaient eus le jour même au Caire M. Arafat et le président Moubarak. Aussitôt qualifiées d'*« encourageantes »* par la Maison Blanche et le département d'Etat, ces retrouvailles de l'O.L.P. – ou en tout cas de son président en titre – et du seul pays arabe à avoir reconnu Israël constituent, en effet, un appréciable succès pour la diplomatie américaine, et pour M. Reagan en particulier.

Le rôle qu'ont pu jouer les Etats-Unis dans l'organisation de cette rencontre n'est pas encore clair, mais il est en revanche certain qu'elle n'aura pris personne de court à Washington, où le ministre des affaires étrangères égyptien, M. Kamal Hassan Ali, était arrivé impromptu lundi pour s'entretenir, le lendemain, avec M. Shultz, et mercredi avec M. Reagan.

Après ces conversations, M. Ali s'était déclaré *« satisfait »* des assurances qu'il avait reçues sur le maintien, malgré le rapprochement américano-israélien, des liens entre les Etats-Unis et les pays arabes *« modérés »*. Il avait affirmé aussi que le départ du Liban de M. Arafat ouvrait la voie à une nouvelle *« approche politique »* des problèmes du Proche-Orient. C'était là laisser prévoir la rencontre du Caire et, dès jeudi, battant le fer tant qu'il était chaud, la Maison Blanche annonçait que le président avait reçu dans l'après-midi son envoyé spécial pour le Proche-Orient, M. Runsfeld, afin d'étudier avec lui les moyens d'*« intéresser »* M. Arafat au plan de paix américain.

Rejeté jusqu'à ce jour par Jérusalem, ce plan prévoit la création dans les territoires occupés – après un arrêt des implantations israéliennes – d'une entité palestinienne en association avec la Jordanie. Quelques pas avaient été faits, l'année dernière, dans cette direction jusqu'au moment où le roi Hussein avait renoncé, en avril, à se joindre à l'entreprise, faute d'avoir reçu le soutien de M. Arafat sans lequel il aurait paru agir contre l'O.L.P.

C'est donc une relance du « plan Reagan » que les Etats-Unis espèrent pouvoir envisager maintenant que M. Arafat, faisant sa première escale au Caire, s'est solennellement réconcilié avec l'Egypte non seulement signataire des accords de Camp David, mais partisan déclaré des propositions américaines. Fin novembre, le département d'Etat avait fait savoir (*le Monde* du 1er décembre) qu'il tablait sur la disponibilité dont le président de l'O.L.P. pourrait faire preuve après être sorti militairement affaibli mais politiquement indemne de l'assaut syrien contre Tripoli.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

MM. Giscard d'Estaing et Barre accusent le pouvoir de mener une opération politique

Beaucoup de questions restent sans réponses dans l'affaire du rapport de la Cour des comptes sur Elf-Aquitaine

Après les déclarations de M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat au budget, sur l'affaire du rapport de la Cour des comptes concernant la société Elf-Aquitaine, M. Giscard d'Estaing a dénoncé jeudi soir 22 décembre sur Antenne 2 *« la façon de faire qui est actuellement celle du pouvoir »* et qui consiste à *« répandre des rumeurs et des calomnies de façon à atteindre les institutions de la France »*. (Lire page 7.)

M. Raymond Barre, dans un communiqué publié vendredi matin, accuse M. Emmanuelli de *« se livrer à une opération politique basse et indigne »*. (Lire page 24.)

Contradictions, hésitations, revirements, éclairages partiels. Aujourd'hui encore, même après l'intervention télévisée de M. Valéry Giscard d'Estaing, l'affaire dite des « avions renifleurs » demeure troublante. De nombreuses questions restent sans réponses, dont l'inventaire pourrait se résumer ainsi :

– *Quel est le contenu du rapport Giquel, montré sur le petit écran par l'ancien président de la République ?* Le document, a précisé M. Giscard d'Estaing, *« ne met en aucune manière en question la responsabilité ou l'intérêt personnel d'aucun des dirigeants de l'entreprise nationale en question, d'anciens membres du gouvernement, et naturellement pas de l'ancien premier ministre »*. M. Bernard Beck, ancien président de la Cour des comptes, confirme. Dont acte. En revanche, aucun éclaircissement n'est donné sur la nature des constatations du rapporteur. L'affaire est-elle considérée comme une duperie et qualifiée comme telle ? Il serait nécessaire de rendre public le contenu du rapport dont les journalistes d'Antenne 2, interrogés, n'ont rien vu.

– *Que sont devenus les quelque 500 millions de francs transférés à l'étranger par le groupe Elf-Erap, et non récupérés ultérieurement ?* On sait que ces sommes ont été transférées en Suisse, par l'intermédiaire de l'Union des Banques suisses. On en perd la trace ensuite. D'après la direction d'Elf, il s'agissait non de paiements directs aux inventeurs, mais de remboursements d'échéances, d'un emprunt d'un montant bien supérieur, contracté au tout début de l'opération pour régler les promoteurs de l'affaire.

– *Que sont devenus les acteurs à l'origine de cette affaire ?* Le baron belge, un des « inventeurs » du procédé, demeure introuvable en Belgique. Son associé italien n'a pas encore donné signe de vie, la société d'aviation qu'ils avaient créée a disparu. Seul Me Jean Violet, intermédiaire entre les « inventeurs » et Elf-Erap, fait face pour l'instant.

VÉRONIQUE MAURUS et LAURENT GREILSAMER.

(Lire la suite page 9.)

Le télé-secret

DANS la philosophie politique du général de Gaulle, qui emprunte à une très ancienne réflexion sur le rôle du chef, le secret et le verbe sont des instruments privilégiés de l'action. Encore faut-il les manier avec discernement. Or la pratique politique sous la Ve République a favorisé l'emploi abusif de ces armes délicates.

L'extrême centralisation du pouvoir et la pérennité des dirigeants en place, rompue seulement en 1981, ont fait du secret un moyen ordinaire de la protection de l'exécutif. Cette dérive, quand elle n'a pas conduit à masquer des fautes, a limité la réalité du contrôle démocratique, qui suppose le partage de l'information et qui *ne se borne pas aux sanctions* électorales.

Parallèlement, le développement des moyens audiovisuels de diffusion – plus que d'information – a encouragé une autre dérive : celle qui consiste à faire du discours et de l'image des événements en soi. D'un côté, le secret qui n'en est pas forcément un, de l'autre, le verbe dévoyé parce que l'effet recherché dépasse la mesure de son objet réel. On vient d'en avoir une magnifique illustration avec l'utilisation politique du rapport de la Cour des comptes sur certaines activités de la société Erap.

L'affaire n'est pas vraiment élucidée et de nombreuses questions demeurent pour le moment sans réponses. Il n'en reste pas moins qu'un rapport confidentiel, dont les traces auraient été soigneusement effacées par les soins de l'un des plus hauts magistrats de l'Etat, a pu être montré à la télévision – « Que les caméras se rapprochent pour un gros plan ! » – par un ancien président de la République. Le secret est médiatisé.

A. L.

(Lire la suite page 7.)

UN CRI D'ALARME DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

La France ne prend plus le jouet au sérieux

Qu'y a-t-il de plus sérieux que le jouet ? C'est un outil essentiel du développement de l'enfant, expliquent les psychologues. Une industrie qui occupe vingt mille salariés en France, soulignent des économistes. *« C'est une grande part de notre mémoire artistique, ethnologique et historique »*, vient d'ajouter un rapport du ministère de la culture, publié en cette veille de fêtes, alors que les vitrines croulent sous les ours en peluche, les trains miniatures et les micro-ordinateurs.

Il ne s'agit pas d'une thèse de philosophie, mais de la première étude pluridisciplinaire que les pouvoirs publics ont organisée sur le sujet. L'auteur principal, Mme Monica Burckhardt, conservateur du département des jouets au musée des Arts décoratifs, a travaillé avec divers spécialistes, dont des fabricants et des commerçants. Sa conclusion est double. D'une part, la France dilapide un précieux patrimoine. D'autre part, on doit promouvoir d'urgence un jouet national de qualité face à une concurrence étrangère redoutable.

Il y a cent ans, Paris était la capitale du jouet. Ce sont des fabricants français qui raflaient toutes les médailles d'or à l'Exposition universelle de 1889, grâce à une vieille expérience artisanale spécialisée par régions. On fabriquait des poupées dans la capitale, des soldats de métal à Nancy, des flûtes, des bilboquets ou des pantins dans le Limousin et le Jura...

Aujourd'hui, la France n'est que le quatrième producteur mondial de jouets, arrivant très loin derrière les Etats-Unis et se faisant devancer par le Japon et l'Allemagne fédérale. Elle exporte un quart de sa production (991 millions de francs en 1981), mais en importe trois fois plus (2 848 millions). La moitié du marché intérieur est occupée par des jouets étrangers, parfois porteurs d'autres modèles culturels. Avec le Japon en particulier, le taux de couverture exportations-importations n'était que de 8 % en 1981.

Le marché intérieur s'accroît, comme en témoignent les budgets publicitaires : ils sont passés de 5,2 millions de francs en 1974 à près de 100 millions aujourd'hui. Chaque enfant de France consommerait en moyenne 500 F par an de jouets et d'articles de sport. Mais c'est un marché dans lequel les gros grignotent allégrement les petits. On le voit au stade de la fabrication, avec un phénomène de concentration d'entreprises. Et à celui de la distribution : les deux mille points de vente spécialisés ne contrôlent déjà plus que 23 % du marché, alors que les grands magasins et les supermarchés ont le vent en poupe. C'est mauvais pour les artisans. Mauvais aussi pour le public, qui a affaire à une gamme de produits plus restreinte et à des vendeurs moins compétents.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 18.)

AU JOUR LE JOUR

Père Noël

Au fond du ciel il s'active, fébrile. C'est le coup de feu. Dans le plus grand secret, il prépare sa hotte.

Les enfants de France subodorent qu'il se passe quelque chose. Ils ont entendu les adultes parler d'un jouet fabuleux et nouveau que le monde entier nous envierait : l'avion renifleur. Ils espèrent que dans leurs cheminées vont descendre ces aéronefs sniffants.

Pourquoi les enfants seraient-ils moins crédules que tous ces grands qui ont – manifestement – cru au Père Noël ?

BRUNO FRAPPAT.

ÉTUDES SUR L'ARCHITECTURE DU XIXe SIÈCLE

Un héritage réhabilité

Il y a belle lurette que le dix-neuvième siècle n'est plus « stupide ». Mais il est encore pour beaucoup le siècle de la poésie, de l'histoire, du roman, le siècle de la grande peinture et de la mauvaise architecture, celle-ci étant considérée comme bâtarde, éclectique, incapable d'inventer ces solutions cohérentes et de pratique générale qu'à tort ou à raison on nomme un style.

La réhabilitation est venue par les pays anglo-saxons, avec les limites que l'on peut imaginer, Henry Russell Hitchcock, qui fut en ce domaine le plus persuasif des pionniers, connaissant fort bien l'Amérique et l'Angleterre, beaucoup moins bien l'Europe, à l'exception du néo-classicisme français et surtout allemand et de l'Art nouveau.

Cette réhabilitation fut d'ailleurs longtemps partielle, et même manichéenne dans la mesure où l'on ne retenait du dix-neuvième que ce qui annonçait le vingtième : le fer, la *fonte*, les *structures métalliques*, l'architecture industrielle, les pavillons de Baltard et les viaducs d'Eiffel. *« Von Ledoux bis Le Corbusier »*, avait dit Emil Kaufmann, et l'on disait : *« De Labrouste et Horta à Behrens et Mies van der Rohe. »* On acceptait la verrière de la gare du Nord, on refusait la façade, pourtant superbe, de Hittorf et l'on déplorait même que ses colonnettes de fonte fussent pourvues de chapiteaux corinthiens.

Pour que justice soit pleinement rendue à ce qui constitue aujourd'hui encore l'essentiel de notre cadre de vie et de notre paysage urbain, il fallut attendre que soit levé l'anathème qui pesait sur deux des aspects les plus significatifs et féconds de l'architecture du siècle dernier : le néogothique et le style « Beaux-Arts ».

Le néogothique, et ce fut la mémorable exposition Viollet-le-Duc de 1980 qui suivait de peu l'exposition du Gothique retrouvé, organisée par la Caisse des monuments historiques, à l'époque où celle-ci avait d'autres propos en tête que la mise en pratique de l'agit-prop dans les enclos provinciaux et l'exaltation d'une sénilité conviviale résumable en déchirants appels comme : *« Chérie, je me sens rajeunir. Passe-moi le muscadet et le vécu local. »*

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 15.)

Station 5.1.82

Le Monde

idées

Noël

Voici donc revenu Noël : un temps pour aimer, comme le dit Jean-Marie Caccavelli, dans ce monde dominé par la haine. Pour adorer l'adorable, précise France Quéré : un amour déjà trahi mais éternellement offert. Guy Gilbert nous dit l'oraison funèbre prononcée par un « mec » de sa connaissance et qui résume en trois mots le sens de la Nativité. Au-delà de la fête elle-même, Pierre-Albert Chassagneux se demande où va l'Eglise, tandis que Gaston Pietri voit, dans le renouveau de l'intérêt pour la religion, la recherche de ce qu'il appelle une « rationalité alternative ». Enfin Henri Fesquet nous parle du dernier livre du Père Bruckberger, pour qui la révélation est d'abord biologique.

Où va l'Eglise ?

par PIERRE-ALBERT CHASSAGNEUX (*)

CHAQUE période de notre histoire humaine, aussi loin que nous puissions remonter, a connu ses crises de croissance ou de décroissance. Mais rarement les églises chrétiennes ont connu semblable déchirement dans l'essentiel de leur origine. Les ruptures avec Rome, celle de l'Orient comme celle des Eglises de la Réforme, auraient pu être évitées si Rome avait accepté de se remettre en cause, sur des points pourtant jugés aujourd'hui secondaires. A présent, c'est la crise profonde des Eglises, de toutes les Eglises, et cela pour des raisons essentielles allant aux racines de la Foi, c'est-à-dire à la Personne même de celui qui aimait à s'appeler « Fils de l'Homme » : abandon du culte, absence de prêtres ou surtout de futurs prêtres, dans certaines régions presque plus de baptême. J'arrive d'une région voisine du Rhône : sept paroisses, deux prêtres âgés, une centaine de pratiquants, plutôt âgés. J'ai compté deux jeunes filles, aucun garçon de moins de vingt-cinq, une ambiance d'ennui et de tristesse. L'avenir — il y en a un — est ailleurs (je pense aux charismatiques par exemple). Pourquoi cet abandon ? Est-ce uniquement par négligence, par paresse ou par manque de temps ? Sûrement pas, même si cela existe chez certains jeunes.

J'ai vécu presque toute ma vie de prêtre dans la région lyonnaise : j'ai connu les heures merveilleuses de la JOC, du scoutisme entre 1930 et 1965... puis la chute libre, rapide, irrémédiable. Depuis des mois, des années, je m'interroge et je questionne mes frères les chrétiens. Certes la réponse n'est pas simple, il y a sans doute une part de paresse, de négligence... mais il y a aussi, chez les plus sérieux, une immense souffrance et une question de loyauté intérieure. Le christianisme, avec sa dogmatique ajoutée au cours des siècles, avec une morale trop axée sur la sexualité, ne répond plus aux besoins profonds de l'homme du XX[e] siècle. *« Une foi toujours ancienne et toujours (?) nouvelle se meurt »*, chaque jour, dans le cœur de l'homme d'aujourd'hui, en cette fin d'un monde mis en valeur par l'édit de Milan (312). La vie est dans le mouvement, dans le renouvellement intérieur profond. Tout un rituel se meurt, malgré des essais folkloriques pour le renouveler. Donc ni routine ni fantaisie, mais un retour à la Vie, à une vie répondant aux besoins profonds de l'Homme de cette fin de civilisation.

J'aime le texte célèbre : « Dieu est neuf pour moi chaque matin. » Dieu ? A travers son Christ, Jésus de Nazareth. De tout ce que j'ai appris au séminaire : « le Tout Autre est Amour et, sans cesse, Créateur ». Je n'aime pas le mot « Dieu » sur lequel reposent tant de fausses réponses. Je crois en la Vie, je crois en l'Amour, je crois au Tout Autre. Mais Le nommer, Le définir serait Le trahir, Le ridiculiser : Christ nous a parlé de Lui, à sa façon, dans le style biblique de l'époque et il ne pouvait — et ne savait — l'exprimer autrement. Très lentement (et presque inconsciemment), je suis passé d'une religion sécurisante à une Foi que je suis incapable d'exprimer. Je sais que la Vie a un sens, je crois qu'il y a une Unité intérieure au Monde. Dieu — dans son Absolu — est au Monde ce que mon esprit est à mon corps. Oui, Toi, le Tout Autre, je Te croyais dehors, perdu dans le ciel où tu étais sans cesse acclamé par les anges et les saints et Tu es au cœur de la création qui donc, comme Toi, est éternelle, infinie dans le temps et l'espace, mais toujours en voie d'évolution.

L'Eglise ? Cette Eglise, à qui je dois le meilleur de moi-même (je viens d'un milieu populaire, presque inculte) doit dans l'Intériorité d'elle-même se refaire sans arrêt, dans l'Espérance et dans l'humilité.

En me relisant, je reconnais la pauvreté de mon texte écrit d'un seul jet ; je veux simplement dire à mes frères, les Hommes : la Vie a un sens (mais il nous dépasse et nous sommes incapables de le définir). Avec l'aide de cet Infini d'Amour, au cœur de mon cœur, je dois travailler avec Lui, à l'éternelle Création de la Vie, à la perfection (possible mais limitée) de l'Homme. Et le Christ reste encore pour moi, homme du XX[e] siècle, le modèle vivant de ce que je crois être, de ce que je dois construire.

Vivre c'est aimer, donc créer.

(*) Animateur des communautés du Seuil.

Une autre logique

par GASTON PIETRI (*)

IL y a quelques années un théologien décrivait certaines tentatives de petites communautés chrétiennes, dans notre société industrielle, comme *« une sorte d'arche de Noë pour des hommes socialement aliénés, îlots d'authentique rencontre et de vraie vie, au milieu de conditions extérieures pareilles à la mer démontée »* (1). La pointe de ce propos était une critique du rôle d'*« institut de soulagement »* concédé à l'Église pour contrebalancer une vie sociale placée sous le signe du fonctionnel et standardisé. Ce serait tomber dans un optimisme facile que d'oser dire que la place faite aux préoccupations spirituelles s'est considérablement élargie. Il y a toutefois quelques indices de changement. En brouillant les pistes, la crise rend possible la question de Dieu là où on ne l'attendait pas.

L'effort de l'Église, au long des dernières décennies, a consisté à retisser les liens entre la foi et la vie. Une certaine façon de placer la foi en dehors des activités séculières s'enracine dans la séparation même entre vie publique et vie privée. Face aux contraintes économiques, où situer la religion sinon comme l'une de ces zones d'expression où la subjectivité reprend ses droits ?

A contre-courant

Il n'a pas manqué de croyants pour s'accommoder de cette situation. D'autres percevaient le laminage qu'elle faisait subir à l'Évangile en tant que puissance de transformation de l'existence humaine. Ils ont ramé à contre-courant, en s'essayant à rapprocher dans les consciences croyantes la question du sens ultime de la vie et l'espace où se déploient les projets de société. Du coup le socio-professionnel a acquis droit de cité dans l'Église. Ceux qui l'ont promu par des mouvements d'apostolat se sont souvent fait accuser de loucher en direction des idoles du monde moderne. On mesure rarement à son juste prix le courage qu'il leur a fallu à ces militants pour mordre sur la frontière entre le « religieux » et le « profane ».

Qu'y a-t-il de changé ? L'effort entrepris n'a pas à se renier. Mais il passerait à côté des besoins de demain s'il n'enregistrait dès maintenant le glissement en cours d'une société où le travail « productif » est la valeur suprême vers une société où il composerait avec d'autres valeurs. Société aujourd'hui ébranlée par le chômage, mais qui, au travers même de la revendication de l'emploi, ne s'acheminerait pas moins vers un renversement des priorités : en gros, l'économique perdrait la première place.

Pensée « méditante » et pensée « calculante »

Tout le monde ne sera pas forcément d'accord avec une telle vision. Mais les organisations syndicales commencent à s'inquiéter du recul observable, parmi les jeunes, de ces valeurs de « professionnalité » qui ont modelé les *générations* antérieures. Dans le champ social émergent fortement de nouvelles identités : immigrés, femmes, cultures régionales. Et surtout se dessine dans les mentalités un nouveau rapport au travail, qui coïncide avec l'approche lente de la « révolution du temps choisi ».

Il serait naïf de penser que la dimension spirituelle va y trouver automatiquement son compte. Surtout si l'on entend par « spirituel » les exigences évangéliques qui se heurtent sur plus d'un point aux aspirations libertaires sous-jacentes à ces nouveaux comportements. Mais ces modifications culturelles peuvent introduire d'autres règles du jeu. La question de Dieu comme question pour la signification de l'homme cesserait d'être masquée par la rationalité dominante.

Ils ont été une poignée à prendre les devant, ceux qui ont voulu, au cours de ces dernières années, réhabiliter le religieux. L'originalité de leur expérience a été de redonner le pas, pour reprendre les mots de Martin Heidegger, à la « pensée méditante » sur la « pensée calculante ». Pour y réussir, ils se sont livrés à des essais de communautés souvent marginales et au style parfois discutable. En cela, ils se sont clairement démarqués des chrétiens occupés à relier patiemment la foi et le socio-professionnel.

Le moment est venu, semble-t-il, d'éclairer l'une par l'autre ces deux lignes de recherche.

De l'analyse des modes de vie de certaines de ces communautés, il ressort que le renouveau des intérêts religieux, bel et bien lié dans ce cas à la protestation sociale, n'est pas cette « régression du politique au religieux » fréquemment évoquée mais la recherche d'une « rationalité alternative » (3).

Cette analyse rejoint les questions posées par le mouvement de société qui se profile. La marginalité certes n'est pas une solution. Encore moins certaines représentations de la place de l'homme dans l'univers, portées à confondre l'ordre de la création avec la soumission à la nature et le rejet de la technique.

Tout cela pourrait n'être que régression. Ce qui est capital, c'est l'indication qu'une autre logique est possible, qu'elle pourrait trouver des traductions nouvelles *et* plus généralisables au sein même de la société, que l'ouverture au spirituel est susceptible de s'y inscrire comme une possibilité normale.

Il ne faut surtout pas en conclure que la partie est, de ce fait, gagnée pour le Dieu de l'Evangile. Il s'agit bien plus modestement d'une chance à saisir pour envisager, là où il le faut, en termes neufs les lieux de rencontre de la foi et de l'interrogation de l'homme sur son devenir en société.

(*) Prêtre.

(1) J. Moltmann, *Théologie de l'espérance*. Ed. du Cerf.

(2) D. Léger et B. Hervieu, *Communautés pour des temps difficiles*. Ed. du Centurion.

Adorer l'adorable

par FRANCE QUÉRÉ (*)

JÉSUS naît comme il mourra, seul. Ses rares témoins n'en sont pas. Les bergers, en ce temps-là, ont mauvaise réputation : on les dit menteurs et, dans les procès, leur déposition n'est pas reçue. Les mages, malgré leurs richesses, ne font pas sérieux ; issus d'un Orient fabuleux, de race étrangère, adonnés à l'extravagant métier de contempler les astres ! Ceux qui voient l'enfant ne méritent pas plus de crédit que les femmes du tombeau qui affirment avoir vu le Ressuscité.

Noël sans gloire, Noël sans éclat, sans rumeur et sans foules agenouillées, Noël de solitude et de modestie, Noël des obscurs, secret échangé entre gens que l'on n'écoute pas, des bergers et des mages, des menteurs et des rêveurs !

Mais voyez comme cette naissance dédaigneuse des honneurs du monde s'accorde à la simplicité de la nuit. Les premiers avertis sont ceux qui, par métier, regardent le ciel étoilé : les bergers veillant sur leurs troupeaux, les mages dans l'examen de leurs astres. Seuls les contemplateurs de la nuit savent qu'un sauveur leur est né. Des gens pour qui le monde n'a presque d'autre apparence que ce bleu et ce noir, scrutent, derrière les ombres, le cœur caché de Dieu. Ils sont hommes de méditation et portent sur leur face le reflet des cieux familiers. Habituées au silence, leurs oreilles démêlent les voix de la nuit et entendent la leçon singulière qu'elle porte à la terre habitée. La nuit parle à des consciences pensives et sans orgueil. Et tant pis si, au ciel, les anges font un éclat, si les mages ont d'abord averti les grands de Jérusalem. Vain détour ! Les bergers, plus sûrement, enveloppés d'ombre, se hâtent où il faut aller. Leurs mots de paysans adorent une innocence et une fragilité.

Nuit lucide, ô sage leçon qui dit paix et douceur, liée aux teintes effacées, aux paroles chuchotées, et célèbre la fraternité des hommes. Car la nuit incline la créature au silence, couche les orgueils, lave les mensonges du jour, et sur les plus farouches pose la main légère du sommeil. Qu'importent les clairons des anges là-haut et les jalousies royales à Jérusalem ! Ici la bonne nouvelle est annoncée : l'homme n'aura d'autre Dieu que celui qui est aujourd'hui enfant et que demain conduira au supplice.

Sa religion est cette vulnérabilité de l'esprit qui pourtant fait honte aux cortèges de la guerre. Même les étoiles tremblent, soudain nues devant un Dieu dont la gloire n'est qu'un petit enfant. Humilité de ce coin de terre. Au ciel, les fastes ; à Jérusalem les poings brandis. Ici cette faiblesse et ce sourire. L'homme vient adorer ce qui est adorable, un amour déjà trahi mais éternellement offert.

(*) Écrivain et théologienne.

Le temps d'aimer

par JEAN-MARIE CACCAVELLI (*)

« *CE que tu as fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que tu l'as fait* ». Cette phrase résume la définition chrétienne de l'amour, qui s'adresse à des êtres humains, pas à des biens convoités, à des sensations recherchées.

Ensuite, il peut coïncider mais ne se confond pas avec l'attrait, avec le besoin de l'autre, tels qu'ils se vivent dans la passion amoureuse, l'étreinte érotique, le sentiment agréable, en un mot dans l'affectivité. Pourquoi ? Parce que *« le plus petit d'entre les miens »*, ce n'est pas celui-ci, celle-là, nommément désignés pour aussi estimables, légitimes et fondamentaux que puissent être de tels liens affectifs : c'est n'importe lequel de tous ceux que la vie peut mettre en face de nous, pour un jour, un mois, des années, un instant. Cet amour là comporte le refus de toute exclusive, de tout traitement préférentiel.

Aussi ne reste-t-il, pour le reconnaître et marcher sur les traces du Christ, que la marque distinctive de l'action : avoir aperçu l'autre, n'avoir comme dénominateur commun paradoxal que cette « altérité », et puis avoir compris qu'il a besoin de quelque chose, fût-ce un « bonjour », une parole de réconfort, un sourire, et s'efforcer de le lui apporter. Cela n'a rien à voir avec un quelconque angélisme béat, ni surtout avec une méconnaissance de la dignité à laquelle chacun de nous est attaché : vouloir contribuer au bonheur des autres en dépit ou contre leur attente, nous voyons trop à quels excès parfois peut mener semblable logique.

L'amour chrétien est essentiellement une transcendance, par rapport à nos propres besoins, à nos propres intérêts, qu'il nous invite à les placer entre parenthèses, non pour les faire disparaître, mais pour nous disposer à une connaissance de l'autre aussi riche, aussi peu obscurcie que possible, et respectant sa différence : cette exigence de lucidité envers l'autre est à l'opposé de la complaisance tout autant que de la fermeture.

Elle nous convie à explorer d'abord tout ce qu'il y a de vraie détresse, de vraie souffrance autour de nous, à nous porter vers elles si cette proximité n'existe pas, à nous forger une échelle des priorités fondée sur leur réalité objective et évidente.

En ce sens, l'amour chrétien est presque un métier, un sacerdoce nourri de disponibilité.

Il n'a pas pour mission de nous transformer en obligés et obligeants perpétuels de tous et de n'importe qui, mais de faire que n'importe qui puisse être traité en frère, dès lors qu'il a besoin de nous, et en admettant qu'il retrouve sa distance au moment où ce besoin prend fin.

Son but n'est pas davantage de nous culpabiliser à l'égard de ceux que notre générosité n'a pas su atteindre, ni de faire que nous ayons mauvaise conscience, à l'heure du repas plantureux, devant les images d'une misère lointaine. Ce que nous avons fait « de bien » aujourd'hui ne rachète pas ce que nous avons fait « de mal » hier, et ne sera pas effacé par ce que nous ferons à nouveau « de mal » demain.

L'ordre d'être utile

Venu accomplir la loi de Moïse et des prophètes, Jésus n'a certes pas affirmé son inutilité, tant il est vrai que toute société ne saurait se dispenser de lois et de règles. Aujourd'hui, cette nécessité incontournable a été profondément laïcisée, et nous devons mieux comprendre que l'accomplissement apporté par le Christ s'identifie dans le seul commandement tombé de sa bouche : *« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés »*. Dépassant la simple consigne passive d'être bons et de ne pas nuire à nos semblables, il nous a ainsi donné l'ordre actif d'être utiles et secourables à tous ceux qui en ont besoin et parmi lesquels il peut nous arriver de figurer.

Ce faisant, il nous a proposé une autre transcendance, dynamique, parce qu'inscrite dans la dimension du temps et des faits, celle de consacrer le maximum de notre vie à aimer, ce qui suppose la démarche volontaire de connaître les misères, les tragédies et les souffrances réellement existantes. Il y a tant à faire dans ce domaine, si l'on considère leur étendue et leur aptitude à se renouveler sans cesse, que nul argument hypocrite ou conservateur ne se justifie, et que chacun peut y trouver le dépassement salutaire de ses tourments égoïstes.

Devant cet appel jusqu'ici entendu par une faible minorité (en jours d'homme et en hommes), étouffé par l'exigence d'une réciprocité négative du véritable amour chrétien, nulle casuistique du bien et du mal, nul enchaînement des droits accumulés et revendiqués ne doivent résister à l'élan unilatéral qu'il tend à susciter. Seuls l'immobilisme stérile et le repli y trouveraient autrement leur compte, certainement pas l'aspiration au bonheur et à la liberté, qui nous commandent de nous affranchir aussi et d'abord de nous-mêmes, et des barrières dont nous nous sommes frileusement entourés.

Le temps des morales défensives (ancien testament) est dépassé. Leur obstination à prescrire et interdire, nous montre ses limites, et leur échec à organiser une société pacifiée, nourrie d'espérance, nous affirme aujourd'hui qu'il ne faut plus s'en contenter.

Cet échec — et le vide qu'il provoque — est lourd de graves périls. A cause de lui, le temps du message d'amour est à présent devant nous, puisqu'il s'agit de rien de moins que de sauver ce monde, et nous-mêmes avec lui.

(*) Fonctionnaire.

LU

« LA RÉVÉLATION DE JÉSUS-CHRIST », de R. L. Bruckberger

Comme un sérum

DOMINICAIN marginal, écrivain intrépide, résistant tous azimuts, Raymond-Léopold Bruckberger est un jeune homme de soixante-seize ans. Il appartient à l'Église de Jésus-Christ, où il fait bon naître, vivre et mourir, extraordinaire zoo qui arrive à faire cohabiter des clercs d'un autre temps et des curés modernes, *« apôtres à la manque ayant tout encanaillé, l'Évangile et eux-mêmes »*. R.L.B. ne les aime guère, mais les enjambe superbement comme menu fretin.

En vingt-quatre livres — de 1940 à 1983, — R.L.B. va son chemin, tempête, sans se soucier outre mesure d'être compris. Mais — et cela est si rare qu'il faut le mentionner — il invente, lui, le réactionnaire impénitent, un langage moderne pour parler de la foi de toujours. Féconde ? Polémique ? Impertinence ? Intellectualisme ? Certes, mais le feu de sa conviction balaie ces scories. Dès l'épigraphe de son dernier livre, *la Révélation de Jésus-Christ*, le sportif R.L.B. se dévoile. *Fides quaerens intellectum* devient : *« La foi pourchasse l'intelligence »*. Après tout, Descartes philosophait bien à cheval sur les grands chemins de l'Europe !

Qu'aurait pensé Teilhard de Chardin du fil conducteur de cet ouvrage dernier-né : *« La révélation est biologique, c'est un discours sur la vie nouvelle que Jésus-Christ est venu inoculer comme un sérum, la parole de Dieu est le spermatozoïde approprié à cette ovule perméable qu'est l'oreille, et le cœur de l'homme » ? « Cet acte de tendresse et de communion qui permet la fécondation, c'est, du côté de l'homme, l'acte de croire, la foi. » « La semence*, a dit Jésus, *c'est la parole de Dieu. »*

Pour R.L.B., l'eucharistie est bien un *« rite anthropologique »* où l'on *« dévore la chair »* et où l'on *« s'abreuve de sang »*. *« J'ose définir la vie chrétienne comme la chasse ouverte faite à Dieu. »* Les règles de l'amour mystique sont les mêmes que celles de l'amour conjugal. La prière ne consiste pas à nous soûler de mots mais d'*« aguets »* et d'*« écoute »* d'une mystérieuse partition musicale enfouie dans notre inconscient.

R.L.B. est un fugueur. Et il s'en vante, ou presque, en décrivant avec complaisance, dès les premières lignes, la fuite de trois jours de Jésus (Luc II, 43, 50), qui fut le premier coup de gong révélant la personnalité et la mission du fils de Marie. *« A douze ans, Jésus est tout à l'ivresse de se sentir LUI, chez lui. »*

R.L.B. offre le spectacle d'un prêtre tout à fait à l'aise dans la maison de sa foi, et qui, pour y parvenir, a dû abattre ses propres cartes.

HENRI FESQUET.

★ *La Révélation de Jésus-Christ*. Edit. Grasset, 270 pages. 75 F.

Emilienne et les mecs

par GUY GILBERT (*)

LE soir de Noël, deux mecs traînant dans un bistrot de La Villette découvrirent Emilienne, seule, en face de son petit rouge.

Ils me la ramenèrent séance tenante.

« Elle était toute seule. Ça se fait pas, cette nuit-là. »

C'est comme ça qu'Emilienne, quatre-vingt-cinq ans, atterrit dans notre permanence. Pas gênée du tout, elle s'installa au bout de la table. Le festin, pauvre mais riche de bruits de fourchettes et d'expressions joyeuses du terroir parisien, commença.

Timide d'abord, Emilienne se coula au milieu de la bande à une vitesse stupéfiante.

Excellente fourchette, elle fit honneur au menu. Elle demanda et redemanda du bordeaux. Les mecs, avec l'œil des connaisseurs, lorgnaient son verre qui ne désemplissait pas.

Après la pitié, la sympathie vint. L'alcool aidant, Emilienne parla avec un langage de charretier qui ne déparait pas, en ces lieux. La repartie loubarde avec le trait acéré qui faisait mouche, tout cela conquit le peuple de la rue en un tour de main.

Les mecs découvraient, en une soirée, la richesse et la pauvreté d'une vie qui ressemblait à la leur, hormis l'âge avancé.

Le repas fini, elle demanda un cigare. Elle l'alluma en professionnelle et le dégusta voluptueusement jusqu'à la dernière bouffée. Puis les mecs lui versèrent une grosse goutte d'armagnac, qu'elle trouva légère. Elle en redemanda.

Les chants plus ou moins grivois des fins de repas bien arrosés suivirent. Elle joua elle aussi sa partition. De sa voix cassée, elle déchiqueta allègrement *Petit Papa Noël*.

Ils l'ovationnèrent.

Sidérés les loubards !

Adoptée Emilienne !

De Noël en Noël, ses jambes se dérobaient. Tout le reste restait vivant. Les mecs allaient la chercher. Les gros bras musclés soulevaient comme une plume ses vieux os qu'ils aimaient tant.

Elle passa cinq fois Noël avec nous. Elle en parlait trois mois avant. Elle en parlait trois mois après. Ça lui faisait passer la moitié de son année...

Et puis, un jour, elle disparut du quartier. On nous dit qu'elle était à l'hôpital. Toute la bande arriva, mais trop tard. Elle était déjà dans son cercueil. Ils la contemplèrent un moment. Devant le corps décharné, ces quelques commentaires :

« Qu'elle est petite ! »

« Regarde son visage, on dirait une vieille pomme ! »

Et puis, un mec lâcha pour clôturer la brève oraison funèbre :

« Emilienne, c'était Noël ! »

Plus un mot. Tout était dit.

Partager avec plus pauvre que soi, c'est découvrir la vraie signification de Noël.

Cette lumière éblouissante n'est révélée qu'aux plus petits.

(*) Prêtre-éducateur.

Une autre logique

Adorer l'adorable

Emilienne et les mecs

Le Monde

étranger

APRÈS LA RENCONTRE AU CAIRE ENTRE M. MOUBARAK ET M. ARAFAT

Le chef de l'O.L.P. est désavoué par plusieurs de ses collaborateurs et alliés

Plusieurs factions de l'O.L.P., dont le comité central du Fath, principale composante de l'organisation, ont critiqué jeudi la visite de M. Yasser Arafat au Caire et son entretien avec le président Moubarak.

Le comité central du Fath, réuni le jeudi 22 décembre à Tunis, a estimé dans un communiqué que l'initiative de M. Arafat, son président, était une *« démarche personnelle »* qui n'engage *« ni le Fath, ni son comité central, ni l'O.L.P. »*. Le comité central n'a été ni informé ni consulté au sujet de cette rencontre, *« ce qui est une violation du principe de la direcftion collégiale, (...) cadre et garantie de l'indépendance de la décision nationale palestinienne »*, indique le communiqué. Le texte a été signé, entre autres, par M. Farouk Kaddoumi (le chef de la diplomatie palestinienne) et par Abou Iyad, responsable des services de renseignements. Le comité central du Fath poursuit ses délibérations et devait diffuser ultérieurement un second communiqué.

Avec le souci d'atténuer la fermeté de propos trop vigoureux qu'il avait tenus dans la matinée du jeudi – nous câble Michel Deuré de Tunis, – Abou Iyad déclarait dans la soirée : *« Je respecte Arafat dont je suis l'un des plus proches collaborateurs, mais il a enfreint aux règles démocratiques en vigueur. La prise de position du comité central ne signifie absolument pas une scission au sein de la direction du Fath. Elle a été prise à la majorité des membres de notre organisme »*.

A Damas, les membres du comité exécutif de l'O.L.P. présents dans la capitale syrienne ont tenu, pour leur part, une réunion avant de diffuser un communiqué. Celui-ci appelle *« à une réunion urgente à Damas de toutes les forces et organisations qui ont condamné la rencontre d'Arafat avec Moubarak afin d'examiner la nouvelle attitude à adopter pour protéger la révolution, ses acquisitions et l'unité de l'O.L.P. »*. M. Khaled El Fahoum, qui présidait la réunion en l'absence d'Arafat, a condamné l'initiative de ce dernier comme étant *« une violation claire et flagrante »* des résolutions du Conseil national palestinien, la plus haute instance de la résistance.

Six organisations hostiles

Au total, six organisations ont dénoncé, dans des communiqués séparés distribués à Damas, la rencontre du Caire. Il s'agit du Front populaire de M. Habache, du Front démocratique de M. Hawatmeh, du Front populaire – commandement général de M. Ahmed Jibril, du Front de lutte palestinien de M. Samir Ghocheh, et du Mouvement de dissidence au sein du Fath dirigé par Abou Saleh. Trois d'entre elles ont demandé le limogeage ou la démission du chef de l'O.L.P., de toutes ses responsabilités. M. Georges Habache, personnellement, a lancé un appel aux *« masses palestiniennes »* pour qu'elles obligent Arafat de se désister de toutes ses fonctions.

Tandis que le chef de l'Etat libyen, le colonel Kadhafi, dénonçait la *« provocation »* que constitue à ses yeux la démarche du président de l'O.L.P., la Syrie observait encore vendredi matin le silence à ce sujet.

Au Vatican, *l'Observatore Romano* a qualifié, jeudi, M. Arafat *« de politicien capable et d'esprit ouvert, dirigeant historique de l'O.L.P. qui quitte la scène en souffrant une nouvelle humiliation »*. Le quotidien commentait le départ des fedayin de Tripoli.

L'Egypte se réjouit de recueillir les fruits de sa « politique de modération »

Correspondance

Le Caire. – Ulysse errant de Charybde en Scylla, Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., chassé de Beyrouth puis de Tripoli, trouve enfin un havre accueillant sur une terre d'Egypte qui – oubliant ses griefs – lui accorde un accueil triomphal à la première étape de sa nouvelle odyssée. Telle est l'image idyllique que la presse et les médias égyptiens donnent du *« retour de M. Arafat au bercail »*, comme l'écrit le quotidien *Al Goumhouriya*.

Escorté par la marine et l'armée de l'air égyptiennes avant même son entrée dans les eaux territoriales, l'*Odysseus-Elytis* (le choix d'Ulysse), ayant à son bord M. Arafat, a été accueilli, dans la nuit de mercredi à jeudi, à coup de sirènes et de cornes de brume, dès son entrée dans une Port-Saïd illuminée à giorno. Débarquant aux premières lueurs de l'aube – pour la première fois depuis six ans – sur le sol égyptien, M. Arafat vit le gouverneur de Port-Saïd lui offrir un écu aux armoiries de la ville, au milieu des acclamations d'une centaine d'officiels et de membres de la diaspora palestinienne en Egypte, dont le frère du chef de l'O.L.P.

Quelques heures plus tard, dans la matinée de jeudi, MM. Fouad Mohieddine, premier ministre, Boutros Ghali, ministre d'Etat pour les affaires étrangères, et Oussama Al Baz, chef du bureau du président Moubarak pour les affaires politiques montaient à bord de l'*Odysseus*, arrivé à Ismaïlia. La rencontre est chaleureuse tant du côté égyptien que palestinien, et M. Yasser Arafat ne semble pas garder en mémoire que MM. Ghali et Baz ont accompagné le président Sadate dans son voyage à Jérusalem en novembre 1977 et sont parmi les principaux artisans de la paix égypto-israélienne.

Le chef de l'O.L.P. prend ensuite un hélicoptère qui l'emmène au palais présidentiel de Koubbeh au Caire où l'attend le président Moubarak. C'est aussitôt une longue et chaleureuse accolade au milieu du crépitement des flashes et du ronronnement des caméras.

MM. Moubarak et Arafat entament un entretien en tête à tête, qui dure près de deux heures, avant de faire une brève déclaration aux journalistes. M. Moubarak offre ensuite un déjeuner en l'honneur de son hôte palestinien avant que celui-ci ne reprenne un hélicoptère qui le ramène à bord de l'*Odysseus*.

« Je suis heureux de rencontrer M. Yasser Arafat en sa qualité de leader modéré luttant pour l'obtention des droits du peuple palestinien », déclare le président égyptien, expliquant combien est symbolique l'accolade marquant les retrouvailles entre Le Caire et le mouvement de libération palestinien.

Un rapprochement spectaculaire

On estime, en effet, dans la capitale égyptienne que « modéré » est bien le terme-clé expliquant ce rapprochement spectaculaire entre Le Caire et la centrale palestinienne après six ans de rupture où les accusations de « traîtrise » étaient devenues monnaie courante. Les responsables égyptiens espèrent que la visite de M. Arafat leur permettra d'encourager le chef de l'O.L.P. sur la voie d'une solution négociée du problème palestinien passant par la Jordanie. Pour Le Caire, une entente jordano-palestinienne permettrait de relancer l'initiative de paix du président Reagan (1).

Malgré les déclarations de M. Arafat au Caire qui n'excluent pas un recours à *« une solution militaire »*, les officiels égyptiens pensent que la marge de manœuvre du dirigeant palestinien (privé de ses bases au Sud-Liban, à Beyrouth et à Tripoli) est maintenant limitée à la voie diplomatique, voie que promouvra un accord palestino-jordanien permettant de réactiver les négociations sur l'autonomie en Cisjordanie et Gaza sur de nouvelles bases.

Manifestement, l'initiative d'accueillir M. Arafat a été dûment préparée. L'on note à cet égard le départ, lundi dernier, du chef de la diplomatie, M. Kamal Hassan Ali, pour les Etats-Unis, où il a eu une série d'entretiens avec le président Reagan et le secrétaire d'Etat M. Georges Shultz. Cette « préparation du terrain » expliquerait la rapidité de la réaction du département d'Etat à cette rencontre *« encourageante et utile »*.

D'autre part, M. Moustapha El Saïd, ministre égyptien de l'économie, en visite actuellement en Jordanie, a remis un message personnel du chef de l'Etat égyptien au roi Hussein sur la *« situation dans la région »*. (M. Arafat a affirmé son intention de se rendre bientôt à Amman pour s'entretenir avec le souverain hachemite).

Sur le plan arabe, L'Egypte de M. Moubarak ne cache pas sa satisfaction de voir sa politique de « modération » porter ses fruits. En effet, M. Yasser Arafat est le premier des chefs d'Etats arabes, ayant rompu leurs relations avec l'Egypte, a *« être rentré au bercail »* (2).

La visite de M. Arafat consolide, par ailleurs, la conviction de l'Egypte qu'elle « avait raison » dans son choix d'une solution négociée au conflit du Proche-Orient envers et contre les pays du front de la fermeté (Syrie, Libye, Algérie, Yemen du Sud, Irak et O.L.P.) ou même arabes « modérés » (Arabie Saoudite, notamment).

A part la visite de M. Arafat, un des principaux chefs du front de la fermeté, l'Irak, a de son côté, entamé une normalisation de ses relations avec l'Egypte (échange de visites de ministres et vente d'armes pour plus de 1 milliard de dollards à Bagdad) tandis que le Liban et la Jordanie rétablissaient leurs relations commerciales avec la capitale égyptienne (3).

Le passage de M. Arafat au Caire s'inscrit donc dans le cadre du rapprochement progressif entre pays arabes et constitue même la plus belle réussite de la « patiente offensive de charme » de l'Egypte pour retrouver son rang au sein du monde arabe.

La visite est donc un *« succès total »* pour Le Caire, où l'on se refuse encore à commenter la protestation israélienne envoyée par l'entremise de l'ambassadeur de l'Etat hébreu dans la capitale égyptienne, M. Moshe Sasson, et la condamnation émanant de diverses factions de l'O.L.P.

Une source palestinienne proche de M. Arafat a mis *« dans le même sac »* Israël et les responsables du Fath qui ont exprimé leur opposition à la rencontre.

En ce qui concerne les répercussions de cette visite sur leurs relations avec Israël, les responsables égyptiens soulignent en coulisse qu'elles ne risquent pas d'en être affectées, étant déjà au plus bas bien avant l'accueil du chef de l'O.L.P.

Le rapprochement entre l'Egypte de M. Moubarak (toujours liée à Israël par les accords de paix de mars 1979) et la faction du Fath fidèle à M. Arafat ne pourra évoluer que si celui-ci parvient à conserver son statut à la tête de l'O.L.P. et s'engage de manière plus explicite sur la voie d'une solution négociée.

(1) Rendu public le 1er septembre 1982, le plan Reagan prévoit la création d'une *« entité palestinienne en association avec la Jordanie »*.

(2) L'O.L.P. a statut d'Etat au sein de la Ligue arabe. Elle avait rompu ses relations avec l'Egypte à l'issue du voyage à Jérusalem du président Sadate en novembre 1977.

(3) Un accord dans ce sens a été signé jeudi entre Le Caire et Amman, indique-t-on de source autorisée.

JÉRUSALEM : un « coup très dur » pour la paix et les accords de Camp David

Jérusalem. – La colère et l'inquiétude règnent en Israël après la rencontre entre le président Hosni Moubarak et M. Yasser Arafat. Le gouvernement de M. Shamir a vivement réagi, estimant que ces retrouvailles égypto-palestiniennes constituent un *« coup dur »* porté au processus de paix dans la région.

A deux reprises jeudi 22 décembre, M. Shamir l'a dit sans la moindre équivoque. Exprimant d'abord dans un communiqué officiel son *« étonnement »* et son *« regret »*, il a rappelé qu' *après l'assassinat d'Anouar El Sadate, Arafat et ses partisans avaient dansé dans les rues de Beyrouth »* et a déploré que M. Moubarak *« se soit entretenu avec cet homme »*. Puis au cours d'un banquet en l'honneur u ministre italien des affaires étrangères, M. Andréotti, le premier ministre a qualifié la rencontre Moubarak-Arafat de *« coup très dur pour la paix »*. *« L'O.L.P. disparaîtra tôt ou tard de la scène politique, il n'y a pas de place dans le processus de paix pour une organisation qui a inscrit sur sa bannière comme but sacré la liquidation d'Israël. Toute assistance ou tout soutien politique accordé à cette organisation terroriste, ainsi que les demandes de la voir se joindre aux négociations ne rendent pas service à la paix. »*

Un désaccord croissant avec Le Caire

Israël a adressé à l'Egypte une note de protestation, dont le contenu n'a pas encore été rendu public. L'ambassadeur israélien à Washington, M. Meir Rosenne, a remis un message exprimant le mécontentement de son gouvernement au sous-secrétaire d'Etat américain M. Eagleburger. Les Etats-Unis sont garants notamment de l'application du traité de paix égypto-israélien signé à la Maison Blanche en mars 1979.

Pourtant les dirigeants israéliens n'ont pas été jusqu'à assimiler publiquement la rencontre à une « violation » du traité de paix liant Jérusalem au Caire, mais ils auraient employé ce terme dans le message remis à Washington. Selon les experts, si M. Arafat revendiquait de nouveaux attentats terroristes en Israël, comme celui récent contre un autobus, Jérusalem s'estimerait fondé à y voir une rupture du traité.

De notre correspondant

Celui-ci stipule, en effet, dans son article 3 : *« Chaque partie s'engage à ne pas organiser, ni inciter, ni assister, ni participer à des actes ou des menaces de belligérance, d'hostilité ou de violence contre l'autre partie, en aucun lieu, et s'engage à présenter à la justice les auteurs de tels actes. »*

La droite de la coalition gouvernementale n'a pas manqué de renchérir. Dirigeant du parti de la droite nationaliste Tehya (Renaisssance), le ministre de la science, M. Neeman, qui s'opopposa aux accords de Camp David, a déclaré que la rencontre du Caire *« jetait le discrédit »* sur le traité israélo-égyptien. Un député de cette formation a demandé la tenue d'un débat urgent à la Knesset sur cete affaire, tandis qu'un autre observait : *« Nous avons rendu le Sinaï à l'Egypte en avril 1982 pour voir ce pays accueillir en héros un homme qui aspire à la destruction d'Israël. »*

Tous les membres du Likoud ne semblaient pourtant pas sur la même longueur d'ondes. Avant l'intervention de M. Shamir, le président de la commission des affaires étrangères de la Knesset, – qui fut le premier ambassadeur israélien au Caire – M. Ben Elissar, avait estimé que la rencontre Moubarak-Arafat, *« même si elle ne prêtait pas à réjouissance, n'affecterait pas les relations bilatérales »*. *« Bien des dirigeants dans le monde*, ajoutait-il, *ont rencontré M. Arafat sans que nous en ayons pris prétexte pour rompre toutes relations avec eux. »* A l'évidence M. Shamir ne partage pas cette vision des choses.

Au-delà des arguties juridiques, la réconciliation entre M. Moubarak et Arafat n'a fait que cristalliser un désaccord croissant entre Le Caire et Jérusalem.

Voilà maintenant quinze mois que l'ambassadeur égyptien à Tel-Aviv, rappelé en consultation après les massacres de Sabra et de Chatila, a déserté son poste. Les diplomates égyptiens servant en Israël se plaignent depuis plusieurs semaines d'une campagne de harcèlements. Les négociations sur l'autonomie des territoires sont totalement dans l'impasse ; l'Egypte pose comme condition à leur reprise la participation de la Jordanie et des Palestiniens ; les Israéliens voient dans cette exigence une violation des accords de Camp David.

Le Caire estime encore que le plan Reagan, catégoriquement rejeté par Jérusalem, reste la meilleure plate-forme pour des négociations. M. Moubarak refuse que les pourparlers sur le contentieux frontalier de Taba, une enclave au sud d'Eilat, reprennent à Jérusalem, comme le souhaite M. Shamir. Les échanges commerciaux et touristiques stagnent. Israël s'inquiète de la rhétorique égyptienne, notamment à la tribune de l'O.N.U., par exemple lorsque le représentant du Caire y accuse Jérusalem d'avoir ouvert des *« camps de concentration au Sud-Liban »*.

Les Israéliens en proie au doute

L'Egypte, elle, s'était alarmée du renforcement de la coopération stratégique israélo-américaine, annoncé après le voyage de M. Shamir à Washington. Les Etats-Unis se sont sentis obligés de rassurer M. Moubarak en lui réaffirmant que le resserrement de leurs liens avec Israël ne porterait pas préjudice à l'Égypte. Le séjour au Caire le mois dernier du directeur du ministère israélien des affaires étrangères, M. David kimche, a permis de renouer le dialogue entre les deux voisins, mais sans règler aucun problème de fond. Un haut responsable égyptien doit venir en Israël à une date non précisée. Pour les Israéliens la « paix frileuse » avec l'Égypte est une source de déceptions et d'inquiétudes. a leurs yeux la paix véritable doit aller bien au-delà de l'état de non-belligérance.

Dans l'ensemble Israël est en proie au doute. On est conscient ici que les retrouvailles Arafat-Moubarak peuvent marquer un nouveau tournant dans la conjoncture proche-orientale. On sait que les deux hommes, ont en ce moment, besoin l'un et l'autre. En soutenant M. Arafat le président égyptien accélère le rapprochement qu'il a entrepris avec les pays arabes modérés, aux dépens d'Israël. En reprenant langue avec le plus important des pays arabes, le chef de l'O.L.P. renforce son influence dans la perspective de négociations avec la Jordanie et répond à l'attente des États-unis restés fidèles au plan Réagan. Voilà pourquoi Israël s'inquiète encore plus de l'attitude américaine (lire l'article de Bernard Guetta), certains allant même jusqu'à soupçonner Washington d'avoir facilité en sous-main la rencontre du Caire.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Washington veut relancer le plan Reagan

(Suite de la première page.)

Il est significatif à cet égard que Washington se soit élevé, jusqu'au départ du dirigeant palestinien, contre les entraves militaires et diplomatiques qui y étaient mises par Israël dans le but – on le voit mieux *maintenant – de marquer qu'il n'y* aurait pas de dialogue possible entre Jérusalem et un « terroriste ». Il n'est pas indifférent non plus de ce point de vue que le navire sur lequel a été évacué M. Arafat ait été escorté par la marine d'un pays, la France, avec lequel les Etats-Unis se trouvent au Liban en première ligne face à la Syrie.

Au moment même où le président Moubarak présentait au Caire M. Arafat comme *« le leader modéré des Palestiniens »* et où son ministre des affaires étrangères abondait dans le même sens, tant à Washington qu'aux Nations unies, la Maison Blanche faisait savoir que M. Rumsfeld s'était entretenu au début de la semaine à Londres avec le roi Hussein. *« Nous espérons*, ajoutait le porte-parole de la présidence, *que les conversations* (du Caire) *permettront de convaincre M. Arafat que des négociations de paix dans le cadre de l'initiative du président constituent le meilleur moyen de parvenir aux objectifs des Palestiniens. Nous considérons la reprise du dialogue entre l'Egypte et l'O.L.P. comme un facteur encourageant... »*

Pas de « contact direct » avec l'O.L.P.

On ne chante pas pour autant victoire à Washington pour deux raisons. La première est que se pose aujourd'hui la question de la représentativité de M. Arafat, bien que M. Ali ait assuré le président et le secrétaire d'État américains qu'il restait le plus populaire des dirigeants palestiniens. La seconde est la vigueur de la réaction d'Israël qui a mis haut la barre en accusant Le Caire d'une rupture des accords de Camp David et en faisant dire par son ambassadeur à Washington après une heure d'entretien avec le numéro trois du Département d'État, que les Israéliens *« n'étaient pas d'accord avec les États-Unis »*. *« Nous ne pensons pas*, a déclaré M. Meir Rosenne, qu'*Arafat représente qui que ce soit* (...), *il a tué partout des innocents. Nous ne pensons pas que cet homme-là doive participer à quelque négociation que ce soit. »*

On ne pouvait être plus catégorique, mais des éléments d'optimisme existent néanmoins pour Washington. Côté palestinien d'abord, M. Arafat, qui n'a plus de poids militaire, n'a d'autre perspective qu'une incertaine traversée du désert ou un ralliement amorcé, depuis jeudi, aux capitales arabes pro-américaines et opposées à la Syrie. Dans ce qui lui reste de base politique, les Palestiniens des territoires occupés – plus que les dirigeants de *l'O.L.P. installés en Tunisie – feront* la décision, car ils savent que seule la pression américaine sur Jérusalem peut les préserver de l'annexion pure et simple par Israël.

Au département d'Etat, on estime que la crise de l'économie israélienne et l'accroissement massif de l'aide promis par M. Reagan donnent aux Etats-Unis les moyens d'infléchir l'intransigeance de Jérusalem. D'ailleurs, il n'est pas demandé à M. Shamir d'ouvrir des discussions avec M. Arafat mais avec une délégation jordano-palestinienne conduite par le roi Hussein. Or, on considère ici que, si la Jordanie entreprenait une telle démarche avec l'aval de M. Arafat et le soutien des capitales arabes pro-occidentales, il serait difficile au gouvernement israélien d'opposer un refus pur et simple.

Et, comme il fallait tout de même mettre un peu d'huile dans les rouages, le département d'Etat a souligné de son côté que Washington continuerait de refuser tout *« contact direct »* avec l'O.L.P. tant qu'elle n'aurait pas reconnu le droit à l'existence d'Israël et explicitement accepté la résolution 242 de l'ONU.

L'avenir dira ce qui, des obstacles majeurs ou des frêles opportunités, l'emportera dans cette entreprise, mais il est pour l'instant sûr que sa seule ébauche est tout bénéfice pour M. Reagan. Il répétait chaque jour ou presque, dans le scepticisme général de l'opinion américaine, qu'il avait une politique au Proche-Orient – la recherche de la paix. Voilà enfin un événement qui semble lui donner raison. L'espoir entrevu, l'active caution de l'Egypte, devraient maintenant lui fournir l'argument nécessaire pour demander du temps pour mieux résister aux critiques qui l'assaillent et aux pressions en faveur d'un retrait du Liban.

M. Reagan a marqué deux points. Le premier, indiscutable, est d'avoir montré qu'il pouvait réellement, tout en renforçant les liens des Etats-Unis avec Israël, conserver, et même spectaculairement relancer d'actives relations politiques avec les pays arabes alliés. C'est beaucoup, et ce pourrait être beaucoup plus encore s'il parvenait à transformer l'essai en obtenant des autres capitales arabes pro-occidentales qu'elles ne se montrent pas plus pro-palestiniennes que M. Arafat et renouent avec Le Caire.

Si cela venait à se faire, cela donnerait non seulement une importante impulsion au plan Reagan, mais permettrait aussi la constitution autour de la diplomatie américaine d'un front des régimes arabes dits « modérés ». Dans ce schéma, il ne serait pas impossible que Bagdad, dont les Etats-Unis se rapprochent chaque jour un peu plus à la faveur du conflit irano-irakien, se retrouve plus proche de l'Egypte que de son radicalisme passé, et, outre l'U.R.S.S, le grand perdant dans l'affaire serait la Syrie. En poussant le pion de son plan de paix, M. Reagan espère ainsi en pousser un autre au Liban en isolant Damas. Force est de reconnaître que le président américain a quelque peu avancé, jeudi, dans les directions qu'il s'est publiquement assignées.

BERNARD GUETTA.

DIPLOMATIE

M. MITTERRAND SE RENDRA EN « VISITE D'ÉTAT » AUX ÉTATS-UNIS, EN MARS PROCHAIN

M. Mitterrand se rendra en *« visite d'Etat »* aux Etats-Unis du 21 au 27 mars prochain, ont annoncé simultanément, jeudi 22 décembre, l'Elysée et la Maison Blanche. Le président français passera les trois premiers jours de ce séjour à Washington et sera reçu, le 22 mars, par M. Reagan dans son bureau ovale de la Maison Blanche, après quoi il visitera plusieurs villes américaines, précise-t-on.

Cette visite sera le premier séjour officiel que M. Mitterrand fera en tant que chef d'Etat aux Etats-Unis, mais elle marquera sa sixième rencontre avec M. Reagan. Les deux présidents se sont en effet rencontrés à l'occasion de trois sommets des sept pays industrialisé (à Ottawa en juillet 1981, à Versailles en juin 1982 et à Williamsburg, aux Etats-Unis, en mai 1983) et ont eu, de surcroît, deux entretiens bilatéraux : en octobre 1981 (pour le bicentenaire de la bataille de Yorktown, en Virginie, suivi du sommet Nord-Sud de Cancun, au Mexique), enfin, le 12 mars 1982, à l'occasion d'une visite-éclair que M. Mitterrand avait faite à Washington. C'est à Williamsburg, en mai dernier, que le principe d'une visite d'Etat du président français aux Etats-Unis avait été arrêté.

PROCHE-ORIENT

Liban

« Il n'est pas convenable de céder aux menaces » déclare M. Charles Hernu

« Il n'est pas convenable de céder aux menaces. Céder aux menaces n'est pas une politique. » C'est ce qu'a déclaré, jeudi 22 décembre, à Antenne 2, M. Charles Hernu, ministre de la défense, en réponse aux questions qui lui étaient posées sur l'ultimatum de l'organisation Jihad islamique sommant le contingent français de quitter Beyrouth dans les dix jours. *« La France est la puissance occidentale indispensable au Proche-Orient »*, a encore affirmé le ministre, qui s'est par ailleurs *« étonné »* des affirmations de M. Raymond Barre sur *« l'incohérence de la politique française au Liban »*.

Dans son bulletin mensuel *Faits et arguments*, l'ancien premier ministre avait écrit : *« En bombardant Souk-el-Gharb, nous avons réalisé contre nous l'unanimité des chiites, y compris les adversaires de l'extrémisme, sans pour autant convaincre l'opinion internationale que cette opération militaire, pourtant « annoncée » la veille à la télévision, avait été réussie. »*

Dans un communiqué, le ministère de la défense fait observer ironiquement que M. Barre a confondu Souk-el-Gharb et la caserne située au sud-est de Baalbek, qui avait été la cible du bombardement. D'autre part, M. Hernu souligne que l'attentat contre le poste Frégate, mercredi, qui a coûté la vie à un soldat français, *« survient, et ce n'est pas par hasard, au moment où la France mène des actions humanitaires, au lendemain de l'évacuation des Palestiniens (...) sous la protection de notre marine nationale »*.

Notant que la présence française est conforme à la « tradition et à l'histoire », M. Hernu ajoute : *« C'est parce que nous sommes là que nous avons pu réussir l'échange de six prisonniers israéliens et de quatre mille Palestiniens. C'est par la présence de notre contingent, admiré de tous, constitué d'engagés et de volontaires service long uniquement, que la France peut sans aucun doute dans cette partie du monde assumer le rôle le plus indispensable. J'ajoute que nous détruisons chaque mois 2 tonnes d'explosifs et de pièges »* à Beyrouth.

Enfin, M. Hernu écrit : *« Il y a quarante-huit heures, le président de la République me convoquait à l'Elysée avec le chef d'état-major des armées, et, pendant plus d'une heure et demie, il me demandait de resserrer le dispositif français à Beyrouth afin d'assurer, toujours plus, toujours davantage, la sécurité de nos soldats. »*

Pas de retrait des « marines »

Les Etats-Unis, de leur côté, ont également réaffirmé qu'il n'y aurait pas de retrait des « marines ». M. Casper Weinberger, secrétaire à la défense, a déclaré jeudi à la presse que les Etats-Unis ont déployé et déploient encore de *« gros efforts »* pour essayer de convaincre d'autres capitales de participer à la force multinationale de la paix au Liban, mais se sont déjà heurtés au refus d'une quinzaine de pays. Il a souligné qu'il est *« de l'intérêt du monde libre d'assurer au Liban une situation plus stable et moins volatile »*.

Il a également laissé entendre que des sanctions seraient prises contre *« un certain nombre de responsables militaires »* qui n'ont pas su garantir la sécurité des « marines » à Beyrouth, notamment lors de l'attentat du 23 octobre qui avait fait deux cent trente-neuf morts au quartier général de cette unité. Une sous-commission du Congrès s'est déjà montrée, il y a quelques jours, *« très critique »* à l'égard du commandement des « marines », estimant que de *« sérieuses erreurs de jugement »* avaient été commises et qu'elles avaient involontairement facilité la tâche des auteurs de l'attentat.

A Rome, enfin, le président du conseil italien, M. Craxi, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que la présence du contingent italien au Liban *« dépend de l'évolution des négociations sur la situation dans ce pays »*. Il a précisé : *« Si la situation devait s'aggraver et déboucher notamment sur des hostilités ouvertes, les raisons de notre présence, dans les conditons actuelles, ne se justifieraient plus. »* Ce ne serait pas le cas, en revanche, *« si les négociations sur la réconciliation nationale au Liban devaient aboutir »*. — *(A.F.P., A.P.)*

AFRIQUE

Le conflit saharien

LES COMBATS CONTINUENT PRÈS DE BOU-CRAA

Les combats se poursuivaient, jeudi 22 décembre, au troisième jour de la nouvelle offensive, au Sahara occidental à 50 kilomètres de Bou-Craa, confirmait-on de source marocaine digne de foi, en l'absence de tout commentaire officiel en raison des trois jours de deuil décrétés pour la mort du prince Moulay Abdallah.

A Alger, dans les milieux proches du Front Polisario, on affirme que l'offensive marocaine a pour but principal de *« remonter le moral de l'armée royale après les défaites de juillet et août »* lorsque plusieurs brèches avaient été ouvertes dans le mur de défense marocain. On précise que les FAR ont engagé plusieurs unités d'élite, probablement les 3e, 4e et 6e brigades d'infanterie appuyées par deux mille véhicules, des blindés, des hélicoptères, des avions F-5 et Mirage F-1.

Dans les milieux diplomatiques occidentaux, on estime que l'offensive marocaine est sans doute destinée à désorganiser les forces du Front Polisario pour tenter d'empêcher une attaque d'envergure, dont Rabat prévoyait le déclencheent autour du 31 décembre, à l'expiration de la date fixée par l'O.U.A. pour le référendum d'autodétermination au Sahara occidental. — *(A.F.P.)*.

Mozambique

LIBÉRATION DE HUIT TECHNICIENS SOVIÉTIQUES

Maputo *(A.F.P.)*. — Huit des vingt-quatre techniciens soviétiques enlevés le 21 août dernier par une unité de la R.N.M. (Résistance nationale du Mozambique), lors de l'attaque contre une mine dans la province du Zambèze, ont été libérés au cours des derniers mois, a annoncé, jeudi 22 décembre, l'ambassade soviétique à Maputo. Quatorze autres sont toujours détenus par la R.N.M. et deux sont morts. Deux ressortissants mozambicains avaient également été tués et quatre autres enlevés.

Les huit techniciens soviétiques auraient été rapatriés. C'est la première fois que les Soviétiques publient un communiqué concernant cet enlèvement. Aucune précision n'a été donnée sur les circonstances de ces libérations.

Algérie

LA FIN DU Ve CONGRÈS DU F.L.N.

• M. Chadli Bendjedid sera candidat unique à l'élection présidentielle de janvier
• Plusieurs membres du gouvernement sont évincés du comité central

Radio-Alger avait annoncé, au terme du 5e congrès du F.L.N., jeudi 22 décembre, que M. Belkacem Nabi, ministre de l'énergie et des industries pétrochimiques, ne faisait plus partie du comité central qui vient d'être élu.

Cette information a été démentie de source officielle par l'ambassade d'Algérie à Paris. Trois autres membres de l'actuel gouvernement figurent cependant parmi les sortants du comité central, MM. Salim Saadi (agriculture), Mouloud Oumeziane (travail) et Ali Oubouzar (commerce extérieur). D'autres personnalités sont également évincées, notamment MM. Slimane Hoffman, président de la commission des relations extérieures du F.L.N., et Mostefa Lacheraf, représentant de l'Algérie à l'UNESCO, historien et homme de lettres réputé.

De notre correspondant

Alger. — Ouvert lundi, le cinquième congrès du F.L.N. s'est achevé jeudi 22 décembre par la réélection au poste de secrétaire général du parti de M. Chadli Bendjedid, qui sera en outre candidat unique à l'élection présidentielle prévue pour le 12 janvier. Un nouveau comité a été formé. Il comprend cent soixante-quatre membres dont trente et un suppléants.

Différentes résolutions ont été adoptées qui serviront de base pour l'élaboration du prochain plan quinquennal (1985-1989). Elles préconisent la maîtrise de la croissance démographique, la priorité absolue à l'agriculture pour tendre vers l'indépendance alimentaire, la préparation de « l'après-pétrole », la poursuite de l'application et l'approfondissement de la Charte nationale, la réduction de l'endettement extérieur allant de pair avec un élargissement de la coopération et des échanges commerciaux, l'intégration du secteur privé dans les objectifs du plan de développement.

Par exemple, concernant la part du secteur privé, le congrès décide l'affectation — après réorganisation du secteur socialiste — des terres marginales et excédentaires à des agriculteurs travaillant à leur compte. Les familles de ces cultivateurs pourront hériter des petites exploitations ainsi créées.

Sur le plan socio-culturel, la généralisation de l'utilisation de la langue nationale dans les administrations est souhaitée, de même que le développement des moyens d'information *« pour lutter contre l'agression culturelle étrangère »*.

On ignore si toutes les suggestions faites par le représentant du conseil supérieur islamique ont été suivies. Celui-ci avait notamment demandé l'envoi en Europe d'imams chargés d'inculquer les valeurs musulmanes aux émigrés. Il avait souhaité *« l'ouverture des mass media à l'éducation religieuse et la création au niveau du parti d'une cellule de contrôle des programmes et des écrits contraires à l'islam »*.

L'accent est mis sur la fonction d'orientation, d'animation et de contrôle du parti dont les statuts sont légèrement modifiés. Ainsi le bureau politique est composé de neuf à quinze membres, et non plus de sept à onze comme auparavant. Des membres suppléants seront également désignés.

D'une façon générale, les textes adoptés par le congrès donnent l'impression que le parti a voulu faire preuve de réalisme en matière économique, mais sans rien renier de son idéologie ni de l'islam. La résolution de politique générale indique que *« le moment est venu de donner à la gestion socialiste une forme unifiée dans ses principes généraux, suffisamment souple dans ses détails pour être appliquée à toutes les entreprises du secteur public »*. Elle recommande *« la révision des lois, leur adaptation à l'esprit de la Charte nationale et des valeurs de la civilisation arabo-islamique »*. La nature des relations de l'Algérie avec les pays socialistes et ceux de l'O.C.D.E. est évoquée dans plusieurs documents du congrès.

Avec les premiers, Alger entretient des *« relations d'amitié »* et développe une coopération économique *« dans le strict respect des options et des voies de développement des partenaires »*. Le rapport du président Chadli précise : *« Il importe d'observer rétrospectivement que la coopération entre l'Algérie et ces pays socialistes n'a pas épuisé toutes ses potentialités (...) Cette situation s'explique dans une large mesure par les contraintes objectives inhérentes à la structure des économies respectives »*.

Avec l'Occident, l'Algérie est prête à *« tisser de nouveaux rapports donnant tout son sens au dialogue Nord-Sud et propose à travers les accords de coopération économique cohérente et intégrée une globalisation de ses relations d'échange »*. La Belgique, la France et l'Italie sont citées comme des partenaires avec lesquels *« la valorisation de nos exportations de gaz a été intégrée dans des accords-cadres »*. La même approche est *« susceptible d'extension à tout autre pays membre de l'O.C.D.E. qui en partagerait les finalités »*. Reste à savoir si Alger poursuivra une politique consistant à arracher le prix maximum alors que les compagnies américaines suspendent l'exécution de contrats jugés trop désavantageux dans la conjoncture actuelle (*Le Monde* du 17 décembre) et que l'Espagne mène de dures négociations pour réduire les quantités de gaz qu'elle s'était engagée à acheter il y a quelques années.

Dans la partie du rapport relative à la construction du Grand Maghreb il est dit que *« le problème du Sahara continue à s'opposer à la réalisation de ce gigantesque dessein »*. Quand le président Chadli parle des *« deux pays frères du Maroc et du Sahara occidental »*, on mesure à la fois que les vues sont totalement divergentes sur le fond du problème et que, malgré cela, avec Rabat, le ton n'est plus à l'invective.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Un peuple en quête de son identité historique

« L'histoire de l'Algérie n'a commencé ni le 1er novembre (1954), ni depuis la conquête coloniale, ni à l'arrivée des Arabes, pas plus qu'elle n'a commencé depuis la conquête romaine. Elle s'étend sur plus de vingt-cinq siècles, depuis que notre peuple a émergé de la préhistoire et qu'il s'est dénommé les Amazighs, c'est-à-dire les hommes libres (1). » C'est ce qu'a déclaré le président Chadli Bendjedid dans son rapport au cinquième congrès du F.L.N. Depuis l'indépendance, en 1962, aucun dirigeant algérien n'avait reconnu avec cette solennité les ancêtres du peuple algérien. Le bref rappel historique qui figure au début de la Charte d'Alger (1964) et de la Charte nationale (1976) évita soigneusement le mot « berbère » et, *a fortiori*, celui d'« amazigh » qu'utilisent les défenseurs de la culture berbère.

« Réaliser la symbiose entre les vérités historiques et la sensibilité nationale », c'est sous ce titre qu'*El Moudjahid* du mercredi 21 décembre reproduit les propos présidentiels. Le chef de l'État souligne qu'il existe, depuis l'indépendance, un *« grand déséquilibre »* entre les réalisations dans le domaine économique et dans le secteur culturel, de sorte que le problème des *« origines culturelles est resté dans l'ombre »*. Il affirme que c'est « injustifiable » car la révolution algérienne *« a l'habitude de trancher les grands problèmes »*.

Poussant plus loin l'analyse, M. Chadli rappelle des vérités qui furent censurées à l'époque de M. Ben Bella — *« Nous sommes des Arabes, des Arabes, des Arabes »*, s'était écrié sans nuance ce dernier — et aussi de Boumedienne. *« Ce manque de clarté,* dit l'actuel président, *trouve son origine dans un certain nombre de complexes qui ont fait de ce problème un tabou inexplicable alors que la génération qui a guidé le mouvement national depuis la fin de la première guerre mondiale n'éprouvait aucune gêne quant à la question des origines historiques du peuple algérien. »*

Ces complexes s'expliquent, selon lui, par trois facteurs. Le colonialisme, qui a développé les différences tribales pour renforcer son hégémonie, l'arabisme, qui a inspiré la lutte contre le califat ottoman dans les sociétés multiconfessionnelles du Proche-Orient, alors que tous les Maghrébins sont musulmans (2), enfin, le néo-colonialisme, qui a cherché à *« frapper l'unité nationale »*. Il faut que la révolution algérienne mette au premier rang de ses objectifs culturels le renforcement de l'identité historique du peuple algérien, dit en substance M. Chadli. Cela se fera par une analyse consciente de l'histoire et une interrogation scientifique des vestiges et des documents historiques, en faisant découvrir au peuple les luttes menées par les Amazighs et en faisant ressortir la contribution de ceux-ci à la civilisation méditerranéenne et africaine depuis les temps les plus reculés.

C'est la première fois qu'un tel programme est aussi clairement défini, encore qu'il le soit dans le cadre de l'option arabe. En effet, après l'indépendance, l'accent avait été surtout mis sur la recherche des *« racines arabo-musulmanes »* et la restauration de ses vestiges, négligés par la colonisation française qui exaltait la « romanité » de l'Algérie. Le IIe plan quadriennal 1974-1977 avait timidement amorcé la mise en valeur des sites archéologiques des Berbères. En revanche, l'enseignement de la langue berbère avait pratiquement disparu, et les promesses faites après ce qu'on avait appelé le *« printemps kabyle »*, marqué par les manifestations de Tizi-Ouzou en 1981, n'avaient été que partiellement tenues.

Le président Chadli semble ouvrir de nouvelles perspectives en précisant que l'islam, bien que reposant fondamentalement sur la langue arabe, *« n'a jamais combattu les idiomes locaux, ni préconisé leur suppression »*. Enfin, alors que le Grand Maghreb cherche à s'édifier, le président Chadli invoque l'histoire pour justifier les positions de l'Algérie indépendante. *« Nous pouvons dire sans exagération que les contours de l'Algérie se sont cristallisés au plan géographique depuis l'époque de Massinissa — qui fonda au troisième siècle avant notre ère un puissant empire — dans les limites qui sont presque celles d'aujourd'hui. »* Ainsi répond-il indirectement à Rabat, qui, également au nom de l'histoire, a reproché à Paris d'avoir agrandi l'Algérie française au détriment du Maroc.

PAUL BALTA.

(1) Ce sont les historiens arabes, en particulier Ibn Khaldoun, qui ont introduit le terme de Berbères à la place de celui d'Amazighs.

(2) Les très anciennes communautés juives ont été islamisées. D'autres ont quitté le Maghreb.

Tunisie

RECTIFICATIF. — Un membre de phrase a malencontreusement sauté au début de l'article de Michel Deuré sur le congrès du Mouvement des démocrates socialistes (*Le Monde* du 21 décembre). Il fallait lire : « Le M.D.S. s'est incontestablement affirmé sur le plan national et a démontré que l'éventail de ses dirigeants... » De même il convient de rétablir à la fin du paragraphe sur l'économie : « Le M.D.S. demande une réforme des structures, un assainissement de la gestion et que soit mis un terme au « favoritisme », à « l'impéritie administrative » et à la « corruption ». Il rejette les investissements étrangers qui se traduisent par une plus grande dépendance technologique et économique. »

ASIE

Incertitudes à Hongkong

L'impasse dans les pourparlers entre Londres et Pékin suscite des inquiétudes sur l'avenir de la colonie britannique

Hongkong. – Préfiguration, pour le territoire britannique, d'un avenir que beaucoup ici peignent déjà en sombre ? Les illuminations de Noël, cette année, ne sont vraiment pas dignes d'une ville qui prétend au rang de troisième place financière du monde. Economies, économies... La colonie rogne sur les lampions. Pour ajouter à la morosité ambiante, la communauté chinoise (98 % de la population) a failli être privée du feu d'artifice qui, d'ordinaire, salue l'arrivée du Nouvel An lunaire. La société Jardine Matheson, l'un des piliers de l'*establishment* commercial anglais, qui, habituellement, fournissait les pétards, vient d'annoncer que le jeu, à ses yeux, n'en valait plus la chandelle. Heureusement pour la tradition, un établissement financier, la Sun Hung Kai, a décidé de suppléer cette défaillance.

Cette atmosphère un peu contrainte est à l'image des incertitudes politiques qui pèsent sur le territoire. Anglais et Chinois de Pékin se sont déjà rencontrés à sept reprises pour discuter du sort de la colonie après la fin du bail, en 1977, et pendant la période de transition qui sépare encore de cette date fatidique. De ces discussions et des contacts diplomatiques « officieux », menés parallèlement, il est jusqu'à présent sorti peu de choses.

D'un commun accord, les conversations sont qualifiées d'«utiles» et de «constructives». Après la dernière séance, le 8 décembre, il a été, en outre, indiqué que les deux parties avaient passé en revue les «progrès» déjà réalisés. Quels progrès ? Nul ne le sait. Mais, dans l'esprit des Chinois comme des Anglais, cette présentation rassurante des négociations doit aider à maintenir la *«prospérité et la stabilité»* de Hongkong et c'est là, pour le moment, l'essentiel.

Le communisme ou la libre-entreprise

La panique qui a secoué le dollar de Honkgong fin septembre-début octobre a eu, au moins, un effet salutaire : elle a contraint le gouvernement du territoire à déroger à son traditionnel penchant pour le laissez-faire et elle a convaincu celui de Pékin qu'il courait à la catastrophe s'il continuait à jouer la carte d'un *«antibritannisme primaire»*. Aussi bien, ces dernières semaines, les déclarations lénifiantes des dirigeants chinois se sont-elles succédé : promesse de ne pas toucher au système social et économique du territoire pendant cinquante ans; assurance que les libertés de parole, de publication, d'association et de voyage seraient respectées, ces principes devant figurer, noir sur blanc, dans une «mini-constitution», qui définira le cadre institutionnel et légal de la future «région administrative spéciale». Une fois ratifiée par l'Assemblée nationale chinoise, un tel document pourrait figurer en annexe de la constitution de la République populaire.

Ces belles paroles se heurtent, pour le moment, à un mur d'indifférence, voire de méfiance, dans une bonne partie de la communauté chinoise du territoire. *«Une mini-constitution ?* s'écrie M. Miu Yu, éditorialiste au journal *L'Orient*, le quotidien au plus fort tirage (six cent mille exemplaires), *même si les gens de Pékin nous donnaient une constitution à part entière, il serait difficile de lui accorder crédit. Ils en ont eux-mêmes changé si souvent depuis trente ans !»*

De notre envoyé spécial

Même un groupe modéré comme les Hongkong Observers, dont les représentants viennent d'être reçus à Pékin par M. Ji Pengfei, le directeur du Bureau des affaires de Hongkong et de Macao, reconnaît que les engagements verbaux exprimés jusqu'ici par Pékin sont insuffisants, tant la défiance envers le régime communiste est fortement ancrée dans la population du territoire. Selon Mme Anna Wu, porte-parole du groupe, non seulement les habitants de Hongkong devraient être associés à l'élaboration du statut de la future *« région administrative spéciale »*, mais encore ce document devrait préciser que *« son abrogation sera impossible sans le consentement de la population »*. En outre, le futur gouvernement de Hongkong devrait, selon Mme Wu, être élu par le peuple et disposer de certains pouvoirs autonomes en matière extérieure, notamment pour ses relations commerciales, vitales à l'économie du territoire.

De telles revendications sont-elles acceptables par Pékin ? On peut, raisonnablement, en douter. Pour des raisons de principe, tout d'abord. Comment le régime communiste tolérerait-il la tenue d'élections libres à Hongkong après le retour du territoire à la Chine, alors qu'une telle consultation n'a pas été organisée dans le reste du pays depuis trente-quatre ans ?

Il faut bien voir ensuite que si le gouvernement de Pékin est prêt à consulter les groupes les plus variés – cela rassure, – il entend canaliser à son seul profit ces contacts et, en fin de compte, garder le dernier mot. Rien n'illustre mieux ces sentiments ambivalents que l'attitude de Pékin envers les négociations avec les Anglais. Justifiant l'intention de la Chine de rendre publique son propre projet de solution du problème en septembre prochain, quel que soit l'état des pourparlers – méthode déjà pour le moins cavalière, – un porte-parole a déclaré : *« Il y a deux questions différentes. D'une part, la Chine espère parvenir à un accord avec la Grande-Bretagne. Mais, d'autre part, la Chine a le droit de faire connaître son point de vue sur un territoire qui est le sien. »* Etrange dichotomie.

Des moyens de pression

Aux yeux d'un certain nombre d'intellectuels chinois de Hongkong, le jeu, en réalité, est délibérément faussé par Pékin, qui agite dans ce but la carte du «patriotisme». *«Nous ne pouvons pas adhérer à ce que dit Pékin. Certes nous sommes Chinois. Mais si nous voulons rester à la fois des Chinois et des individus libres, nous devons suivre une autre voie»*, nous déclare M. Lam Shan-Muk, rédacteur en chef du journal *Shun Pao*. *«Contrairement à ce que prétend Pékin, le choix n'est pas entre la Chine et la Grande-Bretagne, mais entre le communisme et la libre-entreprise. Nous ne disons pas que la Grande-Bretagne doit rester ici éternellement. Nous disons que sa présence est, aujourd'hui, plus nécessaire que jamais. Et nous réclamons une garantie internationale du futur statut de Hongkong.»*

Pour faire entrer dans son moule les récalcitrants du genre de M. Lam, Pékin dispose de divers moyens de pression. Le contrôle des petites annonces en est un, particulièrement efficace à l'égard des journaux trop indépendants. Ainsi, le *Shun Pao* a-t-il été le seul quotidien en langue chinoise privé de la publication de placards funéraires lors de la mort, le 6 décembre, de M. Ho Yin, le magnat pro-communiste de Macao. Il faut dire que le même journal, décidément très en pointe contre le P.C.C., avait révélé quelques jours auparavant une bien étrange affaire : un homme d'affaires de Hongkong, M. Allen Lee Peng-Fei, connu pour son désaccord avec Pékin sur l'avenir de la colonie, aurait été «chambré» pendant trois jours, dans la capitale chinoise, à la mi-octobre. Cet isolement complet aurait eu pour but de « persuader » cet esprit critique de mettre une sourdine à ses attaques envers le régime communiste.

Paradoxalement, dans cette bataille pour Hongkong, la Chine semble trouver ses meilleurs aliés parmi la fine fleur du capitalisme chinois local. M. Ann Tse-Kai, numéro un de l'industrie textile dans la colonie, ancien président de la Fédération des industries et du Conseil de commerce de Hongkong, est assez représentatif de ce groupe d'hommes. Selon M. Ann, La Chine et la Grande-Bretagne doivent arriver à un « compromis », mais il refuse que soit posée la question des « garanties » d'un futur accord, *« car si vous parlez de garanties, cela veut dire que vous ne faites pas confiance »*.

Or, M. Ann fait confiance. Pas aveuglément, certe. Il pense , par exemple, qu'*« une justice honnête »* et les *« lois anglaises »* devraient être maintenues après 1997 et qu'*« un certain degré de liberté de circulation »* devrait être accordé aux citoyens du territoire. Mais il faut être réaliste : *« L'avenir de Hongkong est inconcevable sans des relations amicales avec la Chine »*. Et d'ajouter : *« La Grande-Bretagne a abandonné la plupart de ses colonies. Pourquoi devrait-elle rester à Hongkong ? Pour tout Chinois, il ne fait aucun doute que Hongkong appartient à la Chine. Mais, en même temps, ils ne veulent pas que leur vie subisse de changement »*.

Comme d'autres, tel M. Sze Chu-Sian, vice-président de l'Association des « Hongkong Belongers », groupe de réflexion d'un certain nombre d'intellectuels, M. Ann fait un pari philosophique. Il pense que le communisme, *« idéologie importée »*, sera, en fin de compte, « transformé » par les Chinois, *« car la civilisation chinoise est fondée sur les valeurs humaines »*. Dans l'immédiat, il importe, à ses yeux, de maintenir la prospérité de Hongkong, qui repose sur le développement de son industrie, le labeur de sa population et la force de sa monnaie. Le reste n'est qu'idéologie ou littérature. Depuis l'été dernier, M. Ann a peaufiné sa stature de capitaliste « patriote » : il est membre de la conférence politique consultative du peuple chinois, dont le siège est à Pékin.

MANUEL LUCBERT.

Chine

LE MAUSOLÉE DE MAO ZEDONG VA ÊTRE OUVERT AUX SOUVENIRS D'AUTRES DIRIGEANTS

Pékin, *(A.F.P.)*. – Le mausolée de Mao Zedong, érigé sur la place Tian'Anmen, au centre de Pékin, deviendra un musée à la mémoire des principaux dirigeants chinois décédés, à partir de lundi prochain, jour du quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance du fondateur de la Chine communiste.

M. Gao Liang, un responsable du département de la propagande du parti communiste chinois, a indiqué jeudi, au cours d'une conférence de presse, que le musée comportera quatre salles d'exposition, chacune étant consacrée à un grand dirigeant révolutionnaire décédé : Mao, Zhou Enlai, l'ancien président Liu Shaoqi et le maréchal Zhu De.

La partie du mausolée ou se trouve le corps embaumé du « Grand Timonier » ne sera en revanche pas modifiée et l'ensemble de l'édifice, un énorme cube de béton, continuera à porter le nom de « *mausolée de Mao Zedong* ».

M. Gao a expliqué que le réaménagement du mausolée avait essentiellement pour but de montrer que « *la pensée Mao Zedong était la cristallisation de la sagesse collective du parti* » et que Zhou Enlai, Liu Shaoqi – évincé par Mao durant la révolution culturelle – et Zhu De ont apporté d'« *importantes contributions* » à cette pensée.

Corée du Sud

Mesures d'amnistie et de clémence

Séoul *(A.F.P.)*. – Les autorités sud-coréennes ont annoncé, le jeudi 22 décembre, une mesure d'amnistie concernant trois cent quatorze prisonniers politiques et mille sept cent soixante-cinq prisonniers de droit commun, décidée à l'occasion de la fin de l'année.

Cette mesure, précise un communiqué, touche notamment cent trente et un étudiants condamnés à des peines de prison pour avoir participé à des manifestations antigouvernementales, ainsi que cent quarante-deux autres prisonniers politiques condamnés pour avoir pris part à des émeutes. Le ministre de la culture et de l'information, M. Lee Jin Hie, a indiqué que le président Chun Doo Hwan avait décidé cette mesure pour favoriser un *« progrès national dans l'unité »*.

Le gouvernement a, d'autre part, annoncé qu'un certain nombre de personnes retrouveraient leurs droits civiques, dont l'ancien chef des armées, le général Chung Sung Hwa, écarté lors de l'arrivée au pouvoir du président Chun, ainsi que le prêtre catholique Choi Ki Shik, condamné, puis amnistié pour avoir hébergé des étudiants opposés au régime du président Chun. Le ministre de l'information et de la culture a, en outre, indiqué que les étudiants récemment arrêtés pour activités antigouvenementales doivent également bénéficier de l'amnistie décidée par le gouvernement.

Le gouvernement sud-coréen avait annoncé mercredi que mille trois cent soixante-trois étudiants expulsés de leur université pour activités antigouvernementale, pourraient reprendre leurs études.

EUROPE

Italie

VASTE OPÉRATION ANTI-MAFIA EN SICILE ET EN CALABRE

Messine (A.F.P.). – Une grande opération anti-Mafia a donné lieu, dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 décembre en Sicile orientale, à l'arrestation de quatre-vingt-dix-neuf personnes et à la saisie d'un véritable arsenal.

Sept cents carabiniers, appartenant aux bataillons de Palerme, et de plusieurs villes de cette région, ont été mobilisés pour procéder au démantèlement d'un réseau organisé dans le trafic de la drogue et des armes, et dans la contrebande.

A Syracuse, Catane, Messine, Enna et Raguse, la première rafle visait des personnes connues, pour la plupart, des services policiers. Mais elle devrait entraîner d'autres arrestations. En effet, selon la police, cette première opération aurait permis la dénonciation de trois cent quatre-vingt-onze personnes, impliquées dans des trafics divers.

Plus de vingt personnes seraient en fuite en Sicile, et l'arrestation d'un sénateur, dont on ne connaît pas l'identité, serait imminente.

D'autre part, à Reggio- de- Calabre, la police a arrêté cent vingt-quatre personnes.

Suède

DEUX DIPLOMATES SOVIÉTIQUES EXPULSÉS

(De notre correspondant.)

Stockholm. – Deux diplomates de l'ambassade d'U.R.S.S. à Stockholm ainsi qu'un troisième ressortissant soviétique ont été priés de quitter la Suède, jeudi 22 décembre. Tous trois sont soupçonnés par les services de renseignements suédois de s'être livrés à des activités d'espionnage industriel dans les secteurs de l'électronique et de la technologie militaire. Leur identité n'a pas été révélée. En décembre 1982, trois citoyens soviétiques dont deux diplomates en poste à Stockholm et à Göteborg avaient été expulsés de Suède pour des raisons similaires. – A.D.

Suisse

- CONDAMNATION D'UN RESSORTISSANT SOVIÉTIQUE A ZURICH. – Un ressortissant soviétique, M. Michael Vassilievich Nicolaiev, a été condamné, jeudi 22 décembre, par le tribunal de Zurich, à trois ans de prison et quinze ans d'interdiction de séjour en Suisse, pour espionnage au profit de l'U.R.S.S. Il avait été arrêté à Zurich, le 25 janvier 1983, et reconnu coupable de complicité avec l'officier de marine sud-africain Gerhardt, arrêté le 8 janvier 1983 à New-York, et qui avait avoué ses activités d'espionnage. – *(A.F.P.)*

Pologne

- NOUVELLES ARRESTATIONS. – Dix militants de Solidarités ont été arrêtés à Gorzow-Wielkopolski (dans l'ouest du pays) pour « *activités syndicales illégales* », a annoncé, jeudi 22 décembre, l'agence officielle PAP. Du matériel d'imprimerie et de radio et des milliers de publications « *imprimées sans autorisation* » ont été saisis. Depuis le début de décembre, les informations concernant les arrestations de militants syndicaux – et touchant parfois plusieurs dizaines de personnes – se multiplient dans la presse polonaise : cependant, la date exacte de ces arrestations n'est presque jamais précisée. – *(A.F.P.)*

- LE CORRESPONDANT DE *LA LIBRE BELGIQUE* PRIVÉ D'ACCRÉDITATION. – Le ministère des affaires étrangères a annoncé, jeudi 22 décembre, à M. Henri Kurta, correspondant à Varsovie de *la Libre Belgique*, que son accréditation, déjà « suspendue » depuis l'été, lui était définitivement retirée. M. Kurta était en poste à Varsovie depuis neuf ans. Les autorités lui reprochent d'avoir « *déformé la réalité* » dans le but de déstabiliser la situation intérieure du pays. – *(U.P.I.)*



AMÉRIQUES

La Grenade

Après la promenade militaire, les chausse-trapes politiques

Moins de deux mois après leur débarquement à Grenade le 25 octobre, les Etats-Unis n'y ont plus un seul combattant. Le 18 décembre, en effet, les derniers parachutistes du 82e régiment aéroporté sont repartis pour Fort-Bragg, en Caroline du Nord. Il ne restait plus, dès lors, que cent cinquante M.P. (police militaire) et cent cinquante « conseillers » américains, ainsi que quatre cents soldats de la Force de paix caraïbe pour assurer la sécurité dans l'« île aux épices ».

« Est-ce bien raisonnable ? », se demandent déjà les Grenadins, déboussolés par le maelström de ces dernières semaines : du renversement de Maurice Bishop, le 13 octobre, à l'invasion américaine, en passant par la fusillade du « mercredi sanglant » — ce 19 octobre qui vit la mort de cent quarante personnes (plus que lors des opérations militaires !), parmi lesquelles la moitié des ministres du gouvernement du New Jewel, leur chef en tête — sans oublier le bref épisode du « conseil militaire révolutionnaire » du sinistre général Hudson Austin. Les insulaires trouvent bien hâtif le départ des G.I. !

Tutelle

Ceux-ci, il est vrai, avaient été accueillis en sauveurs par une population traumatisée par le dérapage sanglant de la « révolution ». A la joie de ceux que le coup d'Etat du 13 mars 1979 avait horrifiés, à la satisfaction de ceux que l'évolution policière du régime avait « retournés » contre le New Jewel, s'était ajouté, en effet, le soulagement de tous ceux — la majorité des cent dix mille Grenadins sans doute — qui se voyaient désormais enfermés dans leur petit paradis tropical sous la férule d'un psychopathe sanglant. Certains membres de l'ancien parti officiel, à l'évidence proches de M. Bishop, n'ont pas été les derniers à exprimer leur satisfaction aux journalistes occidentaux débarqués dans l'île quelques jours après les « marines ».

Les témoignages concordent : les G.I. étaient à ce point stupéfaits d'être bien accueillis quelque part dans le tiers-monde qu'ils ont mis leur point d'honneur à se comporter en gentlemen — à la différence de certains soldats des six petits Etats caraïbes arrivés dans les fourgons des Etats-Unis.

En conformité avec le vote du Congrès l'autorisant à déployer des troupes à la Grenade pour un maximum de deux mois, le président Reagan a donc décidé de mettre un terme officiel à la « promenade militaire » sous les tropiques. Washington peut se féliciter d'avoir mené à bien l'opération, malgré une impopularité initiale parmi ses alliés et dans la presse. Le « message » n'a-t-il pas été reçu au Nicaragua, où les dirigeants ont multiplié, ces dernières semaines, les gestes d'ouverture démocratique ? L'invasion n'a-t-elle pas rencontré un écho très favorable dans les Caraïbes — comme en témoignent, par exemple, la remontée soudaine de la côte de popularité de M. Seaga, le dirigeant conservateur pro-américain de la Jamaïque, et sa décision de convoquer, dans des conditions au demeurant contestables, des élections anticipées ? (*Le Monde* du 16 décembre.)

Mais les Etats-Unis n'ont-ils pas, en cette affaire, mangé leur pain blanc en premier ? Tout d'abord, la décision de recourir à la force de la part d'un Super-Grand est un élément évident de tension internationale — comme on l'a bien vu en 1979 lors de l'invasion soviétique en Afghanistan, bien qu'il n'y ait aucune commune mesure entre le « coup de Kaboul » et le débarquement de Saint-George's. Mais les Etats-Unis ne seront-ils pas davantage tentés, désormais, de croire que tout problème international peut trouver une solution par les armes ? *« Les jours de faiblesse sont révolus. Nos soldats sont à nouveau solidement campés sur leurs jambes »*, s'est récemment écrié M. Reagan en une référence explicite à la Grenade.

Dans l'hémisphère occidental, en second lieu, il importe de distinguer entre le très net soulagement de la plupart des Etats anglophones de la Caraïbe et l'inquiétude manifeste de la quasi-totalité des grands pays « latins ». L'histoire s'est ainsi faite, dans les Amériques, que toute action militaire des Etats-Unis dans la région, y compris la plus explicable en apparence, est reçue avec la plus extrême suspicion par ses voisins du Sud. Chacun se demande, en effet, avec une anxiété rarement feinte, quel sera le prochain objectif des « marines ». Il est certainement plus facile pour Washington de se faire applaudir à la Barbade ou à la Dominique qu'à Caracas ou à Lima !

A la Grenade même, enfin, il n'est pas certain que les Etats-Unis soient tirés d'affaire. Le journaliste grenadin Alister Hughes écrivait au lendemain de l'invasion : *« Nous sommes prompts à accueillir ceux qui arrivent ici, mais plus prompts encore à soupçonner les intentions de ceux qui s'incrustent. »* Or, le départ des « paras » n'est pas tout. Les Etats-Unis, du fait de l'invasion et du vide politique qu'elle a entériné, se sont convertis en tuteur *de facto* du petit Etat. Dans le meilleur des cas, cette tutelle provisoire pourrait être discrète. Mais l'ambassadeur Charles Gillespie parle aujourd'hui, à Saint-George's, avec l'assurance d'un proconsul. Son poids à Grenade est incomparablement supérieur à celui du colonel Delroy Ormsby, le commandant jamaïcain de la « Force de paix caraïbe », ou même à celui du gouverneur général Paul Scoon ; et il semble prendre goût à le faire savoir !

Pour le reste, les problèmes abondent. Les Grenadins sont certes soulagés de la disparition du Conseil militaire révolutionnaire. Mais il ne faut pas oublier que, le 19 octobre, une foule évaluée à vingt-cinq mille personnes (le quart de la population de l'île !) avait fait une escorte triomphale à Maurice Bishop dans les rues de la capitale — jusqu'à ce Fort-Rupert où il devait connaître son martyre. Le 13 décembre, premier jour de grand départ pour les troupes américaines, on a vu fleurir à de nombreuses boutonnières des badges célébrant l'ancien premier ministre. On observe, d'ailleurs, qu'aucune campagne « anti-Bishop » n'a été lancée ou simplement encouragée par les représentants américains dans l'île. Le parti New Jewel est, certes, sorti discrédité de ses luttes intestines durant ses derniers jours de pouvoir. Mais les « avancées » sociales du gouvernement révolutionnaire (en matière de santé et d'éducation par exemple) n'ont pas été oubliées, notamment par les plus défavorisés.

Vitrine

Beaucoup dépendra donc de la politique économique que mènera, dans un premier temps, le Conseil exécutif provisoire sous l'autorité de M. Nicholas Brathwaite, puis, à partir de la fin de 1984, le gouvernement qui sortira des élections législatives.

C'est largement affaire de moyens. Or le New Jewel a laissé les caisses vides et beaucoup de dettes derrière lui. L'interruption, évidente, de l'aide cubaine, est-européenne et soviétique laisse donc une grosse « ardoise ». Les Etats-Unis ont promis de fournir 18 millions de dollars dans les mois à venir. Ce n'est, pour eux, qu'une goutte d'eau dans la mer des Caraïbes ; mais c'est nettement insuffisant pour faire face aux besoins les plus urgents d'un pays bouleversé par la révolution et par la guerre.

A Washington, on est bien conscient de l'aspect « vitrine » que revêt désormais la Grenade dans la région et au-delà. Mais l'administration républicaine n'entend pas devenir la proie d'une surenchère de demandes d'assistance. L'« enveloppe » de la C.B.I. (Initiative pour le bassin des Caraïbes) a été fixée à 800 millions de dollars pour l'année fiscale 1983-84, et elle doit « couvrir » environ vingt-cinq pays ! Ainsi, il est d'ores et déjà très peu probable que Washington finance l'achèvement du fameux aéroport de Pointe-Salines, réalisé à 70 % par les quelque sept cents « travailleurs » cubains qui se sont opposés les armes à la main aux « marines » fin octobre.

Le gouvernement provisoire de Saint-George's aura bien d'autres problèmes à traiter. Que faire des deux cents boursiers en cours d'étude à Cuba et en Europe de l'Est ? Comment se comporter envers une administration truffée de sympathisants du New Jewel ? Comment « reclasser » les quelque mille membres de l'ex-armée révolutionnaire venus grossir la troupe déjà nombreuse des chômeurs ? Quelles perspectives offrir à une jeunesse nombreuse et clairement désaxée par les événements récents ? Quel procès faire à M. Bernard Coard, l'ancien numéro deux du régime défunt, par qui le scandale est arrivé, et au général Austin, probable ordonnateur du massacre du 19 octobre ?

Le retour de la démocratie, enfin, ne sera pas aisé dans un pays où celle-ci avait, sitôt l'indépendance acquise en 1964, été dévoyée par Sir Eric Gairy, renversé en 1979, et mise au rencart par Maurice Bishop depuis lors. La crainte secrète des représentants américains dans l'île semble être soit un retour en force de l'ancien dictateur exilé depuis quatre ans et demi, soit une victoire électorale... du New Jewel.

Car on ne voit guère, dans l'actuel foisonnement des ambitions à la Grenade, émerger de personnalités de premier plan désireuses de se lancer dans cette « troisième voie » théoriquement ouverte par l'échec des deux autres.

JEAN-PIERRE CLERC.

Brésil

« Trois millions de personnes risquent de mourir de faim dans le Nordeste »

nous déclare l'archevêque de Fortaleza

De notre envoyé spécial

Fortaleza. — Dans sa résidence de Fortaleza, ville dont il est archevêque depuis dix ans, le cardinal Aloisio Lorscheider déclare à qui veut l'entendre : *« Trois millions de Nordestins risquent de mourir de faim en 1984. »*

Le cardinal n'est pas l'homme des formules à l'emporte-pièce, au contraire de Dom Helder Camara ou de Mgr Evaristo Arns, l'archevêque de Sao Paulo. Avec sa voix douce, presque féminime, inattendue chez ce « gaucho » (un homme du Sud) puissamment bâti, il a souvent déçu les journalistes lorsqu'il présidait la conférence nationale des évêques du brésil (poste qu'il a tenu de 1971 à 1979). Les reporters essayaient de lui arracher des sentences définitives sur le régime militaire. Il répondait toujours en bon pasteur apparemment disposé à la conciliation. En fait, la douceur du verbe n'était qu'un écran. Dom Aloisio était aussi ferme dans l'action que ses collègues plus fulminants. Aujourd'hui pourtant, il ne mâche pas ses mots. Après cinq années consécutives de sécheresse dans le Sertao (la brousse), il prévoit, si rien ne change, un avenir terrifiant.

« Quand je dis que trois millions de Nordestins risquent de mourir de faim d'ici à la fin de 1984, je n'émets pas une opinion personnelle, je répète un pronostic formulé par des techniciens. C'est ce qui se passera s'il ne pleut pas, si le gouvernement n'accroît pas son aide, si aucune solution n'est donnée au problème de la sécheresse et de la faim.

— Est-ce que des gens meurent déjà ?

— Des masses de gens, surtout des enfants. Un seul exemple : à Campos-Belos, une localité modeste située à 60 kilomètres de Fortaleza, vingt enfants sont morts en un mois, et sur le registre des décès, dix-sept ont été déclarés comme « morts de faim ». Les enfants qui ne meurent pas sont destinés à devenir des nains.

— Comment en est-on arrivé là ?

— La sécheresse n'a fait qu'aggraver une situation où le peuple vit encore en état d'esclavage comme au seizième siècle. Ce peuple est entièrement dépendant des propriétaires du sol qui l'exploitent au maximum tout en manifestant à son égard un certain paternalisme. Une telle relation n'a pas habitué les paysans à prévoir, à faire des réserves. Quand tout va mal, il attend une aide du patron et il attribue à la volonté de Dieu ce qui leur arrive. La bourgeoisie locale, elle, est raciste : elle est convaincue qu'il y a, sur cette terre, des hommes supérieurs et d'autres qui sont inférieurs.

— Quelle est la politique du gouvernement fédéral ?

— Le gouvernement préfère que les choses restent comme elles sont. Le Nordeste est, en effet, un réservoir de votes gouvernementaux. A chaque élection, le parti au pouvoir distribue des faveurs qui soulagent momentanément ceux qui les reçoivent et il obtient ainsi leurs suffrages.

— L'Eglise n'intervient-elle pas auprès de Brasilia pour changer une telle situation ?

— Non. Nous ne faisons pas ce genre de démarche qui relèverait encore du paternalisme. Nous ne voulons pas servir d'intermédiaire entre le gouvernement et la population parce que cela reviendrait à jouer le rôle d'agents électoraux. Ce que nous faisons ? Nous organisons les paysans au sein des communautés de base, des syndicats, pour qu'ils exigent eux-mêmes qu'une solution soit donnée à leurs problèmes.

— L'Eglise a reçu beaucoup d'aides en faveur des affamés du Nordeste. Comment les utilise-t-elle ? A qui ont été destinés, par exemple, les fonds recueillis en France ?

— Sauf dans des cas précis, nous ne distribuons rien gratuitement. L'argent nous sert à financer des projets : construction de bassins, de citernes, de routes, d'ateliers d'artisanat. Là encore, il s'agit d'éviter toute forme de paternalisme : nous pensons que les « sertanejos » (1) ne doivent pas se trouver en posture de mendiants. Nous préférons qu'ils gagnent un salaire en travaillant pour se sentir responsables, capables d'agir par eux-mêmes.

— Mais c'est ce que fait précisément le gouvernement avec les « fronts de travail » ouverts à trois millions de « flagelados » (2).

— Il y a des différences. Le travail exécuté dans ces fronts est imposé aux paysans alors que dans nos projets nous demandons aux gens ce qu'ils veulent faire. Souvent, les « fronts de travail » ne sont pas très efficaces. On a l'impression que le gouvernement s'occupe des « flagelados » pour qu'ils ne le préoccupent pas. Ils pourraient créer des troubles, en effet, notamment dans les villes. »

CHARLES VANHECKE.

(1) Habitants du Sertao.
(2) Littéralement ceux qui sont « flagellés » par la sécheresse.

LES DEUX PRÊTRES FRANÇAIS LIBÉRÉS VONT FAIRE APPEL POUR QUE LEUR INNOCENCE SOIT RECONNUE

Les deux prêtres français, Aristides Camio et François Gouriou, remis en liberté au Brésil après deux ans et quatre mois de prison, ont décidé de faire appel auprès du tribunal suprême fédéral pour faire reconnaître officiellement leur innocence, a déclaré à Paris M. Pierre Gouriou, frère de François, le jeudi 22 décembre.

Les deux prêtres, condamnés respectivement à dix et huit ans de prison pour *« incitation à la subversion »* et *« à la lutte des classes »*, ont été libérés à la suite de la promulgation de la nouvelle loi de sécurité, plus clémente que la précédente, mais ils n'ont pas été innocentés. Ils espèrent qu'un nouveau procès pourra avoir lieu avant qu'une décision d'expulsion soit, éventuellement prise à leur encontre.

D'autre part, un autre prêtre français, le Père François Glory, a accepté de quitter provisoirement sa paroisse de Natividade, dans le Centre-Ouest du Brésil, et de se rendre dans l'Etat de Parana, dans le Sud, pour éviter une nouvelle et éventuelle controverse avec les autorités brésiliennes. Dom Celso, évêque du diocèse dont dépend le Père François Glory, est intervenu en sa faveur, et la presse s'est fait l'écho de *« menaces de mort »* adressées au prêtre français.

Etats-Unis

Le sénateur Kennedy demande 2,5 milliards de dollars pour lutter contre la faim

M. Edward Kennedy a rendu public, jeudi 22 décembre, le rapport qu'il va soumettre à la commission sénatoriale du travail sur la faim aux Etats-Unis. Accusant l'administration Reagan de pratiquer une *« politique inhumaine »* à l'égard des déshérités, le sénateur du Massachusetts demande la création d'un fonds supplémentaire de 2 milliards et demi de dollars pour accroître, notamment, de 10 % la valeur des coupons d'alimentation qui sont distribués chaque mois à quelque vingt millions d'Américains.

Le sénateur, qui vient de se rendre dans plusieurs grandes villes du pays pour préparer son rapport, estime que, contrairement à ce que les officiels affirment, il existe actuellement des *« preuves évidentes et indéniables que le problème de la faim s'étend aux Etats-Unis »*. M. Kennedy faisait notamment allusion à la déclaration de M. Edward Meese, l'un des conseillers les plus proches du président Reagan, qui avait affirmé, au début de décembre, que, si les soupes populaires connaissaient actuellement tant de succès, c'etait *« parce qu'elles sont gratuites »*.

Le rapport du sénateur Kennedy corrobore les conclusions de l'enquête que l'administration fédérale de l'aide sociale vient d'effectuer pendant trois ans et qui révèle que les familles américaines pauvres sont plus déshéritées que leurs homologues de la plupart des autres pays développés. Dans l'Etat de New-York — pourtant l'un des plus avantagés des Etats-Unis — une mère de deux enfants, chômeuse et seule, doit vivre avec 55 % du revenu du salarié moyen (contre 94 % en Suède, 79 % en France et 67 % en Allemagne fédérale).

Après l'émotion soulevée l'hiver dernier dans le pays par le spectacle de milliers de sans-abri dormant dans les rues des grandes villes et faisant la queue devant les soupes populaires, M. Reagan avait créé une commission d'enquête sur la faim qui doit rendre ses conclusions le mois prochain. — N.B.

L'« AFFAIRE LEO FRANK » (suite et fin)

Le conseil de réhabilitation de Géorgie a tranché : Leo Frank, le concierge juif d'une usine de crayons d'Atlanta, condamné à mort en 1915 pour le meurtre d'une petite ouvrière de treize ans, Mary Phagan, et lynché par une foule furieuse lorsque sa peine avait été commuée en détention à vie, ne sera pas réhabilité. Le conseil a refusé de prendre en considération la nouvelle déposition du principal témoin à charge, Alonzo Mann, âgé de quatorze ans au moment des faits, qui avait alors juré avoir vu Frank transporter le corps de Mary, et qui, l'année dernière avant de mourir, avait déclaré avoir cédé à des menaces.

L'affaire Frank avait soulevé une émotion considérable dans tout le pays : Leo Frank, homme apperemment paisible et discret, avait été considéré par les milieux libéraux comme la victime d'une vague d'antisémitisme dans la capitale du Vieux Sud raciste où un Ku Klux Klan en pleine expansion sévissait indistinctement contre les Noirs, les juifs et les catholiques. La presse à scandale de l'époque avait caricaturé Frank en vieillard sadique et lubrique qui avait étranglé sa jeune victime parce que celle-ci repoussait ses avances.

La décision du conseil a été vivement condamné par les organisations juives américaines, ainsi que par le gouverneur de Géorgie, M. Joe Frank Harris, qui avait signé une pétition demandant la réhabilitation de Leo Frank. — N.B.

Nicaragua

SELON L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

L'évêque de Bluefields serait vivant et ferait route vers le Honduras en compagnie d'Indiens Miskitos

L'incertitude régnait encore ce vendredi 23 décembre sur le sort exact de Mgr Schlaefer, évêque de Bluefields, sur la côte atlantique du Nicaragua, qui, selon les autorités de Managua, aurait été enlevé et assassiné par un commando antisandiniste (*le Monde* du 23 décembre).

M. Antony Quainton, ambassadeur des Etats-Unis à Managua, a annoncé le jeudi 22 décembre dans la soirée que le département d'Etat de Washington disposait d'informations selon lesquelles l'évêque dirigeait une colonne d'Indiens Miskitos vers la frontière du Honduras et qu'il était donc vivant. L'ambassadeur démentait ainsi que Mgr Schlaefer ait été assassiné par des guérilleros antisandinistes venus enlever des Indiens Miskitos dans cette région comme l'affirme le gouvernement de Managua.

A Managua, des responsables ont mis en doute cette version de l'ambassade américaine, et le chef de la sécurité, M. Lenin Cerda, a maintenu que son gouvernement n'écartait pas l'hypothèse de l'assassinat de l'évêque. Le représentant de Managua sur la côte atlantique a confirmé de son côté qu'un groupe *« de cent cinquante contre-révolutionnaires avaient attaqué la localité de Francia-Sirper »* à une vingtaine de kilomètres de la frontière du Honduras. L'évêque se trouvait à ce moment-là dans cette localité.

A Tegucigalpa, capitale du Honduras, un dirigeant de la Force démocratique nicaraguayenne (F.D.N., antisandiniste), M. Calero a démenti jeudi soir que son organisation ait enlevé Mgr Schlaefer et plusieurs centaines d'Indiens Miskitos. A Tegucigalpa également, un porte-parole du mouvement des Indiens Miskitos antisandinistes a affirmé de son côté que *« le prélat était en train de fuir vers le Honduras en compagnie de plusieurs centaines d'Indiens qui se trouvaient auparavant dans un camp de concentration sandiniste »*.

Selon une version donnée à Tegucigalpa par un autre porte-parole d'une organisation d'Indiens Miskitos, *« les Indiens en fuite se seraient rebellés dans le camp de Wisconsin contre leurs gardiens avec l'aide d'une douzaine de soldats sandinistes »*. A Managua, à l'issue d'une réunion extraordinaire, l'épiscopat nicaraguayen a demandé au gouvernement sandiniste d'arrêter les opérations militaires de recherche du prélat disparu. L'épiscopat, pour justifier cette demande, a fait état des informations selon lesquelles l'évêque de Bluefields serait bien vivant et en route vers la frontière du Honduras.

L'armée sandiniste ratisse la région très boisée et difficile d'accès où a eu lieu l'« enlèvement ». Le commandant Ramirez, chef des opérations, a présenté deux témoins jeudi soir à Puerto-Cabezas, sur la côte atlantique. Selon les deux témoins, le prélat *« aurait été expulsé de son domicile et contraint de suivre les rebelles en direction de la frontière »*. Le père Francisco Solano, un religieux franciscain (l'ordre auquel appartient l'évêque disparu), a affirmé jeudi soir ne pas croire que le prélat *« ait pu entreprendre une aussi longue marche à travers les montagnes »*. Selon lui, l'évêque *« souhaitait continuer à travailler au Nicaragua »* ; il avait *« des liens d'amitié avec le commandant Ramirez »*, et il s'était réjoui des *« récentes mesures prises par le gouvernement de Managua en faveur des Indiens Miskitos »*. — (*A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.*)

Uruguay

LE GOUVERNEMENT MILITAIRE RENFORCE LES MESURES DE CONTROLE DE LA PRESSE

Montevideo (*Reuter*). — La police uruguayenne a dispersé, jeudi 22 décembre, une manifestation de soutien à M. Germain Arauja, au troisième jour d'une grève de la faim de protestation contre la fermeture par le gouvernement militaire de la radio dont il est propriétaire.

La radio a été fermée pour avoir diffusé un reportage sur la convention du parti Colorado alors que, depuis août, la presse locale n'est pas autorisée à publier des reportages sur des événements politiques.

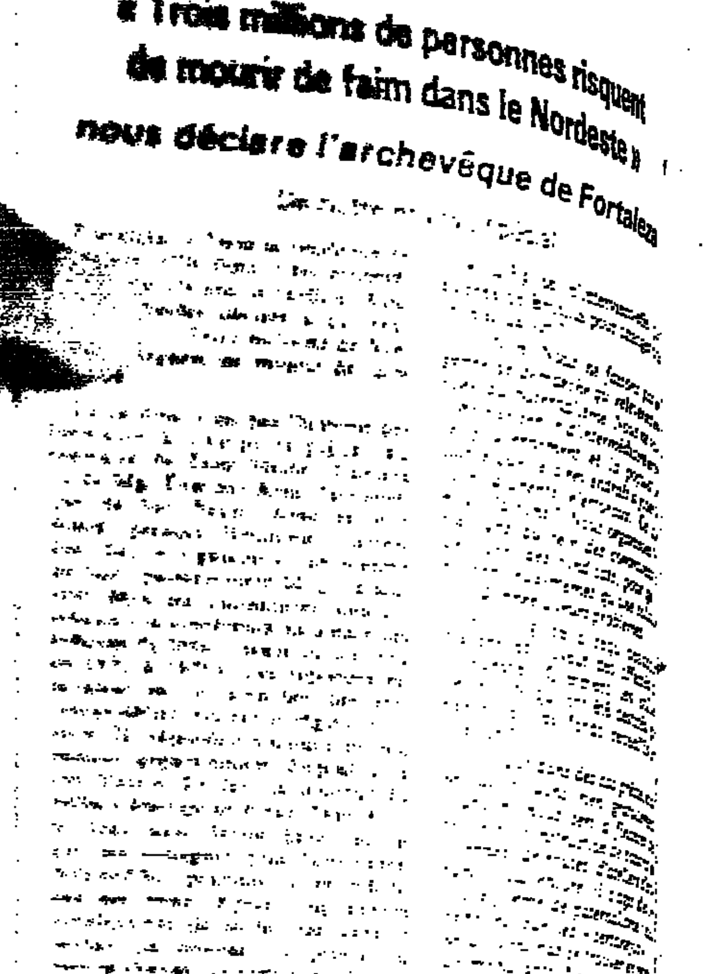
La police a chargé la foule et a interpellé trois journalistes, dont le corresponsant de l'agence Reuter.

Le président Alvarez a interdit en août toute activité politique à la suite de l'échec des discussions entre la junte et les trois partis politiques légaux pour décider de réformes constitutionnelles préalables au retour du pays à la démocratie.

Le gouvernement, accentuant sa pression contre la presse, a, d'autre part, soumis jeudi à la censure préalable trois hebdomadaires politiques et un programme de radio, retardant ainsi leur diffusion.

Argentine

- **UN AVOCAT RÉCLAME L'ARRESTATION DU GÉNÉRAL BIGNONE.** — Un avocat de Buenos-Aires a demandé, jeudi 22 décembre, que la justice ordonne l'arrestation de l'ancien président Bignone dans le cadre d'une enquête judiciaire sur la disparition de deux militants communistes en 1976. L'avocat affirme que le général Bignone, prédécesseur de M. Raul Alfonsin, ne s'est pas présenté devant les tribunaux pour répondre aux accusations de *« dissimulation de preuves »*, *« entraves à la justice »* et *« faux témoignages »*, dans le cas de la détention et de la disparition, alors qu'ils effectuaient leur service militaire, de deux membres de la Fédération de la jeunesse communiste argentine. — (*A.F.P.*)



Le Monde

politique

L'AFFAIRE DU RAPPORT SUR ELF AQUITAINE ET SES DÉVELOPPEMENTS

L'intervention de M. Giscard d'Estaing sur Antenne 2

Voici le texte de l'intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing invité, le 22 décembre, du journal de 20 heures d'Antenne 2.

« J'ai accepté votre invitation, et je ne suis pas venu me défendre parce que je n'ai pas à me défendre. Je suis venu pour dire aux Français que cela suffit, que la façon de faire qui est actuellement celle du pouvoir, qui consiste à lancer des opérations, à répandre des rumeurs ou des calomnies de façon à atteindre les institutions de la France, cela suffit. Et les Français ont droit à la vérité. Je suis venu leur dire ce soir, devant vous, la vérité.

» D'abord quelques mots, qu'est-ce que c'est que cette affaire ? De quoi s'agit-il ? Au début de 1976, début de la crise pétrolière, on annonce au gouvernement qu'une découverte importante permettrait de procéder à des recherches de pétrole dans de bonnes conditions et que cela serait un avantage mondial pour la France. Qui le dit ? M. Antoine Pinay, ancien président du conseil, M. Guillaumat, président d'Elf, donc de réputation incontestable et d'honnêteté reconnue par tout le monde. La seule chose qui est faite, à l'instar d'une entreprise nationale Elf-Erap, dont M. Guillaumat est le président, est de procéder à l'expérimentation de cette découverte. Pourquoi cette découverte est-elle importante ? C'est une sorte de radar. Actuellement, quand on recherche du pétrole, on fait des trous, et là, on pouvait envoyer une onde qui aurait indiqué où était le gisement sans avoir à faire de forage.

» Deuxième conséquence, cette invention, si on pouvait la mettre en œuvre, c'est que cette onde pouvait aller sous l'eau pour aller à la recherche sous-marine et on pouvait aussi trouver des sous-marins, et donc toute la défense française et américaine risquait d'être remise en cause. On a demandé à Erap, de confier à Elf-Aquitaine, à sa demande, le soin de faire des recherches sur ce procédé. Ces recherches durèrent de 1976 à 1979, le ministre de l'industrie de l'époque, André Giraud, le président nouvellement nommé puisqu'il avait été nommé en 1977, d'Elf-Erap décident que les expérimentations ne sont pas satisfaisantes et qu'ils veulent mettre un terme à cette expérience.

» Le premier ministre me rencontre et je lui dis de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que tout ceci se passe dans l'ordre le plus scrupuleux. Un an après, et à la demande de mon premier ministre, la Cour des comptes fait une enquête. Cette enquête se termine par un rapport. C'est un rapport confidentiel à la demande de l'entreprise nationale en question, et non pas à la demande du gouvernement. Ce rapport est établi le 21 janvier 1981, de notre temps.

» Depuis, que s'est-il passé ? Nous entendons hier un secrétaire d'État à l'Assemblée nationale dire ceci : « J'ai demandé officiellement le 15 décembre au président de la Cour des comptes d'essayer de faire reconstituer le rapport détruit par l'un de ses prédécesseurs. Il faut que ce rapport contienne des informations bien capitales pour qu'un des plus hauts magistrats de ce pays ait pu faire cet acte sans précédent. »

» Et on laisse entendre qu'un rapport a été remis à M. Raymond Barre et qu'un autre a été remis à moi-même et que donc, au fond, ces informations étaient bien capitales, si on a pu détruire ce rapport, c'est qu'on avait sans doute peur de ce qu'il contenait. Eh bien, mesdames, messieurs, ce rapport « détruit », le voici ! Et je demande aux cameramen de le montrer aux Françaises et aux Français. « Cour des comptes », « confidentiel », « rapport confidentiel sur certaines opérations de l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières ». Et cet exemplaire n'est pas unique. Le premier ministre a également le sien. Et quand ce secrétaire d'État, hier, prononçait ces accusations vis-à-vis de la Cour des comptes, institution de la République, concernant le fait que, peut-être à l'Élysée, ou peut-être à Matignon on avait détruit ce rapport parce qu'il contiendrait des informations compromettantes, il n'avait posé aucune question ni aux anciens premiers ministres ni à aucun de mes collaborateurs. Dès que j'ai appris cela, j'ai fait rechercher dans les archives de l'Élysée. Voilà ce rapport. Voilà comment on informe les Français.

« Ce rapport le voici »

» C'est un rapport confidentiel qui a été établi non pas en trois exemplaires mais en six exemplaires. Trois exemplaires ont été conservés à la Cour des comptes, trois exemplaires ont été remis au premier ministre, M. Raymond Barre. M. Raymond Barre en a fait porter un à l'Élysée en février 1981, qui a été remis à mes collaborateurs. Et cet exemplaire, *le* voici. J'ajoute que si le premier ministre actuel souhaite avoir communication de ce rapport, il n'a qu'à s'adresser à mon ancien premier ministre, M. Raymond Barre avec lequel je m'en suis entretenu et qui lui permettra d'en prendre connaissance. Voilà la vérité.

— Comment expliquer cependant que M. Beck, ancien président de la Cour des comptes, qui a reconnu le fait, ait détruit son propre exemplaire de ce rapport ?

— A cause de ceci, mademoiselle, c'est que c'est écrit « Confidentiel, Cour des comptes ». Que c'est signé, à toutes les pages en raison de l'importance des secrets, par le rapporteur qui avait établi ce rapport. Qui a expliqué dans son introduction les raisons pour lesquelles l'entreprise nationale avait demandé que ce rapport soit confidentiel. Je n'ai pas à juger des décisions qui ont été celles de M. Beck. Il avait remis ces trois exemplaires à l'exécutif, au gouvernement et c'était à lui de savoir si un rapport confidentiel devait ou non être conservé.

» J'observe en tout cas que jusqu'au moment où il l'a détruit, tout le monde connaissait l'existence de ce rapport. Ce rapport a été établi par quatre personnes. Ces quatre personnes sont en activité. Le président de l'Erap, homme que je ne mets nullement en cause, le président de l'Erap est resté en fonction jusqu'à l'été dernier.

» Tout le monde connaissait l'existence de ce rapport. Il était à la Cour des comptes. Comment se fait-il qu'on ait attendu l'automne 1983, alors que ce rapport est daté du 21 janvier 1981, pour se préoccuper de son existence ?

Mais comment se fait-il que cet exemplaire que vous avez entre vos mains n'est pas resté à l'Élysée, dans les archives de l'État ?

— Les archives de l'Élysée ? Je suis le premier président de la République a en avoir fixé les règles. Jusque-là mes prédécesseurs emportaient leurs archives. C'est une règle française. Comme c'est d'ailleurs la règle américaine. Quand j'ai été président, j'ai chargé une archiviste des Archives nationales de France de fixer les règles. Et un texte a été pris par moi. Le premier dans l'histoire de France concernant les archives de la présidence de la République. Toutes les archives de la présidence de la République ont été déposées sous mon nom aux Archives nationales. Elles remplissent, pour les chercheurs futurs, des kilomètres de rayons. Ont été exonérés de ce dépôt pour des raisons de sécurité, les dossiers qui concernent la Défense nationale, ma correspondance personnelle lorsqu'elle est manuscrite, avec les chefs d'État et ma correspondance personnelle, lorsqu'elle est manuscrite, avec les anciens premiers ministres. Ces documents seront déposés aux Archives nationales et si mon successeur a le désir de prendre connaissance de quelque document que ce soit, du temps de ma présidence, je les lui remettrai pour communication.

« Personne n'est mis en cause »

— Est-ce que le document met en cause la responsabilité de dirigeants politiques ou d'entreprises nationales ?

— En aucune manière. Ce document je l'ai lu, je dois dire pour la première fois, car il avait été lu en 1981 par mes collaborateurs. Je leur ai simplement demandé : y a-t-il quelque chose qui concerne la présidence de la République ? Rien. Et ce document ne met en aucune manière en question la responsabilité ou l'intérêt personnel d'aucun dirigeant de l'entreprise nationale en question, d'aucun membre du gouvernement et naturellement pas du premier ministre.

« La diffamation, c'est fini »

— Pourquoi en avoir fait un secret d'Etat alors ?

— C'est à cause de l'entreprise et de la nature de la recherche. C'était un procédé qui, s'il avait été exploitable et il y a eu doute jusqu'en 1979, aurait fait l'objet d'une compétition internationale féroce et d'ailleurs les vendeurs du procédé qui étaient des étrangers avaient dit si de toute façon vous n'achetez pas, nous les vendrons à d'autres et nous aurons des demandes considérables. Et ils avaient indiqué que comme c'était un nouveau procédé, ils voulaient que la procédure reste secrète pour ne pas alerter la concurrence.

— Est-ce que le ministre de la Défense avait ou non une copie de ce rapport ?

— Non, une des conditions émises par les inventeurs-promoteurs dans leurs relations avec l'Erap, c'est que seule l'Erap ait connaissance de ce dossier. Car comme il s'agissait d'obtenir d'eux l'achat par la France d'une découverte scientifique faite par des savants étrangers dans des laboratoires hors de France, il fallait qu'il y ait un interlocuteur français unique.

— Dans un communiqué publié ce matin, vous parlez des faits et de manœuvres qui visent à l'abaissement de la France. Qui veut abaisser la France ?

— Parlons franchement. Lorsqu'on dit que soit l'ancien premier ministre, soit le président de la République auraient fait procéder à la destruction de ce rapport parce qu'il comporterait des renseignements compromettants, on cherche à atteindre les plus hauts personnages de l'Etat français. Vous savez, on a dit il y a eu des transferts de fonds, ils ont peur qu'on sache à qui on a versé, peut-être même d'ailleurs en ont-ils bénéficié, voilà les campagnes de diffamation et d'insinuation, mais ça c'est fini, je n'accepte pas.

« Je respectais les autres »

— Je vous remercie.

— Non, *ne me remerciez pas tout* de suite parce que j'ai quelque chose à dire. J'ai été un président libéral, je respectais les autres, on m'accusait de faiblesse parce que je respectais les autres. Je respecte les autres lorsqu'ils sont respectables mais maintenant je suis un homme libre. J'étais tenu par ma fonction, je pensais que j'avais des devoirs du fait de ma fonction. Je ne pouvais pas parler, il y a trois ans, comme je le fais ce soir. Il y a deux choses que je n'accepterai pas :

» La première c'est qu'on mette en question mon honneur personnel. Si qui que ce soit prétend ou affirme que dans une affaire de ce genre ou toute autre j'ai cherché directement ou indirectement un avantage personnel, il sera poursuivi pour diffamation dans l'heure suivante.

» Il y a une chose que je ne peux pas permettre : c'est l'abaissement de la France dont je parlais tout à l'heure.

» Parce que, si un secrétaire d'Etat vient mettre en cause un ancien premier ministre, un ancien président de la République, sans même avoir pris la peine de faire poser une seule question à leurs collaborateurs, il prend le risque honteux de l'abaissement de la France.

» Eh bien, ceux qui voudront entreprendre l'abaissement de la France — car je peux vous le dire, j'ai gouverné pour son bien et pour sa dignité — ceux qui voudront entreprendre l'abaissement de la France, ils me trouveront chaque fois sur leur route.

» Et puis, un jour, il faudra que la France se redresse, debout, et que son sort soit confié à des hommes qui soient capables, à la fois, de la gouverner et de la respecter. »

EN 1982 : je n'admets pas qu'on mette en doute ma parole

Invité le 16 septembre 1982 de *l'Heure de vérité* sur Antenne 2, M. Giscard d'Estaing, interrogé sur l'affaire des diamants, s'était promis de poursuivre en diffamation tous ceux qui à l'avenir mettraient en doute sa parole (*le Monde* du 18 septembre 1982). Il avait notamment déclaré : *« Comme président de la République, quand on est attaqué — je considérais que les attaques s'adressaient au président et non à l'homme privé, il faut toujours prendre en considération la dignité de la fonction. Et je considérais que vis-à-vis de l'extérieur une espèce de polémique sur des sujets qui étaient honteux aurait fait du tort à la fonction. C'est la raison pour laquelle je ne me suis pas défendu. Quelle était la réalité de cette affaire ? Il y a donc des cadeaux que se donnent les chefs d'État. C'est une survivance probablement anachronique. Et je m'étais dit que, si j'étais réélu, j'aurais pris des textes pour réglementer tout cela. Je ne voulais pas le faire avant, suivant un principe fondamental pour moi : avoir l'air de plaider coupable en quoi que ce soit. (...) »*

Après avoir donné des explications sur la nature des cadeaux reçus par les anciens présidents de la République, M. Giscard d'Estaing avait précisé : *« Si vous me dites que ce n'est pas ça, je vous poursuivrai en diffamation parce que je ne suis plus le président de la République et je n'admets pas qu'on mette en doute ma parole. »*

Les archives présidentielles

Le 25 octobre 1979, M. Giscard d'Estaing avait signé à l'Elysée le contrat prévoyant le dépôt de ses archives personnelles et celles de sa présidence aux Archives nationales. Deux catégories de documents sont concernées par ces dispositions. D'une part, les archives des services administratifs de la présidence (protocole, voyages officiels, service intérieur, etc.). Ce sont là des archives publiques qui restent à l'Elysée au moment du départ du chef de l'Etat, afin que la continuité de la gestion ne soit pas interrompue. D'autre part, les archives du président lui-même. Celles-ci sont constituées par l'ensemble des documents élaborés ou reçus par le président dans l'exercice de ses fonctions : correspondance, dossiers du conseil des ministres et des instances consultatives (conseil de défense, conseils restreints, etc.), notes d'information, dossiers de ses collaborateurs. Ces documents, destinés à l'information personnelle du premier magistrat, précèdent et éclairent la prise de décision sans avoir le caractère de documents officiels.

Mme Perrine Canavaggio, conservateur aux Archives nationales, chargée depuis juin 1974 de la gestion des archives, avait indiqué que les dossiers de M. Giscard d'Estaing et des membres du secrétariat général, archivés depuis le début du septennat, occupaient, au 1er octobre 1979, *« deux mille trois cent vingt-cinq cartons de 10 centimètres, soit 233 mètres linéaires de rayonnages »*.

Les archives du chef de l'Etat versées aux Archives nationales à la fin de son mandat seront accessibles au public dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1979, soit à l'expiration d'un délai de trente ans. Les documents *« intéressant la sûreté de l'Etat ou la défense nationale »*, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi, seront accessibles après un délai de soixante ans.

Le contrat laissait à l'ancien président la possibilité d'accorder des dérogations permettant la consultation de ces archives avant l'expiration des délais légaux. L'ensemble des archives deviendra propriété de l'Etat soixante ans après *la fin du mandat* de M. Giscard d'Estaing, conformément à sa volonté.

L'art d'utiliser les maladresses

« Eh bien, mademoiselle et monsieur, ce rapport détruit, le voici. » M. valéry Giscard d'Estaing a voulu, jeudi soir à la télévision, stopper net — et de la manière la plus spectaculaire qui soit — les *« opérations »*, *« rumeurs »* et *« calomnies »* dont il était la cible dans l'affaire des avions « renifleurs » d'Elf Erap.

Que pouvait-il faire de plmlus efficace, pris d'une colère apparemment si sincère qu'il en cherchait ses mots, que de présenter aus caméras d'*Antenne 2* le rapport de la Cour des comptes détruit par le premier président de cette juridiction et dont M. Emmanuelli, secrétaire d'Eta au budget, avait dit mercredi à l'Assemblée nationale, qu'on ne trouvait plus trace des deux exemplaires adressés, en janvier 1981, au premier ministre de l'époque, M. raymond Barre ?

Vertu outragée, l'ancien président de la République a défendu son honneur, constante de son comportement depuis que, en juin 1981, il est devenu *« un homme libre »* de répondre comme il l'entend à ses détracteurs. Il a réalisé de surcroit, pour l'instant, iun joli coup politique. Le Valéry Giscard d'Estaing d'*Antenne 2 ne réponddait pas aux questions ou réopondait à côté lorsqu'il avait été mis en cause dans « l'affaire des diamants ». Il a retrouvé un pugnacité et une force de conviction perdue et s'en est expliqué, ainsi qu'il l'avait déjà fait en septemvre 1982, en remarquant qu'un chef d'Etat ne peut pas parler comme un citoyen ordinaire ou, du moins, comme un citoyen auquel sa qualité d'ancien chef d'etat confère tout de même une responsabilité singulière.*

Il est vrai que l'occasion de se retrouver lui a été offerte sur un plateau par M. Emmanuelli, *« un secrétaire d'Etat »*, comme il dit avec condescendance. Certes, M. Emmanuelli n'a jamais mis en cause M. Valéry Giscard d'Estaing puisqu'il n'a prononcé, au détour de son intervention de mercredi devant l'Assemblée nationale, que le nom de M. Raymond Barre. Encore ce dernier n'était-il pas impliqué formellement dans ses propos.

Certes, M. Emmanuelli s'est contenté d'affirmer qu'aucun des deux exemplaires — trois selon M. Giscard d'Estaing — du rapport transmis à M. Barre ne figure dans les archives de l'Etat. Mais en accusant de *« forfaiture »* le premier président de la cour des comptes pour avoir détruit les exemplaires qu'il détenait, M. Emmanuelli a donné le sentiment que ce rapport avait totalement disparu de la circulation pour des raisons peu avouables. Il a laissé penser que les plus hautes autorités de l'Etat d'avant mai 1981 cherchaient à en dissimuler la teneur.

M. Emmanuelli, dont on peut penser qu'il n'a pas parlé sur une affaire aussi importante sans en référer à une autorité supérieure, a commis, par précipitation, une erreur. Il a permis à M. Giscard d'Estaing d'apparaître comme victime d'une opération politique et de retourner, document à l'appui, la situation en sa faveur.

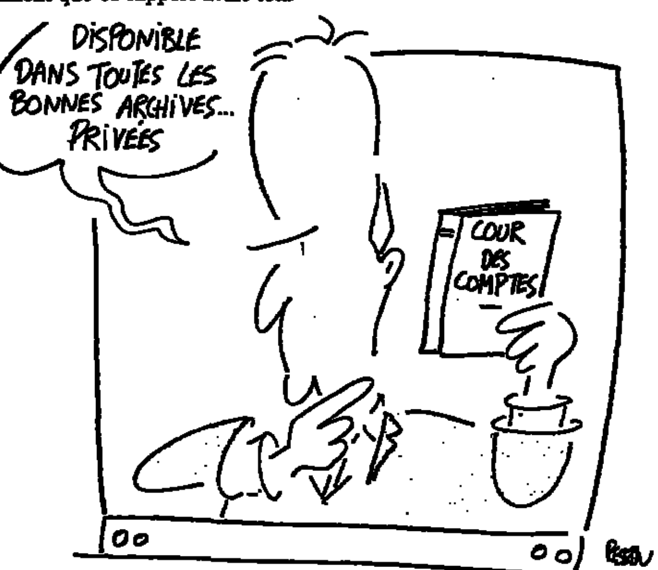
L'ancien chef de l'Etat a accentué la dérive politique de cette polémique jusqu'à lui donner l'allure d'une affaire entre le pouvoir de gauche et lui dont les Français, pris à témoin, sont appelés à devenir les juges.

En s'en prenant à un ancien premier ministre et à un ancien président de la République — ce qu'il n'a pas fait formellement, — M. Emmanuelli aurait couru sciemment *« le risque honteux de l'abaissement de la France »*. Puisque M. Giscard d'Estaing souhaitre que le comportement du pouvoir de gauche soit ainsi compris, il va jusqu'au bout de cette logique, s'efforce de pousser encore plus loin ce qu'il estime être son avantage et prédit à ses amis des jours meilleurs, ceux d'une france *« debout »* dont le sort sera confié *« à des hommes kcapables à la fois de la gouverner et de la respecter »*.

Afin d'en arriver là, l'ancien chef de l'Etat passe un peu vite sur les raisons pour lesquelles il a conservé par devers lui le rapport de la Cour des comptes. Ses explications ne sont pas totalement convaincantes. Selon la règle qu'il avait pris l'initiative de mettre en vigueur sous son septennat même les documents concernant la défense nationale devaient être transmis aux Archives nationales. L'ont-ils été ? Si ce n'est pas le cas, il est permis de s'étonner que des documents de cette nature, puisqu'ils touchent au domaine « réservé » du chef des armées, ne soient pas laissés par un président de la République àson successeur.

M. Giscard d'Estaing exploite l'erreur des autres — c'est dans la norme — et tente, au-delà de la seule affaire d'honneur, de faire passer pour criminels — « l'abaissement de la France » — des hommes dont le tort est de n'avoir pas cherché seulement à faire la lumière sur une histoire trouble. Et de l'avoir fait maladroitement, sans prendre toutes les précautions *nécessaires avant de lui* donner une dimension politique.

JEAN-YVES LHOMEAU.



Le télé-secret

(Suite de la première page.)

Passé l'effet de surprise, fort bien utilisé au demeurant, on reste rêveur devant le sort de ce document, d'abord limité à quelques exemplaires, renvoyé à des archives personnelles plutôt qu'à celles de l'Etat et, enfin, produit au petit écran. A l'évidence, si la nécessité du secret pouvait s'appliquer à la possession d'un procédé révolutionnaire de prospection pétrolifère, elle n'avait plus de raison d'être pour protéger un rapport sur une affaire classée. Pourquoi avoir cherché à le détruire s'il est possible de le brandir publiquement ? L'ancien premier président de la Cour des comptes a dû rester perplexe devant son téléviseur. A-t-il cédé à la pression ou s'est-il prêté à la manie du secret là où la simple discrétion suffisait ?

Le rapport en question ne méritait pas tant de mystère parce que son contenu, apparemment, ne menaçait ni l'Etat ni ceux qui avaient la charge de le servir. Le secrétaire d'Etat chargé du budget donne, *aujourd'hui*, l'impression d'avoir fait partir un pétard *mouillé et il fournit l'occasion à* l'ancien président de la République et à un ancien premier ministre de se poser en victimes d'un procès d'intention. C'est agir avec beaucoup de légèreté à ce niveau-là, même si, sur le fond, l'administration est en droit de savoir dans quelles conditions une société nationale a géré ses fonds.

La tentation de mettre en scène une affaire supposée dommageable à l'opposition, la propension de la gauche à croire que son action politique se confond avec celle de la justice, n'expliquent pas tout. Si les nouveaux dirigeants avaient disposé des éléments d'information que détenaient leurs prédécesseurs, ils n'auraient pas eu matière à suspicion. Si les opposants mis en cause avaient aussitôt *répondu* aux questions des journalistes, l'affaire aurait tourné court. Ils ont préféré rechercher les bénéfices d'une opération médiatique bien montée. C'est leur droit, mais ni l'invocation abusive du secret ni la menace de prendre l'opinion à partie ne sauraient restreindre la mission d'informer ou en mettre à l'abri qui que ce soit, quelles qu'aient été ses fonctions.

A. L.

L'AFFAIRE DU RAPPORT

L'histoire mouvementée du rapport Giquel

Trois ou quatre ? Quatre ou six ? M. Bernard Beck, ancien président de la Cour des comptes, ne se rappelle plus combien il a été « imprimé » de rapports sur le financement des « avions renifleurs ». « *Trois* », affirmait-il jeudi matin : deux remis en main propre à M. Raymond Barre, alors premier ministre, et un « *en ma possession jusqu'en 1982* ». « *Cinq ou six* » nous a-t-il confié jeudi soir, après que M. Valéry Giscard d'Estaing eut indiqué, sur Antenne 2, que « *six exemplaires* » de ce rapport avaient été tirés...

Décidément, les mémoires flanchent. L'ancien président de la République indique qu'il a reçu un exemplaire et son premier ministre deux. M. Beck lui, est sûr qu'il en a remis deux à M. Barre, le 30 janvier 1981, et pas un de plus. Il pense que M. Barre en a transmis un à M. Giscard d'Estaing. C'est son dernier mot.

Sous ce simple aspect, l'histoire de ce rapport de la Cour des comptes est déjà une affaire. Et, de fait, cette histoire est unique dans les annales. M. Beck reconnaît bien volontiers que « *c'est vraiment un cas particulier* », que « *c'est le seul exemple de cette nature* » qu'il a connu durant les cinq années de sa présidence.

Au départ, *rien* que de très classique. La Cour des comptes, à la fin des années 70, épluche la comptabilité de l'entreprise Elf-Erap. La routine. Les entreprises publiques sont soumises à des contrôles annuels ou tous les deux ans. Un élément va toutefois perturber ce processus. Au début de l'année 1979, l'un des magistrats chargés d'enquêter découvre ou (est informé avant de découvrir) une « *ligne gonflée* » dans la comptabilité.

M. Beck reconstitue *grosso modo* cet épisode. « *Après avoir trouvé cela, le magistrat s'en est ouvert au directeur financier d'Elf-Erap, probablement. Et ce dernier a dû lui dire : « Attention, c'est compliqué. » Je vais en parler au directeur. » D'où la visite que m'ont faite, en 1979, je crois, M. Pierre Guillaumat* [président d'Elf-Erap jusqu'en 1977] *et son successeur, M. Albin Chalandon.* » Dès lors, l'enquête changera de tonalité. D'ordinaire, elle prend une tournure « *exceptionnelle* ». D'officielle, elle devient « parallèle ».

« L'intérêt national »

Il aura suffi que MM. Guillaumat et Chalandon prononcent des mots, des expressions comme « *secret-défense* », « *enjeu considérable* », « *niveau diplomatique* ». C'est que, depuis 1977, des transferts de fonds considérables ont été « *opérés de façon dérogatoire sur instructions précises du gouvernement, du premier ministre et du ministre des finances, afin de maintenir le secret absolu, jugé nécessaire* », indique M. Chalandon (*le Monde* du 22 décembre). Des frais d'étude qui s'élèvent globalement à 1,3 milliard de francs partent en Suisse pour le compte de sociétés implantées au Liechstenstein, au Panama et aux Nouvelles-Hébrides pour « *une opération de type exceptionnel* ». Elf-Erap, deuxième entreprise française par le chiffre d'affaires, investit de fait, depuis deux bonnes années, dans des recherches sur de nouvelles techniques de repérage des champs pétrolifères sans recours à des forages...

L'enjeu est énorme. Les dirigeants d'Elf-Erap ont cru dans cette « découverte » à venir. Les dirigeants du pays aussi. *Début 1979*, les choses deviennent moins sûres. Mais, si le doute commence à s'insinuer dans l'esprit des dirigeants d'Elf-Erap et de la France, une certitude reste : l'affaire doit rester secrète selon eux. MM. Guillaumat et Chalandon interviennent donc personnellement auprès de M. Beck. M. Barrre fait de même. Il demande, confie l'ancien président de la Cour des comptes, « *de traiter ce dossier à part* » en nommant un magistrat et le prie de faire établir un rapport qui lui soit remis personnellement. M. Beck acquiesce, entendant « *respecter l'intérêt national* ».

C'est ainsi que sera désigné, en décembre 1979 – quand est venu le temps de contrôler les comptes et la gestion d'Elf-Erap pour les exercices 1977-1979, – M. François Giquel, aujourd'hui conseiller référendaire de première classe. Et M. Giquel, assurément, sera prévenu à temps de ce qu'une partie du travail qui lui a été confié est délicate. Ce conseiller de la Cour des comptes mènera donc ses investigations en solitaire, enquêtant discrètement sur une affaire explosive, mandaté par une juridiction vénérable et paisible

« Scissiparité »

Les us et coutumes de la Cour *sont bousculés. Un circuit* parallèle apparaît. L'affaire ne sera ni enregistrée au greffe central ni numérotée. Le rapport sera « collégial » sans l'être, discuté par trois personnes mais pas dans les formes habituelles (en chambre). M. Beck parle de « *scissiparité* », « *une sorte de séparation anormale dans la mesure où elle est exceptionnelle* ». Le 22 janvier 1980, il avait été convenu entre MM. Barre et Beck que la « *procédure collégiale habituelle* » *ne serait pas retenue.* Accord respecté.

Fin 1980, M. Giquel met un point final à son rapport. Six exemplaires, épais, dont chaque feuillet est paraphé, sont remis à M. Beck. Comme tout au long de l'enquête, des mesures strictes de sécurité sont prises. Le 21 janvier 1981, le président de la Cour des comptes remet deux exemplaires à M. Barre. Les quatre autres restent dans le coffre-fort de M. Beck, à la Cour.

La procédure aura été inhabituelle, ainsi que le secret présidant à toute cette affaire. A tel point qu'à l'heure de sa retraite M. Beck décide en son âme et conscience de détruire, en novembre 1982, par lacération, les exemplaires en sa possession et le brouillon que lui avait remis M. Giquel.

M. Beck ne regrette rien. Le premier ministre lui avait demandé le secret le plus absolu. Mission accomplie. M. Giscard d'Estaing n'a pas détruit son exemplaire ? M. Beck en est tout aussi satisfait. « *Il ne le devait pas.* »

En revanche, M. Beck ne définit pas véritablement, en terme juridique, le rapport qu'il a détruit. A notre question : « *S'agit-il d'un acte ou d'un titre ?* », l'ancien président de la Cour nous a répondu : « *D'un acte, probablement.* » M. Beck rejette néanmoins le terme de « *forfaiture* ». L'un de ses proches définit le rapport Giquel comme « *un document de caractère non juridictionnel appartenant à l'autorité politique* ». Il n'empêche ! L'histoire étonnante de ce rapport finit par masquer la rocambolesque aventure des « avions renifleurs » et les frais d'études – plus de 1 milliard de francs – qui devaient leur être – en principe – consacrés.

LAURENT GREILSAMER.

M. Bernard Beck demande au premier président de la Cour des comptes, M. André Chandernagor de lui assurer « la protection de la loi »

Après l'accusation de forfaiture lancée le 21 décembre par M. Emmanuelli contre M. Bernard Beck, ancien premier président de la Cour des comptes, ce dernier a adressé à M. André Chandernagor, le nouveau premier président, la lettre suivante :

Monsieur le premier président,

Aux termes de l'article 12 de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut des fonctionnaires, ceux-ci ont le droit, conformément aux règles fixées par le code pénal et les lois spéciales, à une protection contre les menaces, outrages, injures ou diffamations dont ils peuvent faire l'objet.

Accusé de forfaiture par M. Emmanuelli, secrétaire d'État au budget, à la tribune de l'Assemblée nationale dans sa séance du 21 décembre, séance retransmise de surcroît par l'ensemble des médias, en raison d'un acte que j'aurais effectué dans l'exercice de mes fonctions, je vous serais obligé en votre qualité de premier président en exercice de bien vouloir m'assurer, par tous les moyens de droit, la protection de la loi.

Je vous demande de faire usage au besoin des dispositions du dernier alinéa de l'article précité qui vous permet d'exercer une action directe par voie de constitution de partie civile devant la juridiction pénale.

Je vous prie de me faire connaître la suite que vous comptez donner à la présente demande.

Henri Emmanuelli : bretteur féroce et passionné

Voilà un homme dont chacun s'accorde à dire qu'il attise volontiers les passions. M. Henri Emmanuelli, trente-huit ans, secrétaire d'Etat au budget, a une réputation bien établie. Ce Béarnais d'origine corse, Landais d'adoption, aussi facilement cassant que chaleureux, n'a jamais rien fait qui puisse atténuer cette image de marque d'un bretteur féroce et passionné.

Dans l'opposition déjà, M. Emmanuelli, pugnace, volontiers contestataire, expert en sabotage, par interruptions répétées, des interventions adverses, s'était acquis une solide réputation de polémiste. Le jeune député des Landes, élu en 1978 dans la troisième circonscription, cadre bancaire de formation, devint même la bête noire de M. Maurice Papon, à l'époque ministre du budget. Il avait aussi, dit-on, par la vivacité de ses reparties, par son ironie mordante, le don d'exaspérer le premier ministre de l'époque, M. Raymond Barre. Et ne se priva point d'en user...

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, M. Emmanuelli, considéré comme un proche du président de la République, après avoir été longtemps présenté comme un « poulain » de M. Gaston Defferre, devait accéder à des fonctions ministérielles. Secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, sous les deux premiers gouvernements Mauroy, c'est-à-dire pendant vingt-deux mois, M. Henri Emmanuelli entreprit de concrétiser dans ce secteur les engagements électoraux de M. François Mitterrand. Il essaya surtout de faire en sorte qu'il n'y ait pas selon ses propres mots « *une démocratie en métropole et une sous-démocratie outre-mer* ».

Au prix là encore d'un permanent et rude affrontement avec l'opposition tant nationale que régionale. Après cette longue mise à l'épreuve de l'outre-mer, dont le bilan fut considéré comme important (*le Monde* du 26 mars 1983), M. Henri Emmanuelli accédait le 24 mars 1983, dans le troisième gouvernement Mauroy, à un poste correspondant davantage à sa formation bancaire et à ses goûts : celui de secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (*le Monde* du 26 mars 1983).

L'essentiel de son action durant les six derniers mois aura été consacré, auprès de M. Jacques Delors, à la préparation du budget 1984, et au débat budgétaire. Parallèlement à ce travail de fond, M. Emmanuelli aura eu à traiter de deux « affaires ». La première fut celle du dégrèvement fiscal consenti à M. Jean-Baptiste Doumeng (voir notamment *le Monde* du 18 novembre 1983) ; la seconde aura été, bien sûr, cette affaire Elf-Erap dont M. Emmanuelli, par sa déclaration à l'Assemblée nationale, le mercredi 21 décembre, et la mise en cause grave de M. Bernard Beck, ancien président de la Cour des comptes, accusé par le secrétaire d'Etat de forfaiture, a contribué à faire une affaire d'Etat.

PIERRE GEORGE.

RUE CAMBON

Les nerfs à fleur de peau

Jusqu'au déclenchement de l'affaire Elf-Erap, l'opposition, au plan national, n'avait pas réagi très vivement à la nomination, au poste de premier président de la Cour des comptes, de M. André Chandernagor. L'arrivée, à la tête de la haute juridiction, de l'ancien ministre des affaires européennes, n'était pourtant pas exempte, pour le pouvoir, de quelques risques, d'autant qu'elle intervenait dans un climat politique manquant singulièrement de sérénité, marqué par le vif débat autour du projet de loi sur la presse.

A cet égard, la personnalité même de M. Chandernagor a contribué, à l'évidence, à désarmer une partie des préventions que la nomination d'un autre homme proche du pouvoir aurait fait naître dans l'opposition.

Le choix du *premier président de* la Cour des comptes est laissé à la discrétion du président de la République, et la haute juridiction de la rue Cambon a eu, avant M. Chandernagor, d'autres premiers présidents « politiques ». Mais M. Chandernagor est sans doute le premier à être passé aussi vite du gouvernement à la première présidence de la Cour. Certains magistrats de la rue Cambon s'en sont émus.

Quel que soit le régime, l'équilibre politique au sein de la Cour est traditionnellement l'inverse de celui qui est réalisé au plan national. La Cour des comptes est l'un des grands corps de l'État qui composent le vivier où puisent les ministres pour former leurs cabinets. L'opposition y est donc, logiquement, majoritaire, encore que les prises de position publiques ne soient guère de mise dans la discrète maison de la rue Cambon. Après le 10 mai 1981, la Cour des comptes a vu naître, à côté de l'Association des magistrats, un Syndicat des magistrats, réputé proche de l'opposition.

La nomination de M. Chandernagor a néanmoins suscité d'autres réactions plus marquées par la tradition de la haute fonction publique. Même si l'appartenance de M. Chandernagor au Conseil d'État a pu « *hérisser le poil* » de certains, comme le note un magistrat, le fait d'appartenir au « sérail » a pu contribuer à « dédouaner » le ministre aux yeux d'un corps conscient de sa propre valeur.

Professionnellement « reconnu », M. Chandernagor tire aussi un bénéfice certain de sa réputation politique modérée. L'ancien ministre reconnaît lui-même n'être jamais passé pour un extrémiste. Ses combats politiques ne l'ont pas empêché, nous affirmait-il avant le déclenchement de l'affaire Elf-Erap, de conserver des « *relations courtoises et d'estime* » au sein de l'opposition.

En somme, comme l'avoue en substance un magistrat : « *Puisque le premier président devait être, de toute façon, proche du pouvoir, nous pouvions difficilement espérer mieux.* ».

Les nationalisations et la décentralisation ont amené la Cour à négocier, depuis 1981, un « *virage sur l'aile* » pour le moins délicat : dessaisie, au profit des chambres régionales des comptes, d'une partie de ses compétences traditionnelles (*le Monde* daté 6 et 7 juin 1982), la Cour a reçu en échange l'« *énorme paquet* » – selon les termes mêmes de M. Chandernagor – que représentent les nouvelles entreprises publiques, régies, au surplus, par des règles dont la Cour a beaucoup moins l'habitude. La Cour se voit investie, au profit des chambres régionales des comptes, d'une mission de formation qui lui est encore moins familière.

Cette mutation est sans doute la plus importante qu'ait connue la Cour. Elle est pour le moment relativement mal vécue, notamment parce que ce redéploiement des tâches ne s'est pas accompagné d'un redéploiement équivalent des moyens.

M. Chandernagor, qui sait parfaitement tout cela, croit aussi savoir que l'exécutif a souhaité, pour premier président de la Cour des comptes, une « *personnalité de niveau ministériel* », à cause, précisément, de l'ampleur de la tâche à accomplir.

L'Etat continue

Il sait enfin, sans doute, que, pour toutes ces raisons, la Cour a tendance à avoir ces temps-ci, les nerfs à fleur de peau. Elle est d'autant plus attentive à l'évolution d'un autre rapport, préparé celui-là par la deuxième chambre, qui intéresse de près son nouveau premier président. Avant même que l'opposition, à l'extérieur de la maison, ne fasse de cette affaire un « contre-feu » aux accusations de M. Emmanuelli à propos d'Elf-Erap, les bruits de couloir allaient bon train à propos du rapport en cours sur la Mission laïque française, dont M. Chandernagor a assumé la présidence (*le Monde* du 22 décembre). On se refuse, rue Cambon, à tout commentaire à propos de ce rapport, sur lequel la Cour n'a pas délibéré. Mais une partie, au moins, de l'opposition attend M. Chandernagor « au tournant ». Ce rapport devrait être terminé et être soumis à la délibération de la deuxième chambre au début de l'année 1984. Pour le moment, des rumeurs contradictoires circulent, rue Cambon et ailleurs, sur les conclusions de l'enquête.

Le titulaire d'une haute fonction à la Cour des comptes remarquait l'« *aisance* » avec laquelle s'était faite, en 1981, la transition. « *L'Etat continue*, affirmait-il. *la Cour aurait tout à perdre à se marquer politiquement.* » Un autre magistrat, plus ancien, lui répondait en écho : « *Qu'on nous fiche la paix et qu'on nous laisse réussir notre mutation.* »

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

« Confidentiel » « confidentiel-défense »

Le timbre « confidentiel » qui figure sur l'exemplaire du rapport présenté par M. Giscard d'Estaing n'a pas la valeur de protection administrative que confère, habituellement, à un document la classification officielle du ministère de la défense ou celle du ministère de l'industrie lorsque ces deux institutions édictent leurs procédures de sécurité concernant les informations « sensibles », les établissements industriels, les matériels et les hommes travaillant à leur service.

A la limite, ce timbre « confidentiel » ne requiert aucune habilitation spéciale de la part de ceux qui auraient à manipuler le document ainsi catalogué, à la différence de la classification officielle qui contraint à une autorisation préalable – définie par décret – du secrétariat général de la défense nationale toute personne qualifiée à connaître le document.

En matière de défense nationale, il existe quatre niveaux de protection : « très secret-défense », « secret-défense », « confidentiel-défense » (ce label a été abusivement confondu avec celui de « confidentiel » figurant sur le rapport de la Cour des comptes) et « diffusion restreinte ». En matière de secret industriel, la protection fait appel à la mention « confidentiel-industrie » et, depuis peu, au timbre « confidentiel-technologie ».

S'il est exact, comme l'a affirmé l'ancien chef de l'Etat, que les « avions renifleurs » d'Elf-ERAP étaient susceptibles, selon les promoteurs de la recherche, de détecter des sous-marins nucléaires en plongée, on peut dès lors s'étonner que le ministère de la défense de l'époque ait été tenu à l'écart de ce projet. Lui seul, en effet, dispose des savants, des techniciens et des laboratoires – notamment à la délégation générale pour l'armement – habilités au secret et capables de suivre une recherche entreprise, au besoin, par d'autres, de la contrôler pour en mesurer les orientations de départ ou les conséquences.

Le sujet est suffisamment fondamental pour que toute décision s'y rapportant soit arrêtée en conseil de défense, présidé par le chef de l'Etat, et pour que tout rapport ultérieur touchant de près ou de loin à cette question de survie de la dissuasion nationale soit rigoureusement protégé. Or, de l'aveu même de MM. Giscard d'Estaing et Beck, le ministère de la défense n'a pas été informé, et le fait que les promoteurs des « avions renifleurs » aient fait, de cette exigence, un préalable n'est pas une excuse valable lorqu'on est en charge du pouvoir.

Dans plusieurs pays, y compris la France, la détection sous-marine fait l'objet de nombreuses recherches qui, pour l'instant, ont beaucoup de mal à déboucher sur des résultats convaincants. Il n'est pas exclu que des inventeurs, désireux de faire financer leurs recherches et profitant des impératifs de la défense, aient utilisé des arguments techniques discutables pour enlever un contrat, assurés qu'ils étaient de n'être contredits par personne de compétent dans ce domaine délicat.

J. I.

AFFAIRE DU RAPPORT

M. Bernard Beck demande au premier président de la Cour des comptes, M. André Chandernagor de lui assurer « la protection de la loi »

Henri Emmanuelli : bretteur féroce et passionné

« Confidentiel » « confidentiel-défense »

SUR ELF-AQUITAINE ET SES DÉVELOPPEMENTS

M. Pierre Guillaumat : pétrole et indépendance

S'il est un homme qui est au cœur de l'affaire dite des « *avions renifleurs* » c'est bien M. Pierre Guillaumat. N'était-il pas président de la Société nationale Elf-Aquitaine et de l'ERAP au moment où a été décidée l'expérimentation d'une technologie qui pensait-on, devait donner à Elf et à la France un avantage considérable ? A 40 ou 50 millions de francs en moyenne pour les forages difficiles, et à huit à dix forages pour une découverte, une technologie qui éviterait de creuser ces trous serait hautement rentable.

Ce M. Guillaumat est *l'homme* qui a fait la politique énergétique de la France depuis la guerre jusqu'en 1977, et son pouvoir reste grand.

Il eut pour tâche délicate d'être le premier ministre des armées de la Ve République, mais ce n'était, il l'a souvent dit, qu'un intermède : « *Je voyais,* disait-il en 1969, *que le métier d'ingénieur – et je suis d'abord ingénieur – ne m'avait pas prédisposé à la vie politique.* »

S'il est responsable du commissariat à l'énergie atomique, avec Francis Perrin, dans les années 50, période cruciale de l'industrialisation et de la militarisation de l'énergie atomique, il est d'abord un pétrolier. Lorsqu'il est nommé à la tête du bureau de recherches du pétrole (B.R.P.) en 1945, ce fils de général estime que la faiblesse de la France entre les deux gueres a eu pour origine l'absence de maîtrise des sources d'énergie, une idée dont il a convaincu le général de Gaulle. Patiemment cet « X-Mines » va mettre en place un outil de recherche et de production, former des équipes et chercher du pétrole. Sur le territoire national d'abord (c'est la découverte de Lacq en 1949) puis dans les territoires d'outre-mer (avec la découverte d'Hassi-Messaoud en 1956, puis au Congo et au Gabon).

Aussi M. Pierre Guillaumat aime-t-il parler de son rôle de défricheur « *Nous avons été les premiers dans désert africain. Nous avons commencé des recherches au Gabon et au Congo avant qu'elles ne démarrent au Nigéria.* » Même si la décolonisation a mis fin au rêve de pétrole « *franc* » de cet ingénieur au nationalisme sourcilleux. C'est grâce à lui enfin que dans la prospection en mer la technologie d'Elf-Aquitaine est l'une des plus avancées du monde. Mais il le répète souvent : « *La politique pétrolière est avant tout rapport de force.* » Espérait-il par les avions renifleurs inverser un rapport de force qui n'était plus guère en faveur de la France ?

A réussite exceptionnelle, puissance exceptionnelle. M. Pierre Guillaumat a eu un rôle important dans l'abandon du chabon national, persuadé qu'il a été, pendant longtemps, que le pétrole resterait bon marché. Il a aussi suivi de près – de très près, disent ceux qui rappellent qu'Elf a souvent recruté des « anciens » agents de renseignement – la politique africaine de la France.

BRUNO DETHOMAS.

L'INVENTEUR DES « AVIONS RENIFLEURS »

Rêves et déboires d'un ingénieur

De notre correspondant régional

Nice. – Selon Me Jean Violet, un avocat spécialiste de droit public international, âgé de soixante-six ans, et aujourd'hui retiré à Nice, l'affaire des « avions renifleurs » a connu un long prologue. Depuis 1969, des contacts avaient été établis entre M. de Villegas et un consortium européen à la recherche de brevets d'invention, dont Me Violet était le conseiller. L'ingénieur belge prétendait avoir mis au point un système nouveau de détection des nappes d'eau souterraines. Des expériences en partie concluantes furent réalisées, d'abord en Belgique, puis en Espagne et en Italie.

D'après la description faite par l'avocat, M. de Villegas utilisait à l'origine un appareil – semble-t-il, à résonance magnétique – monté sur une camionnette et permettant de « balayer » le terrain sur une grande distance. Par la suite, il persuada ses commanditaires que le même procédé de détection pouvait fonctionner à partir d'un hélicoptère ou d'un avion.

Une campagne de prospection aérienne fut notamment couronnée de succès dans le sud de l'Espagne. Trois puits furent forés. L'eau était bien présente à l'endroit et à la profondeur indiqués par l'ingénieur belge, mais en quantité insuffisante pour justifier une exploitation liée à une urbanisation de la région. Dans le Mezzogiorno, en revanche, les recherches se soldèrent par des échecs.

Crédibilité

Or, de ces quelques réussites (ou coups chanceux), M. Villegas affirmait toutefois qu'il était possible de détecter, selon des principes identiques, d'autres substances minérales telles que l'uranium ou des hydrocarbures. Certaines démonstrations de détection terrestre faites à proximité de puits en exploitation, notamment aux Pays-Bas, semblaient en effet positives. M. de Villegas obtint une autorisation de prospection dans une contrée désertique d'Afrique du Sud, où une reconnaissance aérienne avait laissé croire à l'existence d'un gisement pétrolier. Un forage se révéla totalement stérile. Le consortium européen, qui avait investi « *quelques dizaines de millions de francs* » perdit patience.

C'est alors que Me Violet, en 1975, conseilla à de Villegas de s'adresser à une grande société pétrolière disposant des moyens nécessaires à la mise en œuvre du procédé. Par l'intermédiaire de M. Antoine Pinay, l'avocat prit contact avec le président d'Elf-Erap, M. Pierre Guillaumat. Un groupe d'ingénieurs de la société reçut pour mission d'« évaluer » la crédibilité des travaux de l'ingénieur belge, et au bout de quelques semaines, se prononça pour la poursuite des contacts. Un accord de collaboration exclusive fut rapidement conclu avec Elf-Erap. Les fonds furent versés à une société par actions, la Fisalma, spécialement créée par M. de Villegas, sur un compte à l'Union de banques suisses (U.B.S.) de Genève. Selon Me Violet, l'ingénieur belge rêvait d'être « *un nouveau Schlumberger* ». Avec les crédits mis à sa disposition, il va transformer son manoir de Rivieren, dans la banlieue de Bruxelles, en centre de recherche doté des techniques les plus perfectionnées, construire de vastes locaux près de l'aéroport de la capitale belge – comprenant notamment une vingtaine d'appartements pour héberger une équipe d'ingénieurs – et faire l'acquisition de quatre avions, dont un Boeing 747, *ainsi que d'un* bateau équipé pour la prospection sous-marine.

Les études, toujours selon Me Violet, continuent pendant plus d'une année. Elles paraissent suffisamment prometteuses pour décider les responsables d'Elf-Erap à proposer à M. de Villegas de lui acheter son « invention ». Coût de l'opération : 500 millions de francs ; un deuxième versement aurait été prévu en fonction des résultats. Un contrat est signé. Mais l'ingénieur belge tergiverse et se dérobe. Comme l'a révélé *le Canard enchaîné*, une expérience se déroule en mai 1979 à Pau. Elle est manifestement truquée, et Elf-Erap se résoud à dénoncer le contrat. Celui-ci prévoyait en cas de difficultés une procédure particulière d'arbitrage, qui est mise en branle. L'arbitre désigné d'un commun accord est M. Antoine Pinay. Sa sentence, favorable à Elf-Erap, est immédiatement exécutoire. Elle aurait permis à la société d'obtenir le blocage des fonds à l'U.B.S., puis, dans un deuxième temps, leur remboursement.

Me Violet a indiqué en outre qu'il avait ultérieurement déposé, à sa demande, devant M. François Giquel, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chargé d'un rapport sur l'accord. L'avocat dit toutefois tout ignorer des conditions de la saisine de la Cour et de la suite donnée au rapport.

Y a-t-il eu supercherie ? « *Il y a des gens chez Elf,* dit Me Violet, *qui considèrent de Villegas comme un fumiste. Mais d'autres, aujourd'hui encore, demeurent convaincus de l'intérêt de ses recherches. Il a englouti dans l'affaire toute sa fortune personnelle, et l'argent que lui a donné Elf a servi effectivement à la poursuite de ses travaux. C'est un personnage ombrageux, capable de violentes colères et qui s'est toujours montré, d'une manière maladive, soucieux de préserver son « secret » ou ce qu'il considérait comme tel. Il y a pour le moins doute, mais je suis personnellement tenté de croire en sa sincérité.* »

GUY PORTE.

Magnétisme

Il semble qu'au départ de l'affaire des avions renifleurs il y ait une recherche d'eau dans le sol à partir de mesures du champ magnétique terrestre. Il est exact que la circulation d'eau dans le sol crée de minuscules modifications du champ magnétique terrestre, que l'on sait mesurer avec des appareils à résonance magnétique nucléaire. Le professeur Yves Rocard, ancien directeur du laboratoire de physique de l'École normale supérieure et père de l'actuel ministre de l'agriculture, a longtemps étudié ce phénomène dans l'espoir de donner une base physique aux indications des sourciers.

Mais, s'il paraît en théorie possible de déceler ainsi la présence d'eau à faible profondeur – en pratique il faudrait distinguer la faible perturbation magnétique ainsi produite parmi d'autres, plus intenses et d'origines diverses, – rien n'indique que des gisements profonds d'hydrocarbures produisent des modifications décelables du champ magnétique. Les pétroliers font des mesures magnétiques (le Monde du 22 décembre), mais celles-ci permettent surtout d'exclure la présence de pétrole dans certaines des zones.

M.A.

Des questions sans réponses

(Suite de la première page.)

– *Pourquoi le ministre de la défense de l'époque a-t-il été tenu à l'écart d'une intervention qui « risquait de remettre en cause toute la dissuasion nucléaire française et américaine » ?*

– Parce que, selon l'ancien président de la République, c'était l'une des conditions émises par les « inventeurs promoteurs » de ces recherches. Mais un Etat peut-il à ce point se soumettre, sur une question stratégique, aux exigences de ressortissants étrangers, simples particuliers ?

– *L'ensemble de l'opération était-elle couverte par le « secret-défense » ?*

– C'est la justification affichée par les dirigeants d'Elf-Erap pour expliquer une procédure inhabituelle. En fait, une telle classification n'a jamais été officiellement adoptée. Le dossier, selon M. Giscard d'Estaing, était simplement considéré comme « *confidentiel* », à la demande, a-t-il précisé, « *de l'entreprise et non du gouvernement* », ce qui, selon l'ancien président d'Elf-Erap, M. Chalandon, est « *un peu hypocrite* ».

– *Dans quelles conditions le rapport Giquel a-t-il été demandé ?*

« *Un an après l'abandon de l'expérience et à la demande de mon premier ministre* », assure M. Giscard d'Estaing. Or, selon MM. Beck et Albin Chalandon, la Cour des comptes aurait à l'origine procédé à une enquête classique et se serait heurté à un refus des dirigeants de l'entreprise de répondre à leurs questions. M. Raymond Barre ne serait intervenu qu'alors, pour demander à M. Beck qu'une procédure « *hors des normes* » soit engagée, confiée à un seul magistrat, et que le rapport soit destiné à lui seul.

– *Quelle est la nature juridique du rapport établi ?*

Deux hypothèses sont possibles. Soit la Cour des comptes a agit en tant que telle, comme le laisse supposer M. Giscard d'Estaing, en présentant un rapport intitulé « Cour des comptes – confidentiel – rapport confidentiel sur certaines opérations de l'ERAP ». Dès lors le rapport est un « acte » ou un « titre » au sens juridique et sa destruction est un crime. Soit, comme l'a laissé entendre M. Beck dans ses premières déclarations, il s'agit d'une simple expertise, demandée à un magistrat à titre officieux.

Dans ce cas, il n'est pas possible de parler de « *forfaiture* ». Néanmoins, la destruction d'un document administratif de cette nature reste grave. Une loi précise : « *(...) toute personne qui, à la cessation de ses fonctions, aura, même sans intention frauduleuse, détourné des archives publiques dont elle est détentrice à raison de ces fonctions, sera punie d'une peine d'emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de deux mille à dix mille francs ou de l'une de ces deux peines seulement* ». (Art. 28 de la loi no 79-18 du 3 janvier 1979.)

– *Combien de magistrats de la Cour des comptes ont-ils eu à connaître de ce rapport ?*

Quatre. Mais il convient de préciser que l'enquête à été conduite par M. Giquel, conseiller référendaire de première classe, seul et simplement conseillé par trois autres personnes. Un tel tispositif est, à tout le moins, exceptionnel et contrevient aux usages de la Cours. Or il existe à la Cour des comptes des magistrats habilités à connaître des dossiers couverts par le « *secret-défense* ».

– *Quel argument peut justifier la destruction d'un rapport même confidentiel, deux ans après sa rédaction, alors que l'opération qui en a fait l'objet a été abandonnée depuis longtemps ?*

M. Beck se contente de mettre en avant « *l'intérêt national* » oubliant les règles de la continuité de l'État.

– *Pourquio MM. Giscard d'Estaing et Barre, s'ils n'ont pas détruit leurs exemplaires, ne les ont-ils pas laissés aux archives de la présidence de la République et de l'hôtel Matignon ?*

Ont-ils estimé que ce dossier, qualifié par eux de très secret, n'avait finalement qu'assez peu d'intérêt ? Ou, à l'inverse, ont-ils redouté que de tels secrets ne soient connus de leurs successeurs ?

VÉRONIQUE MAURUS et LAURENT GREILSAMER.

LES RÉACTIONS

M. Joxe : une étrange conception de l'Etat

M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, explique dans un communiqué, publié le vendredi 23 décembre : « *les hommes publics et les fonds publics considérables impliqués dans cette affaire où une procédure insolite fait aboutir un document officiel et confidentiel dans des archives privées, tous ces faits appellent une étude approfondie.* » Il ajoute : « *Dans un premier temps, je demande au président de la commission des finances de l'Assemblée de s'informer. Le mardi 10 janvier, les députés socialistes se réuniront à ce sujet.* »

La veille, M. Joxe avait publié un autre communiqué, avant l'intervention de l'ancien président de la République, dans lequel il disait : « *Il est juste de l'entendre avant d'examiner les initiatives multiples que les députés socialistes peuvent prendre au sujet de cette affaire inquiétante.* » Dans les couloirs de l'Assemblée, certains d'entre eux évoquaient une demande de création d'une commission d'enquête.

Ce vendredi matin, M. Joxe, qui était membre de la Cour des comptes avant d'être député, nous a expliqué que puisque le rapport détruit par M. Beck existe et « *qu'il serait disponible, ce qui importe dans l'immédiat c'est qu'il soit lu et mis à la disposition du gouvernement* ».

Quant au fait que le gouvernement actuel n'ait pas trouvé ce rapport dans les dossiers qui lui ont été transmis, alors que les anciens responsables de l'Etat l'ont en leur possession, M. Joxe estime qu'il s'agit là d'« *une conception de l'Etat tout à fait étrange* ».

Dans la presse parisienne

« *Avions renifleurs : Giscard au rapport* » ; « *Giscard a fait mouche* » ; « *Giscard dégaine* », titrent à la « une » *Libération, le Quodidien* et *le Matin.*

L'intervention de l'ancien président de la République à Antenne 2, jeudi 21 décembre, constitue pour *le Figaro* « *un coup d'arrêt* » à « *l'exploitation politique* » de l'affaire Elf-Erap. Pour *le Quotidien* aussi, qui considère que M. Giscard d'Estaing est apparu comme « *un homme ordinaire, un homme en mal de vérité, en mal de dignité, en mal de respect* », et qu'il « *a démonté l'opération... menée par* le Canard enchaîné » et « *cautionnée par... M. Emmanuelli* ».

La présentation du rapport secret de M. Beck faite par M. Giscard d'Estaing est pour *le Matin* « *un effet de scène qui permet d'esquiver le vrai débat* », à savoir : « *Le pouvoir peut-il passer par pertes et profits sans jamais en informer le public un coulage d'un demi-milliard de francs lourds ?* ». Et l'ancien président de la République n'a, pour *Libération*, « *évoqué ni le fond de l'affaire ni le contenu du rapport* ». *L'Humanité* exprime le même besoin de clarté et souhaite que toute la lumière soit faite sur cette « *ténébreuse affaire* ». Pour le quotidien du P.C., les questions « *restent entières* » et M. Robert Crémieux souligne que, « *au-delà des responsabilités des uns et des autres, c'est le pouvoir exorbitant des sociétés géantes qui est posé* ».

INFORMATIONS « SERVICES »

RÉTROMANIE

Vous avez dit « Furniture » ?

Pour désigner le mobilier — ancien ou moderne — les Anglais emploient le mot « furniture », ce que l'on peut également traduire par « équipement ». On voit par-là une préoccupation avant tout pratique et utilitaire où se devinent déjà les qualités essentielles de ces « meubles meublants » qui ont une fonction bien précise dans la maison.

Une autre caractéristique des meubles anglais est la pérennité de leurs formes depuis plusieurs siècles. Peu sculptés, sobres en marqueteries, à peine agrémentés d'accessoires en cuivre, ils tirent davantage leurs qualités *esthétiques de la beauté des* acajous que de leur aspect décoratif... Ces meubles utilitaires sont en général d'une simplicité de lignes qui leur permet de s'intégrer facilement dans toutes les architectures intérieures, de se marier avec tous les styles. Les meubles en acajou ont enfin l'avantage d'être solides et d'un entretien facile, sans craindre les effets du chauffage central dans les appartements, si dangereux pour les marqueteries.

Ce sont toutes ces qualités qui assurent aux meubles d'outre-Manche la faveur de nombreux amateurs français. En période de récession, les meubles anglais ont encore un atout décisif à l'heure du choix : ils sont d'un prix d'achat relativement modique par rapport aux meubles français comparables.

C'est ce qui explique le succès des créations britanniques d'autrefois à l'heure où chacun cherche à limiter ses dépenses.

Les meubles que l'on trouve le plus couramment sur le marché français sont dits « d'époque victorienne », mais il faut admettre qu'ils sont souvent plus tardifs : les spécialistes des antiquités anglaises — qui sont en France plus d'une centaine, dont 70 % dans la région parisienne — ont tendance à étendre le règne pourtant long (1837-1901) de la grande Victoria.

La production massive des meubles victoriens, inspirée de *tous les styles précédents*, permet aujourd'hui encore de répondre à une demande qui ne faiblit, ni en Grande-Bretagne ni en France. Bien plus, de véritables usines de récupération de bois anciens entretiennent une fabrication continue mais d'une authenticité contestable. C'est sans doute ce qui explique la modestie des prix, aussi bien pour l'acajou que pour le pin (qui vaut environ deux fois moins cher). Mais restons-en aux antiquités dignes de ce nom, sans toutefois remonter dans le temps aux âges du noyer et du chêne qui ont donné les meubles les plus beaux, les plus intéressants... et les plus chers.

Commodes et « tallboys »

Les commodes victoriennes en bel acajou des Antilles (West-Indies Mahogany) font partie des meubles de rangement dont on a toujours besoin. Les Anglais ne les considèrent même pas comme des antiquités et leur préfèrent souvent les meubles en pin. Les commodes basses à façade galbée valent de 2 500 à 3 000 F. Une commode en acajou à trois tiroirs, avec des filets de marqueterie, se vend de 3 500 à 4 500 F. La commode victorienne classique à cinq tiroirs (dont deux petits sous le plateau) se négocie de 4 000 à 6 000 F. Elle correspond à nos commodes Louis-Philippe mais est souvent en acajou de qualité supérieur.

Les commodes de bateau, ou « military chests » se composent de deux coffres superposés munis de poignées en cuivre sur les côtés et comportent chacun deux grands tiroirs ; elles valent de 6 000 F pour les plus ordinaires à 12 000 F en acajou blond. Les grandes commodes dites « tallboys », de 1,60 mètre *à 2 mètres de haut, parfois* formées de deux meubles superposés, de même que les semainiers à six tiroirs (au lieu de sept en France... sans doute à cause de la semaine anglaise !) s'échelonnent de 6 000 à 10 000 F.

Les bureaux « Davenport », bureaux de changeurs parfois appelés secrétaires de dames, à nombreux tiroirs latéraux, valent de 6 000 à 8 000 F. Dans les mêmes prix, un autre meuble classique très répandu est le petit bureau dos-d'âne, dont l'abattant se rabat au-dessus de deux ou trois tiroirs.

A l'échelon supérieur, les « bureaux book-case » — improprement appelés scribans par les Français — sont à la fois une commode, un secrétaire à abattant et une vitrine-bibliothèque. Ils sont cotés de 8 500 à 12 000 F selon l'importance en *volume et la qualité*.

Les bibliothèques anglaises dix-neuvième, composées d'un corps inférieur à portes surmonté de portes vitrées entre de fines baguettes, sont des meubles admirablement construits et dans les meilleurs acajous. Les rayons chargés de livres glissent sans efforts entre les crémaillères. Les prix selon la hauteur (jusqu'à 2,50 mètres) et la largeur (jusqu'à 3,50 mètres) vont de 12 000 à 35 000 F. Mais les simples vitrines à deux portes ne coûtent que 6 000 à 8 000 F.

On trouve encore chez les antiquaires d'anglais diverses tables en acajou, rondes ou carrées, guéridons, tables de jeu et « pembroke tables » à abattants *latéraux dont les prix s'échelonnent* de 3 000 à 6 000 F.

Autre meuble apprécié, le bureau plat dont le plateau à deux tiroirs en ceinture repose sur deux caissons à tiroirs superposés (de 8 000 à 12 000 F).

Les chaises en acajou massif genre Chippendale valent 2 500 à 2 800 F, les chaises à barrettes XIXᵉ sont à 1 000 F environ et les solides fauteuils de cabaret à barreaux tournés nommés « Windsor chairs » autour de 1 800 F.

Prix serrés

Les prix indiqués ici ont été relevés principalement dans les magasins de la « Compagnie anglaise » qui pratique des importations massives et diffuse dans une dizaine de points de vente à Paris, Orléans, Saint-Germain-en-Laye, Marseille et Grenoble. Les boutiques des puces de Saint-Ouen sont fournies par des maisons d'importation telles que « Cooperfield », « Chelsea », « Sodevem » ou « Batique » qui proposent aux marchands des prix « moins chers qu'à Londres ». On ne sera pas surpris que les importations de meubles anglais aient doublé en cinq ans. Mais il est permis de s'inquiéter, devant le déferlement massif d'une baisse sensible de la qualité moyenne.

On se méfiera des commodes transformées en scriban et des meubles « réajustés », c'est-à-dire fabriqués en série avec des éléments plus ou moins anciens. Il n'en reste pas moins que les meubles de rangement anglais en acajou sont avantageux, pratiques et qu'ils ne risquent pas de se démoder.

F. GERSAINT.

★ **Bonnes adresses : la Compagnie anglaise : 50, rue des Archives, 75004 Paris ; 75, rue de la Croix-Nivert, 75015 ; 98, avenue de Versailles, 75016 ; 70, rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye ; 103, rue Bannier, 45000 Orléans ; 113, rue de Paradis, 13006 Marseille. Louvre des Antiquaires : 1, allée Topino ; 36, allée Riesener (pl. du Palais-Royal, 75001). Marché Biron à Saint-Ouen : stands 64-65 ; 176 ; 134 (Mme Douchin). Lyon, 46, rue Auguste-Comte, 69002. Biarritz, 2, pl. Bellevue, 64200. Le Touquet : M. Harrewyn, 42, avenue St-Jean et Regency Antiquités, 50, rue St-Jean, 62520. Port d'Asques, M. Tanguy, 33240.**

FOIRES ET SALONS
Antiquités (A), Brocante (B)

Cannes (06), Palais du Festival : jusqu'au 2 janvier (A-B).

Exposition-vente : objets en métal argenté : salle St-Honoré (214, fg St-Honoré) jusqu'au 31 décembre.

Louvre des Antiquaires (pl. Palais-Royal). Les Enfants du passé.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 23 décembre :

UNE LOI

● Rendant applicables dans les territoires d'outre-mer certaines dispositions législatives ayant modifié le code pénal et le code de procédure pénale et modifiant la loi du 27 juin 1983.

UN DÉCRET

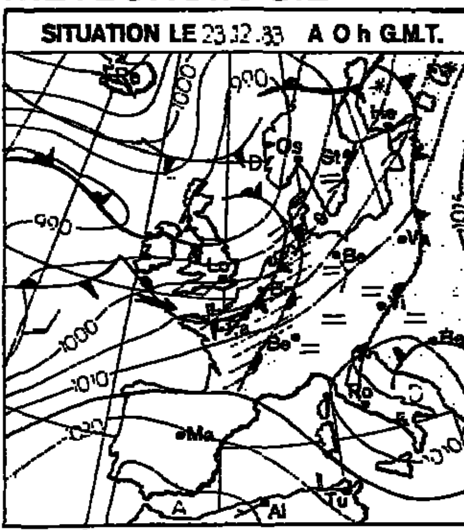
● Relatif à l'industrialisation des régions de Basse-Normandie et de Haute-Normandie.

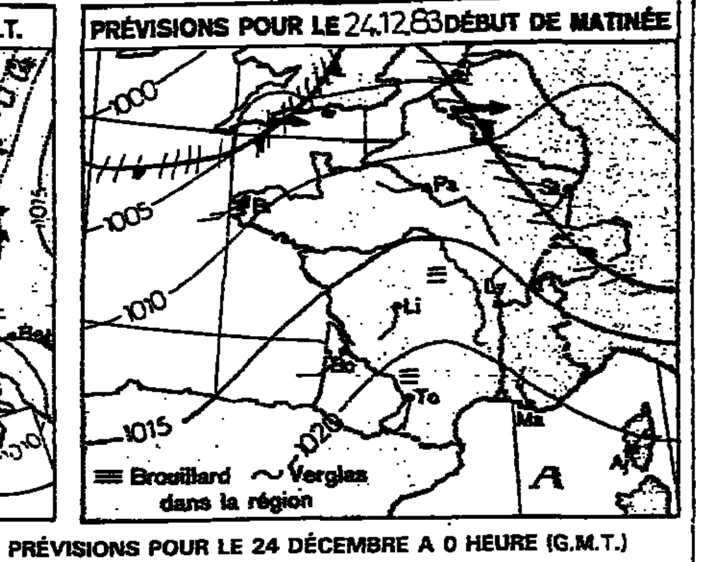
UN ARRÊTÉ

● Relatif aux prêts à moyen terme spéciaux du Crédit agricole mutuel.

Les mots croisés se trouvent page 14.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Évolution probable du temps en France entre le vendredi 23 décembre à 0 heure et le samedi 24 décembre à minuit.

La France se maintiendra dans un flux de sud-ouest très doux pour la saison. Le courant océanique perturbé qui affecte encore ce matin la plus grande partie du pays sera progressivement rejeté vers le Nord.

Samedi en début de journée, il ferat très beau sur les régions méditerranéennes et les Alpes du Sud. Ailleurs, les nuages seront abondants et donneront un peu de crachin par endroits. Dans l'après-midi, les éclaircies se généraliseront au sud d'une ligne approximative Bordeaux-Strasbourg. Plus au nord, le soleil ne se montrera que rarement. Le temps restera très nuageux et il pleuvra un peu près de la Manche et des frontières du Nord.

Les températures seront exceptionnellement élevées : pas moins de 6 à 8 degrés au lever du jour pour atteindre 12 à 20 degrés du Nord au Sud en milieu d'après-midi.

Sens d'évolution pour dimanche.

La France restera dans un régime de sud-ouest à sud très doux et humide. Une perturbation venue de l'Atlantique commencera de traverser notre pays en ondulant.

Prévisions pour dimanche.

Sur la moitié sud-est du pays, après une matinée brumeuse localement dans les vallées, le temps sera doux et ensoleillé.

Sur les autres régions, le temps sera passagèrement nuageux. Les nuages seront plus nombreux de la Bretagne au nord de la Seine.

Le soir, des pluies intermittentes se produiront de la Vendée à la Bretagne et à la frontière belge avec des vents de sud-ouest à ouest assez forts près de la Manche. Les températures seront très douces. Les températures minimales varieront de 6 à 8 degrés dans le Nord-Est à 9 à 12 degrés ailleurs. Les températures maximales seront de 14 à 16 degrés sur la moitié nord et 16 à 20 degrés sur la moitié sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris le 23 décembre à 8 heures, de 1007,9 millibars, soit 756 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23 décembre) : Ajaccio, 14 et 4 degrés ; Biarritz, 17 et 15 ; Bordeaux, 12 et 12 ; Bourges, 11 et 9 ; Brest, 12 et 9 ; Caen, 12 et 8 ; Cherbourg, 11 et 8 ; Clermont-Ferrand, 11 et 9 ; Dijon, 8 et 7 ; Grenoble, 7 et 2 ; Lille, 9 et 7 ; Lyon, 10 et 6 ; Marseille-Marignane, 13 et 5 ; Nancy, 8 et 7 ; Nantes, 13 et 11 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 7 ; Paris-Le Bourget, 11 et 8 ; Paris-Montsouris, 11 et 9 ; Pau, 16 et 14 ; Perpignan, 18 et 8 ; Rennes, 13 et 8 ; Strasbourg, 10 et 4 ; Tours, 10 et 10 ; Toulouse, 10 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 9 degrés ; Amsterdam, 8 et 8 ; Athènes, 16 et 12 ; Berlin, 5 et 2 ; Bonn, 8 et 3 ; Bruxelles, 9 et 8 ; Le Caire, 20 et 8 ; îles Canaries, 22 et 10 ; Copenhague, 5 et 4 ; Dakar, 25 et 18 ; Djerba, 18 et 13 ; Genève, 6 et 2 ; Jérusalem, 13 et 3 ; Lisbonne, 17 et 13 ; Londres, 12 et 7 ; Luxembourg, 5 et 6 ; Madrid, 11 et 9 ; Moscou, 2 et 0 ; Nairobi, 26 et 14 ; New-York, 11 et 4 ; Palma-de-Majorque, 18 et 10 ; Rome, 13 et 8 ; Stockholm, 2 et 2 ; Tozeur, 19 et 11 ; Tunis, 17 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

FORMATION

LE FRANÇAIS DES AFFAIRES. — A l'attention des étrangers de toutes nationalités désireux de valoriser leur connaissance de la langue française dans l'environnement économique et commercial, la chambre de commerce et d'industrie de Paris organise deux sessions annuelles d'examens de français des affaires de deux niveaux comportant des épreuves écrites et orales. L'écrit aura lieu le 9 janvier pour la session d'hiver, le 6 juin pour la session d'été.

★ **Inscriptions, 14, rue Chateaubriand, 75008 Paris — tél. : 561-99-00 (poste 451).**

NOËL

LUMIERES ROYALES. — Une féerie blanc et or coupée de cristaux et de stalactiques fantasmagoriques illumine, jusqu'au 31 janvier, la partie classée architecture Gabriel de la rue Royale à Paris, de la place de la Concorde à la rue du Faubourg-Saint-Honoré.

STAGES

TECHNICIEN SÉCURITÉ. — Le Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I organise, du 4 janvier au 4 mai 1984, pour les demandeurs d'emploi de plus de trente ans, un stage de formation à la fonction de technicien sécurité dans l'entreprise. Les aspects ergonomiques, juridiques, étiologiques et techniques seront étudiés au cours des cinq cents heures d'enseignement théorique et des deux mois de stage en entreprise.

★ **Centre d'éducation permanente de l'université Paris-I, 14, rue Cujas, 75005 Paris. Tél. : 354-67-80 et 329-12-13, postes 33-33.**

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE

« Les plus vieilles maisons de Paris », 14 h 30, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« L'Institut de France », 15 heures, 23, quai Conti (Tourisme culturel).

Service national

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1986

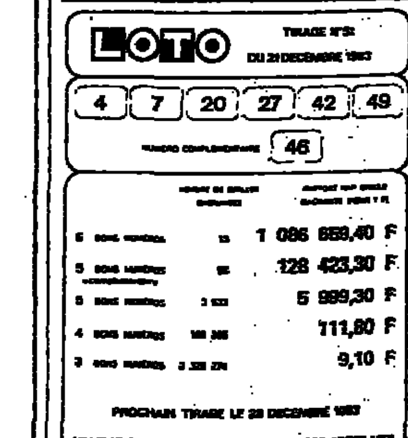
Le ministère de la défense communique :

Les jeunes gens nés en janvier, février et mars 1966 sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile au plus tard le 31 janvier 1984. Cette démarche peut être effectuée par les intéressés eux-mêmes ou par leur représentant légal.

Une brochure relative au choix de la date d'appel, aux dispenses, est donnée dans les mairies au moment du recensement. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des bureaux du Service national. Les jeunes gens doivent, dans leur propre intérêt, accomplir cette formalité en temps voulu pour bénéficier de cette information.

Ceux qui ne satisfont pas aux obligations de recensement risquent d'être exclus du bénéfice du report spécial d'incorporation au-delà de 23 ans (candidats à l'aide technique ou à la coopération, scientifique du contingent, médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires).

Ceux qui, nés avant le 1er janvier 1966, auraient omis ou négligé de se faire recenser, doivent se faire connaître d'urgence à la mairie de leur domicile pour régulariser leur situation.







Des

marche au clair de

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

AU FESTIVAL DE LA PLAGNE

Des aventuriers très ordinaires

C'EST proprement surréaliste : le héros 1983 du Festival de La Plagne n'a ni le profil d'aigle de Jeantot le navigateur, ni les muscles d'acier d'Edlinger le grimpeur, ni même la barbe drue de Varigas l'explorateur polaire. Non. Le héros incontesté de La Plagne aura été un curé septuagénaire et rondouillard, sorti tout droit d'un roman de Pagnol ou de Marcel Aymé. Par quelque bout qu'on le prenne, l'abbé Simon, curé de Sainte-Anne-du-Castellet (Var), n'a rien, mais rigoureusement rien, d'un héros : ni grand, ni beau, ni fort, il promène gauchement sa silhouette de brave paysan au sourire jovial, l'œil pétillant d'une malice qui veut du bien à tout le monde. Ni curé de choc ni toqué de la foi, l'abbé Simon est un Père tranquille, un Papy qui fait de l'aventure.

Car, tout de même, il s'agit d'une sacrée aventure : trente-cinq ans de plongeons de haut vol à la grâce de Dieu ! Pour échapper au train-train des fêtes de patronage et des kermesses calamiteuses, l'abbé eut une idée en 1947 (*« suggérée par sainte Thérèse »*, affirme-t-il) : attirer la grande foule par un exploit hors du commun. Pour lui, ancien footballeur, boxeur et vicaire *« sportif »*, ce sera le grand plongeon : le saut dans le Doubs d'une hauteur de 35 mètres. L'argent recueilli servira à bâtir de vraies maisons pour ses paroissiens de Saône, ouvriers dans le besoin.

Trois Tintin en Papouasie

Pas de frime, comme les professionnels d'Acapulco qui plongent cap au vent, *supermen* pour touristes *gringos* . Un échafaudage bricolé à la hâte, un petit homme qui monte, qui monte, tend les bras en avant d'un coup pour se donner du courage, se jette dans le vide... et entre dans l'eau comme il peut, parfois avec une gerbe qui trahit le « plat ».

Il faut vraiment la foi pour se lancer ainsi sans véritable préparation, sans « sponsors », dans une tournée qui le conduira jusqu'au Maroc, en passant par le plongeon dans la Seine à 4 degrés devant les tours de Notre-Dame et le mariage sur un fil de deux funambules, sur la grand-place de Toulouse ! *« Au début, c'était par devoir, maintenant, c'est par plaisir »*, dit l'abbé, qui plonge toujours de ses quinze mètres depuis une corniche du Var à l'âge de soixante-dix ans (mais sans public). Sa seule concession (involontaire) au « sponsoring » : il n'hésite pas, après avoir bu le vin de la messe, à appeler ses paroissiens à l'apéritif. Le circuit du Castellet et donc M. Ricard ne sont pas loin !

Les jurés du septième Festival du film d'aventure vécue se sont donné d'autres anti-héros. Par exemple, ces matelots qui, en 1929, rallièrent Hambourg au Chili en passant par le cap Horn, sur un voilier recru de tempêtes. Hardi les gars ! C'était le métier, presque la routine. Mais aujourd'hui, en noir et blanc sur l'écran, c'est l'aventure à l'état brut, avec l'humour anglo-saxon en prime. Les jurés ont aussi distingué un film extraordinaire, réalisé à partir de documents d'époque (1927) : trois chercheurs d'or australiens, en shorts et chapeau de boy-scout, découvrant l'âge de pierre en Nouvelle-Guinée et faisant, à leur tour, découvrir la « civilisation » (le fusil, l'avion, le tourne-disque et le travail à la chaîne) à des Papous qui n'en demandaient pas tant. Ces trois Tintin en Papouasie, saisis par l'aventure coloniale, sont les premiers « affreux » – filmés – des temps modernes : à la fois naïfs, cyniques et inconscients. Tout sauf un modèle.

Enfin, dernier anti-héros de la série : Werner Herzog, ce cinéaste allemand qui a campé des mois dans *la jungle péruvienne* avec toute son équipe pour réaliser un rêve fou : faire escalader une colline à un bateau de 300 tonnes, tiré par des Indiens. Un tournage épique pour un film délirant (*Fitzcarraldo*), une idée fixe poursuivie jusqu'à la limite du masochisme. *« Ce type est fou*, tranche Pierre Schoendoerffer, le réalisateur de *la 317e Section. On ne risque pas la vie des gens pour satisfaire son goût morbide de la pourriture. »* Serait-ce donc ça, l'aventure d'aujourd'hui ?

Allons donc ! Voyez nos champions : Philippe Jeantot, ce plongeur inconnu qui gagne toutes les étapes de la course à la voile autour du monde, en solitaire, et cet autre, chauffeur de taxi japonais, qui remporte la coupe en catégorie numéro 2. Ne sont-ils pas des héros à l'état pur ? Et Patrick Edlinger, l'homme qui grimpe plus vite que son ombre, sans filet, en un superbe corps-à-corps avec la paroi : n'est-ce pas l'athlète complet, parfait, le chorégraphe du rocher, le virtuose du « gratton » ? Et François Varigas, l'émule de Jack London, qui traverse de part en part le Canada arctique sur un traîneau à chiens : 8 000 kilomètres en solitaire, par des froids de – 60 degrés, pendant un an, avec pour seuls compagnons des chiens esquimaux aux yeux bleus, n'est-ce pas l'exploit de l'année (1) ?. Et Pierre Béghin, ce doux ingénieur informaticien, qui réussit seul, sans oxygène d'appoint, l'ascension du Kanchenjunga, dans l'Himalaya (8 570 mètres, troisième sommet mondial), suivi aux jumelles par sa femme et ses compagnons restés au dernier camp de base : qui dit mieux ?

Mais voilà que l'exploit, aujourd'hui, commence avec les financiers. Comment soutirer les millions nécessaires à l'expédition puis au film qui permettra de financer le raid suivant ? Et cela nous donne une coque badigeonnée au Crédit agricole, un anorak aux armes de *News*, une aventure payée d'avance par *V.S.D.* ou *le Figaro Magazine*... Si l'aventure vécue ne se commande pas, elle se commandite, ou, si l'on préfère le jargon du métier, elle se « sponsorise ». En 1983, un aventurier sans sponsor est un chien perdu sans collier.

ROGER CANS.

(1) *Dix chiens pour un rêve*, chez Albin Michel.

(Lire la suite page 12.)



Dessin de PESSIN.

LE PALMARÈS

- Grand prix : non attribué.
- Prix spécial du jury : *Paroi en coulisse*, de Laurent Chevallier.
- 7 d'or : *l'Abbé volant*, de Philippe Lallet (unanimité du jury).

Mentions exceptionnelles :

- *L'Eau noire*, de Denis Ducroz (audace de l'exploration en plongée souterraine).
- *Pourquoi pas Graham ?*, d'Olivier Carré et Luc Fréjacques (beauté des images de l'Antarctique).
- *First Contact*, de Bob Connoly et Robin Anderson (Australie), (originalité et humour d'une rencontre entre l'âge de pierre et les temps modernes).

Hommage unanime du jury à la série «Travellers in time», (Grande-Bretagne) dont le film *Storm Cap Horn* est jugé (hors compétition) comme le meilleur film du Festival.

Prix de la presse : *First contact* (voir plus haut).

Prix du jury des enfants : *Opéra vertical*, de Jean-Paul Janssen (avec Patrick Edlinger).

Prix du livre d'aventure vécue : *Ashuanipi*, d'Alain Rastoin, aux éditions Robert Laffont.

ENTRE ROANNE ET THIERS

La marche au clair de lune

SUR l'écran noir d'une nuit blanche, près de deux mille randonneurs tricotent, avec la jambe gauche, avec la jambe droite, un long ruban fantasmagorique dans la plaine de Roanne. Étrange caravane. Tous les ans, depuis 1925, la scène se reproduit, en rangs de plus en plus serrés, chaque premier ou deuxième samedi de décembre. Le voyage est toujours le même : 56 kilomètres de chemins et de routes entre la ville des frères Troisgros et Thiers, la cité des couteliers. Ces pèlerins de l'inutile doivent leur longue marche nocturne à Lucien Clairet, un modeste habitant de Roanne, dont le nom est aujourd'hui gravé sur une stèle disposée symboliquement à l'endroit le plus élevé du parcours.

Au quart de ce siècle, on allait déjà au cinématographe. Cette année-là, en sortant de la dernière séance, Lucien Clairet lança, avec deux amis, le pari de se rendre immédiatement à Thiers pour y déguster la traditionnelle soupe de choux. Il n'en fallut pas davantage pour établir un rite que célèbrent aujourd'hui des marcheurs de Beauvais et d'Aix-en-Provence, de Lyon et de Mantes-la-Jolie. Pour marcher et pour rêver entre minuit et midi, un laps de temps où chacun trouve son compte, les gens pressés comme ceux qui aiment à contempler le clair de lune.

Le groupe montagnard roannais gère cette lourde équipée consommatrice de fortes énergies, puisque cinq cents baguettes de pain et 200 kilos de pommes de terre tombent dans la panse du peloton. Cette association prône l'esprit de la marche pour le plaisir. Un message qu'il faut répéter chaque année un peu plus car on ne compte plus les « traîtres » à l'éthique de Roanne-Thiers, à savoir « ceux qui font la course ». Ils ne sont pas majoritaires, pour la simple raison que le groupe montagnard roannais se refuse à établir un classement. Heureusement.

Certes, le folklore de la longue marche mi-forézienne mi-auvergnate prend du plomb dans l'aile, au grand désespoir de ceux qui viennent costumés, mais il reste assez de fantaisie pour que les traditionalistes ne boudent pas leur plaisir et remplissent de leur gaieté les trois salles de ravitaillement et de repos qui jalonnent la route.

Roanne-Thiers n'est quand même pas une partie de plaisir. Au fond de la nuit froide, quand les ampoules incisent les pieds et que les adducteurs tiraillent, beaucoup (quatre cents cette année) lancent des SOS et ne dépassent pas la montée du col du Saint-Thomas, là où un aubergiste allume depuis vingt ans un feu en plein milieu des bois, sous un panneau où est inscrit : *« Ici finit la France et le Forez ; ici commence l'Auvergne. »*

Pour les rescapés, il ne restera plus qu'à descendre sur Thiers. Cruel euphémisme en vérité, quand l'arrivée est encore distante de 21 *kilomètres et que le macadam* commence à ressembler à un tapis d'oursins. Les marcheurs confirmés poseront le sac vers 9 heures, les néophytes, aux douze coups de midi. Mais l'accueil sera le même pour tout le monde, dans une chaleureuse simplicité. Roanne-Thiers ne sécrète aucune hiérarchie de valeurs ; chacun vient y relever son propre défi (avec, en prime, quelques douleurs pour la semaine), dans l'anonymat le plus total.

LLIBERT TARRAGO.

★ Groupe montagnard roannais : 12, avenue de Paris, 42300 Roanne.

DANS LA CORDILLÈRE DES ANDES

A l'assaut du Huascaran

IL y a une trentaine d'années, la « crème » des alpinistes découvrait les massifs lointains, en Amérique ou dans l'Himalaya. Ils étaient patronnés par les associations et les clubs de montagne, tel le G.H.M. (Groupe haute montagne) ou le CAF (Club alpin français). Une expédition s'organisait pour offrir à un ou deux de ses membres la possibilité d'atteindre la cime : l'Annapurna avec Herzog et Lachenal, par exemple, ou l'Everest avec Hillary et Tenzing.

Très vite, cependant, une réalité s'est imposée : il ne s'agissait plus seulement de participer, mais tous les membres d'une expédition entendaient accéder au sommet. Sans doute ce désir était-il né après que J. Franco et L. Terray eurent réalisé l'exploit de vaincre le Makalu.

Ainsi, peu à peu, ces expéditions « lourdes », qui n'offraient le sommet qu'à quelques individualités accréditées par la F.F.M. (Fédération française de montagne) ont-elles fait place à des expéditions dites « légères » : on part peu nombreux, entre amis et connaissances, mais on part tous pour le sommet.

Parallèlement, quelques guides suisses, autrichiens ou français recommençaient avec leurs clients-amis des escalades prestigieuses, à l'image de Lionel Terray, en cordillère Blanche, il y a une vingtaine d'années. C'est ainsi que quelques non-professionnels ont escaladé dans toutes les régions de la Terre, grâce à leur guide, bien sûr, mais aussi à leur bonne condition physique et psychique, facteurs indispensables à la réussite d'une ascension. Mais les choses évoluent et, comme dans le monde du ski, l'alpiniste « moyen » a vu son niveau technique augmenter considérablement. Les efforts accomplis dans l'enseignement de la haute montagne par des professionnels ou bien par des organismes tels que l'U.C.P.A. (Union des centres de plein air) ou le CAF ont fini par porter leurs fruits, ainsi qu'en témoigne, l'été, la sur-fréquentation des Alpes, et ce dans toute la gamme des difficultés techniques qu'y offre l'escalade.

Rien d'étonnant si, aujourd'hui, les alpinistes amateurs entendent retrouver l'isolement et l'aventure d'il y a vingt ans. A l'époque, ils étaient partis avec les premiers « guides-chefs d'expédition-baroudeurs », tels Yves Pollet-Villard et Claude Jaccoux. Maintenant, ils choisissent tel ou tel sommet, sur tel ou tel continent, à telle ou telle saison de l'année. Ils ne veulent plus seulement des 5 000 ou des 6 000, mais des 7 000, voire des 8 000 !

Ainsi, une nouvelle race de clients est née. Quelques guides sont d'ores et déjà mobilisés pour répondre à leur demande, susciter de nouveaux désirs en proposant des objectifs peu ou mal connus et innover en offrant des projets originaux. Tout un secteur professionnel de la haute montagne se consacre désormais à gérer ces « produits ».

Chanceux

Des guides s'associent entre eux ou bien collaborent avec des organismes de tourisme et des agences de voyage. Face à la concurrence, il ne s'agit plus de promettre mais de tenir ses engagements quant à l'objectif final : l'ascension du sommet convoité.

C'est ainsi que, le 16 août dernier, deux guides français de haute montagne, deux porteurs d'altitude péruviens et douze participants ont gravi simultanément le sommet nord (6 655 mètres) et le sommet sud (6 768 mètres) de la plus haute montagne du Pérou, le Huascaran, en cordillère Blanche. Alors que l'agence Terres d'aventure se voyait chargée de l'infrastructure et de la gestion du voyage, Jean-Pierre Bernard (grand responsable de l'intendance) et moi-même assurions les responsabilités techniques sur le terrain.

En haute montagne, le temps est un facteur essentiel de la réussite. A cet égard, nous serons chanceux. La montagne était plus nue que jamais, et les crevasses n'étaient plus des pièges cachés. Reste que, non loin de l'Equateur, la glace « coule » plus vite que dans les Alpes. La neige ne cristallise pas de la même manière. Les vents du Pacifique, chargés de sel, viennent contrarier sa transformation classique. Ainsi arrive-t-il souvent de grimper sur des rideaux de glace composés de stalagtites, de traverser des ponts aux courbes baroques, à la solidité parfois douteuse. C'est une autre école de glace, un nouvel apprentissage, où l'on transgresse les limites apprises dans les Alpes.

Notre groupe était composé en majorité de montagnards avertis et expérimentés ayant à leur actif plusieurs années de randonnée, à pied ou à ski, ainsi que des ascensions faciles en Europe. Quelques-uns avaient effectué des trekkings au Népal et au Zanskar. D'autres avaient même gravi de très hauts sommets, tels le Kilimandjaro, en Tanzanie, ou le Kun (7 095 mètres), au Cachemire. La plupart d'entre eux venaient pour la première fois dans les Andes.

Un trekking préparatoire nous permit de rester pendant dix jours au-dessus de 4 000 mètres d'altitude et nous obligea à franchir des cols à plus de 5 000 mètres. Une longue phase d'acclimatation, facteur primordial pour l'ascension d'un plus de 6 000.

Pour parfaire cette oxygénation, nous avions également prévu l'ascension d'un sommet entre 5 000 et 6 000.

La première partie de notre expédition s'est déroulée dans la quebrada Ulta, au pied de la face nord du Huascaran. Du sommet du Rataquena (5 335 mètres), nous avons pu admirer le spectacle grandiose des pyramides de roc et de glace formées par les sommets de la cordillère Blanche (Chacraraju, Ulta, Contrahierbas, Artesonraju...).

MICHEL VINCENT
(Guide de haute montagne.)

(lire la suite page 12.)

La France hors frontières

CE dollar fort contribuera-t-il à la relance de l'activité des bureaux du tourisme français à l'étranger, bien « assoupis » depuis des années, faute de moyens financiers ? Les pouvoirs publics en sont persuadés. Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme, annoncerait, en effet, début janvier, une série d'initiatives regroupées sous le nom de *« bienvenue France »* et destinées à relancer l'image de marque de notre pays à l'étranger.

Conforté par les résultats de la balance commerciale touristique en 1983 – un excédent d'environ 20 milliards de francs, contre 12 milliards en 1982, – le gouvernement français a donc décidé pour 1984 un important effort pour attirer les touristes dans l'Hexagone *et* les DOM-TOM. *Devises obligent. Les crédits* dans le secteur de la publicité et de la promotion atteindraient 33 millions de francs.

Il existe actuellement une vingtaine de bureaux du tourisme français à l'étranger, notamment en Amérique du Nord, au Brésil, au Japon et en Europe. Des accords ont également été passés avec des compagnies aériennes ou les chambres de commerce en Australie et en Afrique du Sud. Des conventions devraient être prochainement signées avec le Mexique et l'Argentine.

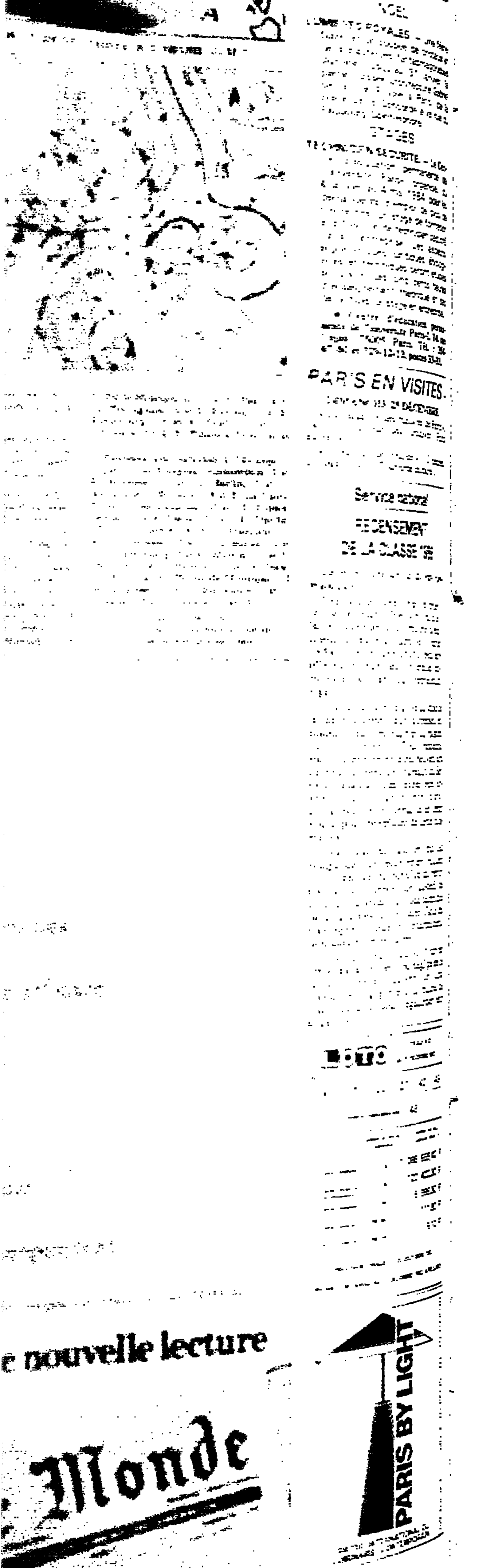
« Bienvenue France », une association loi 1901, regrouperait les secteurs intéressés par l'industrie touristique. Elle se verrait octroyer en 1984 une dotation budgétaire de fonctionnement de 3,7 millions de francs. Elle pourrait avoir accès, pour des opérations ponctuelles, à des financements liés au commerce extérieur dont ceux de la banque française pour le commerce extérieur. Ce qui constituerait une petite révolution dans les secteurs des loisirs.

Cette campagne de promotion du tourisme français hors de nos frontières concernerait plus particulièrement l'Amérique. Un marché évidemment attrayant en raison du cours élevé du billet vert. Une campagne de publicité commune à la direction du tourisme et à Air France devrait être lancée dans quelques semaines outre-Atlantique. Coût de l'opération : 4 millions de francs.

La coïncidence du quarantième anniversaire du débarquement des Alliés en Normandie et du quatre centième anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier donnera lieu, en effet, à l'organisation de nombreuses manifestations commémoratives, respectivement en Normandie et en Bretagne, avec pour point fort la région de Saint-Malo.

Mais la réussite de ces initiatives des pouvoirs publics pour « vendre » la France à l'étranger risque de se heurter à plusieurs écueils. Tout d'abord celui des coûts des séjours dans l'Hexagone, qui sont plus élevés que dans d'autres pays européens, notamment ceux du bassin méditerranéen. Ensuite celui de l'accueil. Il n'est pas sûr, en effet, que les possibilités d'accueil et la qualité du service rendu – notamment chez certains hôteliers et restaurateurs – soient à la hauteur du « produit » touristique. Enfin, quelle va être, à l'annonce de ces mesures, la réaction des associations « travaillant » en France ? La faiblesse du budget 84 alloué au tourisme social a été dénoncée par de nombreux parlementaires de la majorité comme de l'opposition. « Tourisme et travail », une association proche du parti communiste, regrettait déjà, lors de son récent congrès, *« que l'accent soit mis de plus en plus sur le rôle économique du tourisme et sur sa contribution au rééquilibrage du commerce extérieur... »*

JEAN PERRIN.



ÉTÉ DIFFICILE

La Corse veut retrouver ses estivants

EST-CE l'heure des révisions déchirantes ? Installés dans la morte-saison qui, dans l'île, s'allonge jusqu'à l'été, les professionnels du tourisme n'en sont plus à faire les comptes. La saison 1983 ? Elle a été franchement mauvaise. L'INSEE vient de confirmer — et de chiffrer — ce que chacun avait pu constater à l'ombre de sa boutique : l'été 1983 est celui de la récession. A la fois en nombre de touristes — 80000 de moins qu'en 1982, soit 895000 vacanciers entre le 1er mai et le 30 septembre, — mais aussi en nombre de nuitées, en diminution de 11 %.

Phénomène unique dans la courte histoire du tourisme insulaire, cette chute de 8 % vient à point pour secouer bien des certitudes. Passe encore que l'industrie balbutie, que l'agriculture s'épuise à se désendetter, mais que le tourisme trébuche, après tant d'années d'euphorie (même mal vécues), la découverte est amère. Bien sûr, comme les autres régions touristiques françaises, l'île de Beauté a fait les frais de la rigueur, et les restrictions sur les exportations de devises ne lui ont pas apporté le complément de clientèle tant attendu. Elle paie aussi le prix d'une violence, qui en fait, bien malgré elle, une terre inhospitalière.

Mais ces raisons conjoncturelles ne doivent pas cacher l'essentiel : le parc hôtelier corse a vieilli, et il a perdu de sa compétitivité. A y regarder de plus près, les chiffres sont formels : c'est l'hôtellerie traditionnelle qui a le plus pâti du renversement de tendance. Résultat : une baisse de fréquentation de 20 %, alors que les villages de vacances, eux, ont bien résisté, avec seulement 3 % de baisse. Pour M. José Rossi, membre (U.D.F.) de l'assemblée de Corse et président de l'agence régionale du tourisme et des loisirs, qui vient tout juste de se mettre en place, la riposte est évidente. *« Le moment est venu,* dit-il, *de relancer l'investissement pour renouveler le capital hôtelier et favoriser les équipements de qualité en s'appuyant sur de grandes chaînes touristiques alliées aux investissements locaux. »*

Un nouveau consensus

« Trop longtemps, ajoute-t-il, *l'attitude dominante face au tourisme a été hypocrite. On a laissé faire, puis on a freiné. Débarrassons-nous de cette politique de l'autruche. Bâtissons une véritable politique touristique, protectrice des sites, mais audacieuse et compétitive au niveau méditerranéen. » Ce discours « offensif », qui fait du tourisme la « locomotive de l'économie corse »,* a-t-il, aujourd'hui, des chances d'être entendu ? *« Il séduit en tout cas les professionnels »,* assure M. Rossi, qui a deux bonnes raisons de croire qu'il sera écouté. D'abord, parce que les mauvais résultats de 1983 ont secoué les professionnels du tertiaire, qui, semble-t-il, ont compris qu'il faudra désormais aller chercher les touristes et leur proposer un « produit » plus construit. Ensuite, parce que la nouvelle agence, née sur les cendres du comité régional du tourisme, bénéficie d'un « état de grâce » dont elle tire déjà parti. Sans passif à supporter, l'agence, créée par décision de l'assemblée de Corse et obligatoirement présidée par l'un de ses élus, n'a pas été le théâtre d'une de ces rudes luttes pour le pouvoir qui ont longtemps déchiré la profession. Ainsi, alors que les autres agences et offices (1), cogérés par l'Etat et la région, ont du mal à démarrer, M. Rossi met un point d'honneur à *« pousser la machine »* dont il contrôle les leviers pour montrer que son opposition à la gauche ne signifie pas un refus du statut particulier. Il reste pourtant à l'assemblée de Corse, dont l'agence n'est qu'un des prolongements, à définir cette nouvelle politique touristique qui devra s'inscrire dans le schéma d'aménagement de la Corse. Peut-il y avoir, dans l'île, un nouveau consensus sur le tourisme, débarrassé des craintes de la « baléarisation », mais aussi du malthusianisme ? Entre les deux, la voie est étroite.

DOMINIQUE ANTONI.

(1) L'Office hydraulique et l'Office du développement agricole et rural sont à peine installés. Quant à l'Office des transports, il le sera au début de 1984.

A l'assaut du Huascaran

(Suite de la page 11.)

Le désir d'un autre sommet nous a fait errer sur le versant nord du Tocclaraju (6 035 mètres), mais des crevasses gigantesques, barrant toute la montagne, nous ont stoppés vers 5 500 mètres.

Retour à Huaraz, ville principale du Caleyon de Huaylas, la Suisse péruvienne, cité pleine de senteurs, aux gens hauts en couleurs. Pour hôtel, une ancienne hacienda, havre de paix, de tranquillité, bruissant de chants d'oiseaux exotiques.

Dans le monde sud-américain, la montagne est toujours un lieu de fantasmes et de mort. Notre ascension fait frémir quelques-uns ; d'autres nous racontent les accidents et les disparitions. Peine perdue. Notre marche va durer huit jours, aller-retour. Six porteurs d'altitude vont nous aider pour le matériel collectif (tentes, réchauds, nourriture...), chacun d'entre nous portant son matériel personnel, soit, malgré tout, des sacs de 12 kilos qui paraissent toujours trop lourds à cette altitude. Seule concession, l'assistance prêtée aux deux vétérans des cimes que sont Karl et Maurice, un « vénérable » jeune homme de soixante-deux ans ! Une partie des porteurs sont de vieilles connaissances des expéditions antérieures. Leur résistance physique égale celle des Sherpas du Népal.

La haute altitude, le vent, la chaleur pendant la journée, le froid durant la nuit et aux heures matinales sont autant d'éléments qui s'ajoutent aux difficultés de l'ascension, mais rien ne viendra entamer l'entente de notre groupe. Reste, l'essentiel : « se défoncer » pour le sommet, « s'arracher les tripes » dans les moments difficiles. La barrière de séracs entre le camp deux, à 5 300 mètres, et le camp trois, dit de la Garganta, à 5 980 mètres, constituait l'obstacle majeur : 80 mètres de grande pente, à 55 degrés d'inclinaison, puis un passage à 60 degrés. Ensuite, le franchissement d'un effondrement glaciaire nécessitant une remontée verticale très éprouvante. Des passages qui nécessiteront l'installation de 200 mètres de cordes fixes.

Disposant d'une journée d'avance Jean-Pierre et son groupe effectueront une reconnaissance sur le versant nord du sommet sud, estimé infranchissable cette année. Le lendemain, il atteindra le sommet au moment même où nous atteindrons le sommet nord par son versant sud ! Les difficultés ne sont pas pour autant terminées : il nous faudra un quart d'heure, à trois, pour allumer la cigarette victorieuse !

MICHEL VINCENT.

La Plagne

(Suite de la page 11.)

Mais, l'autre, le « sponsorisé », est un chien lâché au bout d'une longue laisse et auquel on crie Rapporte ! Certains s'en accommodent fort bien. D'autres, malheureux, errent comme des loups solitaires, libres mais efflanqués, orphelins du parrain introuvable. A La-Plagne, on rencontrait aussi de ces aventuriers aux petits pieds, qui courent le cachet après avoir couru l'aventure.

D'autres se contentent de circuits plus modestes, comme Roger Hémon, trente-six ans, ancien technicien des téléphones devenu « photographe-conférencier ». Après avoir traversé le Spitzberg à pied et en traîneau, il a randonné pendant l'été austral à travers les glaciers de Patagonie, avec trois compagnons. Et le voici qui raconte son aventure dans les écoles, les M.J.C. et les maisons de retraite. Quant à Maxime Kanter, un ancien ébéniste de soixante-quinze ans, le béret constamment vissé sur le crâne, il vient de parcourir l'Amérique du Nord à vélo, après avoir tenté, il y a cinq ans, une longue marche jusqu'à Jérusalem (mais il avait renoncé à franchir le Danube). Il ne lui reste de ces glorieux périples que des coupures de presse locale, des photos floues et quelques cartes postales, soigneusement collées dans un album. Mais il est membre de la Guilde européenne du raid (2), et il en est fier.

ROGER CANS.

(2) 11, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél. : 326-97-52.

BIBLIOGRAPHIE

Un annuaire

Le premier Annuaire statistique du tourisme est paru, 510 pages pour présenter 50 000 chiffres, 88 cartes et 27 graphiques. Réalisé par le secrétariat d'État au tourisme, cet ouvrage rassemble l'ensemble des données et des statistiques disponibles sur les hébergements, les équipements, les fréquentations et les flux financiers et économiques engendrés par les activités du tourisme. Un bel outil de travail à l'usage de l'ensemble des professionnels du tourisme. En vente à la Documentation française, 31, quai Voltaire, 75007 Paris, et 165, rue Garibaldi, la Part-Dieu, 69003 Lyon. Prix : 250 F.

Un guide

Edité par l'office du tourisme de Paris, avec le concours de la Mairie, le Guide Paris propose de nombreux renseignements sur l'accueil, la visite et les distractions dans la capitale. Soixante-huit pages bourrées d'adresses sur le Paris pratique, historique, touristique et « magique ». A noter un encart avec plan de métro et plan des monuments. Ce guide est également édité en anglais, en allemand et en arabe. Il est vendu au kiosque de l'office de tourisme, 127, avenue des Champs-Elysées, dans le huitième arrondissement. Prix : 5 F.

Une revue

Avec son numéro de décembre, la revue de la Fédération nationale Tourisme et Travail change de titre et de visage. Elle s'intitule désormais *T.T. Magazine.* Plus aérée, cette revue, selon ses responsables, *« traitera encore mieux des questions du tourisme, des loisirs et des vacances ».* Association proche du parti communiste.

● *Rectificatif.* L'adresse de la compagnie aérienne Korean Air Lines (KAL) est 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, et non boulevard des Italiens comme nous l'avons écrit par erreur.

Partir

Croisière en mer Rouge

Sept jours à la découverte des rivages de la mer Rouge, à bord du paquebot *Azur* : Port-Tanfig, Hourgada et Safaga *(Egypte)*, Aqaba (Jordanie), Taba (Egypte), Eilat (Israël) et Sharm el Sheik (Egypte). Rendez-vous culturels (la vallée des Rois, le désert de Lawrence d'Arabie, les temples de Salomon, de Karnak, de Louxor), mais également sportif avec, sous la conduite du directeur de l'école de plongée de Saint-Raphaël, la découverte des plus beaux fonds marins du monde. A partir de 7 000 F. Départs les 21 et 28 janvier, les 4, 11 et 18 février. Aller et retour Paris ou Marseille-Le Caire en avion.

*** Dans toutes les agences de voyages et Croisières Paquet, 5, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, Tél. : 266-57-59.**

Egypte, terre d'astrologie

Pour les passionnés d'astrologie et d'égyptologie et pour ceux qui ont envie de découvrir ce pays à travers un autre regard, Havas Voyages Bruxelles propose un voyage-conférence sur le thème : « Egypte, terre d'astrologie ». Deux jours au Caire et quatre journées à Louxor, avec alternance de conférences données par des spécialistes et de visites approfondies. A l'issue de ce voyage de huit jours (du 12 au 19 février, 10 214 F par personne), possibilité d'une croisière sur le Nil (3 214 F) jusqu'au 24 février.

*** En vente dans les agences Havas Voyages et, à Paris, au 26, avenue de l'Opéra, 75001. Tél. : 261-80-56.**

Transafricaines en 4 X 4 et...

Après le succès remporté par la première grande expédition touristique Paris-Lomé en février-mars 1983, Africatours Expéditions propose deux expéditions du même type pour 1984. Ni rallyes ni raids, il s'agit de traversées transafricaines permettant, souvent hors pistes, la découverte du Sahara et des réserves africaines de l'Ouest. On conduit soi-même un véhicule 4 x 4 tout terrain, l'organisateur assurant la sécurité, les bivouacs, les repas, les hébergements, la boisson, etc.

Transafricaines Tunis-Tamanrasset-Lomé (du 17 février au 8 mars 1984) et Lomé-Tamanrasset-Tunis (du 5 au 24 mars 1984). 26 300 F si le véhicule est occupé par quatre personnes.

*** Africatours, 9 et 11, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris, Tél. : 723-78-59.**

... dans un fauteuil

A ceux qui veulent vivre l'aventure du Paris-Dakar confortablement installés dans le fauteuil d'un bus 4 × 4 Renault, Giraux-Voyages propose trente jours à travers l'Algérie, le Mali et le Sénégal. En petit groupe encadré de six accompagnateurs, dont un médecin et un guide touareg. Prochain départ le 30 décembre, 19 600 F tout compris, retour ou aller en avion.

★ Inscriptions chez Giraux-Voyages « Archipel-expéditions », 28, rue de l'Hôtel-de-Ville, 95300 Pontoise. Tél. : 038-48-22.

Ténéré, Mali, Mauritanie

Outre une transafricaine de trois semaines (9 200 F, repas non compris), d'Alger à Dakar ou de Dakar à Alger, Nouvelles Frontières propose une expédition de quinze jours à la découverte des paysages du Sahara nigérien qui bordent l'océan de sable du Ténéré (9 200 F tout compris), ainsi qu'un circuit de deux semaines dans le nord du Mali et le sud de la Mauritanie. (8 340 F, repas non compris).

★ Nouvelles Frontières, 74, rue de la Fédération, 75015 Paris. Tél. : 273-25-25.

Nouvelle année chez les autres

1er janvier à Kairouan. La CIT, organisme international de voyages, propose un réveillon à Hammamet (Tunisie) à l'hôtel Dar Khayman, situé au bord de la mer. Une excursion à Kairouan est également inscrite au programme. Du 30 décembre au 1er janvier. Prix : 2 650 F au départ de Paris. 2 150 F au départ de Nice et de Marseille.

CIT : 3, bd des Capucines, 75002. Tél. : 266-00-90.

Saint-Sylvestre en Andalousie. Cinq jours du vendredi 30 décembre au mardi 3 janvier, pour découvrir l'Alhambra de Grenade, la mosquée de Cordoue et le palais de l'Alcazar de Séville. Prix : 4 290 F. *C.G.T.T. (Compagnie générale de tourisme et de transports), 8, rue de Sèze, 75009 Paris. Tél. : 265-10-10.*

Commencer l'année à Vienne...c'est ce que propose Austro Pauli avec un séjour dans la capitale autrichienne du 27 décembre au 2 janvier. Visite du château de Schönbrunn et concert. Prix : 4 500 F (3 650 F au départ de Strasbourg). *Pauli Austro : 3, rue du Roule, 75001. Tél. : 261-43-83.*

Réveillon à Copenhague. Du 29 décembre au 1er janvier, une ballade dans le royaume scandinave, avec arrêt dans sa capitale, pour fêter la nouvelle année. Prix : 2 550 F. *Maison du Danemark : 142, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : 359-20-06.*

Un coup d'aile au Portugal. Les trésors de Lisbonne et la Saint-Sylvestre à l'Estoril. Du 30 décembre au 3 janvier. Prix : 4 950 F. *Le monde et son histoire : 82, rue Taitbout, 75009 Paris. Tél. : 526-26-77.*

Le monstre participera-t-il à la fête ? On verra bien. Mais à Edimbourg, même sans lui, on prépare l'année nouvelle. Cornemuses, chants et danses écossais garantis. Du 30 décembre au 2 janvier. Prix : 4 420 F. *Le Tourisme français : 96, rue de la Victoire, 75009 Paris. Tél. : 280-67-80.*

Un bateau pour le réveillon. Hobby Voyage propose du 28 décembre au 3 janvier d'affréter un bateau pour glisser sur les canaux de Provence, du Languedoc au Minervois et « aborder » ainsi l'année nouvelle. Prix : 6 500 F pour la location d'un bateau de huit personnes. *Hobby-Voyage : 8, rue de Milan, 75009 Paris. Tél. : 526-60-80.*

Sur les canaux de Venise. — Du 29 décembre au 1er janvier, quatre jours et trois nuits pour soupirer sur l'an passé et rêver à la nouvelle année, en toute liberté. Logement en chambre double. Selon l'hôtel retenu, de 1 990 F (3 étoiles) à 2 860 F (au Danieli !), transport aérien (vol spécial) compris. Compter en plus les repas et, éventuellement, la soirée du réveillon. *Donatello, chez votre agent de voyages ou renseignements à Paris, au 233-24-82.*

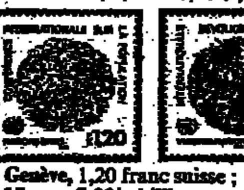
Philatélie

N° 1823

NATIONS UNIES : Conférence internationale sur la population.

La première émission de l'année est consacrée à la conférence internationale sur la population 1984, elle comprend quatre timbres, soit :

New-York, 0,20 et 0,40 $;





Genève, 1,20 franc suisse ;
Vienne, 7,00 schillings.

Tirages : 1 400 000 de chaque, sauf le 7,00 sch., 1 900 000. Offset polychrome, Bundesdruckerei, R.F.A.

● DÉPLIANTS-SOUVENIR 1983 contiennent tous les timbres émis en 1983 par catégories de monnaie, soit : New-York 6,25 $; Genève 8,05 fr. suisses, et Vienne 55,95 schillings. — Administration postale des Nations unies, CH-1211 Genève 10.

● ASCENSION (île de l') : Série de quatre timbres, sujets divers animaux importés, 12, 15, 20, 60 pence.

● BAHAMAS : série « poste aérienne », bicentenaire du premier vol de l'homme, sujets divers types d'avions et le logo « Montgolfier 1783-1983 » ; 10, 25, 31 et 35 cents.

● CAIMAN (îles) : bicentenaire du premier vol de l'homme, logo « Montgolfier 1783-1983 », sujets divers types d'avions, 3, 10, 20 et 40 cents.

● FALKLAND (îles) : série des « fruits », quatre timbres, sujets divers ; 5, 17, 25 et 34 pence.

● NORFOLK (îles) : série de « Noël 83 », sujets divers 5, 24, 30, et 85 cents.

● SAMOA : Première tranche de la série définitive, d'usage courant, dix valeurs, sujets fruits, 1, 2, 3, 4, 7, 8, 11, 13, 14 et 15 sene.

Une première

24 HEURES SUR 24

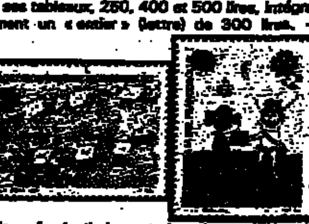
Dans notre ère de progrès galopant, une innovation astucieuse comble une lacune dans l'information philatélique passant directement à l'oreille.

En appelant le (1) 280-59-99, nos lecteurs philatélistes auront le primeur d'entendre le Journal philatélique téléphoné.

Cette première séquence de quatre minutes donne une idée de ce qu'elle pourra être avec le temps.

● ITALIE : série « Noël 83 » soulignant en même temps le cinquième centenaire de la naissance de Raffaello Sanzio, sujets divers, extraits de ses tableaux, 250, 400 et 500 lires, intégralement un « entier » (lettre) de 300 lires. — « Journée du timbre » trois valeurs, sujets divers, 200, 300 et 400 lire, avec le sigle de la « communication ».





● SWAZILAND : 150e anniversaire de la naissance d'Alfred Nobel (1833) créateur du « Prix Nobel », 6, 10, 50 cents et 1 émalangeni, sujets divers.

● TANZANIE : année mondiale des communications, sujets divers ; 50 cents, 1, 5 et 10 shillings.

● TRINITÉ ET TOBAGO : Journée mondiale de l'alimentation, sujets divers (poissons et crustacés), 10, 55, 70 cents et 4 $.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 30430 Barjac (au château), *les 7-8 janvier.* — 6e Salon gardois de la carte postale.

⊙ 75015 Paris (porte de Versailles), du 11 au 16 janvier. — Salon intern. du luminaire.

⊙ 75015 Paris (porte de Versailles), *du 12 au 16 janvier.* — Salon intern. du meuble.

⊙ 86000 Poitiers (musée Ste-Croix, rue Jean-Jaurès), *les 14-15 janvier.* — Exposition philatélique « Air et Espace ».

⊙ 95700 Roissy-Aéroport Ch.-de-Gaulle (parc des expos de Paris-Nord), *du 14 au 20 janvier.* — 23e Salon international du jouet.

⊙ 60000 Aux Marais (mairie), *le 15 janvier.* — Trentenaire de la Commune.

⊙ 44800 St-Herblain (centre commercial « Le Sillon de Bretagne »), *les 20-21 janvier.* — Journées philatéliques.

● CAMEROUN : Année mondiale des communications, 90 fr, la poste automobile rurale en pleine campagne ; 150 fr., opérateurs radio écoutant le trafic télégraphique ; 250 fr., tam-tam. Offset, S.N. Cartor, d'après Louis-Marie Lemena.

● CONGO : Centenaire de l'évangélisation du Congo. 150 fr., Mgr A. Carrié et l'église du Sacré-Cœur de Loango ; 250 fr., Mgr Augouard



et l'église St-Louis de Liranga ainsi que Saint-Joseph de Linzolo. Offset avec thermogravure, S.N. Cartor, d'après les maquettes de Jacques Combet.

● COTE-D'IVOIRE : Championnat du monde des rallyes automobiles, 100 F. Maquette d'Odette Bailleix. Offset, S.N. Cartor.

● COMORES : Portraits typiques de la région, 30 F, Mobeli ; 45 F, Masque de beauté ; 50 F, Mayotte. Offset, d'après documents, par Edila.

● DJIBOUTI : Cinquantième anniversaire d'Air France. 250 F. Offset, Edila, d'après Claude Andréotto.

● GABON : Deux valeurs d'usage courant du type « femme allaitant », 90 F, 125 F. Hélio, Périgueux.

● MALI : Série « Noël 1983 » deux P.A., fragments de tableaux de Raphaël, 700 F, Madone Canigiani, et 800 F, Madone à l'agneau. Offset, Edila.

● NOUVELLE-CALEDONIE : deux valeurs poste, « oiseaux » (les rapaces), 34 F. Effraie de clocher ; 37 F. Balbuzard. Offset, Périgueux.

● POLYNESIE : cinquième centenaire de la naissance de Martin Luther (1483-1546), 90 F. Dessin et gravure d'Eugène Lacaque. Taille-douce, Périgueux.

ADALBERT VITALYOS.



Ténéré,

Mali, Mauritanie

Nouvelle année chez les autres

ANCES VOYAGES

Gastronomie

Triomphe de Joël Robuchon

LE Bottin gourmand 84 vient de sortir. Techniquement amélioré (couverture plus solide, 100 pages supplémentaires pour décrire quelque 7000 maisons — dont 1445 nouvelles, c'est ça le changement ! — textes explicites et indication des repas à moins de 100 F, vin et service compris), il est en vente au prix de 125 F.

On regrettera que, pour Paris, les ambassades étrangères ne soient pas détaillées à part. Enfin, on notera 683 promotions (dont 128 sur Paris).

Tout classement est subjectif, et il n'est pas utile d'en discuter. Les lecteurs, tout comme moi, auront à faire leur classement dans ce classement. On me permettra seulement de dire qu'il est déplaisant de trouver, par exemple, face à face, une étoile nouvelle et une publicité de « l'étoilé ». La question se pose : l'étoile vient-elle de la pub ou la pub remercie-t-elle l'étoile ?

Passons. Mais notons sur Paris un deuxième « 4 étoiles » : Joël Robuchon (*Jamin*, 32, rue de Longchamp — tél. 727-12-27). Je ne pense point qu'une voix s'élève contre cette promotion justifiée. C'est bien là un jeune maître, un grand artisan de gueule, un modeste aussi, et qui, bien entouré, a su faire de sa maison la plus attrayante de la capitale, et de sa carte une fête !

En se fixant enfin, ce Compagnon du tour de France semble avoir laissé derrière lui nombre d'exemples. Et son triomphe est aussi, en quelque sorte, celui de deux autres cuisiniers de talent. Ils ont leur place ici.

Robuchon, on le sait, « éclata » aux *Célébrités* (le restaurant français de l'Hôtel Nikko). Il y avait pour adjoint Jacky Fréon, qui partit à son tour pour le *Nova-Park*. Débuts difficiles d'un second devant s'affirmer premier. Mais voilà que le Nova-Park vient de « toucher » avec un nouveau directeur (le troisième, je crois) un grand directeur : Daniel Empereur-Buisson. Et que la maison s'épanouit, tant au restaurant de prestige *Les Elysées* qu'avec son *Bistro des Poètes* (où se tiennent des « décades » de cuisines régionales intéressantes). Evidemment, la « formule des poètes », par exemple selle d'agneau estragonée avec pommes paillasson aux épinards et salade aux champignons des bois, un quart de vin (ou bière) et un café pour 65 F. net n'a rien à voir avec la carte des *Elysées* (51, rue François-Ier, tél. 562-63-64), mais Fréon la surveille, et son triomphe est un peu celui de son maître et ami Joël Robuchon.

Le départ de Robuchon du Nikko aurait pu être catastrophique. Mais les *Célébrités* (61, quai de Grenelle, tél. 575-62-62) ont trouvé avec Jacques Sénéchal un digne successeur. Il a son style, mais un style qui doit beaucoup aux enseignements de Robuchon, et la deuxième étoile au Bottin gourmand 1984 est encore, comme celle des *Elysées*, bienvenue.

Dominique, charmante vestiaire, nous ayant conduit à la table (dont la vue sur la *Seine et le pont Mirabeau* eût enchanté Apollinaire), j'ai choisi une salade de langoustines et haddock à l'huile de noisette, suivie d'un suprême de cabillaud aux œufs de saumon. Les petits fours accompagnant le café me faisant un suffisant dessert (avec le sourire de Dominique). Timide, il me semblait refléter celui de Joël Robuchon à ses débuts.

Encore que son triomphe ne lui soit pas monté à la toque.

On n'en saurait dire autant de bien d'autres !

LA REYNIÈRE.

● Le numéro de téléphone de la Via Veneto, le bon italien du 13, rue Quentin-Bauchard, est à présent 723-76-84. *Notez-le pour retenir un* dîner d'ambiance agréable « aux Champs ».

LA BOUTEILLE DU MOIS

Rosé des Riceys

Les Champenois sont heureux : pour la deuxième année consécutive, la *récolte* est belle en qualité comme en quantité.

Ils le sont moins avec leurs « grandes » bouteilles. La dernière en date, signée Vasarely, blindée de métallique, ressemble à un obus qui n'exploserait pas.

Ils le sont moins encore avec la littérature. Après *L'Art du Champagne*, signé Krug, et bien médiocre, après un *Champagne Charlie* (Heidsieck) un peu bien ridicule, voici que paraît une *Histoire* de Bollinger d'un plat affligeant. C'est une traduction d'un M. Cyril Ray. Il y avoue n'avoir découvert que récemment le rosé des Riceys et ajoute : *« J'ai peine à croire que ce vin ait beaucoup de qualité. »*

Voilà, n'est-ce pas, un jugement honnête : il n'en a pas bu, mais il a peine à croire !

Eh bien, justement, le rosé des Riceys est un admirable rosé.

Entendons-nous bien : il s'agit d'un vin « tranquille ». Un vin issu du pinot noir sur le sol argilo-calcaire très caillouteux de cette commune de l'Aube située dans l'aire délimitée de production du champagne. Un vin rare parce que, justement, beaucoup de vignerons livrent leur récolte pour la préparation du champagne. Mais d'autres, ajoutant une petite quantité de « svégnié rosé », cépage donnant au vin fermeté et nervosité exceptionnelles, mérites, justement, du rosé des Riceys, en font de loin le meilleur des rosés, un rival des meilleurs tavel.

Ainsi est celui de MM. Horiot père et fils (à Riceys — 10 340), millésimé 82, équilibré, fruité, friand, mais avec de la mâche (ce qui manque à tant de rosés de Provence !).

M. Cyril Ray devrait aller au *Verger de la Madeleine* (4, bd Malesherbes) le découvrir.

Il figure notamment parmi les coffrets cadeaux de fin d'année, dans ce « Prestige des vins de France », en compagnie d'un sauternes Sigialas Rabaud, d'un clos de Vougeot 1979, d'un Baron de « L » et d'un gewurztraminer « vendanges tardives » 76 (M. Ray connaît-il ?) entre autres.

On sait, aux Riceys, cultiver la vigne depuis l'an 711, et l'aventure de la vinification, fort délicate, repose sur un millénaire d'expérience. N'est-ce pas pour cela, selon le mot du docteur Debuigne *(Larousse des vins)* que ce vin de race au bouquet ample, au goût exquis, où se perçoit la noisette *« imprègne longtemps la bouche »* ?

L. R.

Hippisme

La casaque Jean Gabin à l'honneur

VINCENNES fait fi des préludes. Dès son premier week-end à part entière, il nous offrait le nouveau prodige *Pontcaral*, de futurs candidats au Prix d'Amérique, réunis au départ du Prix du Bourbonnais, les meilleurs « N » (chevaux de quatre ans) sous la selle et les meilleurs « O » (sujets de trois ans) à l'attelage.

Le nouveau prodige est resté prodigieux : sixième course, sixième victoire et acquise avec la même facilité, du même écart que les plus récentes. Une seule différence avec celles-ci : le deuxième n'était plus *Plomb du Cantal* (distancé à la suite d'une faute) ou *Petit Gibus*, mais un nouveau venu à l'avant de la scène : *Pur Historien*. Ce *Pur Historien*, fils de l'ex-championne au « monté » *Cette Histoire*, a fourni une fin de course époustouflante. Il est peut-être, davantage que les précédents et éphémères dauphins, le vrai challenger de demain pour *Pontcaral*. Mais rien n'indique que celui-ci doive sa supériorité à une seule précocité exceptionnelle et que, par conséquent, son sceptre se fasse moins affermi au fil des mois. A cet égard, la situation est différente de celle qui s'était créée, voilà six ou sept ans, autour de *Hadol du Vivier*, le dernier champion « junior » à avoir aussi totalement dominé cette catégorie d'âge. On pressentait que *Hadol* — tôt « soudé » et équilibré dans sa petite taille, et qui restait petit au long des mois — ne régnerait qu'un ou deux hivers. *Pontcaral* est apparemment des rois dont on fait plus que des règnes : des dynasties.

Chez les aînés, le pouvoir est à prendre après le départ pour le haras de *Idéal du Gazeau*. *Khali de Vrie*, *l'Alezan* et *Lurabo* ont fait ce qu'ils ont pu en se disputant (dans cet ordre) les trois premières places du Prix du Bourbonnais. Mais ce qu'ils peuvent ne suffit pas à soulever l'enthousiasme.

L'américain *Diamond Exchange* y réussira-t-il mieux ? Car l'Amérique a, cet hiver, un représentant à Vincennes. Pas tout à fait le dessus du panier new-yorkais, comme *Classical Way* voilà deux ans ; mais tout de même du solide : dix victoires sur dix-neuf courses, cette année, aux États-Unis, et le titre (attribué par des directeurs d'hippodromes et des journalistes hippiques) de « trotteur U.S. de l'année ». *Diamond Exchange*, arrivé voilà quelques jours, débutera, chez nous, dans deux semaines.

Belle victoire dans le Prix Philippe-du-Rozier d'une casaque devenue rare : celle de Mme Jean Gabin. Deux des trois enfants du grand comédien vivent, professionnellement, dans le monde hippique (le troisième s'est fixé en Afrique) : Florence est l'épouse de l'entraîneur de pur-sang Christian de Asis-Trem ; Mathias s'est marié avec une fille de l'éleveur de trotteurs Pierre-Désiré Allaire et est devenu, lui-même, éleveur professionnel. Leur mère, qui habite Deauville, à une heure de voiture de chez Mathias, ne pouvait échapper au destin de propriétaire. On n'est pas rancunier dans la famille : elle est même présidente des courses de Moulins-la-Marche (Orne), dont la piste est tracée sur un herbage, propriété de la famille, que, naguère, les manifestants agricoles voulaient contraindre Jean Gabin à abandonner.

Les couleurs de Mme la présidente

Les couleurs de Mme la présidente, très épisodiques dans l'Ouest, sont encore plus rares à Paris : les meilleures poulinières, comme la plus grande partie de la propriété de Moulins, ont été vendues après la mort de Jean Gabin, et celles qui restent n'ont pas souvent une production digne des honneurs vincennois.

Valsovienne, à cet égard, ne s'était, jusqu'ici, pas distinguée des autres. Mais voici que, sur le tard, elle a donné un fils remarquable : *Nimbus Pichonnière*.

Toute la famille était là, dimanche, pour le voir gagner dans un style prometteur (il n'a que quatre ans). Il est probablement, avec *Quartier Maître* et *Toronto III*, voilà quinze ans et plus, le meilleur cheval qui ait porté les couleurs Gabin-Moncorgé.

Aux « balances », la grande affaire reste les élections aux comités des sociétés de course (1).

Celles concernant la Société des steeple se sont achevées lundi. Elles étaient plus diffuses qu'à l'Encouragement, puisqu'on votait aussi pour des comités régionaux, et moins tranchées dans leur signification : les listes ne proposaient pas des politiques hippiques très différentes. Une surprise : la percée de l'Association pour la défense des courses d'obstacles, qui a rassemblé 40 % des propriétaires, face au puissant et conservateur Syndicat des propriétaires. Ligne directrice de cette nouvelle association : faire des courses d'obstacles une discipline à part entière et non plus les parentes pauvres et résignées du plat, ce qu'elles ont souvent été. A la Société du cheval français (trot), le scrutin, qui ne sera clos que la semaine prochaine, a déjà suscité une petite révolution de palais. Après des querelles homériques, ceux qui piaffent à la porte ont arraché une attribution de 21 sièges, au lieu de 15 initialement proposés. Mais alors, il a fallu obtenir six départs supplémentaires chez les cooptés de l'ancien comité. Les démissions ne suffisaient pas. On a voté. Ont été mis en minorité : Alec Weisweiller, G. de Bellaigue et L. de Noblet. Il semble que leurs anciens collègues aient reproché à Alec Weisweiller ses amitiés avec les réformateurs ; à G. de Bellaigue, son temps de présidence, pendant lequel il ne se fit pas que des amis ; à L. de Noblet, de n'être pas toujours assidu aux réunions du comité. C'est comme à l'Académie : il faut se faire voir aux séances du jeudi...

Il y a, au Cheval français, 209 candidats pour 36 sièges à pourvoir (y compris dans les comités régionaux). Allons, si l'enthousiasme des candidats survit aux élections, les séances du jeudi ne manqueront ni de participants ni d'attentifs observateurs

LOUIS DÉNIEL.

(1) Voir *le Monde* des 3 et 17 décembre.

Le vin à la mode

« LE vin, superstar des années 80 », affirme une récente publicité. Si l'on en juge par la somme des publications consacrées à l'œnologie, ce n'est pas tout à fait faux. Guides de dégustation, ouvrages historiques, compilations savantes, découvertes des terroirs français, des plantations étrangères, livre-coffret pour (ré)-apprentissage de la fonction olfactive, le monde de l'édition s'ouvre largement à la vigne et au vin. Dans le flot incessant de cette production on citera : *l'Histoire de la vigne et du vin en France des origines au dix-neuvième siècle*, de Roger Dion (Flammarion) ; *l'Imaginaire du vin* (éditions Jeanne Laffite), *le Vin de Californie*, de Jean-François Bazin (Denoël), et surtout le superbe *Nez du vin*, de Jean Lenoir (1). Avec ses *Millésimes. La Bible annuelle de l'amateur de vin* (2), M. Patrick Dussert-Gerber ne nage donc pas à contre-courant.

Après un numéro (tiré à quatre-vingt mille exemplaires) consacré au vin, ce jeune rédacteur en chef propose un numéro spécial sur les alcools qui ne manque pas d'intérêt. Papier glacé, photographies luxueuses, on glisse du cognac au porto, du calvados au whisky. Nicolas de Rabaudy rappelle quelques vérités sur les liens entre grandes tables et grands crus, et Maurice Siegel y confesse son amour de bien boire. Un défaut majeur pourtant : la grande difficulté, pour le lecteur non éclairé, à faire la part entre ce qui est publicité et ce qui veut ne pas en être.

J.-Y N.

(1) Aux Editions Jean Lenoir, B.P. nº 5 - 13470 Carnoux-en-Provence.

(2) *Millésimes. La Bible annuelle de l'amateur de vin*. Editions Albin Michel, 22, rue Huyghens, 75680 Paris - Cedex 16. Tél. : 320-12-20.

MIETTES

● Peter Graham, un confrère anglais (qui traduit pour le *Guardian Weekly* les articles de la sélection *anglaise du Monde*), publie sous l'égide du *Herald Tribune* un *Guide to Business Travel and Entertainment*. Les principales capitales d'Europe y trouvent place, avec notamment une courte liste des meilleurs hôtels et restaurants. Liste astucieuse si l'on tient compte que, sur les dix-huit maisons citées à Paris, figurent les « petits » comme l'Auberge de l'Argoat, l'Aquitaine, le Repaire de Cartouche en même temps que l'Archestrate, Lasserre, Laurent et le Véfour, par exemple.

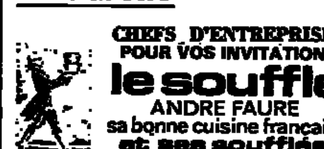
● Très beau menu (115 F, service compris) au Cantegril (73, avenue de Suffren, tél. : 734-90-56). Bon choix entre le gratin de moules aux courgettes ou la salade tiède de caille rôtie aux raisins (entre autres) puis les escalopes de gigot d'agneau au beurre d'escargot, la paupiette de raie aux baies roses ou le délice de jambon d'York aux pâtes fraîches, fromages ET desserts, café et mignardise enfin. Un bon rapport qualité-prix.

● Bonne nouvelle pour les amateurs de bons vins, *la Revue du vin de France*, le magazine des passionnés, des connaisseurs et de ceux qui veulent le devenir, l'indispensable compagnon du bien boire, est désormais en vente dans les kiosques.

Rive gauche



Rive droite

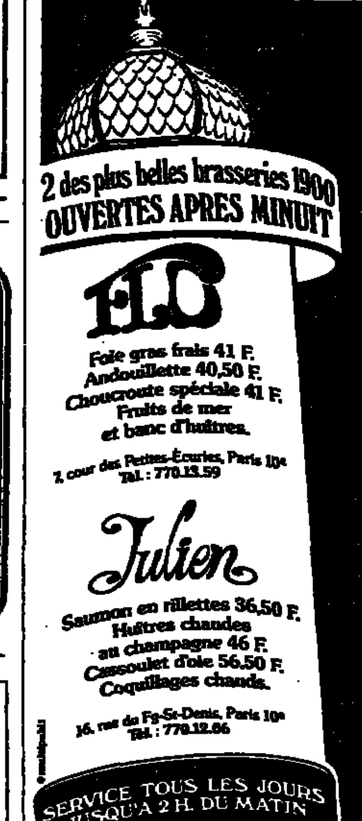












Environs de Paris

SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 23 décembre

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Félicité.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer. 15 h : la Traversée du dessert (spectacle pour enfants) ; Grand Théâtre : 18 h 30 : Par les villages (dern.) ; Théâtre Gémier : (dern.), à 20 h 30 : Dévotion à la croix.

ODÉON (325-70-32) : relâche.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 18 h 30 : la Prise de l'école de Madhubaï.

TEP (797-96-06). Théâtre : (dern.), à 20 h 30 : la Mort de Danton.

BEAUBOURG (277-12-33). Concerts-animations : 18 h 30 : Musique vivante : Calder Piece ; Cinéma-vidéo : 13 h : Images Maffa ; Koumbidia ; 16 h : House ; 19 h : Atomic Café ; Cinéma : Panorama du cinéma polonais (voir Cinémathèque).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) 20 h 30 ; Sophisticated Ladies.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), Danse, à 20 h 30 : Alwin Nicolais, dance theatre ; 18 h 30 : Alain Duverne (marionnettes).

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : le Dernier Soliste (J.-P. Farré).

Les autres salles

A. DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Séance friction.

ANTOINE (208-77-71) 20 h 30 : Coup de soleil.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 18 h 30 : le Pèlerin ; 21 h : Oncle Vania.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu (dern.).

ATELIER (606-49-24), 21 h, Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle Ch. Bérard, 21 h : Batailles. — Salle L.-Jouvet, 21 h : Cet animal étrange.

BATACLAN (721-18-81), 20 h 30 : Lulu (dern.).

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; 22 h : la Maison jaune.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Épée de bois (808-39-74), 20 h 30 : Rue noire ; Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Vague à l'âme ou le blues de la Sirène.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h : l'Ormaie.

CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30 : Théâtre forain de J. Cocteau.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : Les Eaux et Forêts.

EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Mademoiselle Julie.

ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Tanzi.

ESPACE GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn' Femme aux camélias ; 21 h 45 : Lâche-moi les claquettes.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Le sixième jour.

ESSAION (278-46-42), I : 21 h : Agatha ; II. 21 h : Finistère.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Grand-père.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Toad of Toad Hall.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : le Fou et le Créateur ; 20 h 30 : les Journées orageuses de Garounski ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. — II. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : le Frigo ; — Petite salle, 18 h 30 : la Figurante d'opéra ; 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : le Hasard du coin du feu.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : la Mansarde bleue.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.

MATHURINS (265-90-00), 21 h : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), 20 h 45 : Comment devenir une mère juive en dix leçons. — Petite salle 20 h 30 : le Journal d'un homme de trop.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 45 : la Pierre de la folie.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 45 : la Dernière Bande.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K 2.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37), 20 h : Don Juan aux enfers.

RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 45 : Vincent et Margot.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.

7, RUE CONSTANCE (367-79-40), 21 h : Loin du grenier.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : l'Astronome.

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h : Mitton ; 21 h : Monsieur Tristan Bernard.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84), 20 h 15 : les Dames de fer ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h : Naïves Hirondelles ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 h : La boutique.

THEATRE DE PARIS (280-09-30), I. 20 h 30 : les Trois Mousquetaires. — II. 20 h 30 : Sortilèges.

THEATRE PRESENT (203-02-55), 20 h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Savannah Bay. — Petite salle, 20 h 30 : Lettres d'une mère à son fils.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.

THEATRE 13 (588-16-30), 21 h : la Femme indolente.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : le troisième témoin.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; 22 h 30 : Fouillis.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h : Chant d'épandage ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. — II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Aquarelle ; à 22 h : Brindille.

ESPACE-MARAIS (584-09-31), 20 h 45 : Les fanes amères d'Antoine-Auguste Parmentier.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

RESTO-SHOW (508-00-81), 21 h 45 : M. Morelli.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : la Surprise ; 22 h : les Burlingueurs.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : le Céleri jaune, Spectacle branché.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : Quelque estaminet.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez.

La danse

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Cie des Abbesses.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 18 h 30 : Malavika Shiva-Shakti.

Spectacle musical

BOUFFES-DU-NORD (239-34-50), 20 h 30 : le Petit Mahagonny

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h 30 : Rêves de botte.

Les concerts

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : Ensemble instrumental de l'orchestre symphonique franco-allemand, dir. : J. Thorel (Vivaldi).

Théâtre de la Bastille, 20 h : H. Delavault, Cl. Lavoix (Schönberg, Ginestra, Satie...).

FIAP, 20 h 30 : P. Sausy, M. Durand (Schubert, Poulenc, Ravel...).

Lucernaire, 19 h 45 : A. Asselin (Scarlatti, Cimarosa, Haydn).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Récital de piano A. Planes (Schumann, Debussy). « Rêves de botte » ; spectacle musical pour cinq cent six jouets et vingt instrumentistes-chanteurs.

Jazz, pop, rock, folk

CASINO DE PARIS, (874-26-22), 20 h 45 : Higelin.

CAVEAU DE LA HUCHETTE, (326-65-05), 21 h 30 : R. Franc.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : P. Wognin (dern.).

DÉPOT-VENTE (624-33-33), 21 h : J. Caron, Wild Ones.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : F. Van Hove, J. Berrocal, P.-B. Lomme.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Y. Chelala, 24 h : C. McPherson.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : Transylvania.

PHIL'ONE (776-44-26), 21 : Ray Lema.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : Quintet de Paris.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : D. Pifarely, P. Jacobsen, R. Del Fra, E. Dervieu (dern.).

SAVOY (277-86-88), 21 h : M. Stekar, M. Godard, Ch. Jous, D. Landreat, A. Bouchaux.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : J. Caroff.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Ch. Escoude, T. Rabesson, O. Hutman, J.-M. Jafet (dern.).

TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : Quartet Greg Hunter.

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

Théâtre

Théâtre de Paris (280-09-30). — Petite salle, 20 h 30 : Sortilèges.

Concerts

Opéra de Paris (742-57-50). — 20 h : Orchestre du Théâtre national de l'Opéra de Paris, dir. Z. Mehta (Webern, Wagner, Verdi).

En région parisienne

CHESSY, Château (436-87-85), 18 h 30 : piano à quatre mains (T. et E. Heidsieck (Brahms, Schubert, Fauré).

ENGHIEN, Th. du Casino (412-90-00), 20 h 45 : le Théâtre du Triangle.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (784-24-24)

15 h : la Bonne Soupe, de R. Thomas ; 19 h : Cette nuit et toujours, de V. Saville ; 21 h : l'Admirable Crichton, de C.B. de Mille.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Goha, le simple, de J. Baratier ; 17 h : l'Amour d'une femme, de J. Gremillon ; 19 h, Cinéma polonais : Histoire d'un péché, de W. Borowczyk.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE (Ital., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ANDROIDE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — (V.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LES ANGES DU BOULEVARD (Chi., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-26-42) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

L'ART D'AIMER (franco-it.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

BOAT PEOPLE, PASSEPORT POUR L'ENFER (Chi. vo) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). — (V.f.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLASS (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos III, 5e (354-42-34).

LES COMPÈRES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) St-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'ETE MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08)

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — (V.f.) : Français, 9e (770-33-88).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

GET CRAZY (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Escurial, 13e (707-28-04). — (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (251-50-32) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secretan, 19e (241-77-99).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Franco-américain) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Sud (en mat.), 14e (327-84-50).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE MARGINAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

MEGAVIXENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MISS OYU (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

OCTOPUSSY (A. v.o.) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (350-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRINCESSE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES PRINCES (Fr.) : Cinoches Saint Germain 6e (633-10-82).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (223-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

SUREXPOSÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Max Linder, 9e (770-40-04).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des Etoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour de Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault, version Gal, version Saurova : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Pagode, 7e (705-12-15).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (325-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WARGAMES (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ZELIG (A.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BAL, film franco-italien d'Ettore Scola : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Images, 18e (522-47-94).

LES DENTS DE LA MER Nº 3, (en relief), film américain de Joe Alves, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). VF : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C.-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PRÉNOM CARMEN, avant-première, film franco-suisse de Jean-Luc Godard : Studio-Médicis, 5e (633-25-97).

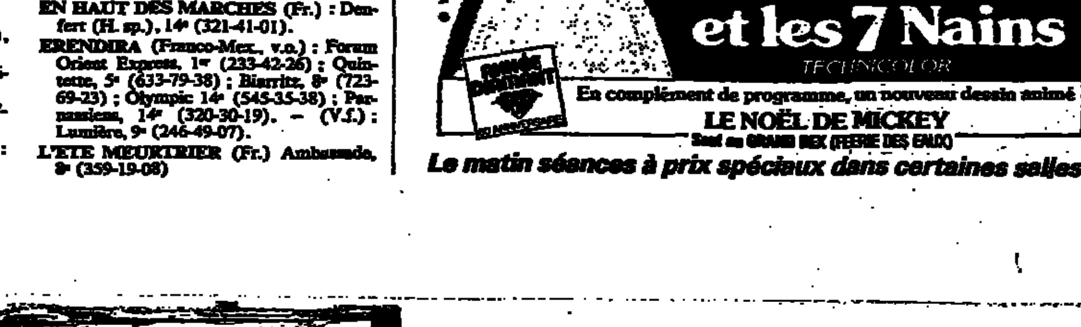
TCHAO PANTIN, film français de Claude Berri : Forum, 1er (297-53-74) ; Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-01) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont-Sud, 13e (327-84-50) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA TRACE, film français de Bernard Favre : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

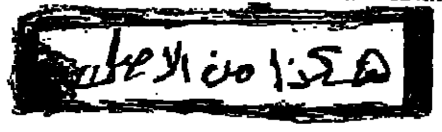
UN BON PETIT DIABLE, film français de Jean-Claude Brialy : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Georges V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

Le Théâtre de la Plaine annonce la prolongation du spectacle « Dele Pà ve » par le groupe Armason ; spectacle musical de chants et de danses, sur des musiques traditionnelles et modernes de la Colombie. Carolina Perea, première danseuse du Ballet national de Colombie, participe à ce spectacle. Le soir à 20 h 30, dernière le 25 décembre à 17 h. Théâtre de la Plaine, 13, avenue du Général Guillaumat (15e), tél. : 842-32-25.









Le Monde

culture

CINÉMA

« LA TRACE », de Bernard Favre

Le voyage de Joseph

Dans ce faux débat très à la mode, film documentaire contre film de fiction, film joué par des acteurs amateurs contre film interprété par des professionnels, *la Trace*, de Bernard Favre, occupe une place bien à lui : ni simple regard « objectif » ni complète recréation à partir d'une vision subjective, plutôt vagabondage, recherche du contact vécu, authentique, rencontre immédiate avec les éléments, les objets, mais aussi les individus, les accents, patois, dialectes.

Autour d'un documentaire, *les Montagnes dispersées*, sur Tignes, son village natal, noyé en 1952 dans les eaux d'un barrage, — Bernard Favre repart sur un projet plus ambitieux, intitulé : *Entendez-vous dans vos campagnes*, à la demande de la télévision romande. Un scénario en bonne forme est refusé à l'avance sur recettes. L'intervention de Bertrand Tavernier, collaborant bénévolement à une nouvelle adaptation, permet, au troisième essai, de convaincre les avanceurs de recettes. Naît *la Trace*.

La Trace, ou les traces d'un colporteur dans la seconde moitié du siècle dernier, au tournant critique 1859-1860. Joseph (Richard Berry), paysan, quitte ses pâturages, la haute montagne, à l'approche de l'hiver, pour gagner sa vie et celle des siens. La Savoie est encore un royaume où s'affrontent les influences française, italienne et autrichienne, où la guerre et les ambitions des grands s'affrontent. L'habitant parle plusieurs langues, les dialectes changent, parfois, d'un village à l'autre. Le tiers-monde est encore à nos portes.

Les gains sont petits, la lutte quotidienne, la morale simpliste : aide-toi, le Ciel t'aidera. Dieu est encore au ciel, surveille tout.

Bernard Favre n'est pas un visionnaire comme Dovjenko, un poète du réel transfiguré comme Flaherty, un ethnographe en goguette comme Rouch, un chantre de la parole sublimée comme Perrault. Son propos est plus modeste et pourtant nous touche assez profondément. Le cinéma étant le cinéma, ni plus ni moins, le cinéaste nous offre la grande leçon de choses historique tant nécessaire à l'heure de tous les abandons, quand on croirait volontiers que le monde commence, ou recommence, dans le seul instant, à la seconde même, sans passé, sans problématique.

L'aventure, magnifiée par la panavision, petite cousine du cinémascope, l'espace fou, le franc parler, sont au coin de chaque image. On aime, on joue, on tue, on doute, on vit : à chaque seconde on doit se battre. Richard Berry surprend, revigore, renaît à une autre façon d'être. Les clichés du vieux cinéma français s'effilochent.

Une bonne action. Un bon moment de cinéma. Un bon film. Sans fioritures ni complexes.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

« TCHAO PANTIN », de Claude Berri

Coluche et les couleurs du destin

Coluche a changé, on le sait, on le dit partout. L'amuseur public à la vulgarité provocante, le comique sarcastique jouant au gros clown mal embouché ou au ballot (chez Zidi), a pris une dimension dramatique. Accablé par la pesanteur d'une vie brisée, il est, dans *Tchao Pantin*, Lambert, un pompiste de station-service, imbibé d'alcool, portant moustache et cheveux en côtelettes le long des oreilles, se moquant de tout, jusqu'au jour où il se prend d'amitié pour un petit loubard, voleur de motocycles, et paumé sous ses apparences de marginal à la page.

La transformation, certes, est étonnante. Mais elle va de pair avec celle de Claude Berri. Lassé, peut-être, de ses chroniques intimistes autobiographiques, de ses comédies de mœurs assez frêles, Berri, à quarante-neuf ans, prend un virage vers le film noir. Il avait, déjà, dirigé Coluche dans *le Maître d'école* (1981), un peu à contre-emploi. Avec *Tchao Pantin*, il a construit, d'après le roman d'Alain Page, un autre univers : Belleville, La Chapelle, la place de la République et ses environs, un horizon barré par le métro aérien, les louches trafics des gens de la nuit, la solitude du pompiste. Voici que le réalisme poétique renaît dans les tristes paysages urbains d'un Paris contemporain et les décors cafardeux de Trauner, sous les éclairages fabuleux de Bruno Nuytten, couleurs nocturnes, couleurs diurnes du destin.

Cet univers s'accorde à la rencontre du jeune Bensoussan, qui se dit « mi-arabe, mi-juif », et du vieux Lambert, arraché à son passé d'échecs et de souffrance par cet adolescent qui pourrait être un fils. Berri met en scène, par paliers, l'éveil de l'amitié et de la chaleur humaine, la révélation de la vraie personnalité de Lambert. Pourquoi a-t-il horreur de la drogue dont le garçon fait un trafic minable ? Une relation se tisse qui va de l'affrontement à la tendresse.

Tout cela est très beau, mais la mort tragique de Richard Anconina (on le suivait depuis quelques films, il se révèle ici complètement) change le cours de l'histoire. Et Claude Berri trébuche en donnant trop d'importance au personnage de la fille punk (Agnès Soral), nouveau lien entre Bensoussan disparu et Lambert, alors qu'il aurait suffi d'une traversée du milieu où elle évolue. Fallait-il donc un personnage féminin accroché à Coluche ? La vengeance du solitaire de la nuit en paraît moins nécessaire.

La réalisation s'égare parfois dans un romanesque artificiel. Heureusement, Berri reprend le dessus lorsque Lambert, dont on connaît, alors, les raisons, se laisse volontairement manipuler par un flic cynique, fonce dans le tas, se comporte comme un fauve auquel on a tué son petit. Et Coluche est, décidément, formidable.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

MUSIQUE

ART SACRÉ D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Les visions de Thomas Tallis

Le Festival d'art sacré de la Ville de Paris, dirigé par Stéphane Caillat, qui s'achève lors de la veillée de Noël à Saint-Roch avec la *Messe* de Caplet et la *Ceremony of Carols*, de Britten, chantées par la maîtrise Gabriel-Fauré de Marseille, a sans doute atteint son but, en offrant des programmes variés qui allient des œuvres d'inspiration religieuse de toutes les époques à différentes formes de musique proprement liturgique. L'orgue de Bach et de Buxtehude, de Duruflé et de Messiaen, voisinait avec le chant grégorien, la liturgie orthodoxe ou le « Livre vermeil de Montserrat », et aussi des créations de grandes œuvres pour chœur et orchestre de Félix Ibarrondo, Roger Carmel ou Maurice Ohana. Peut-être se rapprochera-t-on encore davantage les années prochaines d'une pratique liturgique plus quotidienne, qui mérite d'être confrontée à ces traditions, si l'on veut que l'art sacré ne devienne pas un objet de musée.

Un public nombreux, aussi curieux que fervent, s'était réuni à Saint-Louis-en-l'Isle pour découvrir des œuvres du seizième siècle anglais, bien vivantes puisqu'elles étaient interprétées par le Chœur du New College d'Oxford (1) qui, depuis 1379, chante les offices chaque jour de l'année universitaire dans la chapelle qui date de sa fondation.

Les seize bambins sopranos dont les voix se marient en un seul timbre qui semble vivre en sa plénitude dans chacune de ces bouches, et les quatorze adultes (contre-ténors, ténors et basses) sont pleinement dignes de cette antique histoire. Le jeune maître qui les a façonnés, Edward Higginbottom, éveille chaque voix par des gestes légers et souples, presque dansants, qui dénouent toute raideur, modèrent les éclats, libèrent le contrepoint, et sous ces mains magiques, les vieilles polyphonies de John Taverner et de Thomas Tallis s'envolent, limpides, radieuses dans leur tournoiement lent et inépuisable, tel le *Gaude gloriosa Dei Mater*, de Tallis qui, pendant dix-huit minutes, plane en une vision céleste à la Fra Angelico.

Musique étonnante à nos oreilles habituées à tant d'effusions romantiques ou d'excentricités expressionnistes. Mais sous cette apparence lisse, qu'on pourrait croire décorative par son absence d'accentuation et d'émotion appuyées, elle atteint à une exceptionnelle profondeur de méditation spirituelle qui s'empare peu à peu de tout l'être. La virtuosité même de l'exécution s'efface derrière le sentiment ineffable de ces voix traçant dans les airs des sillages de lumière.

C'est à peine si l'on revenait sur terre avec une guirlande de *carols* (et un motet de Poulenc), ces pages merveilleuses qui annoncent Noël en tous les temps, où les compositeurs d'aujourd'hui brodent avec bonheur des polyphonies neuves ou archaïques sur les vieux textes et les mélodies traditionnelles. Harmonies savoureuses, rythmes bondissants et cocasses, voix qui dialoguent, s'entrechoquent, se font la cour, se marient enfin dans la plus délicieuse des joies d'enfance.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Rappelons que le Chœur de New College a enregistré, avec les Fiori Musicali, sous la direction d'Edward Higginbottom, deux splendides *Motets lorrains*, d'Henry Desmarest (Erato, STU 71511).

NOËLS

Chevauchée fantastique avec d'Aquin

Tout le monde s'accorde, sans l'avoir entendu, pour reconnaître à Louis-Claude d'Aquin (1694-1772), qui l'emporta sur Rameau dans le concours pour le poste d'organiste de Saint-Paul, une virtuosité prodigieuse et un beau talent d'improvisateur. Si les apprentis pianistes dédaignent son piquant *Coucou*, les musicographes ne sont pas plus tendres à l'égard de ses *Douze noëls sur des airs populaires*, très brillants, sans doute, mais inconsistants dans leur volubilité décorative.

Il y a gros à parier que si ces pages avaient été perdues, comme beaucoup d'œuvres de d'Aquin, ces aristarques du goût les placeraient beaucoup plus haut, sur la foi du premier document venu. En comparaison de l'*Adagio* (apocryphe) d'Albinoni, les *Noëls* de d'Aquin, d'une inspiration si fraîche et primesautière, manquent de profondeur... Pour les Français, esprits superficiels et légers, c'est là le plus grave des défauts. Mais, si commodes que soient les préjugés, il faut bien, de temps en temps, s'en remettre à son propre discernement. La récente parution, dans une petite collection, des *Douze noëls*, interprétés par Pierre Bardon aux orgues historiques de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, en offre précisément l'occasion.

Le mécanisme de l'instrument, construit par le frère Isnard, en service depuis deux siècles, découragerait les meilleurs organistes, mais son titulaire, qui a réussi à vaincre depuis longtemps les résistances et les caprices de sa monture, nous entraîne dans une chevauchée fantastique à travers les mille couleurs de cette musique pleine de sève, dont la naïveté artificielle voulue fait partie du style et de l'inspiration du compositeur.

GÉRARD CONDÉ.

★ Louis-Claude d'Aquin : *Douze noëls*. Deux disques Pierre Varnay, 83121/2. Distribué par Carrère (CA 782 × 2).

ARCHITECTURE

Un héritage réhabilité

(Suite de la première page.)

Quant au style « Beaux-Arts », il désigne l'art et la manière des praticiens sortis des ateliers du quai Malaquais, qui pensaient moins en termes de structure et de fonction qu'ils ne croyaient à la vertu des ordres, du décor et des références historiques. Sa redécouverte, à laquelle on peut lier la vogue ultérieure du post-modernisme, a surtout été le fait des historiens américains, sans doute parce que, de Richardson à Sullivan, les maîtres les plus prestigieux de la côte est et de l'école de Chicago étaient de formation européenne et française.

Et si, dans ce domaine comme en tant d'autres depuis trente ans, New-York a donné le ton, Paris sut lui faire brillamment écho par une série d'expositions présentées à l'Ecole des beaux-arts dans les trop courtes années où celle-ci, sous la direction de Jean Musy, parut retrouver une seconde jeunesse.

Tout cela méritait synthèse et publication. C'est désormais chose faite grâce à deux parutions récentes. L'une est la traduction d'un ouvrage dû à David Watkin et Robin Middleton, qui vit le jour aux Etats-Unis en 1980 (1) ; il porte sur la période 1750-1870. L'autre, qui volontairement ne précise pas les dates de départ et d'arrivée, traite de l'ensemble du siècle. L'auteur en est Claude Mignot (2).

1750-1870. Si la date de 1870 surprend un peu, celle de 1750 indique bien l'originalité de l'entreprise. A savoir que le cours régulier et glorieux de l'architecture européenne ne s'interrompt pas et ne se pervertit pas, pour des raisons d'ailleurs parfaitement obscures, en 1800 ou en 1815. « *L'architecture du XVIIIe siècle et du XIXe siècle*, lit-on dans la préface, *fut dominée par deux principaux courants de pensée : le rationalisme français, né du goût cartésien de la clarté et de l'évidence mathématique, et l'empirisme anglais dont l'expression la plus répandue semble avoir été le pittoresque.* » C'est là une définition comme une autre. Mais les « principaux courants de pensée » se manifestant très tôt, et même avant 1750, elle a le mérite de montrer que la variété des expériences ne dément pas la permanence des principes et que, par exemple dans le cas de la France, se dessine une sorte de continuité entre le classicisme de Perrault, le néo-classicisme des Lumières et les grandes solutions académiques de Charles Garnier et de ses contemporains.

Clairement écrit, correctement traduit, bien illustré (on y verra des édifices de grand intérêt, souvent peu connus, comme l'église Saint-Paul de Montluçon), l'ouvrage a le mérite souverain de ne pas considérer seulement l'architecture du XIXe siècle dans ses marges, les marchés, les usines, les ponts (aucun n'est reproduit), mais de la montrer telle qu'elle fut, telle qu'elle voulut être, telle que l'a faite la demande sociale et culturelle.

Les charpentes métalliques n'y sont pas ignorées pour autant et tout un chapitre est consacré aux « prophètes du XIXe siècle », c'est-à-dire du XXe. Mais le Crystal Palace n'y est plus considéré comme l'absolu d'une époque qui fut bien plus que « âge de l'industrie ». Et si nos auteurs sont parfois bien sévères à l'égard de Soufflot, du Berlin de Schinkel, du Nouveau Louvre de Lefuel, expédié en une ligne, de la « *ridicule* » flèche d'Alavoine à la cathédrale de Rouen et du non moins « *ridicule* » beffroi construit par Ballu près de Saint-Germain-l'Auxerrois, leur information est très nourrie à propos de la Russie, de la Finlande, des pays nordiques et de l'Italie (avec la passionnante Trieste), comme pour l'ensemble de l'architecture religieuse.

Un rêve de Ruskin

La fin, avons-nous dit, surprend. Le livre, en effet, manque de conclusion et la manière dont il se termine en enterrant le néogothique n'est guère convaincante, dans la mesure où, sans même parler de Gaudi, les références médiévales sont présentes chez la plupart des créateurs de l'Art nouveau. Cette fin un peu abrupte nous vaut du moins quelques pages très enlevées sur les rapports de Viollet-le-Duc et Ruskin, celui-ci se consolant mal de n'avoir pas écrit le *Dictionnaire de l'architecture*, le citant tout de même à contre-cœur et inscrivant cette « note poignante » dans son journal en 1882 : « *Sommeil agité. Ai rêvé que je me présentais à M. Viollet-le-Duc et qu'il refusait de me parler.* » Ces Anglais, tout de même ! *Poor dear darling !*

Et la laideur, la fameuse laideur du XIXe siècle ? Ecoutons Claude Mignot : « *Les constructions du XIXe siècle sont si nombreuses et les expérimentations formelles de qualité si inégale que l'ensemble paraît globalement un peu terne, sinon laid, comme sans doute paraîtrait la littérature du XIXe siècle si elle coexistait tout entière dans notre mémoire, comme coexistent dans nos villes et nos villages tous les édifices bâtis à cette époque.* »

Voilà pour la laideur. Et l'éclectisme, l'affreux éclectisme ? D'abord, il est de tous les temps : « *Si nous aimons les manipulations opérées avec bonheur par les architectes de la Renaissance sur les formes antiques* », pourquoi tant de réticences « *devant les manipulations analogues, heureuses ou malheureuses, que les architectes du XIXe siècle opèrent sur les formes médiévales et Renaissance ?* »

L'éclectisme est d'ailleurs de pratique courante à la fin du XVIIIe siècle, où le même parc accueille le tempietto à l'antique et la pagode chinoise ou hindoue, voire la chapelle à crochets et pinacles. Et de toute manière, le XIXe siècle étant le siècle de l'exaltation des origines nationales, le siècle de l'histoire, de la résurrection intégrale du passé, comment imaginer que ce qui a défini la culture aurait pu ne pas se manifester dans l'usage des formes ?

Car c'est d'usage qu'il s'agit ici et d'un « éclectisme typologique ». Deuil et piété relèvent du gothique, cependant que méopes et portiques conviennent à tout ce qui, musées, palais de justice, etc., doit exprimer le pouvoir, le savoir et la loi, les gares elles-mêmes s'ornant des « propylées du voyage » qui donnent à l'illustre Gaudissart ou à M. Perrichon le sentiment qu'ils ne partent pas pour vendre des corsets à baleines mais pour aborder les cimes *de la culture et de l'expérience poétique*.

C'est vrai : tout cela sent un peu son bourgeois gentilhomme et l'usage intensif qu'a fait la nouvelle société industrielle de la colonne et du fronton pour asseoir sa légitimité trahit plus d'une fois le pédantisme incohérent et naïf du parvenu. Certains ont même nettement exagéré. Ainsi Gilbert Scott, le Viollet-le-Duc anglais, qui, après s'être vu refuser par Palmerston le projet néogothique du Foreign Office, se mit incontinent à élaborer une solution italo-française plus conforme à l'esthétique « whig » du premier ministre.

Il y a Paris

Mais comment reprocher à Schinkel, lorsqu'il reçut commande du château de Charlottenhoff à Postdam, d'avoir choisi pour le château lui-même un parti héllénisant et d'avoir donné à la maison du jardinier l'apparence d'un casino de la campagne romaine ? D'autant que l'un et l'autre sont des chefs-d'œuvre et que l'éclectisme aboutit parfois à des solutions d'une étonnante variété pittoresque, ainsi dans la Ringstrasse à Vienne, qui réunit tous les édifices publics et tous les styles, ceux-ci allant des souvenirs de l'Acropole au baroque italien, du gothique du XIVe siècle à l'illusion versaillaise.

Ce n'est pas toujours aussi réussi. « *L'école éclectique*, disait un contemporain, *traite le passé entier comme une espèce de garde-meubles, un portefeuille de motifs* », et, peut-être à cause du blocage de l'Ecole des beaux-arts, le Moyen Age n'a pas dans l'ensemble aussi heureusement inspiré les architectes français que leurs confrères allemands ou anglo-saxons : nous n'avons pas eu de Richardson et il n'y a pas à Paris l'équivalent des Parlements de Londres et de Budapest, ou de l'admirable Musée d'histoire naturelle de Kensington.

Mais il y a Paris, le Paris de Manet, de Méryon et de Proust, un ensemble cohérent, utile, de grand spectacle où « *la méditation sur l'héritage loin d'être un obstacle à la création, apparaît comme le stimulant naturel de l'imagination, l'instrument privilégié d'une expression architecturale contrastée et significative* ».

Arrêtons ici une analyse qui ne porte que sur les premiers chapitres de l'ouvrage. A le lire entièrement et sans la moindre peine, tant il est de rédaction agréable, de richissime information et illustration, on a bien le sentiment qu'en dehors de la maîtrise des matériaux nouveaux, de la qualité des solutions techniques et de la construction elle-même, le principal mérite de l'architecture du dix-neuvième siècle a été d'apporter une réponse presque toujours correcte à des programmes entièrement inédits, d'avoir globalement satisfait la demande d'équipements massifs et multiformes que supposaient les conséquences urbaines de la révolution industrielle.

En un mot : le dix-neuvième siècle a réussi la ville, ce que le vingtième est en passe de définitivement rater.

ANDRÉ FERMIGIER.

(1) Robin Middleton et David Watkin. *Architecture moderne, 1750-1870. Du néoclassicisme au néogothique*. Ed. Berger-Levrault. 395 F.

(2) Claude Mignot. *L'Architecture au dix-neuvième siècle*. Edition du Moniteur, Office du livre. 335 F.

MUSÉES

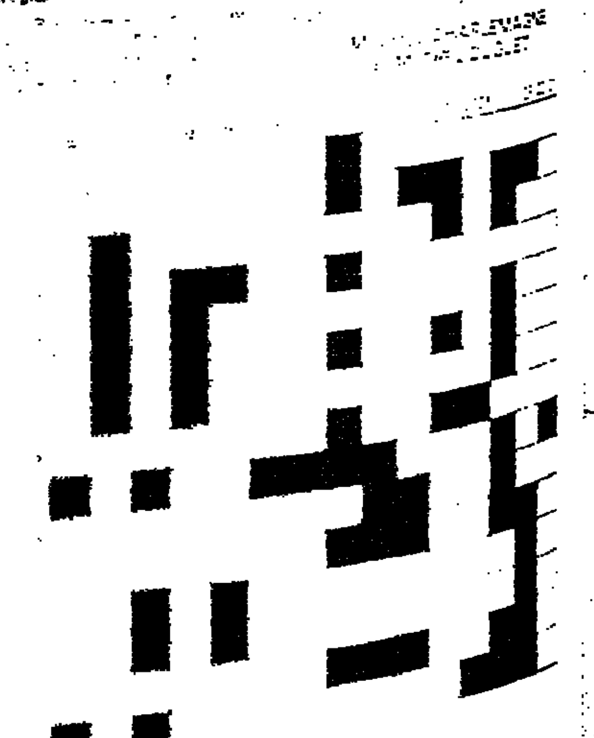
GRATUITÉ POUR LES MOINS DE DIX-HUIT ANS

L'entrée dans les musées nationaux, au Centre Georges-Pompidou et dans les monuments historiques, ne sera plus gratuite le mercredi, a annoncé le 7 décembre un communiqué du ministère de la culture. Cette gratuité, une des premières mesures prises par les services de M. Jack Lang en matière de patrimoine, est supprimée pour éviter l'afflux des touristes « *le jour des enfants* ».

En effet, beaucoup d'organisateurs de voyages trouvaient dans l'entrée libre du mercredi l'occasion d'une économie facile, d'ailleurs non répercutée sur les prix des voyages, et les enfants, à qui étaient initialement destinée cette mesure, se trouvaient perdus dans une cohue quelquefois très pénible. Le manque à gagner pour les musées et monuments était en outre sensible.

En revanche, le ministre annonce que ces musées et monuments seront gratuits tous les jours pour les moins de dix-huit ans, les personnes âgées, les artistes professionnels et les bénéficiaires de l'aide sociale. Les jeunes dix-huit à vingt-cinq ans et certaines catégories et membres d'organismes bénéficieront pour leur part d'un tarif réduit. Ces dispositions seront également valables pour les expositions temporaires des musées et monuments nationaux.

Le communiqué précise que la gratuité du dimanche au Louvre et au Musée national d'art moderne et celle des visites scolaires organisées par la direction des musées de France restent maintenues, et il annonce enfin que les expériences pédagogiques seront multipliées.



SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Félicité.

CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer. 15 h : la Traversée du dessert (spectacle pour enfants) ; Grand Théâtre : 18 h 30 : Par les villages (dern.) ; Théâtre Gémier : (dern.), à 20 h 30 : Dévotion à la croix.

ODÉON (325-70-32) : relâche.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 18 h 30 : la Prise de l'école de Madhubaï.

TEP (797-96-06). Théâtre : (dern.), à 20 h 30 : la Mort de Danton.

BEAUBOURG (277-12-33). Concerts-animations : 18 h 30 : Musique vivante : Calder Piece ; Cinéma-vidéo : 13 h : Images Maffa ; Koumbidia ; 16 h : House ; 19 h : Atomic Café ; Cinéma : Panorama du cinéma polonais (voir Cinémathèque).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) 20 h 30 ; Sophisticated Ladies.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), Danse, à 20 h 30 : Alwin Nicolais, dance theatre ; 18 h 30 : Alain Duverne (marionnettes).

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : le Dernier Soliste (J.-P. Farré).

Les autres salles

A. DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Séance friction.

ANTOINE (208-77-71) 20 h 30 : Coup de soleil.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 18 h 30 : le Pèlerin ; 21 h : Oncle Vania.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu (dern.).

ATELIER (606-49-24), 21 h, Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), salle Ch. Bérard, 21 h : Batailles. – Salle L.-Jouvet, 21 h : Cet animal étrange.

BATACLAN (721-18-81), 20 h 30 : Lulu (dern.).

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; 22 h : la Maison jaune.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Épée de bois (808-39-74), 20 h 30 : Rue noire ; Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Vague à l'âme ou le blues de la Sirène.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h : l'Ormaie.

CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30 : Théâtre forain de J. Cocteau.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : Les Eaux et Forêts.

EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Mademoiselle Julie.

ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Tanzi.

ESPACE GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn' Femme aux camélias ; 21 h 45 : Lâche-moi les claquettes.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Le sixième jour.

ESSAION (278-46-42), I : 21 h : Agatha ; II. 21 h : Finistère.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Grand-père.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Toad of Toad Hall.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho.

LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : le Fou et le Créateur ; 20 h 30 : les Journées orageuses de Garounski ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. – II. 18 h 30 : Recatoupila ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : le Frigo ; – Petite salle, 18 h 30 : la Figurante d'opéra ; 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : le Hasard du coin du feu.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Serpents de pluie.

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : la Mansarde bleue.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.

MATHURINS (265-90-00), 21 h : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), 20 h 45 : Comment devenir une mère juive en dix leçons. – Petite salle 20 h 30 : le Journal d'un homme de trop.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah.



PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 45 : la Pierre de la folie.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 45 : la Dernière Bande.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K 2.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37), 20 h : Don Juan aux enfers.

RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 45 : Vincent et Margot.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.

7, RUE CONSTANCE (367-79-40), 21 h : Loin du grenier.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : l'Astronome.

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h : Mitton ; 21 h : Monsieur Tristan Bernard.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84), 20 h 15 : les Dames de fer ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h : Naïves Hirondelles ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 h : La boutique.

THEATRE DE PARIS (280-09-30), I. 20 h 30 : les Trois Mousquetaires. – II. 20 h 30 : Sortilèges.

THEATRE PRESENT (203-02-55), 20 h : Titus Andronicus.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Savannah Bay. – Petite salle, 20 h 30 : Lettres d'une mère à son fils.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.

THEATRE 13 (588-16-30), 21 h : la Femme indolente.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Flora par qui tout arrive.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : le troisième témoin.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; 22 h 30 : Fouillis.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h : Chant d'épandage ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Aquarelle ; à 22 h : Brindille.

ESPACE-MARAIS (584-09-31), 20 h 45 : Les fanes amères d'Antoine-Auguste Parmentier.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention, belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

RESTO-SHOW (508-00-81), 21 h 45 : M. Morelli.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : la Surprise ; 22 h : les Burlingueurs.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : le Céleri jaune, Spectacle branché.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : Quelque estaminet.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez.

La danse

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Cie des Abbesses.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 18 h 30 : Malavika Shiva-Shakti.

Spectacle musical

BOUFFES-DU-NORD (239-34-50), 20 h 30 : le Petit Mahagonny

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h 30 : Rêves de hotte.

Les concerts

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : Ensemble instrumental de l'orchestre symphonique franco-allemand, dir. : J. Thorel (Vivaldi).

Théâtre de la Bastille, 20 h : H. Delavault, Cl. Lavoix (Schönberg, Ginastra, Satie...).

FIAP, 20 h 30 : P. Sausy, M. Durand (Schubert, Poulenc, Ravel...).

Lucernaire, 19 h 45 : A. Asselin (Scarlatti, Cimarosa, Haydn).

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Récital de piano A. Planes (Schumann, Debussy). « Rêves de hotte » ; spectacle musical pour cinq cent six jouets et vingt instrumentistes-chanteurs.

Jazz, pop, rock, folk

CASINO DE PARIS, (874-26-22), 20 h 45 : Higelin.

CAVEAU DE LA HUCHETTE, (326-65-05), 21 h 30 : R. Franc.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : P. Wognin (dern.).

DÉPOT-VENTE (624-33-33), 21 h : J. Caron, Wild Ones.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : F. Van Hove, J. Berrocal, P.-B. Lomme.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Y. Chelala, 24 h : C. McPherson.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : Transylvania.

PHIL'ONE (776-44-26), 21 : Ray Lema.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : Quintet de Paris.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : D. Pifarely, P. Jacobsen, R. Del Fra, E. Dervieu (dern.).

SAVOY (277-86-88), 21 h : M. Stelar, M. Godard, Ch. Jous, D. Landreat, A. Bouchaux.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : J. Caroff.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Ch. Escoude, T. Rabesson, O. Hutman, J.-M. Jafet (dern.).

TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : Quartet Greg Hunter.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 23 décembre

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Théâtre de Paris (280-09-30). – Petite salle, 20 h 30 : Sortilèges.

Concerts

Opéra de Paris (742-57-50). – 20 h : Orchestre du Théâtre national de l'Opéra de Paris, dir. Z. Mehta (Webern, Wagner, Verdi).

En région parisienne

CHESSY, Château (436-87-85), 18 h 30 : piano à quatre mains (T. et E. Heidsieck (Brahms, Schubert, Fauré).

ENGHIEN, Th. du Casino (412-90-00), 20 h 45 : le Théâtre du Triangle.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : la Bonne Soupe, de R. Thomas ; 19 h : Cette nuit et toujours, de V. Saville ; 21 h : l'Admirable Crichton, de C.B. de Mille.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Goha, le simple, de J. Baratier ; 17 h : l'Amour d'une femme, de J. Gremillon ; 19 h, Cinéma polonais : Histoire d'un péché, de W. Borowczyk.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE (Ital., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – (V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ANDROIDE (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – (V.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LES ANGES DU BOULEVARD (Chi., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-26-42) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

L'ART D'AIMER (franco-it.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

BOAT PEOPLE, PASSEPORT POUR L'ENFER (Chi. vo) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). – (V.f.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLASS (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Logos III, 5e (354-42-34).

LES COMPÈRES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) St-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'ETE MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08)

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – (V.f.) : Français, 9e (770-33-88).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

GET CRAZY (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Escurial, 13e (707-28-04). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (251-50-32) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secretan, 19e (241-77-99).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Franco-américain) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Sud (en mat.), 14e (327-84-50).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE MARGINAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

MEGAVIXENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MISS OYU (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

OCTOPUSSY (A. v.o.) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRINCESSE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES PRINCES (Fr.) : Cinoches Saint Germain 6e (633-10-82).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (223-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

SUREXPOSÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Max Linder, 9e (770-40-04).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des Etoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour de Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault, version Gal, version Saurova : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Pagode, 7e (705-12-15).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (325-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WARGAMES (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ZELIG (A.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BAL, film franco-italien d'Ettore Scola : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Images, 18e (522-47-94).

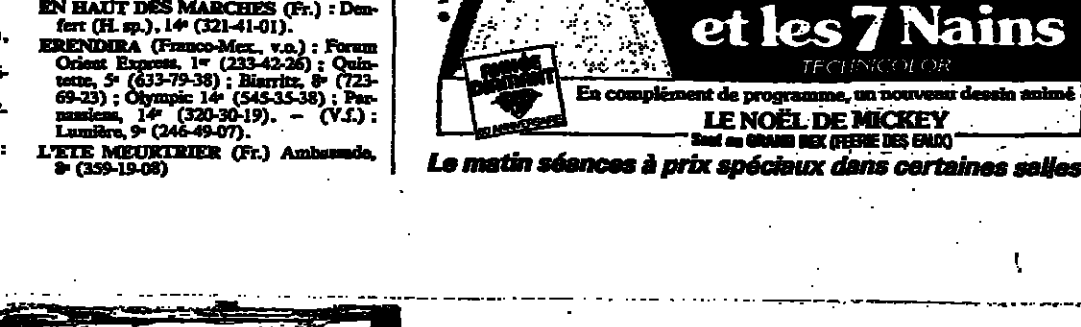
LES DENTS DE LA MER No 3, (en relief), film américain de Joe Alves, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). VF : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C.-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

PRÉNOM CARMEN, avant-première, film franco-suisse de Jean-Luc Godard : Studio-Médicis, 5e (633-25-97).

TCHAO PANTIN, film français de Claude Berri : Forum, 1er (297-53-74) ; Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-01) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont-Sud, 13e (327-84-50) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

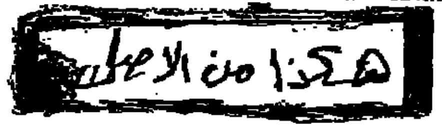
LA TRACE, film français de Bernard Favre : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C.-Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

UN BON PETIT DIABLE, film français de Jean-Claude Brialy : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Georges V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).



Le Théâtre de la Plaine annonce la prolongation du spectacle « Dele Pà ve » par le groupe Armason ; spectacle musical de chants et de danses, sur des musiques traditionnelles et modernes de la Colombie. Carolina Perea, première danseuse du Ballet national de Colombie, participe à ce spectacle. Le soir à 20 h 30, dernière le 25 décembre à 17 h. Théâtre de la Plaine, 13, avenue du Général Guillaumat (15e), tél. : 842-32-25.





COMMUNICATION

A VOIR

Noël sur le câble

La télévision par câble, ce grand projet de l'État, cette belle aventure culturelle et technologique, c'est pour quand ? Au creux de la crise, devant l'importance du pari industriel et la pénurie de programmes, on est parfois pris de doute. Mais pour sept mille habitants du centre de Nice, la télévision par câble, c'est dès aujourd'hui, un joli cadeau de Noël. Les 24 et 25 décembre, le canal 40 du réseau de Nice diffuse neuf heures de programmes avec Gilbert Bécaud, Marcel Amont, Tino Rossi, Maurice Chevalier, Yves Montand et quelques autres. Huit émissions signées Jean-Christophe Averty et réalisées pour les fêtes de Noël entre 1968 et 1974. Elles n'ont pas pris une ride et tous ceux qui n'avaient pas la télévision couleur à l'époque pourront découvrir que, sans images de synthèse ou palette graphique, Averty était déjà le roi de l'enluminure et de la féerie électronique.

La Compagnie générale des eaux (C.G.E.), concessionnaire du réseau, l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA) et Jean-Christophe Averty ont offert ce Noël câblé aux téléspectateurs niçois. La C.G.E. montre ainsi ses talents de programeur au moment où elle investit 20 millions de francs pour étendre le réseau de Nice et où elle s'apprête à câbler Lyon. L'INA entrouvre la porte de ses archives et rappelle que son fabuleux patrimoine peut alimenter les futurs réseaux.

Quant à Jean-Christophe Averty, ce pont jeté entre le vieil O.R.T.F. et les technologies nouvelles ne doit pas être pour lui déplaire. La Haute Autorité de la communication audiovisuelle a donné volontiers son aval à ce programme entièrement français et de qualité. Autant de pères Noël pour nous annoncer que 1984 sera l'an I de la télévision câblée.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

SELON L'INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PRESSE

1983, année record des protestations contre les violations de la liberté d'expression

Le rapport annuel de l'Institut international de la presse (IPI), dont le siège est à Londres, considère que la liberté de la presse s'est encore amenuisée, et révèle que 1983 est l'année au cours de laquelle l'Institut a émis le plus de protestations contre les violations de cette liberté.

« *La plupart des pays d'Europe de l'Est*, selon le rapport, *continuent à harceler et à emprisonner les journalistes et les écrivains, de même que la plupart des pays d'Afrique, du Proche-Orient, d'Asie et d'Amérique latine, centrale et du Sud* ». L'IPI ajoute : « *Aujourd'hui, seule une petite partie du globe peut se targuer de respecter et d'honorer la liberté d'expression. Le reste du monde est bâillonné.* »

En tête de liste des pays qui ont suscité des protestations cette année, le rapport de l'IPI cite la Turquie : « *Les journalistes et les rédacteurs en chef qui ont été traînés devant les tribunaux pour recevoir de lourdes amendes ou de rudes peines de prison sont trop nombreux pour être cités.* »

L'Afrique du Sud « *est un autre pays qui a attiré particulièrement notre attention. Elle continue à introduire de nouvelles lois destinées à ligoter encore plus la presse d'opposition. Ces dernières années, pas moins de quinze des vingt-quatre rédacteurs en chef des grands journaux quotidiens et du dimanche, soit 60 % d'entre eux, ont été condamnés ou menacés de poursuites* ».

L'IPI rend hommage au travail de la presse au Liban et en Amérique centrale. Au Liban, outre les journalistes tués dans les combats, « *de nombreux autres ont été assassinés simplement parce qu'ils déplaisaient à l'une ou l'autre des nombreuses factions qui combattent dans la région* ». « *Les pays situés sous la frontière sud des Etats-Unis ont également été particulièrement dangereux pour les reporters* », souligne l'institut. « *Certains journalistes y ont été délibérément réduits au silence par des escadrons de la mort, de gauche ou de droite, qui préfèrent leur propre méthode d'expression à celle consistant à écrire au rédacteur en chef.* »

Parmi les autres pays cités figurent l'Union soviétique, où le travail des correspondants occidentaux est jugé de plus en plus difficile, et l'Iran, où la « *campagne sans répit* » des autorités a entraîné un boycottage presque complet du public. Le gouvernement américain est également cité pour « *ses assauts contre la liberté de l'information en 1983* ». Le rapport rappelle l'ordre présidentiel du 11 mars destiné à réduire les fuites concernant l'information classée ainsi que les propositions pour multiplier les informations à ne pas révéler aux termes de l'Acte sur la liberté de l'information.

L'IPI regrette le manque d'intérêt manifesté par la presse en général, à l'exception des agences de presse internationales, à l'égard des journalistes victimes d'atteintes à la liberté d'information. « *La plupart du temps, ces récits sont ignorés parce que les rédacteurs en chef ignorent les implications de ces violations. Ignorer ces abus, c'est accepter les attaques délibérées des gouvernements contre la liberté de la presse.* »

Or, ajoute l'IPI, « *les gouvernements qui commettent les pires atteintes* (à cette liberté) *sont souvent guidés par les réactions du monde extérieur. Pour eux, le silence équivaut à l'approbation de leurs agissements* ».

Selon M. Peter Galiner, directeur de l'IPI, « *vingt-quatre pays seulement, occidentaux pour la plupart, ont une presse libre* » pouvant critiquer les autorités en place et accorder une place raisonnable à l'opposition.

CORRESPONDANCE

M. Hersant et « Nord-Matin »

M. Augustin Laurent, ancien ministre, ancien maire de Lille, nous adresse la lettre ci-dessous, comme ancien directeur politique du quotidien Nord-Matin.

Dans son numéro du samedi 10 décembre, *le Monde* a reproduit la déclaration ci-après de M. Hersant, concernant la cession de *Nord-matin* : « *La constitution de mon groupe a garanti pendant quinze ans le pluralisme de la presse.* » La preuve ? Les accords passés avec Guy Mollet pour la reprise du journal *Nord-Matin.*

Il y aurait beaucoup à dire sur la portée globale d'une telle assertion, mais mon propos se limitera à affirmer qu'en ce qui concerne *Nord-Matin* la vérité des faits est tout autre, car ce n'est pas Guy Mollet « qui a signé les accords », mais les représentants officiels de la Société de presse socialiste et démocratique (fédérations socialistes du Nord et du Pas-de-Calais), dont j'étais le principal.

La cession des biens matériels de *Nord-Matin* à la société Hersant s'est effectuée sur la base d'un contrat. Cela se passait en 1967. Si il est exact que, durant une dizaine d'années, le journal a gardé une relative continuité politique, la situation se transforma à l'époque où M. Hersant se livra à une opération de jumelage, apparemment technique, avec un autre journal régional dont il s'était rendu acquéreur. Cette manipulation eut pour conséquence de démanteler *Nord-Matin* et de lui faire perdre sa principale qualité : celle de « Journal de la démocratie socialiste » qui ornait sa manchette. Constatant que le contrat n'était plus respecté, le fondateur que j'étais reçut de ses pairs le mandat de traduire M. Hersant en justice, en vue de la récupération du titre.

Je n'ai pas obtenu complètement satisfaction, mais le tribunal de grande instance de Lille n'en a pas moins condamné M. Hersant, l'obligeant à retirer le titre de « Journal de la démocratie socialiste » et lui infligeant le paiement de dommages-intérêts s'élevant à 400 000 francs. Je dois ajouter que l'affaire n'est pas définitivement close, puisque le condamné a interjeté appel devant la cour contre le jugement du tribunal de grande instance de Lille.

Désinformation

M. Henri Amouroux, ancien directeur du Journal Rhône-Alpes, *nous adresse la lettre suivante :*

En lisant *le Monde* du 22 novembre, j'ai appris avec quelque surprise que « *j'étais à la tête d'un des journaux du groupe Hersant, le Journal Rhône-Alpes*. Il aurait suffi à M. Yves Agnès, qui me met en cause sous le titre désobligeant « Désinformation », d'interroger le très remarquable service de documentation du *Monde* pour savoir que depuis près de quinze mois (1er septembre 1982) je ne dirige plus le *Journal Rhône-Alpes*. Je ne peux donc rien dire sur l'avenir de ce titre. Je sais simplement que depuis le 1er février 1977, date de sa création, beaucoup de fausses prédictions ont été publiées par des confrères qui, s'ils n'étaient pas tous mal intentionnés, étaient souvent mal renseignés.

J'ajoute que c'est précisément parce que je ne suis plus aujourd'hui directeur de journal (après avoir dirigé le groupe Sud-Ouest, *France-Soir* et le *Journal Rhône-Alpes*), mais simple journaliste, que j'ai pris spontanément, librement et sans y être incité par quiconque, la responsabilité d'alerter les lecteurs sur un statut de la presse dont je pense qu'il menace le pluralisme sans pour autant garantir la transparence.

[Rendons justice à M. Amouroux : il n'est plus « à la tête » du *Journal Rhône-Alpes*, mais seulement son éditorialiste-vedette. Le quotidien lyonnais, édité par la société anonyme *le Dauphiné libéré*, a comme directeur de la publication M. Louis Richerot, président du conseil de surveillance du *Dauphiné libéré*, depuis la prise de contrôle du quotidien grenoblois par M. Robert Hersant. Le fait que M. Amouroux ne dirige plus le *Journal Rhône-Alpes* dispense-t-il les lecteurs du *Figaro* de recevoir une information sur la situation du quotidien lyonnais ? — Y. A.]

A RENNES

L'imprimerie Oberthur menacée de disparition

Le personnel de l'imprimerie Oberthur, à Rennes (sept cent soixante-quatre salariés) — dont l'entreprise est en liquidation de biens depuis octobre — a les yeux fixés sur une date du calendrier : le 28 décembre où, à défaut de solution industrielle, il y aura cessation d'activités.

Depuis plus de deux ans que la crise dure chez Oberthur, imprimerie rennaise pour partie spécialisée dans le fiduciaire, aucune négociation satisfaisante pour l'ensemble des parties en présence n'a pu être trouvée, les syndicats, la C.G.T. surtout, plaidant pour l'unité de l'entreprise par opposition aux projets successifs de démantèlement ou de filialisation envisagés. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu mercredi 14 décembre l'incident de « *la mise en taxi* » du directeur de l'imprimerie Oberthur, M. Thierry Noël. Selon la C.G.T., les délégués syndicaux lui avaient demandé des explications concernant le déménagement de l'usine. En début de semaine, en effet, ils avaient appris que la municipalité rennaise avait mis à la disposition de la société Oller, acquéreur éventuel du secteur labeur d'Oberthur, des locaux susceptibles d'accueillir du matériel de l'imprimerie dès lundi 19 décembre. Devant l'absence de réponse du directeur, les salariés ont décidé de l'expulser de son bureau et d'installer des piquets de surveillance pour s'opposer à tout transfert « clandestin » de matériels.

Depuis plus d'un an, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) est saisi de ce dossier délicat. La participation bancaire sollicitée serait suspendue aujourd'hui à la réalisation d'un accord tripartite entre la société américaine Bank note (qui reprendrait la partie fiduciaire), M. Lopez, éditeur parisien et la société Oller. C'est ainsi que les délégués syndicaux de l'imprimerie (C.G.T., C.F.D.T., C.G.C.) ont rencontré mercredi 14 décembre un représentant de la société Oller. Après une demi-heure de discussion, la délégation C.G.T. a quitté la séance, estimant que l'interlocuteur n'était intéressé que « *par le façonnable et le commercial, tout en écartant l'imprimerie* ».

Ce découpage de l'entreprise en trois secteurs d'activités ne risque-t-il pas de se traduire par un transfert de tâches à l'extérieur, et donc par une compression massive des effectifs ? Telle est la préoccupation syndicale. Sur le fond, il était convenu qu'un contrat devait lier la société Oller et M. Lopez, afin que les potentialités industrielles d'Oberthur ne soient pas totalement *distinctes* des virtualités éditoriales du troisième volet du rachat. Ce qui, sur trois ans, devait garantir un volume dégressif d'activités à la branche imprimerie-labeur. Mais aucun accord n'a encore été signé.

Cependant, même dans l'hypothèse d'une solution intervenant avant le 28 décembre, les experts estiment que le chiffre de compression des effectifs pourra difficilement se situer au-dessous de deux cents personnes.

C. D.

Vendredi 23 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Porte-bonheur.
Avec Christophe, Pierre Richard, Gilbert Montagné.
21 h 40 Entracte.
21 h 45 Feuilleton : la Chambre des dames,
D'après J. Bourin, adapt. F. Verny, réal. Y. Andréi.
A partir d'une famille de riches orfèvres du XIIIe siècle, ce feuilleton en dix épisodes tente de peindre les frivolités d'une époque, la condition féminine... en vain.
22 h 40 Variétés : 22, v'là le rock.
Avec David Bowie et Elton John.
23 h 40 Divertissement : Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
23 h 50 Journal.
0 h 5 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Fabien de la Drôme.
De J. Cosmos et S. Lorenzi. Réal. M. Wyn.
Deuxième épisode. — *Chevauchées, bagarres, coups de fusil dans la France du Directoire. Une lecture politique d'une des époques les plus troublées de la France.*
21 h 30 Apostrophes.
Sur le thème : le langage des animaux, sont invités : Monique Briba (*les Animaux malades*), François Caradec (*Nous deux mon chien*), Rémo Forlani (*Pour l'amour de Finette*), Claude Nuridsany (co-auteur de *la Planète des insectes*), Jacques Roubaud (*les Animaux de tout le monde*), François Varigas (*Dix chiens pour un rêve*).
22 h 45 Journal.
22 h 55 Ciné-club (cycle Raimu) : Vous n'avez rien à déclarer ?
Film français de L. Joannon (1937), avec Raimu, Alerme, P. Brasseur, S. Fabre, S. Bataille (N.).
Vaudeville sur la façon de perdre une virginité masculine — bien encombrante. A voir pour les acteurs.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Téléfilm : les Tilleuls de Lautenbach.
L'Alsace, déchirée entre la France et l'Allemagne, découpée en tranches, à la manière du dessinateur Hansi, racontée par des enfants.
22 h 20 Journal.
22 h 40 Téléfilm : Tant qu'il y aura des enfants, il y aura des clowns.
De F. Reichenbach.
23 h 45 Amour, Amours : le Soir des femmes.
Un soir par semaine, les bains romains d'un hôtel sont réservés aux dames...
0 h Prélude à la nuit.
Fantaisie sur « Carmen » de Bizet, de Busoni.

FR3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
17 h 30 A skis redoublés.
17 h 56 Jean Egen, le gratte-mémoire.
18 h 30 Autour de... le mangeur français.
18 h 56 Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

20 h, Relecture : Louise Labé.
21 h 30, Black and blue : White spirituals.
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (émis de Stuttgart) : *Symphonie n° 3* de Schubert, *Rapsodie sur un thème de Paganini pour piano et orchestre*, de Rachmaninov, *Symphonie n° 5* de Sibelius par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. N. Marriner, sol. G. Ohlsen, piano.
22 h 15, Fréquence de nuit : dédale Tsf ; à 23 h 10, La radio en pièces détachées.

Samedi 24 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Vision plus.
10 h Casaques et bottes de cuir.
10 h 30 La maison de TF 1.
12 h Bonjour, bon appétit.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Starsky et Hutch.
14 h 25 Destination Noël.
15 h 55 Dessin animé : Spiderman.
16 h 10 L'année du ballon.
Réal. D. Costelle et P.M. Speight.
Les Montgolfières.
17 h 10 Ballets, esquisses et Cadre Noir.
Gala du Cadre Noir de Saumur.
18 h 10 Trente millions d'amis.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 La poupée de sucre.
19 h 50 Regards feutrés.
20 h Journal.
20 h 35 Comédie musicale : Envoyez la musique.
De G. Gustin et J. Mareuil, réal. J. Hennin. Avec A. Cordy, P. Préjean...
Sophie, femme libre, prépare son nouveau spectacle en compagnie de Gérard, son parolier, et de Bob, son compositeur. Aventures amoureuses.
22 h 35 Entracte.
22 h 40 Noël arc-en-ciel.
La veillée de Noël avec Marie Laforêt et Guy Béart.
0 h Messe de Minuit.
En eurovision depuis l'église San Giorgio, de Morbio Inferiore, en Suisse italienne.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 15 ANTIOPE.
11 h 10 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Platine 45.
Avec Coluche, Jesse Garon, The Assembly, Herbie Hancock.
12 h A nous deux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : La vie secrète d'Edgar Briggs.
14 h La course autour du monde.
14 h 55 Magic international à Vienne.
La rencontre des magiciens, filmée en 1981.
15 h 55 Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
La vie au bout des doigts, de J.-P. Janssen.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Divertissement : Dorothée.
Une comédie musicale qui mélange naïveté pouponne et sentiments acidulés. Avec Carlos, Karen Cheryl, Philippe Bouvard... et, bien sûr, Dorothée, l'idole des tout-petits.
21 h 35 Danse : La Pavlova.
Leslie Caron célèbre l'une des plus grandes danseuses du siècle, de nombreux extraits de ballets.
23 h 5 Veillée de Noël.
23 h 25 Téléfilm : La Nativité.
Réal. B. Kowalski.
La reconstitution du mariage de Joseph et Marie à Bethléem et la naissance du Christ.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 30 Émissions pour la jeunesse.
17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Téléfilm : Père Noël et fils.
Scénario de D. Van Cauwelaert ; réal. André Flederick.
Avec J.-C. Brialy, A. Girardot, S. Privat...
Thomas, père Noël de grand magasin, rentre chez lui furieux : on lui a volé ses vêtements au vestiaire. Il découvre dans sa cheminée un cheval en peluche et une voisine... qui s'est trompée de cheminée. De surprises en surprises.
21 h 25 Téléfilm : les Quatre Plumes blanches.
Réal. D. Sharp, d'après A.E.W. Mason, avec J. Seymour, R. Powel, B. Bridges.
Un jeune lieutenant anglais de cavalerie, élevé dans la tradition militaire, découvre soudain son aversion pour l'armée. Rejeté par ses amis, par sa fiancée et renié par son père, il songe à se suicider...
23 h 10 Journal.
23 h 30 Film : Hollywood, Hollywood.
Film américain de G. Kelly (1976), avec G. Kelly, F. Astaire, et plus de quatre-vingts acteurs et actrices.
Montage de séquences de comédies musicales réalisées dans les studios de la M.G.M. par de grands chorégraphes et de grands réalisateurs. A la suite du succès de Il était une fois Hollywood, *(où il y avait plus de découvertes et de nostalgie), on a repris la formule. Plongée dans l'univers du spectacle musical.*
1 h 25 Musiclub.
Noëls d'Europe, interprétés par les Petits Chanteurs de Chaillot et par Renata.

FR3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 2 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
17 h 35 Troisième rang de face
(l'actualité des spectacles).
18 h Dans les mains du magicien.
18 h 8 Feuilleton : Dynasty.
18 h 56 Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

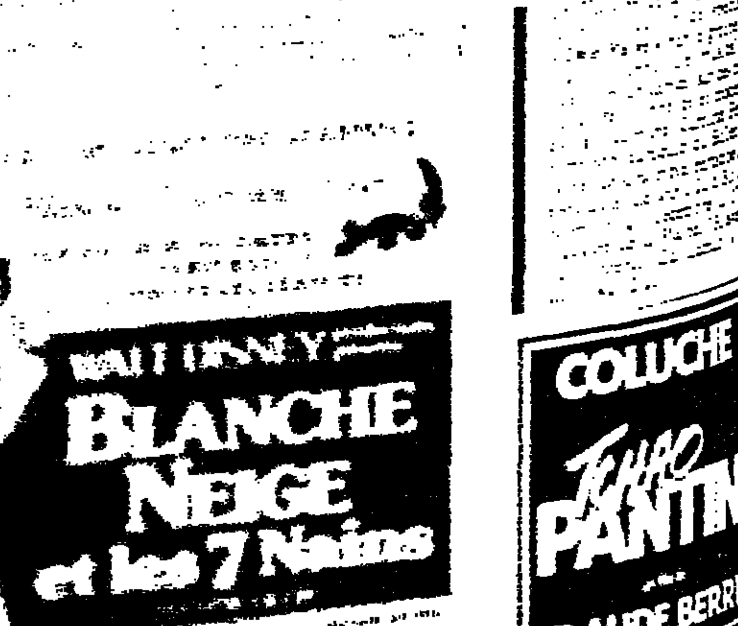
7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : le vagabond dans la société industrielle.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : qu'est-ce qu'entreprendre ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Henri d'Orléans, comte de Paris, pour « Lettre aux Français ».
11 h 2, Musique : libre parcours récital : autour de Maurice Bourgue (et à 16 h 20).
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Récit merveilleux et merveilleux récit, de N. Gogol (redif.) ; *Domaine de l'esprit*, de M. Manoll.
15 h 45, Disques.
18 h, Un papillon en forêt vierge, par R. Lecuelle.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Beaux livres d'histoire médiévale pour les fêtes.
20 h, Le château aux mille couloirs, de J. Pivin. Avec E. Scob, P. Vassiliu, A. Semenoff, R. Favey.
22 h, L'homme et son ange, d'après H. Corbin.
24 h, Messe de minuit, à la cathédrale de Rennes.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin : œuvres de Haendel, Puccini, Stravinski, Bizet, Verdi, Mozart, Schubert.
8 h 5, Avis de recherche : œuvres de Mozart, Daniel-Lesur.
9 h 5, Carnet de notes.
11 h 5, La tribune des critiques de disques.
13 h 35, Les grands concerts d'archives : spécial Noël ; œuvres de Beethoven, par l'Orchestre symphonique de la N.B.C., dir. A. Toscanini.
18 h, Les cinglés du music-hall.
19 h 5, Concert : Jazz ; *Gospel Songs*, par les Stars of Faith et le Gospel Group de Carrie Smith.
20 h 30, Concert : *Idomène*, de Mozart, par les chœurs et l'Orchestre philharmonique de Vienne. Dir. J. Levine. Sol. L. Pavarotti.
23 h, Nuit de Noël : œuvres de Mozart.

● *Loi sur la presse : un sondage défavorable.* — Selon un sondage réalisé par la Sofres pour le compte du *Figaro*, les 15 et 16 décembre — sondage portant sur un échantillon national de mille personnes, effectué par téléphone — une majorité de Français seraient défavorables au projet de loi sur la presse : 47 % pensent qu'il serait « *plutôt une mauvaise chose, car il va porter atteinte à la liberté de la presse* », 24 % estimant au contraire qu'il « *va contribuer à* [la] *moraliser* », 29 % n'ayant pas d'opinion ; 64 % pensent que « *le gouvernement cherche avant tout à contrôler de plus près la presse écrite* », 17 % estiment qu'il songe « *à défendre le pluralisme* », 19 % n'ayant pas d'opinion.





société

AU TRIBUNAL DE PARIS

Quelle juridiction pour M. Jack Ralite ?

Qui peut, qui doit juger M. Jack Ralite ? Ce n'est pas que le ministre chargé de l'emploi demande particulièrement à être jugé. Mais puisque l'Association professionnelle des magistrats (A.P.M.), située à droite, l'a cité directement devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour qu'il réponde du rare délit prévu par l'article 226 du code pénal, qui prévoit des peines de un à six mois de prison et de 500 à 30 000 francs d'amende contre *« quiconque aura jeté le discrédit sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance »*, il faut bien savoir si cette juridiction est compétente pour un tel procès.

C'est ce dont il a été débattu, jeudi 22 décembre, sous la présidence de M. Emile Cabié.

A l'origine, les choses sont simples et ne semblent pas pouvoir prêter à discussion. Invité le 15 juin du « Journal inattendu » de R.T.L., M. Ralite fut amené à parler des premières décisions des tribunaux administratifs, qui venaient d'annuler un certain nombre de résultats des élections municipales de mars favorables à la gauche. Cela l'a conduit à déclarer notamment, à propos de ces annulations, qu'elles étaient commandées par *« des raisons les plus fantaisistes »* et à dire que pour remettre en cause l'alternance *« la droite utilisera tous les moyens, parce qu'il y a des pressions qui s'opèrent »*.

L'A.P.M. devait réagir en invoquant l'article 226. M. Ralite a-t-il parlé en citoyen ordinaire ou ses propos étaient-ils ceux d'un ministre en exercice ? Dans le premier cas, ce serait effectivement à la juridiction de droit commun de dire s'il a commis ou non le délit prévu par l'article 226. Dans le second, elle serait incompétente, car, selon l'article 68 de la Constitution, tout membre du gouvernement, auteur d'un crime ou d'un délit commis dans l'exercice de ses fonctions, ne peut en répondre que devant la Haute Cour, juridiction composée uniquement de parlementaires.

Or les avis sont partagés. D'un côté, le ministère public, en la personne du substitut, M. Jean Martin, *tout comme* Mᵉ Jean Denis-Bredin, avocat de M. Ralite, considèrent que ce dernier doit bénéficier de ce privilège de juridiction et que la dix-septième chambre est incompétente. Pourquoi ? Parce que M. Ralite était bel et bien invité à R.T.L. en sa qualité de ministre et, même si les propos qu'il tint ne concernaient pas uniquement des sujets se rapportant à ceux de son ministère, il s'agissait bien de réflexion ou de remarques concernant la chose publique en général, dont un ministre ne saurait se désintéresser. Au reste, fait valoir Mᵉ Bredin, avant que l'A.P.M. engage son action, des députés de l'opposition n'avaient-ils pas été les premiers à déposer, devant le bureau de l'Assemblée nationale, deux résolutions tendant à un renvoi de M. Ralite en Haute Cour ?

Certes, rétorque, pour l'A.P.M., Mᵉ François Sarda, mais ces députés, bien qu'ils soient de l'opposition, se sont trompés. Et d'ailleurs,le bureau de l'Assemblée nationale a rejeté leur deux demandes. De surcroît, si M. Ralite a bien dit qu'il parlait en tant que ministre, il a cru bon de préciser que c'était en tant que ministre communiste. Cette évocation de sa famille politique montre que ce n'était pas seulement le membre du gouvernement qui s'exprimait, mais bel et bien et surtout le militant. Et puis, de toute manière, un ministre ne saurait parler *« de pressions qui s'opèrent »* sur un tribunal. Quand la justice est saisie ou décide, il est de règle que l'exécutif ne s'en mêle pas.

Bref, pour Mᵉ Sarda, un ministre ne peut s'exprimer en cette qualité que s'il traite de questions touchant à son département, alors que, pour Mᵉ Bredin, cette conception restrictive ne saurait être de mise aujourd'hui.

Le tribunal a décidé de réfléchir jusqu'au 13 janvier 1984. S'il joint l'incident au fond, comme le lui demande Mᵉ Sarda, le procès continuera. En revanche, s'il statue par une décision spécifique, comme le lui ont demandé le ministère public et Mᵉ Bredin, qu'il se déclare compétent ou incompétent, il s'agira d'un jugement susceptible d'appel et l'affaire nº 16 « A.P.M. contre Ralite » risque d'attendre encore longtemps.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

ENFANTS PAUVRES, ENFANTS RICHES

LES SUCCÈS DE L'UNICEF

Trente-six enfants vaccinés avec... dix cartes de vœux

De notre correspondante

Genève. – Nombreux sont ceux qui achètent au moment des fêtes les cartes de vœux de l'UNICEF, sans se douter de l'immensité de l'entreprise à laquelle ils contribuent. Sait-on par exemple qu'à ce jour l'UNICEF a vendu un milliard sept cent millions de cartes de vœux ? Cette année cent vingt millions de cartes (dont douze millions en France et cinquante-huit millions dans le reste de l'Europe) seront vendues.

Rares sont ceux qui savent que l'achat d'une boîte de dix cartes permet de vacciner trente-six enfants du tiers-monde contre le tétanos, la coqueluche et la diphtérie ou de leur fournir suffisamment de vitamines A pour empêcher qu'ils ne deviennent aveugles ou encore d'acquérir deux cent cinquante comprimés de chloroquine destinés à combattre le paludisme. Grâce aux ventes de l'an passé, l'UNICEF a pu, entre autres, contribuer à l'installation de soixante-dix-sept mille points de distribution d'eau potable dont peuvent désormais profiter quatorze millions de personnes. Par exemple, un puits creusé à Bahr-al-Ghazli, au Soudan, permet d'éviter aux mères de la région une marche de six heures avec un fardeau de dix litres d'eau sur la tête...

La fabrication des cartes et les frais administratifs qu'elle entraîne représentent un quart du prix de vente. Un autre quart est consacré aux comités nationaux (comme le comité français, comptant trente-cinq mille membres) qui soutiennent et font connaître l'œuvre de l'UNICEF. Les enfants déshérités bénéficient de 50 % du produit des ventes. En 1982, 24 millions de dollars ont pu leur être consacrés.

Mme Monika Knofler, historienne de l'art, ancien conservateur de musée à Vienne, parcourt le monde, visitant les musées, les académies des beaux-arts, les collections privées, les ateliers d'artistes ou même d'artisans, à la recherche d'illustrations pour ses cartes. Elle découvre des artistes inconnus ou opte pour la reproduction d'œuvres célèbres, de tapisseries, de calligraphes, de tissus ou de pièces d'orfèvrerie. Un comité d'experts se réunit tous les ans à New-York puis à Genève pour opérer un choix parmi un millier de projets qui lui sont soumis sous forme de diapositives.

La générosité des artistes a comblé tous les vœux des organisateurs. Pour ne citer que quelques exemples, en 1952 Raoul Dufy offrit un tableau, en 1953, Henri Matisse peignit pour l'UNICEF son *Flambeau pour la paix*, 1960 fut marquée par la contribution de Marc Chagall, 1965 par celle de Dufy encore, 1966 par celle de Jean Lurçat, 1969 par celle de Vasarelli et 1975 par celle de Mathieu. D'autres cartes ont été illustrées par des œuvres parfois inédites de Picasso, Dali, Miro, Magritte, Mondrian, Klee, Dubuffet ainsi que par des reproductions de Rembrandt, de Michel-Ange, de Renoir et du Douanier-Rousseau... Le nombre d'artistes de cent trente-deux pays qui ont mis bénévolement leurs œuvres à la disposition de l'UNICEF dépasse deux mille trois cents. D'autre part l'UNICEF a pu obtenir gratuitement les droit de reproduction de tableaux célèbres.

L'idée de lancer une vaste campagne de cartes de vœux a pour origine, en 1947, l'envoi d'un dessin par un petit garçon tchèque. Il voulait ainsi remercier l'UNICEF de l'aide que cet organisme avait apportée aux enfants de son pays, qui avaient faim après la guerre. La beauté de ce dessin naïf et émouvant encouragea les responsables de l'UNICEF de l'époque à réaliser un projet qui devait s'avérer aussi rentable que bénéfique.

ISABELLE VICHNIAC.

La France ne prend plus le jouet au sérieux

(Suite de la première page.)

L'autre cri d'alarme de Mᵐᵉ Burckhardt concerne le patrimoine. La France, souligne-t-elle, dispose de trésors, mais qui se perdent ou ne servent à rien. Beaucoup de jouets anciens prennent le chemin de l'étranger sous l'œil indifférent des douaniers. Ce sont des particuliers qui détiennent les objets les plus intéressants. Seul un musée français sur dix possède des jouets et, la plupart du temps, les entrepose dans ses caves. Il n'existe aucune politique d'achat des pouvoirs publics, donc aucune homogénéité dans les collections.

Seul un musée national du jouet pourrait remédier à cette situation, estiment les auteurs du rapport. Il n'y a pas d'autre moyen de gérer convenablement le patrimoine et d'attirer des donations. Ce musée, qui aurait des antennes régionales, ne se limiterait pas à la conservation : il disposerait d'un centre d'étude, d'un centre de documentation et serait prolongé par des expositions itinérantes.

Autres propositions : aider les artisans à mieux se faire connaître et à se regrouper, promouvoir la qualité par des oscars et des labels, introduire des mécanismes d'incitation financière... Les auteurs de l'étude suggèrent également de favoriser les ludothèques, qui se sont développées de manière spectaculaire ces dernières années : on pourrait officialiser ces centres du jouet, en faire de véritables services municipaux (comme les crèches) et créer une formation de « ludothécaire » avec un diplôme national.

Mais l'aspect le plus intéressant – et qui sera le plus discuté – de ce rapport concerne les relations entre jouets et télévision. Les auteurs ne mettent pas en question les règles actuelles de la publicité à l'antenne : les jouets coûteux en sont exclus, il est interdit d'exploiter des stéréotypes masculin-féminin et de permettre à des enfants de prononcer dans les messages le nom du produit. Les auteurs souhaitent, en revanche, que les quotas en vigueur soient assouplis : actuellement, chaque fabricant de jouets ne peut dépenser que 1,6 million de francs au quatrième trimestre pour les trois chaînes.

Le rapport propose, d'autre part, la création d'une grande émission télévisée, une sorte d'*« Apostrophes du jouet »*, qui permettrait d'informer le public et de stimuler les créateurs. L'objection est connue d'avance : un telle émission favoriserait la publicité clandestine.

Autre suggestion : encourager la création en France de jouets dérivés de films ou d'émissions télévisées, genre Schtroumpfs, Goldorak ou poupée E.T. C'est un secteur en pleine expansion où il faut entrer en force sous peine d'en être définitivement exclu, soulignent les auteurs du rapport. C'est aussi *« un puissant moyen d'influence et de rayonnement culturel »*. Qu'en penseront les éducateurs ? Ce qui est bon pour l'économie et la culture françaises ne contribue pas forcément à l'éveil des enfants.

ROBERT SOLÉ.

DÉFENSE

POUR LA DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE

La gendarmerie réclame vingt mille cadres d'active supplémentaires

La gendarmerie nationale estime qu'elle aurait besoin de vingt mille gendarmes d'active supplémentaires pour prendre à sa charge, comme le gouvernement le lui a demandé, certaines des missions de la défense opérationnelle du territoire (D.O.T.) dévolues jusqu'à présent à l'armée de terre. Cette estimation de ses besoins figure dans un rapport d'une vingtaine de pages que la direction générale de la gendarmerie a adressé, la semaine dernière, aux états-majors et dont M. Jean Gatel, secrétaire d'Etat à la défense, a révélé, le 20 décembre, les grandes lignes.

Approuvée par le Parlement au printemps, la loi de programmation militaire 1984-1988 confie, en principe, à la gendarmerie la lutte contre des éléments adverses, infiltrés, débarqués ou parachutés, dans le cadre de la défense opérationnelle du territoire. Cette lutte concerne essentiellement des actions de commandos, de la valeur d'un groupe d'hommes, contre des points jugés « sensibles » du sol national, tels des centrales ou des nœuds de communications, répertoriés au nombre de cent soixante-dix. Il s'agit de points « sensibles » dits majeurs, dont la garde statique vient d'être attribuée à la gendarmerie.

Au-delà, les actions de défense opérationnelle du territoire relèvent plutôt de l'armée de terre, en particulier pour tout ce qui concerne des agressions extérieures supérieures à la valeur d'un simple groupe de commandos. Contre des attaques de la valeur d'une section adverse, la D.O.T. ferait appel à un régiment de réservistes, institué à l'échelon de la division militaire territoriale. Contre des agressions du niveau d'une compagnie adverse, il serait mobilisé une brigade par zone de défense. Il existe, actuellement, en France vingt-deux divisions militaires territoriales et six régions militaires (ou zones de défense).

Selon M. Gatel, ces missions de protection des points « sensibles », dans le cadre de la DOT, devraient nécessiter la participation de quatre-vingt mille réservistes, auxquels la direction de la gendarmerie ajoute un corps de vingt mille gendarmes d'active en complément des quatre-vingt mille officiers et sous-officiers de métier que compte cette arme.

Ces besoins propres à la D.O.T. n'épuisent naturellement pas la ressource qu'offre à l'armée de terre le nombre des réservistes issus de leur service militaire actif. D'autres tâches attendraient, en effet, les plus récents et les plus jeunes des réservistes, en particulier le soutien aux unités d'active par l'appel à la mobilisation qui toucherait environ cent soixante mille hommes pour la seule armée de terre. Ces réservistes compléteraient les unités d'active et ils seraient recrutés parmi les trois ou quatre contingents qui viennent d'achever leur service.

BREF

MORT D'UN ENFANT

Jeudi est jour de marché avenue de la Porte Montmartre (Paris-18ᵉ). La nouvelle de la mort du petit Hicham Benhamouda, cinq ans, tué par des malfaiteurs au cours d'un hold-up dans l'épicerie de ses parents le 20 décembre au soir, a semé la stupeur. Le petit garçon est mort jeudi matin à l'hôpital Bretonneau, où il avait été transporté d'urgence.

Après 8 heures du soir, seul l'épicier tunisien, installé depuis un an environ, maintenait une lueur de vie dans cette avenue, sur l'emplacement des anciennes « fortifs », qui relie les boulevards extérieurs au périphérique. Les trois malfaiteurs ont fait irruption dans l'épicerie vers 21 h 15, alors qu'il s'apprêtait à fermer boutique. Selon les enquêteurs, le vol aurait dégénéré et un coup de feu serait parti par accident. Butin : 4 000 F environ et quelques bouteilles d'alcool.

La libraire, voisine immédiate, est bouleversée. Le gérant de Félix Potin, lui, a déjà été cambriolé plusieurs fois. Le poissonnier aussi, *« toujours par des gamins du coin »*. Une vaste cité H.L.M. jouxte l'avenue. *« Chez vous, monsieur,* demande la libraire à un client arabe, *est-il aussi d'usage d'offrir des fleurs pour les deuils ? »* Offrir des fleurs pour *« faire quelque chose »*, dit la libraire. Dérisoire, un billet de 50 francs *« pour la couronne »*, glisse sur le comptoir entre magazines et cartes de vœux...

D.S.

SAMU contre pompiers

Le bureau du Syndicat national des SAMU a dénoncé, le 22 décembre, au nom de la défense de *« la santé de la population »*, *« la tentative de mainmise faite par les pompiers pour détourner la médecine d'urgence dans le Val-d'Oise »*. Cette déclaration fait suite à la grève des sapeurs-pompiers de Pontoise, qui, selon les SAMU, *« veulent la maîtrise totale des opérations de soins d'urgence »*, et *« créer un sous-service sanitaire parallèle »* qui s'apparente à *« un exercice illégal de la médecine »*.

Le syndicat a demandé la généralisation du « 15 », numéro unique d'appel téléphonique mettant en relation directe des patients et des blessés avec un médecin généraliste ou spécialiste des SAMU. Il a déploré l'*« immobilisme »* du secrétariat à la santé et l'*« absence de réglementation législative »*, malgré l'annonce, en juillet, d'une action prioritaire pour la création de « centres 15 ».

Souscription à Brest pour un scanographe

Brest. – *Le Télégramme de Brest* vient de lancer une souscription pour l'acquisition d'un scanographe par le C.H.U. de la ville. Deux millions de francs ont déjà été recueillis. L'appareil vaut 9 millions. Le Crédit mutuel de Bretagne a ouvert un compte spécial dans le même but.

Si le C.H.U. de Brest dispose d'un scanographe « crâne », en revanche il ne possède pas le scanographe « corps entier » qu'il réclame depuis deux ans. Les responsables hospitaliers de Brest rappellent qu'ils ont en charge une population d'un million et demi de personnes (huit cent vingt mille pour le seul Finistère), c'est-à-dire pratiquement les trois départements de l'extrême ouest. *(Corresp.)*

Chasse à courre illégale

Cinq plaintes ont été enregistrées, le jeudi 22 décembre, par la gendarmerie de Compiègne (Oise) après des incidents survenus la veille entre des veneurs de l'équipage de chasse à courre « La futaie des amis », dirigé par Mᵐᵉ Monique de Rothschild, et des habitants de la commune de Saint-Jean-aux-Bois. Mᵐᵉ Ginette Defosse, maire de cette commune, a déposé plainte pour une infraction à un arrêté municipal de 1973 interdisant la chasse à courre sur le territoire communal.

D'autre part, trois plaintes ont été déposées pour *« insultes »*, et une pour *« dégradation »* par des habitants du village, les veneurs ayant pénétré dans une propriété privée sur les traces d'un cerf.

Déjà, l'an dernier, des incidents avaient opposé un membre de cet équipage à un photographe du *Courrier de l'Oise*, M. Jean-Marc Rocca-Serra, qui avait été cravaché. L'auteur des coups de cravache a été condamné à 3 000 francs d'amende et 2 000 francs de dommages-intérêts (*le Monde* du 17 décembre).

● *Création à l'ONU d'une commission pour l'environnement.* – Le secrétaire général de l'ONU a confié à Mᵐᵉ Gro Harlem Brundtland, ancien ministre norvégien de l'environnement, la direction d'une nouvelle commission chargée, pour le compte de l'ONU, de resserrer la coopération entre pays en développement et pays industrialisés à propos des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. La commission, qui comprendra une vingtaine de personnes, aura son secrétariat à Genève. – *(A.F.P.)*.

Demande de saisie de « P... comme police »

Le livre *P... comme police*, de MM. Alain Hamon et Jean-Charles Marchand, publié aux éditions Alain Moreau a fait l'objet, le 22 décembre, d'une demande de saisie en référé au tribunal de Paris. MM. Vassilios Anastassios, alias « François le Grec », et Pierre Lothoz, dit « Nat », présentés comme liés au milieu, s'estiment diffamés dans un paragraphe de l'ouvrage évoquant l'affaire du Thélème.

Jugement le 26 décembre.

Syndics-escrocs : inculpation d'un président-directeur général

Grenoble. – L'instruction de l'affaire des deux syndics grenoblois, Mᵉ Jean-Louis Cavat et son fils, inculpés et écroués au début du mois de novembre pour malversations, faux et usage de faux (*le Monde*, daté 6-7 novembre), a permis l'inculpation d'un second P.-D.G. qui avait profité des « largesses » des syndics.

M. Serge Accatino, P.-D.G. de la société Sodete, avait pu, grâce à la complicité de Mᵉ Jean-Louis Cavat, racheter sa propre entreprise, mise en liquidation judiciaire, au dixième de sa valeur réelle. – *(Corresp.)*

Avalanches dans les Alpes

Grenoble. – Deux groupes de skieurs qui évoluaient en dehors des pistes damées et balisées ont été emportés par des avalanches. Presque au même moment, le jeudi 22 décembre, en milieu de journée, à Val-Thorens (Savoie), la neige a enseveli sept skieurs. Six d'entre eux sont parvenus à se dégager, mais le septième, un étudiant canadien de dix-huit ans, Christian Boicler, a succombé peu après. L'avalanche survenue aux Karellis a entraîné deux skieurs d'un groupe de six, dont l'un, Daniel Froux, vingt-deux ans, est décédé.

Le centre d'étude de la neige de Saint-Martin-d'Hères prévoit pour les prochains jours des coulées de neige et des avalanches nouvelles sur les Alpes. – *(Corresp.)*

● *Violent séisme en Guinée : dix morts.* – Un tremblement de terre de magnitude 6,3 s'est produit, jeudi 22 décembre, dans l'ouest de la Guinée. Il a provoqué la mort de dix personnes.

Les pannes de Columbia expliquées

De minuscules déchets métalliques provenant de soudures défectueuses sont à l'origine des pannes enregistrées, le 8 décembre, sur deux des cinq ordinateurs de la navette spatiale Columbia avant son atterrissage. Selon le porte-parole de la NASA, ces fragments de métal, *« presque microscopiques »*, ont provoqué un court-circuit à l'intérieur des ordinateurs qui servent notamment à commander les mini-tuyères utilisées pour donner au vaisseau spatial le meilleur angle possible, avant son entrée dans la haute atmosphère.

SPORTS

● *Luis Ocana victime d'un accident de la route.* – L'ancien coureur cycliste Luis Ocana, vainqueur du Tour de France en 1973, a été blessé au visage et à un genou dans un accident de la route, jeudi 22 décembre, près de Nogaro (Gers). Son état n'inspire pas d'inquiétude.

● *Victoire d'Hanni Wenzel en slalom géant.* – A Haus (Autriche), le slalom géant dames, comptant pour la Coupe du monde de ski alpin, a été remporté, jeudi 22 décembre, par Hanni Wenzel (Liechtenstein) en 2 min. 9 sec. 46 devant Maria Epple (R.F.A.) en 2 min. 9 sec. 57 et Christin Cooper (Etats-Unis) en 2 min. 9 sec. 65. La première Française, Perrine Pelen, s'est classée septième.

● *Le tirage au sort du « Masters » de tennis.* – Yannick Noah jouera contre le Tchécoslovaque Tomas Smid dans le premier tour du « Masters » qui doit avoir lieu du 10 au 15 janvier à New-York. Les autres matches opposeront l'Espagnol Higueras à l'Argentin Clerc, les Américains Arias et Kriek, l'Equatorien Gomez à l'Américain Teltscher. Le Suédois Mats Wilander jouera contre le vainqueur du match Higueras-Clerc et l'Américain John McEnroe contre le vainqueur du match Arias-Kriek.

● *Orange Bowl.* – Thierry Champion et Jean-Philippe Fleurian se sont qualifiés pour les quarts de finale de l'Orange Bowl, jeudi 22 décembre, à Miami (Floride) en battant respectivement l'Italien Paolo Cane (6-2, 6-2) et le Belge Denis Langaskens (6-2, 6-4). Le cadet François Renard, en revanche, a été éliminé par le Yougoslave Bruno Oresar (6-4, 6-4).

DE 1984 A 1988

L'Etat affectera aux contrats de plan signés avec les régions plus de 30 milliards de francs

Le premier ministre a présidé, le 22 décembre, un comité interministériel pour rendre des arbitrages financiers sur les contrats de plan qui devront être signés entre l'État et les régions en février-mars 1984. Chaque commissaire de la République de région aura donc, en janvier, à régler les derniers points de litige qui demeurent encore avec les assemblées régionales. Les contrats de plan constitueront le noyau dur de la politique d'équipement et de développement économique des régions pendant le IXe Plan. Celles-ci y consacreront, chaque année, en moyenne, 50 % de leur budget.

L'Etat, pour sa part, affectera plus de 30 milliards de francs, entre 1984 et 1988, à ces contrats qu'il estime prioritaires, dont 6 milliards au moins l'an prochain.

Pour la première fois depuis que la France se livre aux exercices variés de la planification, les régions joueront un rôle essentiel dans le IXe Plan, et cela pour trois raisons :

– La décentralisation a été lancée très vite, dès l'été 1981, et elle est parvenue à un *stade désormais* irréversible ;

– Les budgets des régions représentent en tant que tels (11 milliards de francs) ou par les financements croisés avec les communes, *les départements ou les chambres de* commerce des volumes d'investissements très appréciables.

– Enfin, par les contrats de plan, l'État et les régions s'engagent financièrement, chacun et pour cinq ans (1), *sur des priorités conformes* à la fois aux douze programmes prioritaires d'exécution (P.P.E) et aux besoins spécifiques de telle ou telle région.

Aller et retour

La loi portant réforme de la planification oblige le gouvernement à affecter en priorité aux contrats de plan les aides financières contenues dans la loi de finances. Les négociations entre l'État – c'est-à-dire les commissaires de la République et, au niveau central, la DATAR et les services de M. Jean Le Garrec – et les élus des conseils régionaux, n'ont pas toujours été faciles. Dès le début de 1983, certaines régions particulièrement motivées par leur tâche avaient mis en chantier, de leur propre initiative, un projet de plan régional, tandis que parallèlement les préfets établissaient des listes de priorités et tentaient de faire le partage entre le possible et le souhaitable. Après le remaniement ministériel de mars et le renforcement de la rigueur, il fallut réviser en baisse certains engagements de l'Etat et mettre le holà à des revendications régionales trop boulimiques ou trop exigeantes. Du coup, le gouvernement a pu donner à la fois le sentiment de revenir sur certaines de ses priorités et de préparer de son côté vingt-deux plans régionaux sous la houlette de la DATAR. Il fallut le comité interministériel du 27 juillet pour faire une première synthèse des propositions régionales et des engagements gouvernementaux, mais la « copie » avait encore besoin d'être revue.

Ce 22 décembre, on approchera presque du terme de la procédure d'allers et retours, et le premier ministre rendra les derniers arbitrages financiers afin que les commissaires de la République puissent terminer rapidement leurs négociations avec les élus. Mais dans certaines régions apparaissent encore des divergences majeures. Par exemple, en Ile-de-France, la région demande que l'Etat soit plus généreux pour les routes et pour le financement de travaux d'assainissement d'eau et qu'il assouplisse ses positions à propos du logement et de la répartition du déficit des transports en commun.

Les contrats, donc, après des ajustements ultimes devraient être définitivement signés en février ou mars, après que le gouvernement se sera assuré du respect de la cohérence entre les programmes régionaux et les axes essentiels du plan national, des principes constants de la politique d'aménagement du territoire, et *des exigences d'équité entre les* régions.

C'est sur ce point évidemment qu'il apparaît difficile de trouver l'équilibre entre la planification, la décentralisation, et la liberté régionale et la solidarité nationale.

D'autant qu'à côté de la région, partenaire privilégié, l'Etat se réserve la possibilité de conclure des contrats directs avec des villes ou des départements... qui ne sont pas nécessairement de la même couleur politique que la région à laquelle ils appartiennent.

Sans chercher à décerner des tableaux d'honneur ou des mauvais points, on relèvera que des régions se sont engagées tard dans la procédure mais jouent désormais bien le jeu (Haute-Normandie, Bretagne, Centre, dirigées toutes trois par des personnalités de l'opposition). En revanche, le commissaire de la République a éprouvé bien des difficultés au début, pour nouer des contacts constructifs avec M. Michel d'Ornano (U.D.F.), président du conseil régional de Basse-Normandie, mais les divergences sur les questions scientifiques notamment ont pu être surmontées.

Le Poitou-Charentes (M. Raoul Cartraud, P.S.) a quasiment achevé son contrat de plan à partir des mesures annoncées par le président de la République en visite officielle dans cette région en novembre dernier. La moitié du budget régional sera affectée à des programmes du plan. Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous la houlette de M. Michel Pezet, (P.S.) a fait un projet de contrat si complet qu'il faut refréner ses ardeurs. L'Auvergne (M. Maurice Pourchon, P.S.) a produit un document fort intéressant et novateur en matière de recherche et de technologie, investi d'une double légitimité puisqu'il a été approuvé par le préfet et par l'assemblée régionale, à l'unanimité.

Mais deux régions sont en retard : la Corse, car la procédure a commencé il y a *quelques mois* seulement dans cette île au statut particulier, et la Bourgogne, où, pour des raisons politiques, le fonctionnement du conseil régional est perturbé.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Même si certains programmes, par exemple pour la recherche, peuvent être révisés au bout de deux ou trois ans, puisque les contrats de plan, selon la DATAR *« doivent rester des accords vivants »*.

APRÈS UNE OPÉRATION A CŒUR OUVERT

Le forfait de M. Edmond Simeoni

Correspondance

Bastia. – *« J'ai subi une épreuve redoutable : désormais, pour moi, plus rien ne sera comme avant. Sur le plan politique, il est déjà exclu que je puisse continuer à assumer l'activité et le rôle qui furent les miens. »* M. Edmond Simeoni, leader de l'Union du peuple corse (U.P.C.), n'a pas attendu son retour dans l'île, le 23 décembre, pour faire savoir à tous ses compatriotes qu'il « décrochait » de la vie politique.

Frappé d'un infarctus le 3 octobre, opéré à cœur ouvert le 8 novembre, il est depuis un mois en convalescence à l'hôpital Léon-Bérard d'Hyères, où sa chambre est discrètement gardée par des policiers. Le porte-parole de l'U.P.C., qui est aussi président du groupe à l'Assemblée de Corse, abandonnera-t-il toute activité publique et renoncera-t-il à siéger aux côtés des quatre autres élus du mouvement à l'Assemblée ?

L'U.P.C., déjà à demi orpheline, sans son chef charismatique, n'avait pas besoin de cela. Frappé par la dissidence de MM. Felli et Ferrandi, critiqué pour son « suivisme » à l'égard du pouvoir, le mouvement autonomiste tente de se ressaisir en lançant une campagne politique pour réaffirmer ses engagements et en défendant à l'Assemblée de Corse une position originale. En l'absence de leur tête de liste, les élus de l'U.P.C. ont dépêché un *« observateur »* du bureau politique *qui « conseille » les élus du mouvement* durant les sessions, et c'est M. André Fazi qui remplace M. Simeoni à la conférence des présidents du groupe.

Tout en déplorant l' *« indisponibilité »* de M. Simeoni, on espère, au siège du parti, que son effacement ne sera que *« provisoire »* et, si l'on reconnaît qu' *« il ne pourra plus faire ce qu'il a fait »*, cela ne veut pas dire, ajoute-t-on, qu' *« il ne pourra plus être ce qu'il a été »*.

Après l'avoir vilipendé durant des décennies, la classe politique traditionnelle le respecte aujourd'hui. En apprenant son retrait de la vie politique, M. Prosper Alfonsi, président de l'Assemblée de Corse, a fait l'éloge de celui dont il a apprécié les *« fortes convictions, la mesure et le désintéressement »*.

D. A.

Un domaine de Haute-Corse reste occupé par des exploitants

Correspondance

Bastia. – L'occupation du domaine de Saint-Pierre près d'Aléria (Haute-Corse) continuait vendredi 23 décembre, malgré le jugement du tribunal de grande instance de Bastia, qui avait ordonné, la veille, l'expulsion. L'exploitation, investie, le 10 décembre dernier par une dizaine de militants de la F.D.S.E.A. (Fédération des syndicats d'exploitants agricoles) de Haute-Corse est un domaine de 70 hectares plantés en vignes *qui appartient* à Mme Nouvion, veuve d'un agriculteur rapatrié d'Algérie. Dans la soirée de jeudi, la police est intervenue pour déloger les quatre derniers occupants, mais elle ne s'est pas opposée à l'installation *sur les lieux* de quatre administrateurs de la F.D.S.E.A. mandatés par leur organisation pour maintenir l'occupation.

M. Poli, président du syndicat et de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse a dénoncé *« la maladresse du gouvernement »*, qui a exigé, selon lui, que la décision de justice soit immédiatement exécutée. Il a appelé les agriculteurs à une mobilisation jusqu'à ce que la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'équipement rural) de Corse soit en mesure de racheter le domaine Saint-Pierre, évalué à quelque 2,2 millions de francs. M. Bartoli, président de la SAFER, et *membre de la F.D.S.E.A., se trou*vait aussi sur les lieux.

D'autre part, les services de M. Barel, préfet de Haute-Corse, ont fait savoir que Mme Nouvion bénéficiait, depuis décembre 1982, d'une suspension des poursuites de ses créanciers mais qu'elle n'avait pas encore déposé de dossier réglementaire devant la commission de remise et d'aménagement des prêts aux rapatriés d'Afrique du Nord installés à Bastia.

Cette commission juridictionnelle, composée à parité de membres de l'administration et de représentants des rapatriés, s'est réunie deux fois et a tranché, en tout et pour tout, sept cas, alors que quatre-centsoixante-douze demandes ont été déposées (à 80 % par des agriculteurs), que cent huit demandes sont en cours d'instruction et vingt-et un autre dossiers prêts à lui être présentés.

Depuis le 20 octobre, les représentants des rapatriés refusent de siéger dans cette commission, dont ils contestent le mode d'examen des dossiers (*le Monde* du 15 décembre). Pour 1983, l'enveloppe budgétaire consacrée aux remises et aménagements des prêts des rapatriés s'élèv à 130 millions de francs pour cinq mille dossiers déposés dans toute la France, la Corse ne bénéficiant pas d'une enveloppe particulière.

DOMINIQUE ANTONI.

UNE LETTRE DE Mme SIMONE NOUVION

Après la parution dans le Monde *du 15 décembre d'un article intitulé « Colère chez les rapatriés d'A.F.N. », Mme Simone Nouvion, mise en cause dans cet article, nous a adressé une lettre dans laquelle elle écrit notamment :*

Occuper une propriété sous le prétexte qu'elle est mal entretenue paraît déjà monstrueux ! Mais quand, de plus, cette propriété peut servir de modèle à beaucoup d'autres (y compris aux occupants provisoires actuels), cela me paraît relever du délire, de l'envie, de la jalousie, de la méchanceté ! « Quand on veut tuer son chien... »

Je vous prierai donc d'aller y faire un tour, et de comparer.

Quant au montant exorbitant des dettes annoncé, je vous prierai de m'en citer la source et de m'en donner la preuve. Nul n'a le droit, en effet, de publier des chiffres sans les avoir contrôlés. Je me réserve donc de donner une suite juridique pour préjudice causé.

Quant aux pourparlers avec la SAFER dont vous faites état, ils n'ont jamais eu lieu, bien qu'ayant *été suggérés* à l'initiative du précédent préfet.

DIX-NEUF COMMUNES QUITTENT LES SYNDICATS COMMUNAUTAIRES

Grand remue-ménage dans les villes nouvelles

Dix-neuf des soixante-six communes qui formaient les sept villes nouvelles d'Ile-de-France et de province ont décidé de quitter les syndicats communautaires qui les regroupaient. Décentralisation oblige : les villes nouvelles régies antérieure*ment par un texte appelé « loi Bos*cher », du nom de son auteur, ont vu leur statut modifié par une loi du 13 juillet 1983, dite « loi Rocard ».

Cette modification avait pour objet de redonner à chacune des communes qui constituent les villes nouvelles beaucoup de leurs prérogatives, diluées dans les compétences des syndicats communautaires d'aménagement des villes nouvelles, et permettait une révision des périmètres d'urbanisation, de la liste des communes membres des agglomérations nouvelles et une nouvelle définition des limites communales.

Sous l'égide des préfets, commissaires de la République et sur la demande de l'Etat, les maires des communes de chacune des villes nouvelles se sont réunis cet automne. Tous se sont désormais prononcés, à *la majorité qualifiée au sein des* syndicats communautaires d'aménagement, sur les projets mis en forme par l'Etat.

De cette consultation et de ces votes, il ressort qu'un certain nombre de communes quittent les villes nouvelles auxquelles elles appartenaient.

● A CERGY-PONTOISE (Val-d'Oise), onze communes feront partie de la nouvelle agglomération après le départ de Boissy-l'Aillerie, Boisemont, Méry-sur-Oise et Pierrelaye. Il s'agit de Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny, Neuville, Jouy-le-Moutier, Vauréal, Courdimanche, Menucourt, Puiseux-Pontoise, Osny et Cergy.

● A *SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES*, après le départ de Bois-d'Arcy, Coignières, Maurepas et Plaisir, demeureront les communes de Guyancourt, Cressely, Magny-les-Hameaux, Voisins et *Montigny-le-Bretonneux, le Mesnil*-Saint-Denis et Trappes.

● A MELUN-SENART, les deux agglomérations nouvelles, Sénart-Villeneuve et Grand-Melun, seront fondues en une seule qui prendra vraisemblablement le nom de Brie-Sénart. Cette nouvelle agglomération comprendra, après le départ de Melun, de Mée-sur-Seine et de Seine-Port, les huit communes de Savigny-le-Temple, Nandy, Vert-Saint-Denis, Moissy-Cramayel, Combs-la-Ville, Lieusaint, Cesson et Réau.

La partie de cette ville nouvelle, située sur le territoire du département de l'Essonne, Rougeau-Sénart, sera réduite à deux communes, Tigery et Saint-Pierre-du-Perray après le départ d'Etiolles, Morsang-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saintry et Soisy-sur-Seine. *« Mais l'essentiel des terrains urbanisables*, indique-t-on au groupe central des villes nouvelles, *prévus au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, en particulier le patrimoine public, reste dans le périmètre d'urbanisation de la ville nouvelle »*.

● A EVRY (Essonne), les quatre communes de la ville nouvelle devraient rester unies. Si Evry et Courcouronnes, dont les maires sont socialistes, étaient bien décidées à rester, il n'en va pas de même pour Bondoufle et Lisses, contrôlées respectivement par l'opposition et le parti communiste. Les socialistes ont dû retirer leurs délégations aux élus communistes pour reprendre la majorité au syndicat communautaire et empêcher les deux communes de partir. Elles pourront cependant faire appel devant le Conseil d'Etat.

● A MARNE-LA-VALLÉE, les *six communes qui forment* l'agglomération nouvelle et le cœur de la ville nouvelle, groupées sous le nom de Val-Maubuée, resteront ensemble. Il s'agit de Champs-sur-Marne, Noisiel, Torcy, Lognes, Emerainville et Croissy-Beaubourg.

● A L'ISLE-D'ABEAU (Isère), trois communes ont décidé de quitter la ville nouvelle : Grenay, Roche et Saint-Alban-de-Roche. *« Elles partiront*, selon le groupe central des villes nouvelles, *en cédant les territoires nécessaires à l'urbanisation des communes restant dans l'agglomération nouvelle. »* Ces communes sont Four, Saint-Quentin-Fallavier, l'Isle-d'Abeau, Vaux-Milieu et Villefontaine.

● LA VILLE NOUVELLE DES RIVES-DE-L'ETANG-DE-BERRE (Bouches-du-Rhône) devrait garder sa configuration actuelle. Elle groupe les communes de Fos-sur-Mer, Istres et Miramas sur la rive nord-ouest et de Vitrolles sur la *rive* sud-est.

Au total, ce sont surtout les communes situées à la périphérie des agglomérations nouvelles qui ont choisi de partir. Ne profitant pas vraiment des grands équipements publics *situés, en toute logique*, au centre des villes nouvelles ou ayant depuis longtemps leur propre personnalité, elles ont préféré retrouver un statut de droit commun, et, en un mot, rester maîtresses chez elles. D'autre part, l'ensemble de ces modifications ayant été obtenues après des votes à la majorité qualifiée, elles ne feront pas l'objet d'un examen et d'un décret en Conseil d'Etat.

OLIVIER SCHMITT.

CARNET DU Monde

Naissances

– *M. et Mme FRIJA, née Elisabeth* Orvoen, Pauline, Gabrielle et Raphaële ont la joie d'annoncer la naissance de

Justine,
le 19 décembre 1983.

– Joelle et Dany MANDEL ont la joie d'annoncer la naissance de

Jonathan,
le 20 décembre 1983.

– Bernard et Maryvonne TEISSIER annoncent joyeusement la naissance de

Jean-Axel-Edmond et Anne-Lise-Sybille.

73, rue *Claude-Bernard, Paris.*

Mariages

– **Isabelle MALAVAL et Thierry MALVOISIN**

ont la joie de faire part de leur mariage, célébré le 17 décembre 1983 à Saint-Germain-en-Laye.

20, rue Yves-Toudic,
75010 Paris.

Décès

– Le docteur et Mme Yvan Boulakia,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Krief
et leurs enfants,
M. et Mme Max Boulakia
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Albert BOULAKIA,
née Marcelle Nataf,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 22 décembre 1983.

Cet avis tient lieu de faire-part.

94, avenue Kléber,
75116 Paris.

– Le colonel A. Sibue,
président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers français,

a le regret de faire part du décès du

colonel (E.R.) Pierre COLLINET,

commandeur de la Légion d'honneur,
président honoraire
de la Fédération nationale
des sapeurs-pompiers français,
ancien président
de l'œuvre des pupilles
des sapeurs-pompiers français,
ancien secrétaire général
du comité technique international
du feu,
ancien inspecteur départemental
des services de secours
et de lutte contre l'incendie
de Seine-Maritime,
ancien directeur départemental
de la protection civile
de Seine-Maritime,
ancien chef de corps
de sapeurs-pompiers
de la ville de Rouen,

survenu le 21 décembre 1983.

Ses obsèques auront lieu le mardi 27 décembre 1983, à 10 h 30, en la basilique de Bonsecours (Seine-Maritime).

Ni fleurs ni couronnes.

– M. et Mme Jean-Louis Flandrin
et leur fille Dorothée,
M. et Mme Jean Chauveau
et leurs fils Pierre-François et Eric,
M. et Mme Jean-Louis Bernier
et leurs filles Béatrice et Magali,
M. et Mme Paul Flandrin
et leurs fils Stéphane et Laurent,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques FLANDRIN,
professeur honoraire
de l'université de Lyon,

leur père et grand-père,

survenu le 20 décembre 1983, à Paris, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Corenc (Isère), le mardi 27 décembre 1983, à 14 h 15.

– On nous prie de faire part du décès de

Fanny GOLDSTEIN,
dite Fania Fénelon,

survenu le 19 décembre 1983, dans sa soixante-quinzième année.

Fanny Goldstein ayant fait don de son corps à la médecine.
Il n'y aura pas d'obsèques.
107, rue Bobillot,
75013 Paris.
(Le Monde du 23 décembre.)

– L'Association de consultants internationaux en droits de l'homme (CID) a le regret de faire part du décès, à Genève, de

Yongindra KHUSHALANI,
vice-présidente du CID,
spécialiste des droits de l'homme
au centre pour les droits de l'homme
de l'O.N.U.,
docteur en droit
de l'université de Berkeley.

– Mme Mathilde Couliou,
pharmacienne,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François MILLET,

leur fils, neveu et cousin,
rappelé à Dieu le 21 décembre 1983, à l'âge de trente-cinq ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 27 décembre, à 13 h 45, à la chapelle de l'Est, cimetière du Père-Lachaise, *où l'on se réunira.*

Pharmacie Couliou,
avenue des Jeux,
38750 L'Alpe-d'Huez.

– Monsempron-Libos (47). Fumel.

M. et Mme Pierre Vissol,
M. et Mme François-Xavier Vissol,
M. et Mme Philippe Chappée,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean VISSOL,
survenu le 22 décembre 1983.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 24 décembre 1983, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Libos.
Ni fleurs ni couronnes, des prières.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

16, route de Villeneuve,
Monsempron-Libos,
47500 Fumel.

Anniversaires

– Pour le dixième anniversaire de la disparition de

Jean-Pierre et Jean-Marc REVOLE,

décédés accidentellement à El Jaaida (Maroc) le 23 décembre 1973, une pensée est demandée à ceux qui les ont connus et aimés.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université de Paris-III, mercredi 18 janvier, à 14 heures, salle Liard, Mme Claude de Greve : « Gogol en Russie et en France ; Essai de réception comparée ».

– Université de Paris-III, jeudi 19 janvier, à 14 heures, salle Greard, M. Alfred Dumonchel de Premare : « Les Mazoubiyat : étude d'une tradition orale marocaine ».

– Université de Paris-III, vendredi 27 janvier, à 14 heures, salle Liard, M. Jean-Louis Boireau : « Théorie politique et pratique romanesque, William Godwin et le roman jacobin anglais ».

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ÉDUCATION

LE DÉBAT SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

POINT DE VUE

Ecole libre, Constitution et pouvoirs

par JEAN-PIERRE SOISSON (*)

L'UNE des dispositions du budget de l'éducation nationale pour 1984 consiste dans la possibilité donnée au gouvernement d'intégrer dans la fonction publique une part des enseignants employés par des établissements privés sous contrat. Outre le fait qu'elle est contraire à la volonté de dialogue affichée par le ministre, puisqu'elle préjuge les résultats de la négociation à intervenir et qu'elle conduit celle-ci à se dérouler sous la menace d'une solution autoritaire, une telle mesure apparaît doublement contestable, quant à sa régularité constitutionnelle, d'une part, quant à sa signification institutionnelle, d'autre part.

Que cette disposition soit le premier pas vers la disparition de l'enseignement libre tel que nous le connaissons, personne n'en doute. Que le gouvernement s'engage ainsi dans une voie contraire à un principe de valeur constitutionnelle est tout aussi évident. Dans une importante décision du 23 novembre 1977, le Conseil constitutionnel a jugé que la liberté de l'enseignement constituait *« l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, réaffirmés par le préambule de la Constitution de 1946 et auxquels la Consitution de 1958 a conféré une valeur constitutionnelle »*. Or il ne saurait de toute évidence y avoir un enseignement libre avec des enseignants qui ne le seraient pas, puisque titularisés dans des corps de l'Etat et soumis au pouvoir hiérarchique du ministre de l'éducation nationale.

Anticonstitutionnelle dans son fondement, le mesure proposée l'est aussi dans sa forme. Elle crée, au titre III du budget, deux chapitres nouveaux, dotés « pour mémoire », où seront transférés, en cours d'exercice, des crédits du titre IV, prévus pour la rémunération des enseignants des établissements privés. Le nombre des titularisations à intervenir n'est pas fixé par la loi de finances ; seule, une limite supérieure de quinze mille intégrations est indiquée.

Une telle façon de procéder est contraire aux dispositions de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

Au terme de cette ordonnance, *« les créations et transformations d'emplois ne peuvent résulter que de dispositions prévues par une loi de finances »*. Or il est clair, en l'espèce, que la seule création de chapitres budgétaires, c'est-à-dire de simples réceptacles de crédits, ne saurait suffire. Comme l'indique la loi organique, une création d'emploi est par définition une mesure nouvelle. Il convient alors d'en préciser non seulement le coût, mais aussi les modalités : nombre de postes créés, indices de rémunération applicables, corps dans lesquels les recrutements devront intervenir. Rien de tel n'est fait dans la loi de finances de 1984, et le chiffre, indicatif, de quinze mille titularisations ne saurait avoir valeur d'autorisation de recruter autant de nouveaux fonctionnaires.

Le ministre de l'éducation nationale a confirmé la validité de cette analyse devant le Sénat, en indiquant, bien tard il est vrai, que les titularisations ne sauraient intervenir sans une nouvelle loi de finances pour créer les postes. Mais, n'allant pas au bout de sa logique, il a refusé de modifier la loi elle-même dont l'inconstitutionnalité subsiste.

Le dessaisissement du Parlement

Cette mesure est révélatrice du peu de considération que le gouvernement attache aux règles constitutionnelles et organiques ; elle l'est aussi de sa conception de l'équilibre entre les pouvoirs.

Il s'agit, en effet, dans un domaine majeur – celui de la création d'emplois publics – de se passer d'une autorisation parlementaire précise et explicite. On est donc en présence d'un transfert de compétence et d'une délégation de pouvoirs opérés en dehors de la procédure d'habilitation prévue par la Constitution.

La méthode choisie pour engager le processus d'intégration de l'enseignement libre témoigne d'une tendance générale au dessaisissement du Parlement. Elle doit être rapprochée de trois autres pratiques.

En premier lieu, le gouvernement a usé d'une manière très large de la possibilité de légiférer seul, que lui offre l'article 38 de la Constitution. Il n'a pas pris moins de trente ordonnances de l'espèce, dont la répétition manifeste une volonté de réduire le domaine propre du Parlement.

En deuxième lieu, il a entrepris de dénaturer le vote parlementaire des lois de finances, en utilisant de manière abusive la procédure des annulations de crédits par arrêté, que lui ouvre l'article 13 de la loi organique de 1959.

Enfin, le gouvernement n'hésite pas, soit pour éviter le trouble des députés socialistes, comme dans l'affaire des généraux d'Algérie, soit pour ne pas mettre en porte à faux les élus communistes, comme pour le blocage des prix et des revenus, à recourir à la procédure de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, qui permet l'adoption d'une loi sans vote. Rien de plus constitutionnel, mais quelle dérision quand on se souvient des termes dans lesquels, au nom du groupe socialiste, M. Gaston Defferre critiquait le 19 décembre 1979, dans une lettre au président de la République, l'utilisation de cette disposition par le gouvernement précédent !

D'où vient le paradoxe d'un pouvoir socialiste qui se défie d'un Parlement qu'il contrôle si complètement ? D'où vient une démarche si contraire à la proposition 46 du programme électoral de M. François Mitterrand : *« Le Parlement retrouvera ses droits constitutionnels »*, disait-elle, comme s'il les avait perdus...

La réponse, me semble-t-il, doit être recherchée dans deux directions.

La première tient évidemment aux retournements de politique que le gouvernement est contraint d'opérer dans plusieurs domaines – et pas seulement de politique économique. Il est plus facile de se déjuger dans le secret des cabinets que devant la représentation nationale et l'opinion publique.

La seconde explication réside dans le décalage persistant entre le discours et la réalité de la gestion. Alors même qu'il sait qu'il ne tiendra pas les objectifs qu'il s'est assignés, le pouvoir continue de les afficher ostensiblement. Ce n'est que contraint et forcé, après de longues et coûteuses hésitations que, comme pour la politique charbonnière, il consent à les réviser en baisse.

Dans l'affaire de l'éducation nationale, deux lectures de la démarche gouvernementale sont possibles.

La première, c'est que le gouvernement, cédant à la pression des militants de Bourg-en-Bresse, a déjà effectivement réouvert la guerre scolaire. La seconde, c'est que la modification de la présentation du budget de 1984 relève de l'acte symbolique, que sa traduction dans les faits susciterait le refus du corps social, et que le gouvernement en est conscient.

Cette dernière interprétation est la plus conforme à la pratique du pouvoir depuis deux ans. L'opposition, pour sa part, mettra tout en œuvre pour qu'elle soit à nouveau vérifiée.

(*) Député de l'Yonne (U.D.F.), maire d'Auxerre, ancien ministre.

Les réactions aux propositions de M. Savary

La méthode et calendrier de négociations sur l'évolution des rapports de l'Etat et de l'enseignement public avec l'enseignement privé proposés par M. Alain Savary lors du conseil des ministres du 21 décembre (*le Monde* du 23 décembre) continuent de susciter réactions et commentaires.

● **La commission permanente du Comité national de l'enseignement catholique**, *réunie le 22 décembre 1983, prend acte du changement et de l'accélération de la procédure engagée par le gouvernement. Face à de nouvelles modalités législatives et réglementaires des rapports entre l'Etat et l'enseignement privé qui engagent son avenir, l'enseignement catholique proteste contre une méthode qui risque d'estomper l'enjeu des problèmes posés et leurs conséquences.*

« C'est pourquoi l'enseignement catholique ne pourra se prononcer qu'une fois connu l'ensemble des documents et propositions annoncés. A ce moment-là seulement, il réunira ses instances afin de décider de la conduite à tenir. La commission permanente redit l'opposition du Comité national à toute proposition de négociation qui prendrait pour base la titularisation des enseignants : il s'agirait alors d'une assimilation progressive du corps enseignant privé à la fonction publique et, par là, d'une tentative de transformation de ses établissements en établissements publics, ce qu'il continue de refuser.

» Une nouvelle fois, l'enseignement catholique regrette qu'une volonté de « réduction du dualisme scolaire » occulte le véritable défi porté à notre pays : celui d'une meilleure réponse du système éducatif aux besoins des jeunes. Dans cette grave période de tension qui s'ouvre, l'enseignement catholique informera clairement l'opinion publique des développements de la situation. Il demande à tous ceux qui sont attachés à la liberté effective de l'enseignement de participer aux actions qu'il proposera. »

● **Le parti communiste.** – M. Francis Chouat, resonsable des questions de l'enseignement auprès du comité central du P.C.F., a diffusé la déclaration suivante :

« En décidant d'abandonner un processus qui risquait d'institutionnaliser le dualisme scolaire instauré par la droite, le gouvernement répond positivement à l'inquiétude, qu'avec toutes les forces attachées au développement et à la transformation de l'école, nous avions exprimée dès le premier jour et lors des puissants rassemblements du CNAL (Comité national d'action laïque).

» Quant aux points qui doivent faire l'objet de mesures législatives et réglementaires applicables à la prochaine rentrée scolaire, nous en examinerons le contenu à la lumière des discussions qui vont s'engager entre les partenaires concernés.

» Nous le ferons avec le souci que ces mesures permettent, à la fois, de régler les problèmes les plus immédiats et d'avancer dans la mise en œuvre de l'engagement du président de la République de construire le grand service public, unifié, laïque, gratuit et pluraliste de l'éducation nationale dont notre pays a besoin.

» Mais, répétons-le, de telles mesures ne sont vraiment efficaces que si elles s'inscrivent dans un effort plus résolu de transformation réelle du système éducatif s'appuyant sur un développement de l'investissement pour la formation des jeunes et l'intervention des enseignants, des travailleurs, des parents et des jeunes. »

Le Monde

économie

AFFAIRES

La commission fédérale américaine du commerce donne son accord de principe à la coopération entre General Motors et Toyota

La commission fédérale américaine du commerce a donné, le 22 décembre, son accord de principe à la coopération entre General Motors et Toyota, les premier et troisième constructeurs mondiaux, pour la construction en commun, aux Etats-Unis, d'une automobile de moyenne cylindrée, qui est chargée de l'application des lois antitrusts.

La commission a accepté, par trois voix contre deux, les engagements signés par les deux sociétés de ne pas produire plus de deux cent mille automobiles par an, pendant au maximum douze ans, et de limiter leurs échanges d'informations confidentielles. Les engagements destinés à assurer que le projet ne viole pas les dispositions antitrusts seront soumis, durant soixante jours, à enquête publique. A ce terme, la commission du commerces rendra un avis définitif.

Le président de la commission, M. James Miller, a affirmé que cet accord controversé sera bénéfique pour les Américains et qu'il donnera à General Motors *« la chance d'apprendre de Toyota des méthodes de production de petites voitures plus efficaces »*.

En revanche, deux des membres de la commission, M. Michael Pertschuk, un démocrate qui présidait cette commission lors de la présidence Carter, et Mme Patricia Bailey, républicaine, se sont vigoureusement opposés à cette décision.

Cet accord prévoit donc la construction en commun de deux cent mille véhicules par an d'un modèle de 1 600 centimètres cubes à traction avant, version modernisée de la Corolla du constructeur japonais dans une usine de Fremont en Californie. Ce projet représente 300 millions de dollars. Toyota investira 150 millions de dollars en grande partie sous forme d'apports technologiques, tandis que l'apport de General Motors consiste principalement en l'usine de Fremont, où 90 millions de dollars de travaux de modernisation sont déjà en cours.

Selon les deux sociétés, avec les sous-traitants, ce sont près de douze mille emplois qui seront créés. Cela explique pour partie que cet accord ait reçu initialement un accueil favorable de la part des syndicats.

L'intérêt de Toyota est évident. Cela lui permet de tourner les barrières que les États-Unis ont dressées pour protéger leur marché. L'accord de limitation des ventes japonaises sur le marché américain a été reconduit jusqu'en mars 1985 (pour 1,85 million de véhicules). De plus, le projet prêté depuis dix-huit mois au Congrès d'exiger que tous les constructeurs vendant aux États-Unis plus de cent milli véhicules (voitures et camions) par an intègrent une part (en fonction de leur taille) de pièces et de main-d'œuvre américaines reste une menace permanente. Cela amène enfin la firme nippone – jusqu'à présent faiblement implantée à l'étranger et qui n'a pas signé d'accord de coopération comme l'ont fait Isuzu et Suzuki (avec General Motors), Mitsubishi (avec Chrysler) et Toyo Kogyo (avec Ford) – à changer de stratégie (*le Monde* du 16 février).

Quant à G.M., elle va pouvoir pour un investissement faible (le lancement de la J car avait coûté 5 milliards de dollars) ajouter à sa gamme un véhicule de moyenne cylindrée et bénéficier du *« savoir-faire »* japonais en matière de petites voitures.

Alors que General Motors annonce pour 1983 des bénéfices supérieurs à 3 milliards de dollars (plus de 25 milliards de francs), l'alliance, même limitée, de ces deux « mastodontes », qui détiennent respectivement 45 % et 40 % de leurs marchés nationaux, soulève l'emoi de leurs concurrents.

A peine connue la décision de la commission du commerce, M. Lee Iacocca, président de Chrysler, a affirmé : *« Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faire comprendre au public américain à quel point ce choix est mauvais. »* Le président d'American Motors, la filiale de Renault, M. Paul Tippett a, quant à lui, déclaré que cela était *« contraire à la fois aux principes légaux et au bon sens »*. Et Ford a fait savoir qu'il jugeait cette décision illégale et qu'il la combattrait.

Pour sa part, M. Smith, le président de General Motors, a estimé que la construction de ce véhicule devrait commencer à la fin de 1984. *« Je ne vois pas cela,* a-t-il dit, *comme un grand tremblement de terre dans notre industrie. »*

Bien loin du théâtre de l'accord, les constructeurs européens n'ont pas encore réagi. Pourtant, ils ont tout à craindre d'un accord entre les Japonais, dont les coûts de production restent inférieurs de 30 % à ceux de l'Europe, et les Américains, qui sortent de la crise et réalisent des bénéfices records, quand, sur le Vieux Continent les principaux constructeurs, auront perdu de l'argent. Or M. Iacocca ne l'a pas caché, si Toyota et GM obtiennent un feu vert, lui, construira avec Mitsubishi – dont il détient 15 % du capital – deux cent quarante mille véhicules par an dans l'Illinois.

BRUNO DETHOMAS.

● **Les concessionnaires de la C.S.N.C.R.A. protestent contre M. Michel Leclerc.** – La vente d'automobiles avec des rabais de 10 % à 20 % de 1 500 voitures achetées à l'étranger, annoncée par M. Michel Leclerc, soulève les protestations des professionnels de la Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile, qui mettent en cause les *« funambules de la distribution »*, les accusant de perturber le marché de l'automobile *« de façon inadmissible »*.

Quant à la Chambre syndicale des constructeurs automobiles, elle conteste la possibilité de M. Leclerc de se fournir à l'étranger, où existent aussi, comme par exemple en Belgique, des contrats d'exclusivité entre constructeurs et concessionnaires. Un projet de la C.E.E. permettrait ce type de vente si la différence de taux hors taxes dépassait 12 %. Mais ce n'est qu'un projet.

M. Bleustein-Blanchet : *« Avec la publicité comparative on va retrouver l'enfer de la réclame »*

De nouveaux changements – qui n'en sont pas – à la direction de Publicis : les deux principaux collaborateurs de M. Marcel Bleustein-Blanchet prennent du galon. M. Maurice Lévy devient P.-D.G. de Publicis Conseil, avec la responsabilité de l'ensemble des agences françaises, et M. Claude Marcus, président du conseil de direction des agences internationales Intermarco Farmer. L'alter ego de ce dernier, M. Gérard Pedraglio devient vice-président exécutif de ce réseau. Et enfin, M. Roger Faraggi, le financier, le discret, l'homme des chiffres et des bilans devient vice-président de Publicis S.A., le holding du groupe. Tout cela a été annoncé au conseil d'administration et aux collaborateurs du groupe jeudi 22 décembre.

L'abandon à M. Maurice Lévy, par le fondateur de Publicis, de la présidence de Publicis Conseil, agence *locomotive du groupe*, pourrait faire penser que cette promotion est un indice pour l'avenir, pour l'après Marcel Bleustein-Blanchet. Qu'on ne s'y trompe pas : le vieux lion (natif de ce signe, il en a fait l'emblème publicitaire du groupe) reste et restera jusqu'à son dernier souffle le patron, le seul patron. Il ne le cache pas, en nous affirmant, simplement : *« Oui, je m'en irai, un jour... dans mon fauteuil »*, celui d'où il aperçoit en tournant la tête, l'Arc de triomphe. Le devenir de Publicis, vu par son fondateur, on ne le connaîtra donc que lui parti.

Pour l'instant, il donne des titres, témoignages de sa confiance en ceux qui doivent mener et faire prospérer les soixante-dix-neuf sociétés du groupe. Il y a du féodal chez cet homme-là. Il en a le goût du solennel, mais aussi les emportements.

La publicité comparative et l'éventualité de sa légalisation le mettent en rage, et il dit bien haut pourquoi on doit l'écouter : *« Je suis le plus ancien publicitaire du monde : j'ai cinquante-cinq ans de publicité. Je suis passionné par ce métier et j'en ai connu de pire : la réclame. »* Il sort ses griffes, rugit : *« Avec la comparative, on va retrouver l'enfer de la réclame. Les médecins, les avocats prêtent serment, nous pas. N'ayant pas de garde-fous, les publicitaires peuvent dépasser la mesure, les annonceurs, pas plus que les agences ne sauront résister à la surenchère. On va retouver les accroches de la réclame. Carrefour a fait un « coup » avec ses « prix comparés », il faut que ça reste un « coup ». Les Anglo-Saxons ont accepté la publicité comparative, mais ce ne sont pas des Latins. Avec l'esprit latin, nous allons aller de dégradation en dégradation. En toute conscience, je dis que c'est une erreur. »*

Le regard bleu, resté pétillant, s'est fait grave. Aucun doute, M. Marcel Bleustein-Blanchet, fier d'être président du *« premier groupe indépendant français »*, le demeure et, en tant que tel, prétend être entendu lorsqu'il conseille ou met en garde.

JOSÉE DOYÈRE.

● **Des salariés licenciés portent plainte pour *« sous-traitance illégale de main-d'œuvre »* à Marseille.** – Employés par une société d'intérim – la société Maser, dont le siège social est à Saint-Ouen, mais qui possède une antenne à Marseille, – trente-six travailleurs avaient été placés dans deux entreprises marseillaises de mécanique, en 1982. Un peu plus tard, ils en étaient devenus des salariés, à titre temporaire, mais étaient toujours mis à disposition des deux entreprises. L'inspecteur du travail considéra que les contrats de travail ne respectaient pas les règles de l'intérim et qu'il s'agissait, en fait, d'un prêt de main-d'œuvre à but lucratif. Plutôt que de régulariser la situation, la société Maser voulut, en novembre dernier, licencier les trente-six personnes, malgré le refus de la direction départementale du travail. Treize des salariés ont saisi les prud'hommes et porté plainte pour sous-traitance illégale de main-d'œuvre. – (*Corresp.*)

Nominations

● **M. ITALO MATTEUCCI** prendra le 1er janvier la présidence de Fiat-Auto France, en remplacement de M. Sergio Donn, appelé à d'autres fonctions dans le groupe automobile italien. Agé de quarante-deux ans, M. Matteucci, qui est docteur en sciences économiques et commerciales, est entré chez Fiat en 1966. Il était à Turin directeur commercial depuis 1979 de Fiat-Auto.

● **M. XAVIER LOTT,** quarante-trois ans, a été nommé président de la Société nationale pour l'application de la géothermie Géochaleur, en remplacement de M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts, qui a été nommé président d'honneur. Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Xavier Lott, est entré, en 1971, à la direction de la construction, dont il a été détaché, en 1978, à la Société centrale pour l'équipement du territoire (S.C.E.T.). Il était depuis cette date directeur général de Géochaleur.

● **M. MARCEL HAGGAI** vient d'être élu président de la Chambre des métiers de Paris. Il succède à M. Conrad Ibarrèche, qui occupait ces fonctions depuis neuf ans.

M. Haggai – qui est, d'autre part, vice-président de la Fédération nationale de la coiffure – était le candidat de l'Union professionnelle artisanale (UPA) et M. Ibarrèche celui du Comité interprofessionnel de défense (CID).

● **M. LOUIS DELATTRE** est nommé P.-D. G. de Creusot-Loire Entreprises. Né en 1923, ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur de l'armement, M. Delattre était P.-D. G. de Clesim, autre filiale de Creusot-Loire. Il succède à M. François Mayer, nommé conseiller du président.

● **M. DANIEL HEMARD,** directeur général adjoint de Pernod depuis 1979 (filiale du groupe Pernod-Ricard), sera nommé, le 1er janvier, P.-D. G. de cette société. Il succède à M. Bernard Camboumac, qui part à la retraite, mais reste administrateur de la filiale et du groupe.

[Né en 1939, M. Daniel Hemard est le fils de M. Jean Hemard, ancien président de Pernod jusqu'en 1974 et P.-D. G. du groupe Pernod-Ricard de 1974 à juin 1978. M. Daniel Hemard était entré chez Pernod en 1965, où il fut directeur régional à Lyon, puis directeur commercial de J.F.A. Pampryl, autre filiale du groupe.]

● **Elf-Aquitaine cède sa participation dans la société américaine Teleco.** – Le groupe pétrolier français a décidé de céder pour une somme de 47 millions de dollars (395 millions de francs) la part de 34 % qu'il détenait dans la société Teleco, spécialisée dans les appareils de mesure de forages pétroliers, Cette société avait été créée en 1972 aux États-Unis par Elf et la société Raymond Industries. La compagnie Sonat, importante société spécialisée dans le matériel para-pétrolier, a, en effet, proposé le rachat, pour un total de 141,5 millions de dollars (soit 17 dollars par action) de la totalité du capital de Teleco.

Après ses déboires dans l'immobilier

LA B.P.G.F. REVIENT A L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

La Banque privée de gestion financière (B.P.G.F.), lourdement engagée dans l'immobilier et aux prises avec des difficultés financières qui provoquèrent la démission de son président, M. Jean-Luc Gendry, et son remplacement par M. Gilles Brac de la Perrière, vient de modifier ses statuts pour revenir à son activité originelle, l'ingénierie financière au service des investisseurs institutionnels.

Après avoir partiellement assaini son bilan en juillet dernier, en provisionnant 260 millions de francs de pertes sur l'immobilier, elle achève sa réorganisation en adoptant une structure à deux étages.

La B.P.G.F., après avoir fait apport de ses activités actuelles à une filiale bancaire, qui prend le nom de B.P.G.F., deviendra une holding, la S.P.G.F., où seront regroupés les engagements dans l'immobilier (environ 2 milliards de francs, la tour I.B.M. mise à part). Les actionnaires français de cette holding, le Crédit lyonnais, la Caisse des dépôts, le Crédit foncier de France et la Caisse centrale des banques populaires garantiront ces engagements, qui pourraient générer des pertes allant jusqu'à 700 millions de francs : tout dépendra de l'évolution du marché immobilier dans les trois ans à venir. Quant aux actionnaires étrangers, la Société générale de Belgique, l'Amsterdam Rotterdam Bank et la banque britannique Schroder Wagg, ils céderont, à terme, leurs participations.

Les petits actionnaires de la B.P.G.F., environ 1 100, se verront offrir 400 F pour leurs titres, qui cotaient 880 F l'année dernière.

La nouvelle B.P.G.F., avec un capital de 75 millions de francs, qui pourra être élargi à d'autres partenaires, se spécialisera dans les services « à haut niveau » rendus aux institutions financières, où elle jouit d'une compétence reconnue. – F. R.

● **PRÉCISION.** – En raison de la suppression de deux lignes dans l'article consacré au C.C.F. et à la banque à domicile (*le Monde* du 21 décembre), il convenait de lire à l'avant-dernier paragraphe « ...dans un département où la D.G.T. a ouvert le service de l'annuaire électronique destiné à remplacer l'annuaire papier ».

FAITS ET CHIFFRES

Social

● **Les retraites des cadres.** – Le conseil d'administration de l'AGIRC, qui réunit les institutions de retraite des cadres, a décidé de fixer à partir du 1er janvier 1984 la valeur du point de retraite à 1,72 F., soit une augmentation de 3,6 % sur six mois et de 9,6 % sur un an. D'autre part, le prix d'achat du point pour 1983 a été établi à 13,07 F. Le pourcentage d'appel des cotisations a été maintenu à 103 % (96 % pour le régime des agents de maîtrise, l'IRCACIM, rattaché maintenant au régime des cadres) et la limite supérieure des salaires soumis à cotisation à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale (8 110 F à partir du 1er janvier 1984).

● **Trois accords d'entreprise sur le temps de travail.** – L'ensemble des organisations syndicales – C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.T., F.O. et S.N.B. Syndicat national des banques – et la direction du Crédit lyonnais ont signé un nouvel accord-cadre, le 21 décembre, prévoyant la possibilité du travail à temps partiel dans chaque agence ou service de la banque.

Le 22 décembre, la société CIAPEM S.A. de Lyon, filiale du groupe Thomson, a signé un contrat de solidarité – réduction du temps de travail qui prévoit que l'horaire hebdomadaire sera de trente-cinq heures en mars 1984. Cette réduction du temps de travail, qui n'entraînera aucune perte de salaire, sera accompagnée par la mise en place d'horaires alternés qui permettront de maintenir la production et les effectifs (1 518 emplois).

D'autre part, la société de matériel téléphonique G.C.T. (6 000 salariés) a signé, le 21 décembre, un accord avec la C.F.D.T. prévoyant la semaine de trente-cinq heures pour l'ensemble du personnel d'ici au *1er janvier* 1986. Selon la C.F.D.T., la compensation salariale est intégrale pour les salaires inférieurs à 5 000 F et partielle au-dessus.

SOCIAL

L'ÉVOLUTION DU DOSSIER TALBOT

Le gouvernement se prononce pour une réunion tripartite et la C.G.T. demande le « gel » de la procédure de licenciements

Des délégations des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de Talbot-Poissy ont été reçues le 22 décembre par M. René Cessieux, conseiller technique du premier ministre. La C.G.T. a de nouveau insisté pour la tenue d'une réunion tripartite direction - syndicats - gouvernement *« dans les meilleurs délais »*. *« S'il n'y a pas accord, nous continuerons la lutte »*, a affirmé M. André Sainjon, secrétaire général de la fédération de la métallurgie C.G.T., qui était notamment accompagné par Mme Nora Tréhel, secrétaire du syndicat C.G.T. de Talbot-Poissy. Dans une motion remise à l'Hôtel Matignon, la fédération demande au gouvernement de *« geler la procédure de licenciements engagée par la direction »*.

Conduite par M. Jean-Pierre Noual, délégué C.F.D.T. de Talbot-Poissy, la délégation C.F.D.T. a demandé, en vain, à M. Cessieux la réouverture de négociations à Talbot pour *« discuter de la réduction du temps de travail et des problèmes industriels et sociaux de Poissy sur la base d'aucun licenciement »*. Pour M. Noual la réunion tripartite demandée par la C.G.T. *« traiterait le dossier sur la base actuelle de 1 905 licenciements »*, ce qui n'est pas acceptable. Auparavant quelque cinquante grévistes, à l'initiative de la C.F.D.T., s'étaient rendus devant le siège de la direction de P.S.A. et ont brûlé quelque deux cents copies de lettres de licenciement en demandant leur annulation.

Dans un communiqué publié le 22 décembre au soir, l'Hôtel Matignon indique : *« Soucieux de l'application rapide des dispositions qui ont été rendues publiques le 17 décembre et afin de répondre aux demandes de précisions, le gouvernement a fait connaître son accord pour qu'une réunion tripartite soit organisée à l'initiative du préfet commissaire de la République du département des Yvelines. »* Pour la direction de P.S.A. *« il n'y a rien à négocier »*. *« La décision a été prise, la procédure de licenciements est engagée »*, ajoute-t-elle. L'Hôtel Matignon a également fait savoir qu'avaient été examinées avec les deux syndicats *« les possibilités d'accueillir favorablement les demandes individuelles et volontaires de retour au pays »*, émanant de salariés licenciés de Talbot. Le 22 décembre, dans un tract, la C.G.T. de Talbot s'est déclarée favorable à une prime de départ *« à ceux qui le souhaitent »*. Pour la C.F.D.T., cette proposition est *« inacceptable »* car ce retour serait effectué *« sous la contrainte et dans un climat de désespérance »*.

A Poissy, l'usine était quasiment déserte. Dans les ateliers plusieurs immigrés se plaignaient de ne pas être présents aux négociations : *« Tout se passe au-dessus de nos têtes »*, disaient certains d'entre eux. Dans le cadre d'une *« journée d'information et de solidarité »* avec les salariés de Talbot dans les entreprises d'Ile-de-France, MM. Georges Granger, secrétaire général de la fédération de la métallurgie C.F.D.T. et Jean-Pierre Bobichon, secrétaire général de l'union régionale, ont tenu une conférence de presse à Poissy. Pour M. Bobichon, *« le gouvernement ne formule pas les moyens d'une autre politique industrielle ou alors ce sont des solutions de replâtrage. Nous estimons que la formation professionnelle ne doit pas être utilisée à employer des chômeurs »*. La C.F.D.T. a annoncé une journée d'action dans l'automobile le 2 janvier au cours de laquelle serait distribué un tract dans toutes les entreprises de la branche (constructeurs, équipements, sous-traitants) sur le conflit Talbot. Elle a indiqué que l'action chez Talbot se continuerait après le 2 janvier *« si nécessaire pour négocier avec un rapport de forces favorable »*. Mais contrairement à ce qu'il avait déclaré la veille, M. Noual n'a pas confirmé le lancement d'un nouveau mot d'ordre d'occupation : *« les travailleurs décideront de leur forme d'action. »*

M. LE PORS RENCONTRERA LES SYNDICATS DES FONCTIONNAIRES LE 20 JANVIER

M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des réformes administratives, rencontrera le 20 janvier prochain les organisations syndicales de fonctionnaires pour discuter des salaires de 1983 et 1984, a indiqué son cabinet dans un communiqué publié jeudi 22 décembre.

● **L'expression des salariés.** – La loi Auroux (du 4 août 1982) est *« un instrument de promotion de la démocratie, un vaccin antitotalitaire. Elle offre la possibilité de créer une citoyenneté économique »* dans l'entreprise, de remédier à la *« démotivation »* et de susciter une *« autorité d'adhésion »* : telle est la conclusion d'un groupe de réflexion formé de membres du Centre des jeunes dirigeants (C.J.D.), de la C.G.C et de la C.F.T.C. *« à titre personnel »*. Toutefois, il y a des risques : déstabilisation, remise en cause de l'encadrement, *« récupération »* par un groupe et surtout *« accord tacite des pouvoirs établis pour étouffer l'expression autonome des salariés »*.

AGRICULTURE

LA COOPÉRATION ENTRE PAYSANS FRANÇAIS ET PAYSANS DU TIERS-MONDE

La sécheresse et la famine risquent d'anéantir des années d'effort pour le développement rural

« Faudra-t-il envoyer au Canard enchaîné *un dossier confidentiel sur la sécheresse en Afrique pour que les médias s'émeuvent ? »* L'intervention fait mouche. Lorsque la télévision montrera de belles images de terre craquelée, de carcasses exsangues, il sera trop tard. C'est dire le désarroi qui étreint ceux des agriculteurs français qui ont choisi, au sein de l'AFDI (1), Agriculteurs français et développement international, de relancer une campagne de sensibilisation en faveur du tiers-monde, au moment même où le drame de la sécheresse se renouvelle dans une indifférence quasigénérale.

« Cet engagement-là est redoutable, car nous mesurons la faiblesse des moyens et l'immensité de la tâche », a déclaré jeudi 22 décembre, lors de la journée nationale de l'AFDI, son nouveau président, M. René Raimbault. Un autre intervenant : *« A quoi bon nos efforts depuis des années pour le développement rural, si la sécheresse entraîne la famine et accélère l'exode rural ? »*

Depuis huit ans, en effet, et plus même pour certains groupes régionaux, l'AFDI tente de développer des échanges de paysans à paysans, une sorte d'internationale d'agriculteurs sans frontières, plus présente en fait sur l'Afrique francophone, mais aussi sur l'Amérique centrale et du Sud et depuis peu en Egypte. La démarche est difficile qui consiste à dépasser la contradiction qui existe entre la nécessaire exportation de produits agricoles européens et le développement autonome des agricultures du tiers-monde. Le plus souvent, les actions entreprises porteront sur le financement d'équipements adaptés aux conditions locales, des puits, du petit machinisme, comme les attelages, que l'on peut construire sur place, et sur des actions de formation à la gestion des coopératives de collecte, de crédit ; ou ce sera encore des séjours de moyenne durée, les paysans d'ici travaillant par exemple à trouver des formules de lutte contre la dégradation des sols là-bas. M. Michel Rocard a expliqué au cours de cette journée que la démarche de l'AFDI rejoignait celle du gouvernement français et de la Commission des Communautés européennes.

Cette démarche, qu'elle est-elle ? En tant que producteur et exportateur, le paysan français se doit de rechercher les marchés solvables. En tant qu'agriculteur solidaire des paysans du monde, il se doit d'aider à la mise en place de stratégies nationales de développement alimentaire. Dans le court terme, l'aide alimentaire doit être utilisée, en évitant les résultats pervers qu'elle peut provoquer sur les économies vivrières des pays. A moyen terme, l'autosuffisance, dans le cadre de marchés communs régionaux, doit dmeurer un objectif impératif. M. Rocard a fixé quatre orientations : le service des relations internationales du ministère, qui a principalement une vocation commerciale, devra acquérir une vocation de coopération technique. Cette action sera renforcée en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Le savoir-faire des sociétés françaises d'aménagement régional sera utilisé au plan international. Enfin, le ministre confiera des missions d'analyses et de propositions à des professionnels agricoles.

La discussion animée notamment par M. Evariste Mama Ndima, responsable de groupes paysans d'épargne au Cameroun, avec aussi le témoignage de M. Gilbert Drone, président d'une maison familiale au Sénégal, a surtout montré combien les échanges étaient nécessaires pour une connaissance réciproque des milieux, afin notamment de ne pas renouveler au plan organisationnel, celui des syndicats ou des coopératives, les mêmes erreurs que pour les transferts de techniques de culture ou d'élevage. Un ancien animateur de luttes paysannes au Pérou a rappelé qu'il y avait aussi dans les pays en développement des paysans très fortunés...

Et il ressort bien des débats que l'action des organisations non gouvernementales telles que l'AFDI se doit, pour être efficace, à la fois de contourner les gouvernements et en même temps passer par eux pour tenir compte d'une réalité politique.

Rude alternative qui marque les limites de l'action, pour laquelle cependant les paysans sont sans doute les mieux armés.

Si toutefois on les aide à rappeler qu'aujourd'hui, il y a urgence à lutter contre la sécheresse et la famine.

JACQUES GRALL.

(1) L'AFDI a été créé, en 1975 à l'initiative de quatre organisations agricoles françaises, les chambres d'agriculture, la F.N.S.E.A., le C.N.J.A. et la Confédération nationale de la Mutualité, de la coopération ou du Crédit agricoles. L'impulsion avait été donnée par le mouvement de solidarité déclenché en 1973 en faveur des populations du Sahel, affamées par la sécheresse.

Situation dramatique au Mali et précaire au Niger

Au Mali, plus de deux millions de personnes sont actuellement touchées par la sécheresse. Les régions où la situation est la plus dramatique sont celle de Gao et de Tombouctou, au nord-est, celle des Kayes à l'ouest, Koulikouro, Segou et Mopti au centre. Les enfants ne vont plus à l'école, les dispensaires sont désertés. Le bétail, voué à la mort faute de nourriture, a atteint des prix dérisoires ; en revanche les prix des céréales, qui sont très rares, a considérablement augmenté. Dans certains villages, on ne trouve plus que des femmes et des enfants, les hommes étant partis à la recherche de contrées mieux irriguées pour tenter de sauver le bétail.

Au Niger, les autorités ont commencé à distribuer gratuitement des grains avec plus de trois mois d'avance sur le calendrier habituel. Et les migrations vers les régions moins arides ont commencé beaucoup plus tôt qu'à l'habitude également. Pour le gouvernement nigérien, le problème n'est pas tant celui de l'insuffisance de la production que celui du coût du financement des stocks, constitués pour ravitailler un million de personnes. Cette politique de stockage, mise en place après la sécheresse des années 70, est financée par des prêts bancaires d'un montant de 134 millions de francs, correspondant à un intérêt annuel de 18 millions de francs, que le Niger, l'un des pays les plus pauvres au monde, ne peut payer.

Selon le directeur de l'Office des produits vivriers du Niger (O.P.V.N.), seule l'Allemagne fédérale a accepté d'aider le Niger à racheter ses stocks de vivres, pour alléger sa charge financière. Dans le sud du pays, la demande du Nigéria, lourdement déficitaire aussi, se fait sentir sur les prix au Niger.

Aussi le gouvernement a-t-il interdit les exportations de céréales sur tout le territoire. De leur côté, les Etats-Unis devraient fournir au Nigéria une aide, sous formes de prêts, d'un montant de 200 millions de nairas, soit environ 2 milliards de francs, pour lutter contre les effets de la sécheresse.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	8,4475	8,4575	+ 125	+ 135	+ 260	+ 290	+ 790	+ 880
$ can.	6,7786	6,7894	+ 122	+ 147	+ 247	+ 288	+ 727	+ 817
Yen (100)	3,6085	3,6151	+ 157	+ 166	+ 316	+ 338	+ 993	+ 1042
DM	3,0563	3,0621	+ 152	+ 158	+ 300	+ 314	+ 872	+ 912
Florin	2,7180	2,7230	+ 142	+ 150	+ 271	+ 286	+ 794	+ 864
F.B. (100)	14,9858	15,0115	+ 182	+ 226	+ 275	+ 381	+ 707	+ 972
F.S.	3,8311	3,8408	+ 256	+ 269	+ 496	+ 519	+ 1496	+ 1561
L (1 000)	5,0298	5,0387	− 231	− 196	− 446	− 400	− 1358	− 1284
£	12,0757	12,1052	+ 306	+ 329	+ 567	+ 636	+ 1556	+ 1712

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 1/8	9 1/2	10 1/16	10 3/8	10 1/16	10 3/8	10 1/8	10 1/2
DM	5 1/8	5 5/8	6	6 3/8	6	6 3/8	6 1/8	6 1/2
Florin	5 3/8	5 7/8	5 3/4	6 1/8	5 15/16	6 5/16	6 1/8	6 1/2
F.B. (100)	8 5/8	9 3/8	10 1/16	10 3/4	10 11/16	11	10 3/4	11 1/2
F.S.	7/8	1 5/8	4 5/16	4 11/16	4 3/16	4 9/16	4 3/16	4 9/16
L (1 000)	15 1/2	17	15 3/4	17 1/4	17 1/4	17 3/4	17 3/4	18 1/4
£	8 5/8	9 1/8	9 1/16	9 3/16	9 1/4	9 3/8	9 5/8	10 7/8
F. franç.								

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

Plusieurs pays d'Afrique dont le Sénégal obtiennent le rééchelonnement de leurs dettes

Négociations avec la Côte-d'Ivoire

Une délégation de la Côte-d'Ivoire dirigée par M. Maurice Gnoleba, ministre d'Etat aux finances, a demandé à Londres le report des échéances prévues pour 1984 des dettes à moyen terme contractées auprès des banques commerciales dont la Banque nationale de Paris est le chef de file. Les banques ont donné un accord de principe. Parallèlement, la Côte-d'Ivoire a sollicité le rééchelonnement de ses dettes vis-à-vis des Etats (dette publique) dans le cadre du « Club de Paris ».

Le Sénégal, dont la dette extérieure est de l'ordre du milliard de dollars, s'est vu accorder par le « Club de Paris » un rééchelonnement sur neuf ans (avec une période de grâce de quatre ans) de sa dette publique venant à échéance en 1984.

Un accord similaire avait été signé l'an dernier pour les échéances 1982-1983. Il portait sur l'équivalent de 125 millions de dollars. Le Sénégal doit 166 millions de dollars au F.M.I. qui, en septembre dernier, lui avait accordé un nouveau prêt de 66 millions de dollars. Il doit signer le 16 janvier prochain un accord avec les banques pour le rééchelonnemeent sur sept ans de 90 millions de dollars qu'il aurait dû rembourser entre juillet 1981 et juin 1984.

Le Nigéria continue à négocier avec ses différents créanciers la consolidation des dettes pour lesquelles il a accumulé d'importants arriérés.

Un certain nombre de pays et d'institutions dont la Banque mondiale se sont engagés à fournir au Zaïre une aide de 290 millions de dollars pour l'application de son plan de redressement économique, a indiqué, jeudi soir, à Paris, M. Namwisi Ma Koyi, commissaire d'Etat zaïrois aux finances et au budget.

Les pays créditeurs du Zaïre, après deux jours de négociations au sein du « Club de Paris » ont par ailleurs accordé de nouvelles facilités de paiement à ce pays pour environ 1 milliard de dollars de dettes venues à échéance en 1983 ou à échoir en 1984. Le Zaïre devra rembourser 85 % de cette somme dans un délai de onze ans, avec une période de franchise de cinq ans (les 15 % restant devraient, selon l'usage, être remboursés immédiatement).

Cet accord devrait ouvrir la voie à un crédit de 350 millions de dollars accordé par le Fonds monétaire.

Enfin, le « Club de Paris » a, jeudi, « réaménagé » l'échéancier du Liberia en lui accordant un étalement sur neuf ans, avec une période de grâce de quatre ans, des dettes venues à échéance.

Aux États-Unis

LES PRIX ONT AUGMENTÉ DE 0,3 % EN NOVEMBRE

Washington (*A.F.P., Agefi*). — Les prix à la consommation américains n'ont augmenté que de 0,3 % en novembre (0,4 % en octobre et 0,5 % en septembre), ce qui porte la hausse du coût de la vie depuis le début de l'année à 3,8 %. Ce résultat est dû notamment à la baisse du prix de l'essence et à la bonne tenue des produits alimentaires. En un an, par rapport à novembre 1982, la hausse a été de 3,2 %.

Cependant, la croissance de l'économie américaine au quatrième trimestre devrait être de 4,5 %, en rythme annuel. Cette estimation du département du commerce indique ainsi un ralentissement de la progression du P.N.B., qui avait été de 7,6 % au troisième trimestre, selon les chiffres révisés et de 9,6 % au deuxième.

Ledit ralentissement est considéré comme souhaitable, car une croissance trop rapide aurait entraîné un regain d'inflation et poussé vers le haut les taux d'intérêt américains.

● **Augmentation des bénéfices des sociétés américaines.** — Au troisième trimestre 1983, les entreprises américaines ont enregistré une progression de 13,3 % de leurs bénéfices nets (après impôts) qui se sont établis en rythme annuel à 144,1 milliards de dollars, soit 16,9 milliards de plus qu'au trimestre précédent, selon le département du commerce. En un an, par rapport au troisième trimestre 1983, ces bénéfices ont progressé de 23,7 %. — *(Agefi.)*



En Grande-Bretagne

LA BALANCE COMMERCIALE A ÉTÉ EXCÉDENTAIRE EN NOVEMBRE

Londres (*A.F.P.*). — La balance des paiements courants de la Grande-Bretagne a enregistré en novembre un excédent de 317 millions de livres, le plus important de l'année, après un déficit de 219 millions de livres en octobre, annonce le ministère de l'industrie et du commerce. Pour les onze premiers mois de 1983, cette balance fait apparaître un solde positif de 1 311 millions de livres, inférieur de près de deux tiers à celui de la période correspondante de 1982 (3,648 millions), mais très supérieur aux dernières prévisions officielles publiées il y a à peine un mois (+ 0,5 milliard pour l'année entière).

Le redressement de novembre est principalement dû à une baisse des importations, après leur essor d'octobre vraisemblablement lié en grande partie à la constitution de stocks pour les ventes de fin d'année. Elle sont revenues de 5 594 millions de livres en octobre, à 5 174 millions. Pour leur part, les exportations ont progressé de 2,2 %, étant passées de 5 165 millions à 5 281 millions de livres, le plus fort montant de l'année après celui de mars.

La balance commerciale est ainsi redevenue créditrice en novembre (107 millions de livres), après un déficit (429 millions) en octobre. L'excédent des échanges invisibles est estimé à 210 millions de livres pour chacun des deux mois. En volume, les exportations ont augmenté de 3 % en novembre (par rapport au mois précédent), tandis que les importations diminuaient de 9 %.

C.E.E.

LA COMMISSION ALLONGE LES DÉLAIS DE PAIEMENT POUR LES ACHATS AGRICOLES D'INTERVENTION

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission vient d'arrêter une première série de mesures de gestion pour réduire les dépenses agricoles de la Communauté. Il s'agit d'un allongement des délais de paiement aux agriculteurs portant leurs productions aux organismes d'intervention.

Les achats d'intervention ayant trait à des céréales, de la viande bovine et de l'huile d'olive, qui sont pour l'instant réglés sans délai par les organismes d'intervention, ne le seront désormais qu'au bout d'un délai de trois mois. S'agissant des produits laitiers, les achats d'intervention sont réglés pour l'instant au bout de soixante à quatre-vingt-dix jours. Ce délai est porté de cent vingt à cent cinquante jours.

La Commission considère que cette formule de paiement différé permettra d'économiser 165 millions d'ECU environ au cours de l'année 1986 (1 ECU = 6,80 F). Elle rend le système d'intervention légèrement moins favorable, puiqu'elle impose un délai de paiement aux entreprises, mesure qui pourrait donc se traduire par une réduction des quantités portées à l'intervention et également par une légère pression sur les prix, laquelle risque d'être répercutée sur les producteurs.

La Commission présentera un second train de mesures d'économie au mois de janvier. Elle arrêtera également ses propositions concernant les prix à appliquer en 1984-1985. Enfin, elle recommande au conseil de se saisir sans attendre de l'ensemble des propositions de rationalisation de la politique agricole commune qui étaient déjà soumises au conseil européen d'Athènes.

PHILIPPE LEMAITRE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



L'assemblée générale de SOGERAP s'est réunie le mercredi 21 décembre 1983 au siège social, 7, rue Nélaton, Paris 15e.

Elle a approuvé l'arrêté des comptes de l'exercice allant du 1er octobre 1982 au 30 septemre 1983, qui comporte un bénéfice d'exploitation de 112 508 425 francs, contre 72 847 427 francs pour l'exercice précédent et un bénéfice net, après provisions et impôts, de 138 996 507 francs, contre 75 445 974 francs.

L'assemblée générale ordinaire a décidé la distribution, au titre de l'exercice clos, d'un dividende net de 21 francs par action auxquels s'ajoutent 10,50 francs d'impôts payés au Trésor, soit un revenu global de 31,50 francs. Ce dividende sera représenté par le coupon no 26 dont le détachement interviendra le 30 décembre 1983.

L'assemblée générale a également décidé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement, soit en espèces, soit en actions créées jouissance 1er octobre 1983 (début de l'exercice social en cours). Le prix d'émission des actions nouvelles est, conformément à la loi, égal à 95 % de la moyenne, diminuée du montant net du dividende, des premiers cours cotés sur le marché à règlement mensuel lors des vingt séances de Bourse précédant la tenue de l'assemblée, soit 423 francs.

L'option pourra être exercée par les actionnaires jusqu'au 27 janvier 1984 inclus aux guichets des établissements suivants (sièges, agences, succursales) :

Crédit lyonnais, Société générale, Banque nationale de Paris, Banque Paribas, Crédit du Nord, Crédit industriel et commercial et banques affiliées à son groupe.

L'assemblée générale a été suivie d'une assemblée extraordinaire qui a autorisé le conseil d'administration à porter — sur ses seules décisions — le capital social à un montant maximun de 350 millions de francs. Elle a, d'autre part, approuvé la fusion de la société SOPEFI, filiale à 97 % de la SOGERAP, avec cette dernière. Enfin, les dates de l'exercice social seront désormais celles de l'année civile ; en conséquence, l'exercice en cours aura une durée de quinze mois.

Le président a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

L'exercice écoulé s'inscrit bien dans la ligne de notre développement qui marque par une hausse continue des résultats d'exploitation ; c'est ainsi que de 37 millions de francs voici cinq ans ils ont progressé pour s'établir à 112 millions de francs après plusieurs niveaux intermédiaires. Ces bénéfices sont assis sur des participations significatives dans des entreprises solides et diversifiées entre elles, la plus récente étant les 20 % que nous avons pris dans la société propriétaire de la Tour CB 2 à la Défense. Je rappelle qu'il s'agit d'un immeuble de bureaux particulièrement important et moderne dont l'utilisation est contractuellement réservée au groupe Elf Aquitaine ; cet investissement très lourd est encore improductif mais viendra à maturité en 1985 avec le commencement de la perception d'un loyer.

Dans le climat actuel, c'est le difficile choix de nos investissements futurs qui doit retenir nos réflexions les plus attentives. Il doit respecter une orientation principale : les activités pétrolières, mais éviter une spécialisation excessive qui s'accorderait mal au caractère financier de la société et pourrait compromettre la stabilité de sa politique de dividendes. Je note également que, dans le para-pétrolier — de l'ordre de 40 % de notre patrimoine global, — notre intérêt a été essentiellement placé dans le secteur de la géophysique que nous avons tendance à considérer, compte tenu des résultats et de la haute technicité de l'entreprise où nous intervenons, comme particulièrement fiable. L'exploration et la production pétrolières ont également une large place dans nos actifs.

Nous veillerons à ce que nos investissements futurs se réalisent à des conditions suffisamment favorables et judicieuses pour que l'on puisse escompter leur rentabilité dans une perspective à long terme. Une certaine part de pari ne peut être évitée compte tenu des mutations économiques de l'époque, mais nos choix continueront d'écarter un niveau de risque exagéré.

Il vous est proposé, comme une loi récente le permet, l'option de recevoir votre dividende en numéraire ou en actions de la société. Si votre choix s'arrête sur cette seconde faculté, nos moyens de développement se trouveront accrus d'autant.

L'assemblée générale ordinaire est suivie d'une assemblée extraordinaire dont l'objet est triple. D'abord, l'approbation d'un projet d'absorption par votre société d'une filiale, la Sopefi, dont elle détient 97 % du capital et dont l'existence ne nous paraît plus justifiée. Cette filiale, la seule où notre participation dépassait 50 %, nous apportera un actif net de plus de 80 millions de francs. En second lieu, il vous sera proposé d'autoriser votre conseil d'administration à porter le capital social de 229 500 000 francs à un montant maximum de 350 000 000 de francs, soit une augmentation de l'ordre de 50 %, aux conditions qu'il décidera ; cette faculté vise à le mettre en mesure de saisir, avec toute la souplesse nécessaire, les opportunités d'investissement qui se présenteraient. Enfin, il nous paraît justifié d'adopter commes dates de notre exercice social celles de l'année civile et de modifier les statuts en conséquence.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

22 décembre

Accès de fièvre

La nouvelle année boursière a démarré sur les chapeaux de roue. Pour la première fois jeudi, sur le marché à règlement mensuel, l'on a coté à fin janvier. Le signal de la reprise était donné sept minutes après l'ouverture par la C.F.P. (+ 2,8 %). Dès lors, les hausses fusèrent par rafales. Compagnie Bancaire, C.S.F., Sanofi, Bic, L'Oréal, Printemps, Presses de la Cité, et quantité d'autres valeurs furent choyées. Bref, les ordres d'achats affluèrent si bien qu'à la clôture l'indicateur instantané enregistrait une avance de 2,8 %, la plus forte répertoriée depuis le 24 août dernier (+ 3,2 %). Les baisses ont été pratiquement inexistantes et plusieurs cotations durent même être retardées en raison de l'abondance de la demande.

Fantastique ! Les boursiers étaient béats. « Depuis trente ans que je travaille ici, nous disait le responsable du service Bourse d'un grand établissement de la place, je n'ai jamais vu une situation technique aussi excellente. De fait, de très nombreux déports ont été enregistrés. A un moment donné, les vendeurs vont devoir se racheter. Donc, même si une baisse survient, elle ne durera pas, et, avec les capitaux en quête de placement qui vont affluer en janvier, la hausse s'entretiendra d'elle-même. C'est le raisonnement que l'on tenait autour de la corbeille.

En attendant, l'élan a été donné par Wall Street, mais aussi, disait-on, par la décision du chef de l'Etat de prendre parti pour la vérité et la réalité des coûts et des prix.

Le taux de l'argent en report a été fixé à 13 7/8 % contre 12 7/8 %.

La devise-titre s'est traitée entre 10,56 F et 10,60 F.

Stabilité de l'or à Londres.

A Paris, le lingot a encore gagné 250 F à 102 500 F, tandis que le napoléon perdait 2 F à 648 F.

NEW-YORK

Le poids des transports et des services publics

L'assez brutal alourdissement des valeurs classées dans les services publics ont rogné, jeudi, les ailes de Wall Street. Le mouvement de reprise, bien amorcé la veille, n'a pas eu de suite. L'irrégularité a prévalu avec une tendance légèrement baissière, et, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 1 253,66, soit à 1,32 point en dessous de son niveau précédent. Sur 2 072 valeurs traitées, 919 ont fléchi, 752 ont monté et 401 n'ont pas varié. Le coup de semonce est d'abord venu d'United Airlines, avec un communiqué annonçant une prochaine baisse des tarifs. Le marché en a retenu qu'une guerre des prix était inévitable entre les compagnies aériennes. Une avalanche de ventes bénéficiaires s'est immédiatement produite. Par contagion, nombre d'autres actions furent touchées, même celles de sociétés de chemins de fer. Résultat : l'indice des transports perdait près de 10 points.

Les réductions de dividendes décidées par Public Service of Indiana et Long Island Lighting portèrent ensuite un sérieux coup au compartiment des services publics. Bref, le poids des transports et des services publics coupait court à l'élan du marché. Mais ni les investisseurs ni les professionnels ne parurent s'en émouvoir. La plupart assuraient que de tels renversements de situation étaient fréquents en fin d'année.

Une forte activité a continué de régner et 106,3 millions de titres ont changé de mains contre 108,1 millions.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Alcoa	43 1/2	44
A.T.T.	63 3/8	62 5/8
Boeing	45 7/8	45 1/8
Chase Manhattan Bank	43 3/4	44 3/8
Du Pont de Nemours	51 1/8	51 1/8
Eastman Kodak	74 3/8	75 1/4
Exxon	37 1/8	37 3/8
Ford	43 1/8	43 1/2
General Electric	57 5/8	58 1/2
General Foods	52 3/8	52 1/4
General Motors	74	73 3/4
Goodyear	29 3/8	29 1/4
I.B.M.	123 1/2	122 7/8
I.T.T.	44 1/2	44 3/4
Mobil Oil	28	28 3/8
Pfizer	35 7/8	35 3/8
Schlumberger	47 1/8	48 1/8
Texaco	35 1/2	35 1/2
U.A.L. Inc.	38	36 1/2
Union Carbide	63 1/2	63
U.S. Steel	29 3/8	29 1/4
Westinghouse	54 3/4	55 1/2
Xerox Corp.	50 1/4	49 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BANQUE HYPOTHECAIRE EUROPEENNE. – Interrompue depuis le 8 juin dernier dans l'attente d'un projet d'offre publique visant les actions de cette banque, et qui n'a d'ailleurs jamais vu le jour, la cotation en Bourse de Paris de cet établissement reprendra le mardi 27 décembre prochain. Ainsi en a décidé la Chambre syndicale des agents de change après une recommandation en ce sens de la Commission des opérations de bourse. Constatant que les conditions relatives à la mise au point de l'opération financière initialement envisagée se sont prolongées *« beaucoup plus longtemps qu'il n'était prévu à l'origine »*, la COB avait estimé, par la voie d'un communiqué, *« qu'il ne serait pas justifié de prolonger cette suspension de cotation »*.

Si elle régularise une situation qui ne s'était que trop prolongée pour le « flottant » (nombre d'actions détenues par le public) évalué à plus de 30 % du capital de la Banque hypothécaire européenne, le sort de cet établissement n'est pas réglé pour autant. Désireuse, dans un premier temps, de porter à plus de 50 % la participation de 8 % qu'elle détient dans la B.H.E., la Caisse centrale des banques populaires a fini par annoncer, le 6 décembre dernier, qu'elle renonçait à son projet, d'autres candidats ayant également des vues sur cette banque de crédit à long et moyen terme spécialisée dans l'immobilier. Parmi les prétendants, le nom de la Société générale a été avancé à plusieurs reprises, mais il semble bien que les pouvoirs publics souhaitent, également, limiter les ambitions de cet établissement qui a récemment repris le Crédit électrique et gazier (CREG) au groupe Thomson après avoir déjà acquis une participation majoritaire dans le Crédit général industriel.

Pour l'heure, le capital de la B.H.E reste très éclaté entre une dizaine d'actionnaires dont la participation ne dépasse pas 10 % : la banque Louis-Dreyfus (9,8 %), le groupe Concorde, les banques populaires et la Bank für Gemeinwirthschaft (8 % chacun), le groupe U.A.P. (7 % environ), les A.G.F. et la Caisse des dépôts (près de 6,5 % chacun) et la B.F.C.E. (plus de 5 %).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	21 déc.	22 déc.
Valeurs françaises	155	159,4
Valeurs étrangères	144	147,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	21 déc.	22 déc.
Indice général	149,7	152,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 23 déc. .... 11 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22 déc.	23 déc.
1 dollar (en yens)	234,40	234,10

BOURSE DE PARIS — Comptant — 22 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	27	0 880
5 %	38 80	4 452
3 % amort. 45-54	71	1 180
Emp. 7 % 1973	9803	..
Emp. 8,80 % 77	112 02	5 145
9,80 % 78/93	88 85	4 391
8,80 % 78/86	90 60	0 264
10,80 % 79/94	91 20	3 246
13,25 % 80/90	99 94	7 349
13,80 % 80/87	101 60	2 564
13,80 % 81/99	101	12 930
16,75 % 81/87	110 50	4 760
16,20 % 82/90	110 20	15 268
16 % juin 82	109 80	8 612
E.D.F. 7,8 % 61	138 75	14 099
E.D.F. 14,5 % 80-82	101 10	7 416
Ch. France 3 %	130	..
CNB Bques janv. 82	101 50	6 655
CNB Paribas	101 60	6 655
CNB Suez	101 55	6 655
CNI janv. 82	101 55	6 655
B.S.N. 10,50% 77	2780	281
Carrefour 6,75% 75	329	..
Interbail (obl. conv.)	230 20	23
Lafarge 6 % 72	324	32 400
Martell 8,75 % 77	1680	169
Michelin 5,50% 70	815	..
Moët-Hennes. 6%77	1577	171
Pétr. (Fse) 7,50% 79	207	20 800
Peugeot 6 % 70-75	351	35 100
Sanofi 10,25 % 77	851	..
SCREG 9,75 % 78	162	16 800
Télém. 7 % 74	168 50	16 880
Thom.-CSF 8,9% 77	250	24

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	55 30	54
A.G.F. (St Cent.)	380	359
A.G.P. Vie	5000	5360 d
Agr. Inc. Madag.	73	....
Alfred Herlicq	60	61
Allobroge	375	376
André Roudière	148	148
Applic. Hydraul.	331	340
Arbel	39 60	39 20
Artois	421	424 c
At. Ch. Loire	14 10	....
Aussedat-Rey	18 50	18 70
Bain C. Monaco	80 50	80
Banania	450	468
Banque Hypoth. Eur.	334	....
Blanzy-Ouest	282	282
B.N.P. Intercontin.	178 90	186
Bénédictine	1622	1690
Bon-Marché	91	94 60 d
Borie	328	335
Bras. Glac. Int.	810	815
Cdif	399	398
Cambodge	193	189
C.A.M.E.	96	97
Campenon Bern.	182	183
Caout. Padang	250	252
Carbone-Lorraine	45	....
Carnaud S.A.	131	131
Caves Roquefort	951	960
C.E.G.Frig.	186	186
C.E.M.	29	29 70
Centen. Blanzy	880	909 c
Centrest (Ny)	102 70	102 70
Cerabati	62	62
C.F.F. Ferrailles	121 80	121 80
C.F.S.	737	765
C.G.I.B.	202	....
C.G.V.	93	95
Chambon (M.)	389	390
Chambourcy (M.)	1100	1029 o
Champex (Ny)	104 60	104 50
Chim. Gde Paroisse	65 50	65 90
C.I. Maritime	385	370
Ciments Vicat	240	240
Citram (B)	120	120
Clause	420	450
Cl. MA (Fr.-Bail)	385	....
CMN-Mar Madag.	4 60	....
Cochery	48	52 50 d
Cofradel (Ly)	425	....
Cogifi	224	228
Comindus	584	584
Comiphos	170	176 80
Comp. Lyon-Alem.	209 90	210
Concorde (La)	256 20	263
C.M.P.	15 70	15 10
Conte S.A. (Li)	36	....
Crédit (C.F.B.)	184 60	....
Créd. Gén. Ind.	390	390
Cr. Universel (Cie)	445	452
Créditel	120	124 50
C. Sabl. Seine	115 20	....
Darblay S.A.	218 80	217
De Dietrich	315	325
Degremont	157 40	151 o
Delalande S.A.	279	278

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Delmas-Vieljeux	580	560
Dév. Rég. P.d.C (Li)	112	113
Didot-Bottin	357 80	372
Dist. Indochine	299	305
Drag. Trav. Pub.	203 90	199 80
Duc-Lamothe	230	236
Dunlop	5 50	6 d
Eaux Bass. Vichy	989	1000
Eaux Vittel	1000	1030
Ecco	2704	2704
Economats Centre	405	406
Electro-Banque	244	246
Electro-Financ.	480	480
Elf-Antargaz	158	....
E.L.M. Leblanc	579	570
Entrepôts Paris	284	289
Epargne (B)	1080	1120
Epargne de France	320	....
Epeda-BF	1336	1336
Escaut-Meuse	379	378
Eurocom	618	618
Europ. Accumul.	30	30 10
Eternit	246	246
Félix Potin	1143	1159
Ferm. Vichy (Ly)	158	127 o
Finalens	95 50	97 50
FIPP	104	104
Fnac	225	220 20
Focep (Chât. eau)	1132	....
Foncière (Cie)	194	193
Fonc. Agache-W.	80	85 70
Fonc. Lyonnaise	1310	....
Foncina	160	156
Forges Gueugnon	18 90	18 15 o
Forges Strasbourg	132	132
Forinter	1245	1245
Fougerolle	75	78
France I.A.R.D.	99	99
France (La)	572	613
Frankel	191 10	199 d
Fromageries Bel	820	825
From. Paul Renard	365	323
GAN	700	700
Gaumont	600	580
Gaz et Eaux	1300	1294
Genvrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	21 50	20 60
Gerland (Ly)	615	614
Gévelot	256	328 d
Gr. Fin. Constr.	190	187
Gds Moul. Corbeil	80	79 50
Gds Moul. Paris	276 10	280 50
Groupe Victoire	674	700
G. Transp. Ind.	164 30	157 70
Huard-U.C.F.	37 60	37 80
Hutchinson	26 70	26 70
Hydro-Energie	249 90	219 90 o
Hydroc. St-Denis	49 10	51
Immindo S.A.	222	215
Immoinvest	153	155
Immobail	290	278
Immobanque	491	480
Immob. Marseille	1950	1950
Immofice	400	391
Industrielle Cie	670	680
Invest. (Sté Cent.)	670	692
Jaeger	33	34 30
Lafitte-Bail	293	291
Lambert Frères	72	76
Lampes	113 20	117 50
La Brosse-Dupont	72 50	66 o
Lebon Cie	749	750
Lille-Bonnières	241	245
Locabail Immob	520	520
Loca-Expansion	170	168
Locafinancière	238 90	239
Locatel	359	361
Lordex (Ny)	109	106 10
Louvre	385	390
Luchaire S.A.	288	289
Machines Bull	37 60	37 60
Magasins Uniprix	53 10	53 10
Mégnant S.A.	45	....
Maritimes Part.	137	140
Marocaine Cie	44	....
Métal Déployé	290	289
M. H.	40	....
Mic	232	....
Mors	388	389
Nadella S.A.	180 40	180
Naval Worms	112	118 40
Navig. (Nat. de)	60 10	62 50 d
Nicolas	344 50	345
Nodet-Gougis	93 50	96
OPB Paribas	144 80	148
Optorg	122 20	123
Origny-Desvroise	108 50	112 80
Palais Nouveauté	295	296
Paris France	85	88 40
Paris-Orléans	139 50	134
Part. Fin. Gest. Im.	329	329
Pathé-Cinéma	282	278
Pathé-Marconi	130	137 50
Piles Wonder	132	132
Piper-Heidsieck	385	380
P.L.M.	98	98

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Porcher	177 80	185
Profils Tubes Est	4 80	4 60 o
Prouvost et-Lain.R.	38	38
Providence S.A.	398	398
Publicis	1140	1185
Raff. Souf. R.	116	116
Ressorts Indust.	87 20	90
Révillon	452 40	465
Ricqlès-Zan	129 50	134 70 d
Ripolin	44 70	....
Rochefortaise S.A.	66 20	64
Rochette-Cenpa	13 10	12 90
Rosario (Fin.)	110	109 50
Rougier et Fils	68 60	60 80
Rousselot S.A.	360	360
Sacer	37	....
Sacilor	2 70	2 73
SAFAA	75 60	78 60
Safic-Alcan	204	200
SAFT	289 50	295
Saunier Duval	20 80	21
Saint-Raphaël	75 80	75
Salins du Midi	281 50	283
Santa-Fé	176	174
Satam	48	48 10
Savoisienne (M)	86	....
SCAC	192	190
Sellier-Leblanc	280	265
Senelle Maubeuge	146	149 90
S.E.P. (M)	171 30	171 30
Serv. Equip. Véh.	45	46
Sicli	37 10	37
Sicotel	275	281
Sietra-Alcatel	561	565
Sinvim	128	126
Siph (Plant. Hévéas)	180 10	....
SMAC Acieroïd	153	155
Sofal financière	386	389
Soffo	174 90	175
Soficomi	447	446
S.O.F.I.P. (M)	101	90
Sofragi	755	756
Sogepal	241	250
Soudure Autog.	72 50	70
S.P.E.G.	136 50	136 50
Speichim	173 90	170
S.P.I.	320	315
Spie Batignolles	132	132
Stemi	238	240
Synthelabo	306	306
Taittinger	779	765
Testut-Aequitas	195	202 80 d
Thann et Mulh.	53 50	57 30
Tissmétal	27	26 50
Tour Eiffel	320	320
Ufiner S.M.D.	182 10	185
Ugimo	210	210 40
Unibail	500	502
Unidel	108 90	104 50
U.A.P.	548	552
Union Brasseries	59 30	....
Union Habit.	273	273
Un. Imm. France	268 50	274
Un. Ind. Crédit	318	315
Usinor	1	1
U.T.A.	170	170
Viancy Bourget (Ny)	6 10	6 50 d
Virax	47	50 50
Waterman S.A.	280	250
Brass. du Maroc	121	....
Brass. Ouest-Afr.	28 80	28 50

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	270	....
Akzo	306	311
Alcan Alum.	400	401
Algemene Bank	1273	1317
Am. Petrofina	550	....
Arbed	200	....
Asturienne Mines	101	....
Banco Central	88	88
Bco Pop Espanol	77 50	77 50
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	36000	36500
Barlow Rand	110	....
Blyvoor	145 20	146
Bowater	35 20	38 50
British Petroleum	57 10	56 70
Br. Lambert	465 90	435
Caland Holdings	104	107
Canadian-Pacific	413 50	420
Cockerill-Ougre	25 20	....
Cominco	487	....
Commerzbank	649	....
Courtaulds	19 95	19 50
Dart. and Kraft	715	....
De Beers (port.)	75 50	....
Dow Chemical	338	345
Dresdner Bank	680	680
Entrep. Bell Canada	275	292
Femmes d'Auj.	73 40	....
Finextremer	260	....
Finsider	0 45	....
Gén. Belgique	310 10	322 90
Gevaert	535	535
Glaxo	114	109
Goodyear	320	....
Grace and Co	463	467
Grand Metropolitan	53 90	53 95
Gulf Oil Canada	140	139
Hartebeest	751	....
Honeywell Inc.	1394	....
Hoogovens	126 10	....
I. C. Industries	501	487
Int. Min. Chem	465	....
Johannesburg	1141	....
Kubota	14	13 50
Latonia	254 90	252 50
Mannesmann	490	....
Marks-Spencer	35 65	35 50
Midland Bank Plc	52	52
Mineral-Ressourc.	97 10	99
Nat. Nederlanden	646	....
Noranda	224	220 10
Olivetti	20 30	....
Pakhoed Holding	183 50	185
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	384	387
Phoenix Assuranc.	60 05	59 95
Pirelli	9	8 10
Procter Gamble	590	591
Ricoh Cy Ltd	52 50	50 10
Rolinco	1078	1100
Robeco	1102	1140
Shell fr. (port.)	80 50	....
S.K.F. Aktiebolag	187	201
Sperry Rand	485	490
Steel Cy of Can.	250	....
Stilfontein	168	....
Sud. Allumettes	342	....
Tenneco	405 50	....
Thorn EMI	93	....
Thyssen c. 1 000	278	....
Toray indust. inc	18 40	19
Vieille Montagne	536	526
Wagons-Lits	340	340
West Rand	70	70

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1040	1061
C.D.M.E.	484	480
Delta	380	387
Dauphin O.T.A.	1228	1210
Merlin Immobilier	1860	1875
Métallurg. Minière	132 20	130
M.M.B	296 50	300
Novotel S.I.E.H.	1634	1680
Petit Bateau	390	402
Petrofigaz	500	500
Poron	800	800
S.C.G.P.M.	198	202
Far East Hotels	0 90	0 95
Sodexho	2800	2800
Softbas	197	192
Rodamco	447	452

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	5 90	6 30 d
Alser	175	....
Cellulose du Pin	31 20	29
C.G.Maritime	10	6 80 o
Coparex	460	470
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Files.Fourmies	1 70	....
Imp. G.-Lang	1 85	1 34 o
La Mure	55	52
Pronuptia	130	130
Rorento N.V.	682	681
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F.(Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	150	....
Total C.F.N.	53 20	....
Ufinex	227	....

SICAV 22/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	222 88	212 77
Actions-Investiss.	274 46	262 01
Actions sélectives	324 79	310 06
Aedificandi	355 93	339 79
A.G.F. 5000	243 30	232 27
Agfimo	377 12	360 02
A.G.F. Interfonds	375 95	358 90
Alefi	229 95	219 52
A.L.T.O.	190 10	181 48
Amérique Gestion	511 11	487 93
Associc	21630 94	21630 94
Bourse-Investiss.	287 17	274 15
Capital Plus	1233 72	1233 72◆
C.I.P.	831 66	793 97
Convertimmo	289 87	276 73
Cortexa	1049 96	1002 35◆
Credinter	401 86	383 64
Croiss. Immobil.	369 80	353 03
Démeter	56887 51	56517 96
Drouot-France	293 33	280 03
Drouot-Investiss.	725 09	692 21
Drouot-Sécurité	192 42	183 69
Energie	235 64	224 95
Epacourt Sicav	6164 76	6134 09
Epargne Associations	23796 09	23724 92
Epargne-Capital	5233 34	5181 52
Epargne-Croiss.	1361 48	1299 74
Epargne-Industr.	430 39	410 87
Epargne-Inter	896 37	855 25
Epargne-Oblig.	178 06	169 99
Epargne-Unie	878 59	838 75
Epargne-Valeur	345 30	329 64
Eparoblig	1086 59	1084 42
Eurocic	8995 35	8587 45
Euro-Croissance	405 08	386 71
Foncier Investiss.	648 55	619 14◆
France-Garantie	281 10	276 59
France-Investiss.	421 34	402 23◆
Fr.-Obl. (nouv.)	404 81	386 45
Francic	240 53	229 62
Fructidor	230 29	219 85
Fructifrance	424 65	405 39
Fructivar	59197 88	59050 25
Gestion Associations	110 63	107 93◆
Gestion Mobilière	570 81	544 93
Gest. Rendement	491 01	468 74
Gest. Sél. France	381 27	363 98
Haussmann Oblig.	1232 83	1176 93
Horizon	667 91	628 08
I.M.S.I.	376 45	359 38
Indo-Suez Valeurs	606 69	579 18
Ind. française	11555 82	11329 24
Interoblig.	10406 77	9934 86
Intersélect France	285 33	272 39
Intervaleurs Indust.	415 88	397 02
Invest. net	10357 24	10936 57
Invest.Obligataire	12158 95	12134 68
Invest. St-Honoré	683 87	652 86
Laffitte-crt-terme	118081 12	118081 12
Laffitte-Expansion	648 96	619 53
Laffitte-France	197 38	188 39
Laffitte-Oblig.	142 02	135 58
Laffitte-Rend.	205 80	196 47
Laffitte-Tokyo	878 75	839 86
Lion-Associations	11105 49	11105 49
Livret portefeuille	492 63	470 29
Mondiale Investissem.	348 99	333 16◆
Monecic	54710 26	54710 26
Multi-Obligations	437 02	417 20
Natio.-Assoc.	22531 28	22486 31
Natio.-Epargne	12274 80	12153 27
Natio.-Inter.	941 68	899 17
Natio.-Placements	60260 69	60260 69
Natio.-Valeurs	504 37	481 50
Oblisem	152 58	145 64
Pacifique St-Honoré	416 17	397 30
Paribas Epargne	11881 35	11834 01
Paribas Gestion	541 29	516 74◆
Patrimoine-Retraite	1129 12	1106 98
Phenix Placements	237 76	236 58
Pierre Investiss.	423 29	404 10◆
Placement crt-terme	52117 07	52117 07
Province Investiss.	270 55	258 28
Rendem. St-Honoré	11835 27	11778 39
Sécur. Mobilière	368 08	351 39
Sél.court terme	11880 44	11792
Sélec. Mobil. Div.	343 38	327 79
Sélection-Rendem.	172 95	165 11
Sélect. Val. Franç.	201 47	192 33
Sicav-Associations	1054 38	1052 29
S.F.I. fr. et ét.	459 85	439
Sicavimmo	480 32	458 54
Sicav 5000	213 45	203 77
Slivafrance	322 86	308 22
Slivam	321 18	306 62
Slivarente	196 68	187 76
Slivinter	358 85	342 58
S.I.-Est	991 41	946 45
S.I.G.	779 04	742 86◆
S.N.I.	1028 05	981 43
Sofrinvest	439 13	419 22◆
Sogeparge	315 94	301 61
Sogever	866 95	827 64
Sogister	1137 04	1085 48
Soleil Investiss.	478 85	457 14
U.A.P. Investiss.	348 97	333 15
Uni-Associations	102 41	102 41
Unifrance	258 67	246 94
Unifoncier	681 67	650 76
Unigestion	653 30	623 68
Uni-Japon	1146 31	1094 33
Uni-Régions	1445 82	1380 26
Unirente	1786 98	1728 22
Univer	13060 57	13060 57
Valorem	385 88	368 38
Valorg	10954 24	10899 74
Valrel	119702 05	119582 47
Worms Investiss.	680 98	650 10

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1818	4,5 % 1973	1830	1865	1865	+ 1 91
3100	C.N.E. 3 %	3095	3085	3085	– 0 32
205	Accor	207	212	212	+ 2 41
770	Agence Havas	776	791	791	+ 1 93
510	Air Liquide	510	520	522	+ 2 35
400	Als. Superm.	400	415	415	+ 3 75
71	A.L.S.P.I.	73 50	76	77	+ 4 76
131	Alsthom-Atl.	131 50	134	134	+ 1 90
580	Amrep	609	630	636	+ 4 43
360	Applic. gaz	348	340	340	– 2 29
340	Arjom. Prioux	338	328	330	– 2 36
1010	Aux. Entrepr.	1010	1092	1092	+ 8 11
430	Av. Dass.-Br.	440	430	430	– 2 27
265	Bail-Equipem.	267	270 30	268 60	+ 0 59
600	Bail-Investiss.	599	600	599	....
430	Cie Bancaire	428 50	458	455	+ 6 18
110	Bazar H.-V.	110	110 50	110 50	+ 0 45
265	Béghin-Say	265 50	275	275	+ 3 57
360	Bic	360	380	385	+ 6 94
230	B.I.S.	231	235	235	+ 1 73
1540	Biscuit (Géné.)	1543	1580	1585	+ 2 72
1800	Bongrain S.A.	1800	1830	1830	+ 1 66
685	Bouygues	690	700	700	+ 1 44
2600	B.S.N.-G.D.	2575	2640	2640	+ 2 52
1300	Carrefour	1300	1320	1319	+ 1 46
800	Casino	810	850	850	+ 4 93
520	Cedis	519	540	540	+ 4 04
280	Cetelem	281	294	295	+ 4 98
580	C.F.A.O.	565	584	583	+ 1 44
79	C.F.D.E.	78	82 20	82 20	+ 5 38
5 60	Ch. France Dunk.	5 50	5 45	5 45	– 0 90
240	Charg. Réunis	242	244	243	+ 0 41
23	Chiers-Châtill.	23 10	24	24 20	+ 4 76
195	Ciments franç.	197	210	210	+ 6 59
1350	C.I.T. Alcatel	1345	1350	1351	+ 0 44
740	Club Méditerr.	740	740	741	+ 0 13
116	Codetel	115	115	114 90	– 0 08
192	Cofimeg	191 80	196	196	+ 2 18
200	Coles	201	201	201	....
128	Compt. Entrepr.	128 90	133 30	134	+ 3 96
255	Compt. Mod.	253	268	268	+ 5 92
485	Créd. Foncier	484 70	484	484	– 0 14
240	Crédit F. Imm.	239 50	240	242	+ 1 04
480	Crédit Nat.	486	489	489	+ 0 61
42	Creusot-Loire	42 10	42 50	42 30	+ 0 47
125	Crouzet	125	133	134 80	+ 7 84
565	C.S. Saupiquet	565	570	570	+ 0 88
1300	Damart-Servip	1300	1350	1350	+ 3 84
770	Darty	765	780	782	+ 2 08
520	Docks France	519	545	545	+ 5
84	D.M.C.	84	84 40	84 40	+ 0 47
840	Dumez	841	850	850	+ 1 07
520	Eaux (Gén.)	521	550	549	+ 5 37
181	Elf-Aquitaine	160 50	163 50	169 50	+ 5 60
151	– (certific.)	151	159 80	158	+ 4 63
2230	Essilor	2230	2250	2251	+ 0 94
430	Esso S.A.F.	430	445	444	+ 3 25
755	Eurafrance	755	785	784	+ 3 84
685	Euromarché	683	680	680	– 0 43
605	Europe n° 1	605	604	604	– 0 16
730	Facom	730	770	770	+ 5 47
750	Fichet-Bauche	751	730	730	– 2 79
182	Finextel	181 50	186	185	+ 1 92
194	Fives-Lille	194 20	204 50	204 50	+ 5 30
39	Fonderie (Gén.)	38 50	39 90	39 70	+ 3 11
85	Fraissinet	85	85 50	85 50	+ 0 58
385	Francarep	387	389	389	+ 0 51
148	Gal. Lafayette	148 10	151 50	152	+ 2 63
795	Gén. Géophys.	807	825	830	+ 2 85
280	GTM-Entrepose	283 50	292	295	+ 4 05
315	Guyenne-Gasc.	313	318	320	+ 2 23
1450	Hachette	1451	1455	1455	+ 0 27
320	Hénin (La)	319 50	324	325	+ 1 72
56	Imétal	56 50	60	60 40	+ 6 90
270	Imm. Plaine-M.	273	275	275	+ 0 73
365	Ind. et Particip.	365	355	356	– 2 46
820	Inst. Mérieux	820	825	825	+ 0 60
370	Interbail	371	380	380	+ 2 42
1220	Intertechnique	1220	1230	1230	+ 0 81
160	J. Lefebvre	151	150	150	– 0 66
125	Jeumont Ind.	125 50	126	126	+ 0 39
465	Lab. Bellon	465 50	473	478	+ 2 68
280	Lafarge-Coppée	279 50	275	279 80	+ 0 10
1940	Legrand	1954	1970	1960	+ 0 30
1340	Lesieur	1335	1355	1355	+ 1 49
265	Locafrance	272	275 50	280	+ 2 94
750	Locindus	748	741	741	– 0 93
765	Lyonn. Eaux	765	772	772	+ 0 91
305	Mais. Phénix	307	330	327 80	+ 6 77
820	Majorette (Ly)	820	830	830	+ 1 21
95	Manurhin	99	104	104 50	+ 5 55
66	Mar. Wendel	65 80	67 50	67 50	+ 2 58
1710	Martell	1708	1715	1725	+ 0 99
840	Merlin-Gerin	838	840	842	+ 0 71
1240	Matra	1250	1250	1250	....
785	Michelin	787	791	795	+ 1 01
1380	Midi (Cie)	1370	1386	1387	+ 1 24
171	Midland Bk S.A.	171	169	169	– 1 16
121	Mines Kali (Sté)	121 20	129	127	+ 4 78
42	M.M. Penarroya	42	42 20	42 50	+ 1 19
1380	Moët-Hennessy	1376	1379	1379	+ 0 21
475	Mot. Leroy-S.	475	480	480	+ 1 05
104	Moulinex	105	110	109 50	+ 4 28
630	Mumm	640	650	650	+ 1 56
215	Navig. Mixtes	212	217	216 40	+ 2 07
10	Nobel-Bozel	10 15	10 10	10 15	....
47	Nord-Est	48	49 70	49 70	+ 3 54
280	Nordon (Ny)	290	290	290	....
65	Nouvelles Gal.	66 10	66 50	66 50	+ 0 60
665	Occident. (Gén.)	664	680	687	+ 3 46
193	Olida-Caby	192	197	198	+ 3 12
920	Omn. F. Paris	915	930	930	+ 1 63
165	Opfi-Paribas	165	166	166	+ 0 60
2090	Oréal (L')	2100	2225	2224	+ 5 90
75	Papet. Gascogne	75	73	73	– 2 66
600	Paris-Réescomp.	599	615	615	+ 2 67
189	Pechelbronn	189 10	189 10	190	+ 0 47
445	Penhoet	449	456	457	+ 1 78
765	Pernod-Ricard	745	760	763	+ 2 41
157	Pétroles (Fse)	157	160 90	161 60	+ 3 05
38	– (certific.)	38	39 95	39 80	+ 4 73
69	Pétroles B.P.	69 30	75 80	75 80	+ 9 37
200	Peugeot S.A.	200 20	202 50	203	+ 1 39
54	Poclain	53	50	48	– 9 43
305	Poliet	314	325	326	+ 3 82
135	Pompey	135	137	137	+ 1 48
345	P.M. Labinal	345	345	345	....
1790	Presses Cité	1795	1848	1850	+ 3 06
880	Prétabail Sic.	880	920	920	+ 4 54
225	Primagaz	226 50	235	236	+ 4 19
131	Printemps	131	137	137	+ 4 58
1210	Promodès	1210	1250	1250	+ 3 30
390	Radiotechn.	400	414 50	414 50	+ 3 62
74	Raffin. (Fse)	77	79 50	79 50	+ 3 24
980	Redoute (La)	975	1020	1005	+ 3 07
640	Roussel-Uclaf	638	678	678	+ 6 26
1200	Rue Impériale	1200	1205	1205	+ 0 41
153	Sade	153	154	154	+ 0 65
1380	Sagem	1385	1380	1399	+ 1 01
310	St-Louis B.	310	308 50	308 50	– 0 48
520	Sanofi	519	545	545	+ 5
330	S.A.T.	330	344	344	+ 4 24
24	Saulnes	23 50	24 20	24 20	+ 2 97
86	Schneider	85 60	87	87 50	+ 2 21
51	S.C.O.A.	51	53	53	+ 3 92
153	S.C.R.E.G.	152 50	154	154 50	+ 1 31
400	Seb	400 50	406	410	+ 2 37
255	Sefimeg	259	261 50	261 50	+ 0 96
820	S.F.I.M.	820	842	841	+ 2 56
96	S.G.E.-S.B.	97	101	102	+ 5 15
820	Sign. Ent. El.	820	819	820	....
500	Silic	498	498	498	....
290	Simco	290	299	299	+ 3 10
134	Simnor	134	134 50	134 50	+ 0 37
1350	Skis Rossignol	1350	1310	1310	– 2 96
505	Siminco	503	499	500	– 0 59
455	Sogerap	456	461	466	+ 2 19
460	Sommer-Allib.	460	465	461	+ 0 21
430	Source Perrier	436 50	441	440	+ 0 80
390	Talcs Luzenac	390	417	417	+ 6 92
1360	Tél. Electr.	1360	1390	1380	+ 1 47
190	Thomson-C.S.F.	191	197 50	200 90	+ 5 18
1870	T.R.T.	1870	1880	1895	+ 1 33
235	U.F.B.	235	235	238	+ 1 27
535	U.I.S.	535	527	527	– 1 67
210	U.C.B.	209 90	220	224	+ 6 71
300	Valéo	300	299	300	....
61	Vallourec	59	63 10	64	+ 8 47
1680	V. Clicquot-P.	1682	1790	1780	+ 5 82
1070	Viniprix	1065	1090	1110	+ 4 22
850	Elf-Gabon	853	908	908	+ 6 44
265	Amax Inc.	258	266 50	265	+ 2 71
325	Amer. Express	321 50	340	335	+ 4 19
665	Amer. Teleph.	680	659	660	– 2 94
169	Anglo Amer. C.	169 10	168 80	168 50	– 0 35
1120	Amgold	1121	1139	1151	+ 2 67
910	B. Ottomane	910	910	912	+ 0 21
645	BASF (Akt)	645	660	663	+ 2 79
646	Bayer	644	660	658	+ 2 17
580	Buffelsfont.	580	600	599	+ 3 27
33	Charter	33 40	35	34 90	+ 4 49
470	Chase Manh.	469	468	468	– 0 21
295	Cie Pétr. Imp.	302	311	310	+ 2 64
78	De Beers	77 35	79	79 30	+ 2 52
1250	Deutsche Bank	1250	1275	1280	+ 2 40
139	Dome Mines	140	145 80	145 50	+ 3 92
325	Driefontein Cal	325 80	340 80	340 80	+ 4 60
525	Du Pont-Nem.	527	554	552	+ 4 74
775	Eastman Kodak	781	797	797	+ 2 04
161	East Rand	155 50	159 90	158 50	+ 1 92
530	Ericsson	530	530	530	....
385	Exxon Corp.	383 50	394	394	+ 2 73
440	Ford Motors	446	466	465	+ 4 26
390	Free State	388	398	398	+ 2 57
245	Gencor	242	245 50	245 50	+ 1 44
310	Gén. Belgique	310 10	322 90	322 90	+ 4 12
605	Gén. Electr.	606	626	624	+ 2 97
765	Gen. Motors	765	788	788	+ 3
73	Goldfields	73	75 50	75 50	+ 3 42
205	Harmony	205 50	208 90	210 50	+ 2 43
35	Hitachi	34 75	36 60	36 60	+ 5 32
680	Hoechst Akt.	678	699	699	+ 3 09
99	Imp. Chemical	98 80	101 10	101 10	+ 2 32
147	Inco. Limited	148 90	157	157	+ 5 43
1290	IBM	1291	1335	1340	+ 3 79
81	Ito-Yokado	80 10	81 90	82	+ 2 37
470	ITT	474	487	486	+ 2 53
86	Matsushita	86	87 90	87 90	+ 2 20
980	Merck	977	971	971	– 0 61
890	Minnesota M.	894	915	914	+ 2 23
285	Mobil Corp.	285	303	303	+ 6 31
23010	Nestlé	23050	23850	23700	+ 2 81
645	Norsk Hydro	643	659	658	+ 2 33
1080	Petrofina	1082	1095	1102	+ 1 84
785	Philip Morris	783	780	773	+ 1 31
148	Philips	147 80	151	151 50	+ 2 50
420	Pres. Brand	417	401	400 50	– 3 95
465	Président Steyn	468	478	475	+ 3 71
1050	Quilmès	1050	1080	1079	+ 2 76
1440	Randfontein	1440	1470	1476	+ 2 50
445	Royal Dutch	443	460	459	+ 3 81
87	Rio Tinto Zinc	87 50	89	89 20	+ 1 94
355	St Helena Co	356 10	359	359	+ 0 81
475	Schlumberger	486 70	513	508	+ 4 37
82	Shell transp.	82 10	83	83	+ 1 09
1460	Siemens A.G.	1458	1479	1479	+ 1 44
168	Sony	168	171	169 50	+ 0 89
240	T.D.K.	243	245 20	243	....
840	Unilever	838	845	845	+ 0 83
740	Unit. Techn.	741	764	764	+ 3 10
1160	Vaal Reess	1150	1172	1180	+ 2 60
545	West Deep	543	558	559	+ 2 94
460	West Hold.	458	470	468	+ 2 18
530	Xerox Corp.	531	540	535	+ 0 75
2 12	Zambia Corp.	2 11	2 25	2 26	+ 6 63

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 472	8 461	8 200	8 600
Allemagne (100 DM)	305 600	305 720	293	313
Belgique (100 F)	14 993	15 009	14 200	15 300
Pays Bas (100 fl.)	271 670	271 950	259	279
Danemark (100 krd)	84 440	84 520	80	88
Norvège (100 k)	108 390	108 470	104	111
Grande-Bretagne (£ 1)	12 025	12 071	11 600	12 400
Grèce (100 drachmes)	8 510	8 505	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 036	5 033	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	382 750	382 660	371	392
Suède (100 krs)	104 300	104 500	99	106
Autriche (100 sch)	43 300	43 370	42 300	44 300
Espagne (100 pes.)	5 328	5 329	4 900	5 500
Portugal (100 esc.)	6 370	6 370	5 600	6 800
Canada ($ can 1)	6 781	6 776	6 580	6 920
Japon (100 yens)	3 606	3 617	3 460	3 620

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/12
Or fin (kilo en barre)	102800	102500
Or fin (en lingot)	102250	102500
Pièce française (20 fr)	650	648
Pièce française (10 fr)	450	439
Pièce suisse (20 fr)	640	633
Pièce latine (20 fr)	617	615
Souverain	769	772
Pièce de 20 dollars	3920	3960
Pièce de 10 dollars	1755	1780
Pièce de 5 dollars	1050	1050
Pièce de 50 pesos	4040	4080
Pièce de 10 florins	630	636

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 23 décembre 1983 a été tiré à 476 535 exemplaires

L'AFFAIRE ELF-AQUITAINE

M. Raymond Barre propose à M. Mauroy de lui communiquer le rapport de la Cour des comptes

M. Raymond Barre, ancien premier ministre, a fait diffuser, vendredi 23 décembre, le communiqué suivant :

« A la suite de l'intervention de M. Giscard d'Estaing, au sujet de ce que l'on appelle, aujourd'hui « l'affaire Elf-Erap », je tiens, en ce qui me concerne, à apporter les précisions suivantes :

» 1. — J'ai été informé, le 8 octobre 1976 par M. Pierre Guillaumat, président de l'Erap et de la société nationale Elf-Aquitaine, d'un accord passé à Zurich, le 28 mai 1976, avec l'autorisation du président de la République, entre Elf-Aquitaine et un groupe technique et financier étranger en vue de l'expérimentation d'un procédé de détection susceptible de bouleverser la recherche pétrolière.

» Ce groupe avait la caution morale d'éminentes personnalités françaises et étrangères et le patronage du président Pinay qui me fit part personnellement de l'intérêt exceptionnel du projet.

» Le secret de l'accord et des opérations à conduire devait être assuré pour des raisons tenant à la défense nationale, aux relations avec des gouvernements étrangers et aux intérêts essentiels du groupe national Elf-Aquitaine. En conséquence, seuls le président de la République et le premier ministre devaient avoir connaissance du déroulement de l'affaire. Celle-ci fut considérée « confidentiel-défense » et traitée comme telle.

» 2. — De 1976 à 1979, j'ai été régulièrement informé par M. Pierre Guillaumat et par M. Albin Chalandon, présidents successifs de l'Erap et d'Elf-Aquitaine. Lors de la prise de fonction de M. Chalandon en 1977, j'ai indiqué au nouveau président d'Elf-Aquitaine que M. Guillaumat resterait chargé, en vue d'assurer la continuité indispensable, de suivre l'ensemble des relations avec le groupe détenteur des procédés soumis à expérimentation et de rendre compte au gouvernement de l'évolution de ces relations.

» En novembre 1978, j'ai mis au courant le ministre de l'industrie, M. André Giraud, des opérations en cours. Il a, avec mon plein accord, décidé de consulter une personnalité scientifique de premier plan sur les difficultés et retards observés.

» Aucun autre membre du gouvernement n'a été informé de l'opération.

» En tant que premier ministre, responsable de la défense, j'ai donné les autorisations administratives et financières requises ; celles-ci m'étaient directement demandées par les dirigeants d'Elf-Aquitaine qui avaient toute ma confiance et qui assuraient la responsabilité de l'affaire.

» A la fin de juillet 1979, les dirigeants d'Elf-Aquitaine m'annoncèrent l'échec des expériences et décidèrent la résiliation de l'accord passé avec les détenteurs du procédé d'exploration dont la validité scientifique ne s'avérait pas établie. M. Chalandon, président de l'ERAP, obtint le reversement d'une partie des sommes engagées.

» 4. — En janvier 1980 la Cour des comptes entreprit l'examen des comptes de l'ERAP pour les exercices 1977, 1978 et 1979.

» Le président de l'ERAP me demanda pour les raisons déjà indiquées de veiller au maintien du caractère secret de toute investigation concernant les recherches entreprises.

» J'ai reçu le 22 janvier 1980 le premier président de la Cour des comptes et le président de la chambre compétente. Je leur ai demandé qu'à l'occasion de la vérification des comptes de l'ERAP, ils ne fassent figurer aucune indication sur les opérations précitées dans des rapports ou documents appelés à une quelconque diffusion. Cependant, afin de disposer d'une information aussi complète que possible sur cette affaire, j'ai précisé à mes interlocuteurs que la Cour était bien entendu fondée à demander à l'ERAP, sous forme confidentielle, toutes justifications sur les dépenses effectuées à ce sujet et je les ai invités à me faire part de toutes observations sur les tenants et aboutissants de l'affaire. Ces observations seraient portées à la connaissance du premier ministre, et de lui seul.

» Un compte rendu secret de cette réunion a été établi par le premier président de la Cour des comptes et m'a été adressé le 30 janvier 1980 : il n'a donné lieu de ma part à aucune observation.

» Un rapport confidentiel a été établi par M. François Gi quel, conseiller référendaire. Le premier président de la Cour des comptes m'en a remis, fin janvier 1981, trois exemplaires numérotés de 1 à 3. J'ai fait remettre immédiatement un de ces exemplaires au président de la République ; j'ai conservé les deux autres.

» Trois autres exemplaires, numérotés de 4 à 6, étaient tenus en réserve dans le coffre de la première présidence de la Cour des comptes, ainsi qu'il est indiqué à la page 146 du rapport de la Cour.

» Les opérations entreprises par le groupe Elf-ERAP ayant été arrêtées en juillet 1979 et un règlement financier ayant été obtenu à cette date, la bonne foi et l'intégrité des dirigeants de l'ERAP ne pouvant selon le rapport de la Cour être mises en cause à aucun moment même si des erreurs avaient été commises et certaines responsabilités techniques encourues, le dossier a été classé. Je n'en ai plus entendu parler jusqu'aux récentes révélations d'un journal satirique.

» Tels sont les faits. Je tiens à la disposition du premier ministre le rapport confidentiel de la Cour des comptes et les documents apportant la preuve de ce que j'avance.

» Je constate avec regret, mais sans étonnement, que contrairement aux principes les plus élémentaires, ni l'actuel premier ministre, ni l'actuel ministre de l'économie, des finances et du budget, ne m'ont adressé la moindre demande d'information avant de laisser un secrétaire d'Etat se livrer à une opération politique basse et indigne, pouvant porter une grave atteinte à leurs prédécesseurs dans l'exercice des responsabilités gouvernementales, ainsi qu'à la réputation d'un grand groupe pétrolier français et de ses dirigeants.

» L'opinion publique appréciera comme il convient ce comportement. »

La situation de la sidérurgie

LES DIX RENFORCENT LE PLAN ANTICRISE

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Des prix minimaux obligatoires seront appliqués aux produits plats. Une caution égale à 15 ECU par tonne (1 ECU = 6,80 F) sera versée par les industriels au niveau de la production. Elle leur sera remboursée le mois suivant s'ils ont respecté leurs quotas de production ainsi que les disciplines édictées en matière de prix. Les produits sidérurgiques commercialisés dans la Communauté seront dotés de certificats d'accompagnement afin d'établir une meilleure transparence des marchés et de s'assurer qu'il n'y a pas, par exemple grâce à des rabais illégaux, de modifications soudaines dans les courants d'échanges.

Telles sont les mesures qui ont été finalement adoptées jeudi par le conseil des ministres des Dix afin de renforcer le plan anticrise qui est appliqué à la sidérurgie sous l'autorité de la Commission européenne. Elles étaient demandées avec insistance par cette dernière afin de pouvoir mieux lutter contre l'indiscipline des industriels. Ceux-ci, pour tenter d'améliorer la situation de leurs entreprises, produisent souvent au-delà des quotas qui leur sont alloués et vendent à des prix inférieurs aux barèmes publiés. La demande de produits sidérurgiques demeurant très faible, cette attitude a pour conséquence une chute des cours, qui elle-même provoque une dégradation supplémentaire de la trésorerie des entreprises, et par là même la remise en cause des programmes de restructuration. Les nouvelles mesures entreront en vigueur le 1er février 1984 à la condition expresse que dans l'intervalle le conseil des ministres ait prorogé le système des quotas de production.

En juillet dernier, les Dix avaient limité cette prorogation à six mois parce que, précisément, certains Etats membres, en particulier la R.F.A., mettaient en doute l'efficacité du dispositif

Parmi les nouvelle mesures adoptées, c'est l'instauration des certificats d'accompagnement qui a provoqué la plus vive controverse. Les Belges, dont une fraction importante de la production est exportée vers les autres pays de la CECA, craignaient que ce nouvel intrument de surveillance soit utilisé par les pays voisins pour limiter les importations et regagner des parts de marché. La commission a expliqué qu'il ne s'agissait pas d'empêcher les échanges — le Marché commun de l'acier continue à exister — mais de déceler les anomalies et les excès qui pourraient s'y produire.

PH. L.

Au Liban

L'ÉVACUATION DE DEIR EL KAMAR EST ACHEVÉE

Les derniers des cinq mille réfugiés chrétiens assiégés trois mois durant par les miliciens druzes du P.S.P. (parti socialiste progressiste de M. Walid Jailatt) à Deir El Khamar, ont quitté la ville, jeudi 22 décembre, a annoucé un porte-parole du C.I.C.R. à Genève.

Au cours de la traversée de la montagne du Chouf, contrôlée par le P.S.P., le huitième et dernier convoi de quelque 494 voitures civiles transportant entre 1 500 et 1 700 réfugiés vers Damour, sur la côte au sud de Beyrouth, a essuyé des tirs isolés qui ont fait deux blessés, a-t-on précisé de même source.

DOLLAR TRÈS CALME

Sur des marchés extrêmement calmes, qualifiés mêmes « d'inexistants », le dollar a évolué autour de 8,45 F à Paris, variant entre 8,445 F et 8,46 F, et a fluctué entre 2,76 DM et 2,77 DM à Francfort. Le mark à Paris s'est inscrit à un cours compris entre 3,0550 F et 3,0575 F.

Sur le vif

Le marché aux puces

Hier après-midi, je suis allée voir *Wargames*, le *Docteur Folamour* des années 50, le code du Pentagone piraté par un gamin toqué d'informatique. Et je me suis trouvée, deux heures après, complètement paniquée, sur le trottoir des Champs-Elysées. Le « computer illiterate », l'illettrée électronique, c'était moi. Ce seraient mes enfants si je me laissais dépasser par l'invasion des « puces ».

Le temps d'entrer dans un café pour consulter l'annuaire et je me suis ruée à l'adresse du Centre mondial de l'informatique et de la ressource humaine (excusez du peu !) animé par *J.-J. S.-S.*.

A gauche, en entrant, une quinzaine de consoles tapotées par des garçons — pas une seule fille — ou branchés ou perplexes. A droite, une ravissante hôtesse et un paquet de dépliants qui m'invitent à célébrer, je cite, mes fiançailles avec le futur, timide, je recite, comme un jeune homme au temps des premières caresses.

Je me renseigne : et pour les mariages en groupe, les noces en famille ? Il y a des clubs pour ça. Il y en a des centaines à Paris, des milliers dans le pays. Et il y a en vente dans tous les grands magasins des micro-ordinateurs à usage familial précisément.

Je fonce aux Galeries Lafayette, je me perds dans le dédale littéralement pris d'assaut des jeux vidéo et je me trouve au rayon des « micro », des bécanes, devant un vendeur dévalisé. Il ne reste plus un Commodore, plus un Sinclair, plus un Apple, plus rien. Si, un Thomson emballage cadeau et deux Atari. Les prix ? Ça va, ou plutôt ça allait, en gros de 3 500 F à 25 000 F.

Au cas où, comme moi, vous arriveriez trop tard, rassurez-vous. Il paraît que ça va baisser et même chuter très vite et très fort. Qu'en l'absence de programmes « didacticiels », traduisez éducatifs — on n'en trouve pas — l'apprentissage du « basic », au demeurant moins facile qu'on ne veut bien le dire, ne suffit pas à ouvrir les portes de l'avenir. Et que, chez la plupart des gens, tout ça se termine au bout de deux mois au fond d'un placard.

En ce qui me concerne, je me suis consolée en achetant une paire de chaussures. Et j'ai gardé la boîte. Pour y stocker mes factures.

CLAUDE SARRAUTE.

Fin de la session parlementaire

La session extraordinaire du Parlement a pris fin le jeudi 22 décembre peu avant 20 heures. Députés et sénateurs ne doivent recommencer à siéger — selon la Constitution — que le 2 avril 1984 ; mais il est probable que le président de la République les convoquera en session extraordinaire vers la fin du mois de janvier (*le Monde* du 22 décembre).

Au cours de cette journée du 22 décembre quatre textes de loi ont été définitivement adoptés :

● FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT. — L'Assemblée nationale en quatrième lecture, est revenue au texte qu'elle avait approuvé la veille (*le Monde* du 23 décembre), alors que, ce même jeudi, le Sénat avait maintenu sa position sur les principales dispositions qui opposent les deux Chambres (*le Monde* du 15 décembre).

● FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. — En troisième lecture, après la déclaration d'urgence, l'Assemblée nationale est là aussi revenue au texte voté la veille (*le Monde* du 23 décembre), alors que, ce même jeudi, le Sénat avait voté une question préalable, ce qui revenait à repousser le texte, ses positions étant par trop différentes de celles de l'Assemblé (*le Monde* du 15 décembre).

● IXe PLAN. — En début d'après-midi, en deuxième lecture, après échec de la commission mixte paritaire, puis, en fin d'aprè-mdi, en troisième et dernière lecture, l'Assemblée nationale a approuvé le projet de loi *« définissant les moyens d'exécution du IXe Plan de développement économique, social et culturel »* (*le Monde* des 1er et 2 décembre).

Le Sénat, pour sa part, avait, au cours de ses deux lectures, repoussé tous les articles du projet. Par rapport à la première lecture, les députés ont simplement approuvé quatre amendements du gouvernement, qui précisent notamment : 1 250 emplois seront accordés au ministère de l'agriculture au bénéfice de l'enseignement technique agricole ; *« la mise en valeur de procédés nouveaux d'utilisation du charbon »* sera recherchée ; les possibilités de suppression de crédits, ouverts par la loi de finance par arrêté du ministre de finances, ne seront pas limitées, comme l'avait souhaité les députés en première lecture.

● DIVERSES MESURES D'ORDRE SOCIAL. — Le Sénat a adopté, comme l'avait fait la veille l'Assemblée nationale (*le Monde* du 23 décembre), les conclusions auxquelles était parvenue la commission mixte paritaire.

PRÉCISION. — Le projet de loi sur les baux commerciaux, adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1983, ne prévoit pas de limiter à 5 % l'augmentation des baux commerciaux en 1984, comme nous l'avons indiqué ; il limite à 2,35 le coefficient de variation des loyers des baux commerciaux renouvelables en 1984. En revanche, le projet prévoit aussi de limiter à 5 % en 1984, en cas de renouvellement de bail, l'augmentation des loyers des locaux à usage professionnel — autrement que par des baux commerciaux, — des garages et des locations saisonnières.

● *Saisines du Conseil constitutionnel.* — Le conseil constitutionnel a été saisi par plus de soixante députés R.P.R. et U.D.F. de deux textes de loi. L'un des recours concerne plusieurs articles de la loi de finances pour 1984, l'autre la loi sur l'enseignement supérieur. De leur côté, plus de soixante sénateurs de l'opposition ont saisi le Conseil constitutionnel du texte relatif au prix de l'eau.



